Employment and Immigration Canada

1984–85 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. Part III provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Further guidance on locating the information contained in each Part can be found in the "Guide to the Estimates of the Government of Canada".

Part III volumes are being phased in over a four year period. Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with the Main Estimates.

Employment & Immigration

© Minister of Supply and Services Canada 1984

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. BT 31-2/1985-III-11 Canada: $12.00
ISBN 0-660-52461-9 Other countries: $14.40

Price subject to change without notice

1984-85 Estimates

Part III

Employment and Immigration Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are seven chapters in this document. The first provides an introduction to the Commission/Department. The next five present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's programs, and the final chapter presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 6 begin with extracts from Part II of the Estimates for the particular program being described. This is to provide continuity with the other Estimates documents.

Each of the five chapters containing a Program Expenditure Plan is divided into sections. Section I presents an overview of the program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

The Expenditure Plan for the Annuities Program (chapter 6) is the exception to this format. It contains two sections: the overview, which is an amalgamation of the information normally presented in Section I and II of the other chapters; and the supplementary information, normally presented as Section III.

The Unemployment Insurance Account (chapter 7) also has its own format, due to its unique nature.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. A general table of contents lists the various chapters, and detailed tables of contents are provided for each program. Within Section I of each Program Expenditure Plan, a financial summary provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Commission/Department Summary	1-1
Departmental Administration Program	2-1
Commission Administration Program	3-1
Employment and Insurance Program	4-1
Immigration Program	5-1
Annuities Program	6-1
Unemployment Insurance Account	7-1

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

The passage of Bill C-27, the Employment and Immigration Reorganization Act, in 1977, created the Canada Employment and Immigration Commission by integrating the Unemployment Insurance Commission and the Department of Manpower and Immigration. The legislation also created the Department of Employment and Immigration which provides services to the Commission and the Minister in the form of two major activities: Strategic Policy and Planning, and Public Affairs. The Commission and the Department together are titled the Canada Employment and Immigration Commission/Department (CEIC/D).

Funding for both the Commission and the Department is provided in the Social Affairs envelope, administered through the Social Development Cabinet Committee. Broadly defined, this Committee oversees "the development of approaches to improve and integrate the delivery of social benefits", and oversees those federal government agencies having programs that "provide support to the welfare of the individual and to social development".

Operating within this framework and in cooperation with the public and private sectors of the economy, CEIC/D has the following goals:

- to develop and apply policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market and consistent with national economic and social goals, by promoting
  - a labour force which meets national occupational requirements,
  - an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions, and
  - equality of opportunity to compete for and have access to jobs; and
- to administer the admission of immigrants and visitors in accordance with and in the promotion of the economic, social and cultural interests of Canada.

Organization Structure

The Commission is composed of a Chairman, Vice-Chairman and two Commissioners. The Chairman is the presiding officer of the Commission. The Vice-Chairman exercises such powers, duties and functions as the Chairman may specify under authority found in subsection 8(2) of the Employment and Immigration Reorganization Act. Subsection 8(3) permits the Vice-Chairman to exercise all powers, duties and functions of the Chairman when the Chairman is absent, incapable, or when the position is vacant.

One Commissioner was named following consultation with organizations representing workers, and the other after consultation with associations representing employers. This structure was developed to give labour and management representation in the formulation, approval and implementation of programs affecting workers and employers.

The smaller Department of Employment and Immigration was created so that the government would have a Minister for the portfolio and to strengthen the traditional relationship existing between departments and the central agencies involved in policy-making. The Minister presides over the Department. The Deputy Minister is the chief executive officer, and is supported by the Associate Deputy Minister, the Assistant Deputy Minister responsible for Strategic Policy and Planning, and the Director General responsible for Public Affairs.

By statute, the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the Department of Employment and Immigration are the Chairman and Vice-Chairman, respectively, of the Employment and Immigration Commission. Figure 1 presents the organization of CEIC/D.

Figure 1: Organization Structure

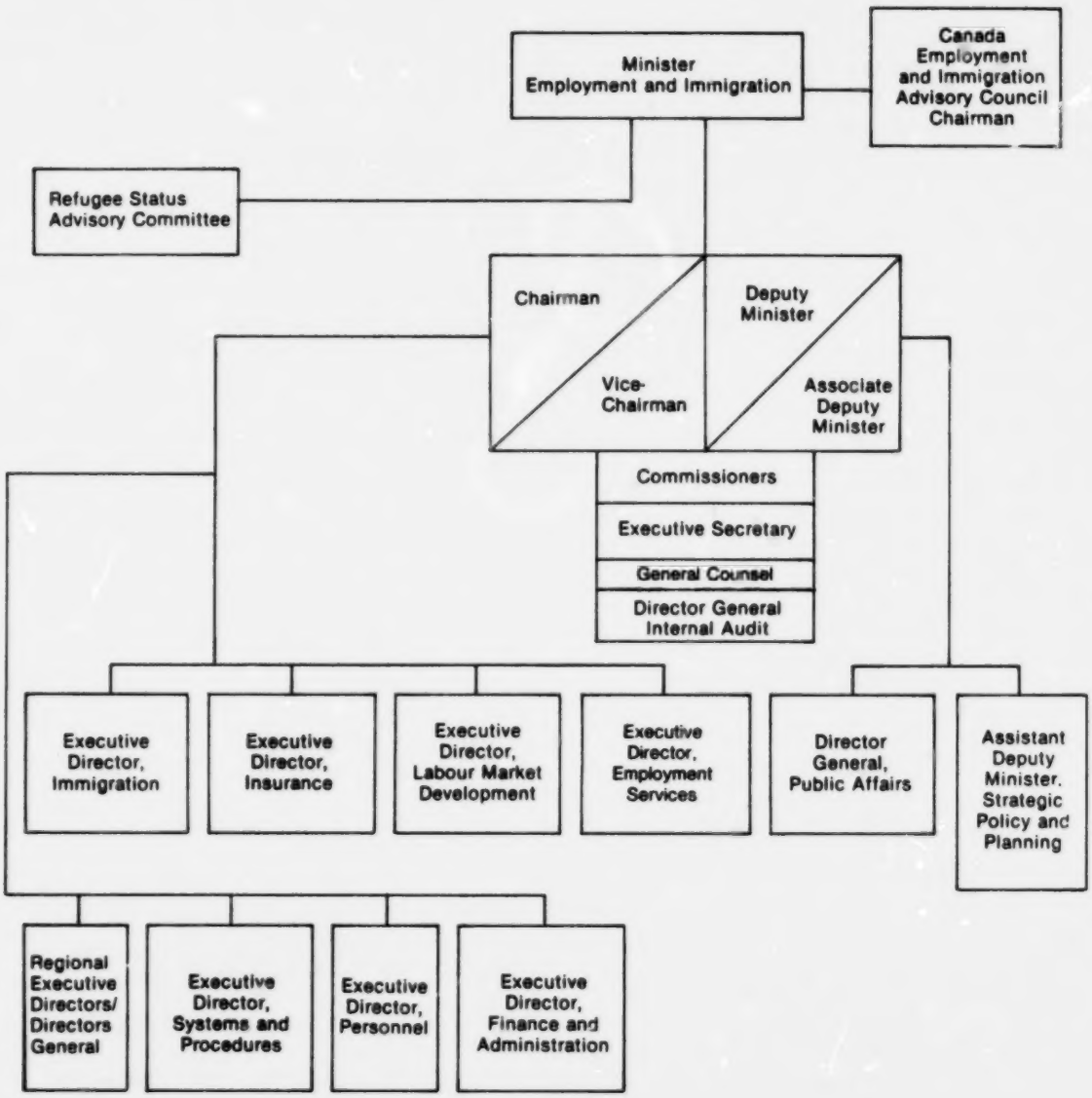

Figure 2: Department Spending Plan by Program ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change $	Change %	For Details See Page
Departmental Administration Program	22,391	21,735	656	3.02	2-1
Commission Administration Program	251,387	243,830	7,557	3.10	3-1
Employment and Insurance Program	5,026,399	5,522,128	(495,729)	(8.98)	4-1
Immigration Program	121,957	116,803	5,154	4.41	5-1
Annuities Program	3,371	3,542	(171)	(4.83)	6-1
Gross Budgetary	5,425,505	5,908,038	(482,533)	(8.17)	
Recovery from U.I. Account	866,230	879,224	12,994	1.48	
Net Budgetary	4,559,275	5,028,814	(469,539)	(9.34)	

Priorities

The priorities of CEIC/D are determined by and reflect the overall economic and social goals of the federal government.

The federal government has identified strengthened human resources as one of the key sectors for development in the 1980s if Canada is to have a healthy and dynamic economy. CEIC/D will assist this development and take the lead in ensuring human resource requirements are met. As announced in the Throne Speech of December 7, 1983, additional emphasis will be placed in responding to the Labour Market problems facing youth during 1984-85.

To carry out this mandate, CEIC/D will place a priority on programs and policies related to youth in 1984-85. Seven additional priorities for 1984-85 have also been identified:

- revitalizing Employment Services through implementation of the approved action plans (see page 4-16);
- promoting human resource development, as an internal part of the policies and plans of other government departments and the private sector (see pages 4-15 and 4-30);
- strengthening measures to ensure equity in employment including enhanced access to employment for target group members and the removal of employment barriers (see pages 4-15 and 4-16);

- implementing the newly consolidated job creation programs fully and effectively (see page 4-15);

- developing, implementing and delivering a more sensitive and simplified unemployment insurance system based on a specified work plan (see page 4-17);

- improving immigrants' initial ability to adjust to life in Canada through implementation of a new settlement package (see page 5-12); and

- developing and implementing an improved process for determining refugee status (see page 5-13).

The aim of revitalizing Employment Services is to enable the labour market to function more effectively. To this end, continuing emphasis will be placed on providing and marketing high quality service to employers and employees particularly through Canada Employment Centre (CEC) labour exchange activities, provision of labour market information to both employers and employees, and human resource development.

CEIC/D will continue to implement human resource planning agreements with the private sector, and develop strategies in cooperation with the private sector and all levels of government to identify and alleviate occupational imbalances that constrain economic growth. As well, the Manpower Consultative Service (see page 4-34) will assume a lead role in working with the private sector, to plan the labour force adjustments required to ensure that individual firms and selected industrial sectors are able to take advantage of the opportunities of continued economic recovery.

Affirmative action will promote equity in employment opportunities through specific agreements with firms and organizations and as part of human resource planning agreements. CEIC/D's continued concern for the employment-disadvantaged will be manifested by having, where feasible, CEC staff capable of providing specialized counselling and employment services.

Following consolidation of the various job creation schemes into four major programs in September 1983, emphasis will be placed on the effective implementation of the consolidated programs to meet counter-cyclical objectives (programs to counteract the effects of temporary economic downturns); human resource development objectives; and long-term community-oriented objectives. Particular emphasis will be placed on the provision of services to the large contingent of unemployed youth.

With continuing slow economic growth and the large numbers of unemployed, the Unemployment Insurance Program will continue to play its traditional role as the first line of defence against unemployment in extremely difficult circumstances. In the short term, emphasis will be placed on attempting to simplify the unemployment insurance system and making it more responsive and sensitive to the unemployed.

Immigration will continue to be managed so that it meets the announced targets of the government. During this period, the provision of settlement services will be strengthened through the implementation of a new settlement package designed to improve the immigrant's initial ability to adjust to life in Canada.

An improved process will be developed and implemented to streamline the mechanisms for determining persons eligible for refugee status.

These priorities will be publicized internally and externally to ensure that the orientation of CEIC/D is fully understood by its clients and economic partners.

Departmental Administration Program Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 2-4

Section I
Program Overview

A. Highlights 2-5
B. Financial Summary by Activity 2-5
C. Background
    1. Introduction 2-6
    2. Legal Mandate 2-6
    3. Program Objective 2-6
    4. Program Organization for Delivery 2-6
D. Planning Perspective
    1. Environment 2-7
    2. Initiatives 2-7

Section II
Analysis by Activity

A. Administration 2-8

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
    1. Expenditures by Object 2-10
    2. Personnel Expenditures 2-11
B. Cost Analysis 2-12

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

The Department of Employment and Immigration is seeking authority to spend a net amount of $5,970,500 during 1984-85 for the Departmental Administration Program. The amount is net of estimated expenditures of $14,378,000 for administrative services to be charged to the Unemployment Insurance Account. The remaining expenditures, estimated at $2,042,500 will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85 $	1983-84 $	Change $
Budgetary			
Vote 1 - Departmental Administration-Program Expenditures	5,970,500	5,529,900	440,600
Statutory - Minister of Employment and Immigration - Salary and Motor Car Allowance	40,500	39,100	1,400
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	2,002,000	1,863,000	139,000
Total Program	8,013,000	7,432,000	581,000

Section I
Program Overview

A. Highlights

For 1984-85 the Departmental Administration Program has established the following goal:

- to incorporate major sector studies into the Canadian Occupational Projection System (see page 2-7).

B. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change	For Details See Page
Departmental Administration	22,391	21,735	656	2-8
Less: recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account*	14,378	13,282	1,096	
Total	8,013	8,453	(440)	
Authorized person-years	420	422	(2)	

*The financial information presented in the remainder of this Program Expenditure Plan will be on a gross basis; it therefore includes recoverable expenditures related to the Unemployment Insurance Account.

C. Background

1. Introduction

The administration of the Department of Employment and Immigration involves the functions of the offices of the Minister, the Deputy Minister/Chairman, and the Associate Deputy Minister/Vice-Chairman; the provision of Strategic Policy and Planning services; and the provision of information, advertising and promotional services within CEIC/D and to the public.

2. Legal Mandate

The Department was established under the Employment and Immigration Reorganization Act, which was given assent on August 5, 1977. This statute also created the Canada Employment and Immigration Commission.

3. Program Objective

The objective of the Departmental Administration Program is to ensure that federal labour-market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals, and to provide information to the public concerning these policies and programs.

4. Program Organization for Delivery

The Department employs 420 people in General Administration, Strategic Policy and Planning, and Public Affairs. Public Affairs has 64 people located in 10 regional offices across the country. Figure 2 displays the organization and the breakdown of 1984-85 resources.

Figure 2: Resources by Organization/Activity ($000)

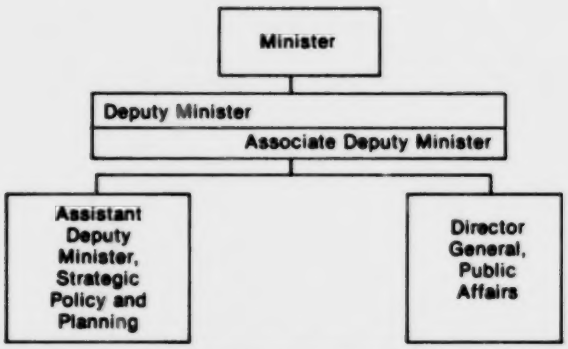

				Total
Person Years	183	101	138	420
Operating Costs	10,621	5,137	6,633	22,391

D. Planning Perspective

1. Environment

Canada's economy is expected to continue to grow at a moderate pace through 1984 with slower growth probable in the following three years. Unemployment is likely to remain at the two-digit level until 1985 with youth unemployment rates continuing to be at very high levels in comparison to adult rates. During 1984-85 and until the end of the decade, Canada will experience an unprecedented scale of industrial adaptation and adjustment, if it is to remain internationally competitive and be in a position to take full advantage of technological change. Continuing high rates of unemployment make the acceptance of such changes more difficult. Instability and worsening economic conditions in many parts of the world could lead to increased pressures for emigration to Canada.

2. Initiatives

The main emphasis in the work of Strategic Policy and Planning during 1984-85 will be the drawing together of existing research and evaluative material in the broad area of labour market adjustment, and the use of this base, supplemented where necessary by additional studies, to develop policy initiatives.

The impact of immigration and the mechanisms for facilitating the achievement of the objectives of the Immigration Act will also be a major focus of attention.

In 1983-84, the Canadian Occupational Projection System (COPS) became operational. In 1984-85, the results of major studies in the following sectors will be incorporated into COPS: automotive, shipbuilding, hospital and construction. An increasing number of new data bases will come on stream, particularly on the supply side. More emphasis will also be placed on private sector consultations, not only to explain the system but also to secure their support and input.

The year will also see the full implementation of the Corporate Planning and Priority Determination component of the Planning and Accountability Process (see page 3-11).

Section II
Analysis by Activity

A. Administration

Objective

The objective of the Departmental Administration activity is to ensure that federal labour-market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals, and to provide information to the public concerning these policies and programs.

Resource Summary

Figure 3: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

Sub-Activity	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	5,137	101	4,556	92	581	9
Strategic Policy and Planning	10,621	183	10,315	184	306	(1)
Public Affairs	6,633	136	6,864	146	(231)	(10)
Total	22,391	420	21,735	422	656	(2)

Approximately 78% of the costs of Administration are related to personnel. Other costs consist mainly of expenses in transportation, communications, professional services and rental.

Description

The Departmental Administration activity is composed of the following sub-activities.

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Deputy Minister/Chairman and the Associate Deputy Minister/Vice-Chairman to the Commission/Department.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning performs research and policy analysis to ensure that federal labour-market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals.

Public Affairs: The Public Affairs Division provides services to the Commission/Department in planning, assessment, coordination and operation of information, advertising and promotional projects. The collective efforts of the Division result in a public who are better informed about the competency and worth of their local Canada Employment Centre (CEC) or Canada Immigration Centre (CIC), the role of CEIC/D's programs and services, and the federal government's efforts on their behalf.

Performance Information/Resource Justification

The following figures show the ratio of departmental administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances, the ratios have remained relatively constant over the three-year period.

Figure 4: Relationship of Departmental Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Departmental Administration person-years	420	422	398
Total CEIC/D person-years	24,734	27,888	26,536
Percentage of total	1.70	1.51	1.50

Figure 5: Relationship of Departmental Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)*

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Departmental Administration expenditures	22,391	21,735	19,816
CEIC/D expenditures	1,079,098	1,145,769	1,001,719
Percentage of total	2.07	1.90	1.98

*Excludes grants, contributions and courses purchased from provinces.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Operating			
Salaries and wages	15,442	14,544	12,807
Contributions to employee benefit plans	2,002	1,863	1,943
Other personnel	22	22	120
Transportation and communications	654	660	773
Information	750	714	188
Professional and special services	3,046	3,368	3,167
Rentals	175	167	91
Purchased repair and upkeep	18	9	39
Utilities, materials and supplies	201	307	425
All other expenditures	2	2	1
Sub-total	22,312	21,656	19,554
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	79	79	262
Sub-total	22,391	21,735	19,816
Less: Receipts and Revenues credited to the vote	14,378	13,282	14,368
Total	8,013	8,453	5,448

2. Personnel Expenditures

Figure 7: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Management					
Executive	10	9	10	51,410-93,040	65,698
Senior Management	9	4	3	47,960-56,400	60,401
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	105	108	105	14,570-62,880	46,199
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	53	38	39	13,250-55,226	33,054
Information Services	83	83	83	12,932-55,220	38,930
Program Administration	13	15	12	13,250-55,226	39,275
Computer Systems Administration	3	2	-	17,872-58,508	27,708
Technical					
Social Science Support	13	14	15	12,033-55,013	32,206
General Technical	9	9	9	12,033-53,0[illegible]	35,864
Other	1	3	3	-	-
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	71	80	78	12,316-30,231	21,161
Secretarial, Steno and Typing	50	50	49	12,034-30,425	21,328

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

Figure 8 shows the total cost of the program. Revenue credited to the Vote consists of the costs of the program recovered from the Unemployment Insurance Account in accordance with the Unemployment Insurance Act. Other costs are for accommodation provided by Department of Public Works, surgical-medical insurance, and other miscellaneous services provided free by other government departments.

Figure 8: Net Cost of Program by Activity ($000)

	Expenditures 1984-85	Revenues Credited to the Vote	Estimates 1984-85	Add Other Costs	Total Cost 1984-85	Total 1983-84
Departmental Administration	22,391	14,378	8,013	783	8,796	9,020

Commission Administration Program Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 3-4

Section I
Program Overview

A. Highlights 3-5
B. Financial Summary by Activity 3-6
C. Background
    1. Introduction 3-7
    2. Legal Mandate 3-7
    3. Program Objective 3-7
    4. Program Organization for Delivery 3-7
D. Planning Perspective
    1. Environment 3-10
    2. Initiatives 3-11

Section II
Analysis by Activity

A. Administration 3-12
B. Accounts Receivable 3-16
C. Canada Employment and Immigration Advisory Council 3-17

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
    1. Expenditures by Object 3-18
    2. Personnel Expenditures 3-19
B. Cost Analysis 3-20

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

The Canada Employment and Immigration Commission/Department is seeking authority to spend a net amount of $20,133,000 during 1984-85 for the Commission Administration Program. The amount is net of estimated expenditures of $219,673,000 for administrative services to be charged to the Unemployment Insurance Account. The remaining expenditures, estimated at $11,581,000, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
Budgetary	1984-85 $	1983-84 $	Change $
Vote 5 - Administration - Program Expenditures	20,133,000	24,914,000	(4,781,000)
Statutory - Contributions to employee benefit plans	11,581,000	11,645,000	(64,000)
Total Program	31,714,000	36,559,000	(4,845,000)

Section I
Program Overview

A. Highlights

The highlights of the Commission Administration Program for 1984-1985 are described below:

- to effectively and fully implement the Planning and Accountability Process with emphasis on further streamlining of the process (see page 3-11); and

- to develop detailed specifications for the National Employment Services System (NESS) in support of a revitalized employment service (see page 3-14).

B. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change	For Details See Page
Administration	241,119	234,801	6,318	3-12
Accounts Receivable	9,643	8,455	1,188	3-16
Canada Employment and Immigration Advisory Council	625	574	51	3-17
Sub-total	251,387	243,830	7,557	
Less: recoverable expenditures from Unemployment Insurance Account*	219,673	215,090	4,583	
Total	31,714	28,740	2,974	
Authorized person-years	3,043	3,160	(117)	

*The financial information presented in the remainder of this Program Expenditure Plan will be on a gross basis; it therefore includes recoverable expenditures related to the Unemployment Insurance Account.

C. Background

1. Introduction

The Commission Administration Program provides support services and related advisory services to the other programs of CEIC/D.

The administration of CEIC/D involves provision of the following services: general administrative functions for the Commissioners for labour and management, regional executives, the Executive Secretariat and the Internal Audit Bureau; financial management and control; personnel services; support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council; and electronic data processing systems and facilities.

2. Legal Mandate

The Commission/Department was established under the Employment and Immigration Reorganization Act, which was given assent on August 5, 1977.

3. Program Objective

The objective of the Commission Administration Program is to provide efficient and timely support services to CEIC/D.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Commission Administration Program is composed of three activities: Administration, Accounts Receivable and the Canada Employment and Immigration Advisory Council. The Administration activity is in turn divided into five sub-activities, as shown in Figure 2. For more details, see Analysis by Activity in Section II (pages 3-12 to 3-17).

Figure 2: Activity Structure

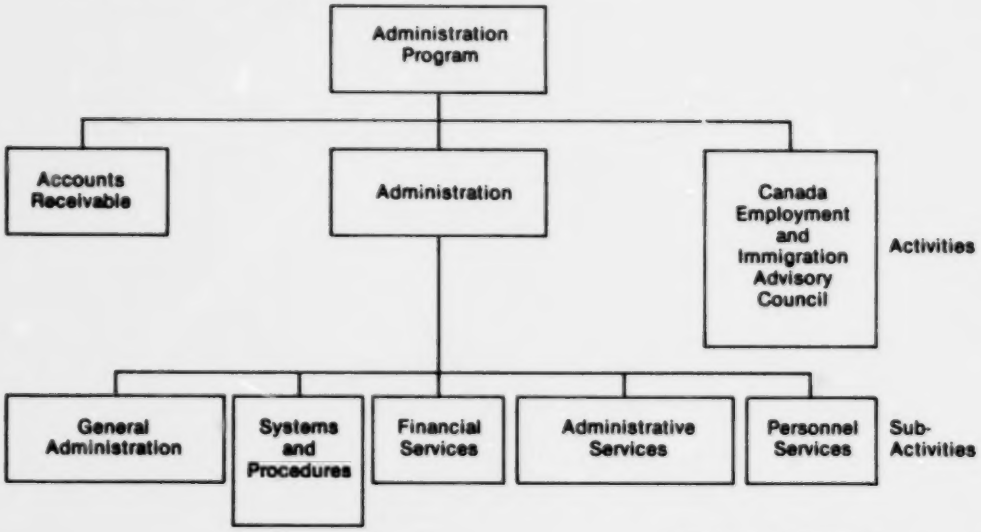

Organization Structure: The Commission Administration Program is divided into five responsibility areas, as shown in Figure 3.

General Administration: This responsibility is undertaken in the offices of the Commissioners representing labour and management, the regional Directors General and Executive Directors, the Executive Secretariat and the Internal Audit Bureau.

Systems and Procedures: This group is responsible for the design and administration of policies, plans and programs for CEIC/D's electronic data processing and telecommunications systems and facilities, and the associated clerical and manual systems. Office automation, management analysis and forms management are also included.

Finance and Administration: This responsiblity area provides all financial management, accounting services, and administrative services, and ensures the adequacy of financial and administrative control within the Commission/Department. Financial management includes budgetary control, financial analysis and preparation of multi-year operational plans; accounting services include revenue, pre-audit commitment control and accounts receivable; and administrative services include records management, stenographic pools, materiel services, telecommunications and accommodation.

Personnel Services: These services to the Commission/Department include human resource planning, staff relations, staffing and classification; the training, development and counselling of staff; official languages; pay and benefits; data management; affirmative action; organization design and development; and senior management services.

Canada Employment and Immigration Advisory Council: This group provides support services to the Council of the same name.

Figure 3: Resources by Organization/Activity ($000)

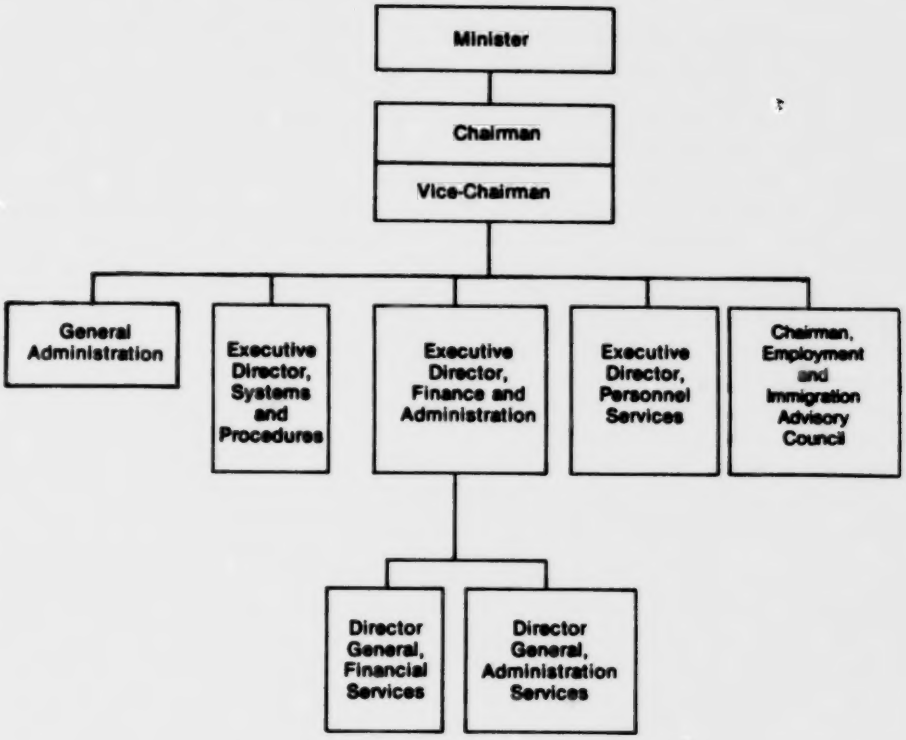

						TOTAL
Administration 2,655 P-Y	13,694	22,075	181,401	23,949		241,119
Accounts Receivable 380 P-Y			9,643			9,643
Canada Employment and Immigration Advisory Council 8 P-Y					625	625
	13,694	22,075	191,044	23,949	625	251,387

D. Planning Perspective

1. Environment

Significant environmental factors affecting the Commission Administration Program include the following.

The Economy: Expenditures for government services will continue to be constrained in 1984-85 and increasing emphasis will be placed on greater performance with the same or fewer resources. CEIC/D will continue to review systems and procedures in an attempt to increase the efficiency of services.

Government Legislation: Legislative changes arising from the new Constitution, the Canadian Human Rights Act and the Access to Information Act will have significant implications for CEIC/D. All CEIC/D policies, programs, procedures and publications will require review to ensure their consistency with the Canadian Human Rights Act and the Charter of Rights. Staff must receive adequate training to be able to interpret and understand the implications of the legislation. The Access to Information Act will place heavy demands on CEIC/D staff as the public begins to demand access to government information.

Personnel Issues: The environment affecting personnel will continue to be highly challenging as a result of continued restraint, demands for greater efficiency and increased accountability, union demands, restricted access to and duration of language training, and increased emphasis on improving the situation of target groups.

Action will be required to implement the eventual changes made to the Public Service Staff Relations Act, the Public Service Employment Act, and possible changes to the Official Languages Act. In addition, the part-time employment of people with special skills will become more common. Further initiatives to improve personnel management are being undertaken by providing on-line access to CEIC/D employee information throughout the organization. Improved services for the management category will also be required.

Affirmative Action: With the increasing emphasis on affirmative action to strengthen and improve the employment situation of women, indigenous people and the handicapped in the public service, CEIC/D, as the federal department holding the employment mandate, must ensure the internal success of this project, despite difficulties caused by continued restraint on resources.

2. Initiatives

During 1984-85, the Commission Administration Program will implement the following initiative.

Planning and Accountability Process: In 1982-83, as a result of the creation and implementation of the government-wide Policy and Expenditure Management System (PEMS), the corporate planning process of CEIC/D underwent major revisions and has been integrated with PEMS. Increased importance is now placed upon accountability and the linkage between objectives, resources and results. This process is now entitled the Planning and Accountability Process, and in 1984-85 it will be fully and effectively implemented, with emphasis on further streamlining, especially as it relates to reporting and accountability, and the incorporation of the audit and evaluation function.

Section II
Analysis by Activity

A. Administration

Objective

To provide efficient and timely support services to the CEIC/D.

Resource Summary

Figure 4: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

Sub-Activity	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	13,694	318	14,412	341	(718)	(23)
Systems and Procedures	22,075	383	21,828	391	247	(8)
Financial Services	57,995	709	57,704	802	291	(93)
Administrative Services	123,406	628	116,642	645	6,764	(17)
Personnel Services	23,949	617	24,215	633	(266)	(16)
Total	241,119	2,655	234,801	2,812	6,318	(157)

Approximately 44% of the costs of Administration are related to personnel. Other costs consist mainly of expenses in transportation, communications, professional services and rental.

Description

The Administration activity consists of the five following sub-activities (see Figure 2 on page 3-7).

General Administration: This sub-activity essentially involves services to facilitate and support the collective work of CEIC/D senior management.

Systems and Procedures: This sub-activity consists of the design and administration of policies, plans and programs for CEIC/D electronic data processing and telecommunication systems and facilities, and the associated clerical and manual systems. Office automation, management analysis and forms management are included in this sub-activity.

Financial Services: Within this sub-activity departmental operational planning documents are analysed to ensure that resource needs have been clearly defined, assigned costs and substantiated to enable management to make effective decisions regarding future financial requirements. Departmental financial expenditures and operational results are analysed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at National Headquarters and regional offices. In addition, financial policies, systems and procedures are monitored and evaluated continually to assess their appropriateness and effectiveness, and new systems and procedures are developed or existing systems modified to eliminate deficiencies.

Administrative Services: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management in the areas of materiel, facilities, directives and recorded information management, and telecommunications and word processing.

Personnel Services: Within this sub-activity appropriate personnel policies, practices and procedures are developed including those related to human resource planning, staff relations, staffing, and classification; training, development and counselling of staff; official languages; pay and benefits; data management; affirmative action; organization design and development; and senior management services.

Performance Information/Resource Justification

The following figures show the ratio of Commission administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances, the ratios have remained relatively constant over the last three years.

Figure 5: Relationship of Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Administration person-years	2,655	2,812	2,831
Total CEIC/D person-years	24,734	27,888	26,536
Percentage of total	10.73	10.08	10.67

Figure 6: Relationship of Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Administration expenditures	241,119	234,801	207,935
CEIC/D expenditures*	1,079,098	1,145,769	1,001,719
Percentage of total	22.34	20.49	20.76

*Excludes grants, contributions and courses purchased from provinces.

As previously indicated, the administration activity provides the necessary support to operational programs. It includes specialized disciplines such as finance, management, automated and manual systems and procedures, administrative services and personnel management. The significant planned outputs for 1984-85 are described below.

Systems and Procedures

- to develop detailed specifications for the proposed National Employment Services System (NESS) which will consolidate, integrate, and link employment related systems in an on-line model;

- to further develop the Immigration Field Operational Support System (FOSS) in order to enhance program delivery;

- to create a planning and policy framework for CEIC's Telecommunications Network (CEINET) in order to capitalize on recent technology and reduce costs; and

- to commence implementation of the Strategic Systems plan for computer applications and hardware.

Financial Services

- to fully implement the Planning and Accountability Process; and

- to follow up the recommendations made by the Auditor General in his comprehensive audit of the Employment and Insurance Program.

Personnel Services

- to continue the pilot testing of the Regional Personnel Services System (RPSS) designed to improve human resource management within CEIC/D;

- to continue implementing the intermediate management and supervisory training programs; and

- to continue the implementation and further development of the affirmative action strategy within CEIC/D.

B. Accounts Receivable

Objective

To maintain and account for all overpayment and loan accounts pertaining to the Commission/Department's programs.

Resource Summary

Figure 7: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Accounts Receivable	9,643	380	8,455	380	1,188	-

Approximately 97% of the costs of the Accounts Receivable activity are related to personnel. Other costs consist mainly of expenses in transportation, communications, professional services and rental.

Description

The Accounts Receivable activity comprises the collection of overpayment and loan accounts pertaining to the Commission/Department's programs. This includes maintaining accounting records of all overpayments and loans; maintaining liability accounts; and monitoring the overpayments recovery function, collection action, deletion of debts and receipt and deposit of public money.

Performance Information/Resource Justification

The resources dedicated to this activity are determined by the level of receivables from all activities of CEIC/D. Figure 8 presents the work load for this activity.

Figure 8: Accounts Receivable Collection Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Outstanding receivables at beginning of year	125,936	110,936	100,479
New receivables	156,000	160,000	134,700
Receivables collected or deleted*	146,000	145,000	124,243
Outstanding receivables at year-end	135,936	125,936	110,936
Dollars collected per person-year	384	382	375
Person-years utilized	380	380	331

*These figures include all receivables collected in cash, recoupements, tax reversals and deletions.

C. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

To provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Resource Summary

Figure 9: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Employment and Immigration Advisory Council	625	8	574	8	51	-

Approximately 44% of the costs of the Council activity are related to personnel. Other costs consist mainly of expenses in transportation, communications, professional services and rental.

Description

The activity includes the cost of providing support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council, remunerating its members, and covering their expenses. The Council consists of a Chairman and 15 to 21 other members, to be appointed by the Governor-in-Council.

Performance Information/Resource Justification

This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research analysis, consultation and report-writing. The Council advises the Minister on all matters within the Department/Commission's mandate. It receives direction from the Minister once or twice a year. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. The Minister is then required to table the Council's report with their recommendations in Parliament.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 10: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Operating			
Salaries and wages	89,088	91,921	81,082
Contributions to employee benefit plans	11,581	11,645	11,563
Other personnel	15,774	12,843	11,204
Travel and relocation	5,284	5,942	4,067
Other transportation and communications	10,725	11,477	12,114
Information	5,250	5,079	57
Professional and special services	19,760	19,163	15,171
Rentals	84,674	74,294	70,025
Purchased repair and upkeep	4,882	7,181	5,584
Utilities, materials and supplies	2,369	2,293	3,040
All other expenditures	125	119	25
Sub-total	249,512	241,957	213,952
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	1,875	1,873	2,717
Sub-total	251,387	243,830	216,669
Less: Receipts and Revenues credited to the Vote	219,673	215,090	190,316
Total	31,714	28,740	26,353

2. Personnel Expenditures

Figure 11: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Management					
Executive	28	29	30	51,410-93,040	67,334
Senior Management	29	28	27	47,960-56,400	59,330
Scientific and Professional					
Actuarial	10	4	4	21,508-61,398	55,676
Economics, Sociology and Statistics	3	9	9	14,570-62,880	43,545
Library Science	8	9	9	19,782-49,298	31,068
Others	2	-	-	13,609-65,770	46,342
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	327	311	312	13,250-55,226	35,066
Computer Systems	148	148	148	17,872-59,508	35,028
Financial Administration	231	229	225	13,193-55,220	37,149
Foreign Service	-	-	9	-	-
Organization and Methods	137	137	140	13,520-55,220	37,574
Personnel Administration	220	221	225	13,330-60,830	37,398
Program Administration	164	228	162	13,250-55,226	36,689
Purchasing and Supply	9	9	8	12,158-55,220	31,927
Others	2	-	-	12,932-60,960	35,341
Technical					
Drafting and Illustration	2	2	3	15,557-40,310	24,251
Social Science Support	11	11	11	12,033-55,013	30,350
General Technical	3	3	3	12,033-53,030	27,717
Administration Support					
Communications	22	25	25	14,632-30,309	21,451
Data Processing	105	105	105	12,716-35,362	20,932
Clerical and Regulatory	1,363	1,427	1,487	12,316-30,231	20,943
Secretarial, Steno and Typing	191	196	192	12,034-30,425	20,287
Office Equipment Operation	6	7	6	12,062-24,068	17,944
Operational					
General Labour and Trades	6	4	4	14,067-38,735	21,765
General Services	16	18	18	12,627-38,088	19,101

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

Figure 12 shows the total cost of the program. Revenue credited to the Vote consists of the costs of the program recovered from the Unemployment Insurance Account in accordance with the Unemployment Insurance Act. Other costs are for accommodation provided by the Department of Public Works, surgical-medical insurance, and other miscellaneous services provided free by other government departments.

Figure 12: Net Cost of Program ($000)

	Expenditures 1984-85	Revenues Credited to the Vote	Estimates 1984-85	Add Other Costs	Total Cost 1984-85	Total 1983-84
Commission Administration	251,387	219,673	31,714	3,282	34,996	31,352

Employment and Insurance Program Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4-4

Section I
Program Overview

A. Highlights 4-5
B. Financial Summary by Activity 4-8
C. Background
   1. Introduction 4-9
   2. Legal Mandate 4-9
   3. Program Objective 4-10
   4. Program Organization for Delivery 4-10
D. Planning Perspective
   1. Environment 4-13
   2. Initiatives 4-15
   3. Program Effectiveness 4-17

Section II
Analysis by Activity

A. Employment Training 4-20
B. Direct Job Creation 4-26
C. National Employment Services 4-33
D. Insurance Benefits Services 4-40
E. Social Insurance Number 4-46
F. Program Administration 4-49

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 4-51
   2. Personnel Expenditures 4-52
   3. Grants and Contributions 4-53
B. Cost Analysis 4-56
C. Direct Job Creation 4-57
   1. Program Information 4-57
   2. Reporting of 1982-83 Job Creation Expenditures 4-62
   3. Regrouping of 1983-84 Job Creation Programs as a Result of Consolidation 4-64

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

The Canada Employment and Immigration Commission requests the authority to spend $1,618,944,000 during 1984-85 to operate the Employment and Insurance Program. The amount is net of estimated expenditures of $632,179,000 for administrative services to be charged to the Unemployment Insurance Account. Other operating expenditures, an estimated $66,276,000 for employee benefits, will be met under existing statutory authority. Statutory authority also exists for the government's contribution to the Unemployment Insurance Account and in respect of Fishermen's Benefits, which are estimated at $2,709,000,000 for 1984-85.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85 $	1983-84 $	Change $
Budgetary			
Vote 10 - Employment and Insurance - Operating expenditures	537,159,000	580,071,800	(42,912,800)
Vote 15 - Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community (As previously provided in Appropriation Act No. 2, 1983-84)	1,081,785,000	1,259,555,000	(177,770,000)
Statutory - Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account (S.C. 1970-71-72, c.48)	2,559,000,000	2,816,000,000	(257,000,000)
Statutory - Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits (S.C. 1970-71-72, c.48)	150,000,000	120,000,000	30,000,000
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	66,276,000	66,395,000	(119,000)
Total Program	4,394,220,000	4,842,021,800	(447,801,800)

Section I
Program Overview

A. Highlights

Employment Training

For 1984-85 the following goal has been established for Employment Training (see pages 4-15 and 4-20 to 4-25):

- to provide occupational training in areas of the economy where skills are in demand, and to increase the earning and employment potential of workers by
  - the projected purchase of approximately 13.5 million full-time institutional training days;
  - the signing of a projected 17,695 general industrial training contracts;
  - the signing of a projected 4,800 industrial training contracts in selected highly skilled trades and occupations; and
  - the signing of a projected 98 agreements with provinces and non-profit organizations to provide financial assistance in the modernization of training facilities and in the development of additional training capacity.

Direct Job Creation

Treasury Board has approved a new structure for direct job creation programs that will provide a clear focus for direct job creation programming within the broader framework of CEIC/D's labour market strategy in the 1980s.

For 1984-85 the goal for Direct Job Creation under the new consolidated program structure (see page 4-15) is

- to create jobs for unemployed and underemployed workers and to enhance the employability of disabled, employment-disadvantaged and unexperienced workers, through
  - the creation of 1,198,671 work-weeks of employment, supportive of counter-cyclical stabilization and developmental objectives (Canada Works);

- the creation of 592,228 work-weeks of employment and 3,362 jobs in support of local employment growth (Local Employment and Assistance Development); and

- the creation of 2,154,369 work-weeks of employment supportive of human resource development (Job Corps and Career-Access).

National Employment Services

The National Employment Services goals for 1984-85 are the following (see pages 4-34 and 4-35):

- to facilitate the operation of an efficient and effective labour market in which jobs and workers are brought together quickly and successfully through a projected 579,200 Canada Employment Centre placements and a projected 178,200 Canada Farm Labour Pool placements;

- to operate a selection service for the National Training Program by selecting 145,000 individuals for training, and counselling them in order to minimize the dropout from these courses;

- to encourage private sector manpower-planning through a projected 400 new Manpower Consultative Service Agreements and 6,000 Work Sharing Agreements;

- to encourage and facilitate the geographical mobility of workers by authorizing a projected 43,000 offers of financial assistance; and

- to provide clients having special needs with a full range of facilities for job finding, remedial skill development and job experience training, including services provided through the Outreach Program, through which the number of individuals to be placed who experience special difficulties in competing in the labour market is projected to be 37,000.

Insurance Benefit Services

The Insurance Benefit Services goals for 1984-85 are the following (see pages 4-17 and 4-42 to 4-44):

- the processing of enquiries, claims and appeals in a rapid, accurate and understandable manner, including

  - keeping the number of overpayments and underpayments resulting from errors involved in processing of claims for benefits to a level less than 13% of claims handled;

- maintenance of the volume of claims still pending decisions on benefits three weeks after registration at a level not exceeding 13%;

- processing claims for benefits so that the average elapsed time between receipt and registration of an application and the first payment or equivalent date will not exceed 24 calendar days; and

- a projected 90% of appeals to be heard within 30 days of filing;

- the prevention, deterrence and detection of abuse or fraud and the recovery of approximately $70 million through the investigation process; and

- the collection of premiums payable to the Unemployment Insurance Account and the administration of the premium reduction program, whereby the volume of initial, renewed and revised applications processed will total a projected 36,000.

Social Insurance Number

The Social Insurance Number goal for 1984-85 is the following (see page 4-47):

- to issue approximately 840,000 cards at a projected operating cost of $9.16 per card.

B. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change	For Details See Page
Employment Training	926,353	902,645	23,708	4-20
Direct Job Creation	717,594	1,059,360	(341,766)	4-26
National Employment Services	219,283	232,142	(12,859)	4-33
Insurance Benefits Services	3,020,221	3,189,052	(168,831)	4-40
Social Insurance Number	7,698	7,418	280	4-46
Program Administration	135,250	131,511	3,739	4-49
Sub-total	5,026,399	5,522,128	(495,729)	
Less: recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account*	632,179	650,852	18,673	
Total	4,394,220	4,871,276	(477,056)	
Authorized person-years	18,943	21,936	(2,993)	

* The financial information presented in the remainder of this Program Expenditure Plan will be on a gross basis; it therefore includes recoverable expenditures related to the Unemployment Insurance Account.

C. Background

1. Introduction

The Employment and Insurance Program is a major part of the federal government's social and economic development effort. A number of other federal departments and other levels of government have programs that complement this effort.

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. Their activities are coordinated and supported by a regional office in each province and by National Headquarters. The CECs are the focal point for the identification and resolution of local employment and insurance problems. Feedback from them is used in programs to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include:

- recruitment of workers; assistance in human resource development; provision of labour market information, information and advice on programs and services, and information and financial assistance for employee training; and provision of information and assistance in the discharge of employers' responsibilities under the unemployment insurance (UI) program.

Worker-related services provided through CECs include:

- referrals to jobs, information on jobs and the labour market generally; access to employment programs such as training, mobility and employment counselling, diagnostic services and in-depth employment counselling for those facing employment barriers; selection and referral for training and income support as applicable; answering of enquiries and provision of information to workers concerning unemployment insurance; processing of claims for benefits and processing of decisions on benefit entitlement.

2. Legal Mandate

The Unemployment Insurance Act is the major legislative base for the Employment and Insurance Program. The program exercises its mandate under the Unemployment Insurance Act and Regulations (including job creation, work sharing benefits and training benefits), the National Employment Service Regulations, the National Training Act and Regulations (formerly the Adult Occupational Training Act and Regulations), the Manpower Mobility Regulations and the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to Appropriation Acts.

3. Program Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is "to further the attainment of national economic and social goals by realizing the full productive potential of Canada's human resources, while supporting the initiatives of individuals to pursue their economic needs and, more generally, their self-fulfillment through work". The varied activities of the program are more fully described in the sub-objectives as follows:

- to generally improve the functioning of the labour market and alleviate the effects of cyclical, seasonal, structural and frictional unemployment;
- to assist individuals to make decisions with respect to personal development in the work world and to obtain employment to which they can realistically aspire;
- to assist employers to secure suitably qualified labour and to make effective use of human resources under changing economic and social conditions;
- to provide temporary income support to unemployed workers while they seek employment, or while they are unable to work due to sickness, disability or pregnancy;
- to assist individuals to acquire through training the skills and knowledge in demand in the Canadian labour market; and
- to assist the handicapped and other disadvantaged persons to participate in the labour market and to improve their position in it.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Employment and Insurance Program is composed of six major activities. These are divided into sub-activities. See Figure 2.

Organization Structure: National Headquarters is responsible for policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to three Executive Directors. The 10 Regional Headquarters coordinate program implementation and the delivery of services within the local offices under their jurisdiction.

The accountability of managers and the activities for which they are responsible are defined through the activity structure. Figure 3 links the National Headquarters and regional organizations to the program activity structure and provides a breakdown of the 1984-85 resources.

Figure 2: Activity Structure

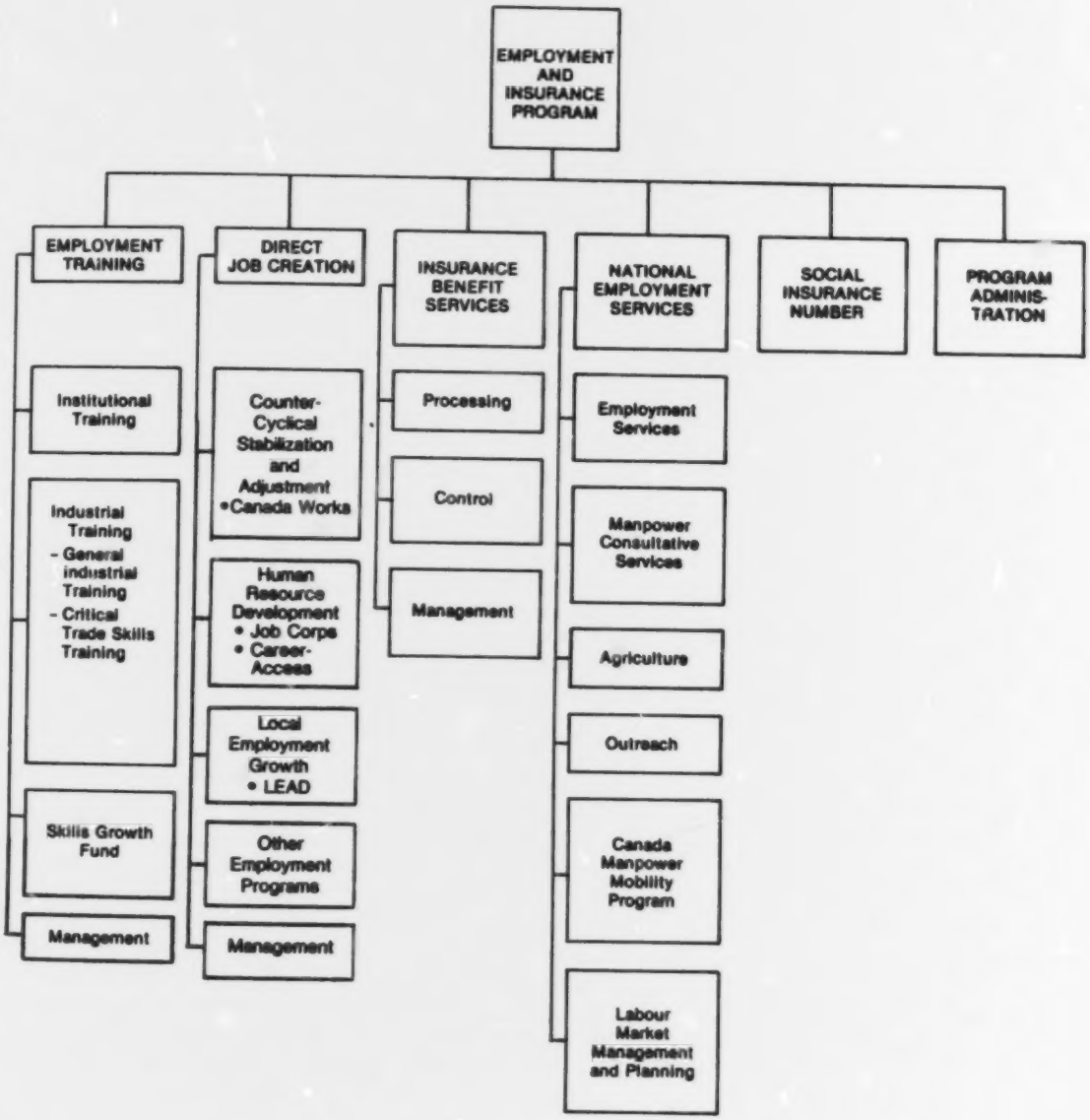

Figure 3: 1984-85 Resources by Organization/Activity ($000)

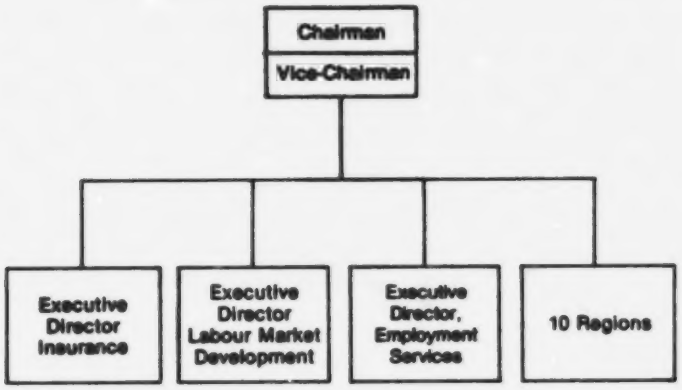

	Executive Director Insurance	Executive Director Labour Market Development	Executive Director, Employment Services	10 Regions	Program Total
Training 957 P-Y		3,046		923,307	926,353
Job Creation 972 P-Y		7,851		709,743	717,594
Insurance Benefit Services 8,700 P-Y	37,845			273,376	311,221
National Employment Services 4,997 P-Y		2,380	11,800	205,303	219,283
Social Insurance Number 244 P-Y				7,698	7,698
Program Administration 3,073 P-Y				135,250	135,250
	37,845	13,277	11,800	2,254,677	2,317,399

D. Planning Perspective

1. Environment

Economic activity declined by 6.5% during the 1981-82 recession which extended from the third quarter of 1981 to the fourth quarter of 1982. This was the sharpest, most prolonged decline in real output and demand since the 1930s.

The recovery of the Canadian economy began to take shape late in the fourth quarter of 1982. The pace of the recovery increased quickly in the first half of 1983 and real output increased by a strong 7.2%, at annual rates, in both the first and second quarters of 1983. The economy will continue to expand during the remainder of the year but at a more moderate pace. Growth in real GNP is expected to be in the area of 3.0% in 1983 followed by stronger growth in 1984 and continued expansion in 1985, though at a slower pace than in the previous year.

There have been strong gains made in employment since the turnaround in the economy. The total employment gain between November 1982 and September 1983 has been 370,000, or 62% of the total jobs lost during the recession. Employment growth is expected to continue through 1985 though at a more moderate pace than in the first phases of the recovery. However, unemployment is expected to remain high. Individuals who withdrew from the labour force will continue to re-enter as employment opportunities increase, holding unemployment at historically high levels through 1985.

In the medium term, employment in the service-producing industries will continue to grow at a faster rate than in the goods-producing industries. Within the service sector, the strongest growth areas are expected to be services related to business, trade, finance, insurance and real estate. Manufacturing, particularly in non-traditional goods (high technology), will be the main source of employment growth within the goods-producing sector.

There are marked differences of opinion on whether the new jobs created in the development and manufacture of new microelectronic products and the application of these products in the goods-producing and service-producing industries will make up for jobs lost to technological change. It is clear, however, that the losses and gains in employment will not likely be in the same occupations. It is expected the use of microelectronics will result in the loss of some lower-skilled jobs, a reduction in the skills required for some high-skilled jobs, and an increase in other high-skilled and highly-qualified occupations. These changes are now occurring in the labour market and will become more intensified through the medium term.

In view of ongoing changes in the industrial occupational structure of the labour market, the demand for skilled labour in a number of areas could become acute, as will the need to re-train workers displaced by change. The development of Canada's human resources is a key component of future economic growth and it is essential that effective measures are developed and available for identifying opportunities and bringing workers and potential employers together.

Labour Market Planning and Adjustment (LMP&A) in conjunction with other government departments and the private sector is causing private sector human resource planning.

LMP&A is establishing a framework by which the human resource implications of private sector economic decisions are more fully integrated with federal human resource development policies, programs and services. The objective is to assist Canadian employers and workers alike by maximizing career opportunities for Canadians, increasing their skill levels and putting in place ongoing training mechanisms to satisfy Canada's occupational demands in light of a changing labour market. (see page 4-35)

Those people seeking to enter or re-enter the labour market or who have specific employment-related disadvantages have been particularly hard hit by the current recession. The lack of employment opportunities appears to have caused more young people to stay in school, thereby affecting their longer-term prospects for obtaining stable employment.

2. Initiatives

In response to the anticipated economic environment, the following major initiatives have been identified. Further information as well as the resource implications of these initiatives appear in Section II.

National Training Program (see pages 4-20 to 4-25): The two major skill supply systems in Canada, adult occupational training and post-secondary education, have not yet succeeded in meeting shortages in key occupations.

The National Training Program gives priority to training for occupations in demand in the labour market, emphasizing occupations of national importance and taking into consideration regional shortages. Among other results, this will contribute to alleviation of bottlenecks and reduced dependence on overseas labour sources.

Occupations of national importance are designated by CEIC/D on the basis of evidence that a shortage exists or is anticipated, that this shortage will have serious national or regional effect, and that special training actions within CEIC/D's mandate will alleviate or prevent this shortage.

Special actions, such as giving members of target groups priority on a predetermined number of seats and setting targets for referral of women to on courses for non-traditional occupations, are undertaken to facilitate access to training for these occupations which are in demand, thereby contributing to the reduction of barriers to employment and career advancement faced by women, natives and disabled persons.

Job Creation Programs (see pages 4-26 to 4-32): Since the 1970s an array of 12 direct job creation programs had come into existence to answer a variety of differing needs. Effective September 1983, these 12 programs have been consolidated into four programs: Canada Works, Local Employment Assistance and Development (LEAD), Job Corps, and Career Access.

Three major policy objectives will be fulfilled by these consolidated programs in the 1980s: the need for short-term counter-cyclical measures to deal with unemployment due to temporary economic downturns (Canada Works); long-term employment growth in areas where chronic unemployment persists (LEAD); and human resource measures to help youth and the disadvantaged gain work-learning experience (Job Corps and Career Access).

For 1984-85, special focus will be placed on youth through the Career Access and Job Corps programs with funding specially targetted to youth. Of the $400 million in incremental resources announced for job creation in the Throne Speech of December 7, 1983, $266 million will be directed toward youth during 1984-85.

Youth: Under normal economic conditions, the transition from school to work is relatively smooth, though not necessarily efficient for the majority of youth, while a significant minority experience severe difficulties. The cyclical downturn has made it difficult for even well-qualified and well-motivated youth to find suitable employment, thus creating an even larger and more serious problem for those not equipped with personal and educational advantages.

Several areas of activity are therefore being pursued. The first will be to improve the general workings of the youth labour market through better information. The second will focus on the employment disadvantaged through in-depth counselling, subsidized employment or participation in direct job creation programs having a strong training element. The third activity will be aimed at providing assistance to those young people who would normally experience relatively little difficulty in obtaining employment. This will be accomplished through work-study programs, wage subsidies to employers and training programs. In addition, a concerted effort to help returning students obtain summer jobs will be continued.

Affirmative Action: The affirmative action strategy aims to assist certain target groups in competing more effectively in the labour market. The main objective is to eliminate systemic discrimination which inhibits or blocks entry to the labour market and subsequently limits the career opportunities and advancement of women, natives and the physically disabled, preventing them from achieving their productive potential.

As a means of giving added impetus to the affirmative action strategy, a series of consultations is expected to be conducted with business, labour and target-group representatives.

Employment Services (see pages 4-34 to 4-36): Several major innovations in employment services are being considered in order to facilitate the efficient and effective operation of the labour market. These relate to four general areas of concern and constitute what has come to be known as the Employment Services Revitalization Program. The broad areas of concern under review are:

- the role, functions and structure of Employment Services relative to the needs of its clientele;
- the appropriateness and operation of the policies, programs and services that constitute Employment Services' raison d'être, relative to present and future needs of worker and employer clients;
- the effectiveness and efficiency of current management processes; and

- the effectiveness and efficiency of office and operational support systems relative to present and future requirements.

The review will focus on the Commission's capacity to intervene in the labour market; of the 42 specific studies comprising the review, the majority will have been completed prior to March 31, 1985. Implementation of recommendations is expected to take place in phases over several years.

Improved Administration of the Unemployment Insurance Act (see pages 4-40 to 4-44): Initiatives implemented in 1982-83 to reduce the levels of overpayments and underpayments have resulted in improved management of error rates. Further improvements designed to enhance management's ability to control the work flow are expected to reduce the incidence of delay in service to the public.

In 1983-84, the Commission established a Comprehensive Longer Term Plan for managing the unemployment insurance program and developing its infrastructure. As a continuation of this plan, the Commission intends to develop the following components during 1984-85: a resourcing mechanism/formula; a policy on priority setting and resource utilization; improved work instruments and training packages; a standard comprehensive national operating policy for claims processing.

In 1984-85, the Commission will also implement a work plan addressing the priority of improving the sensitivity and simplification of the unemployment insurance program. Initial proposals for this work plan call for some 12 separate initiatives in the short term as well as a number of possible longer-term initiatives. These will range from a review of decision-making processes to improvements in communication with the public.

3. Program Effectiveness

The overall impact and effectiveness of the Employment and Insurance Program are measured by the social and economic effects of the various program elements, and it is difficult to view these effects independently. The entry and integration of individuals into the labour market contribute to both social stability and economic growth, while the provision of temporary income support within national social security provisions mitigates both economic and social problems pending this integration.

The effectiveness of the CECs in the provision of employment services is gauged primarily through the use of such ratios as the cost per placement, the number of referrals required to effect a placement,

and the ratio of employer-listed vacancies to vacancies filled (vacancy fill rate). The latter indicator is a good measure of how successfully CEIC/D matches workers and jobs. Work is continuing on the development of indicators related to two other major functions: attracting employers to use the service of the CEC, and the effect of counselling on increasing the individual's employability. Experience with programs such as Creative Job Search Techniques and the Job Finding Club indicates that many clients obtain jobs which have never been registered with a CEC. Therefore, current measures of effectiveness greatly underrate the actual placement rate achieved through CEC programs. Details are provided on page 4-35.

The CECs for Students provide a summer placement service for students seeking short-term employment and for employers requiring temporary help. Program effectiveness is measured by comparing changes year to year in the number of placements recorded. Details are provided on page 4-32.

The Canada Manpower Mobility Program is administered through the CECs and its overall effect is gauged by the number of unemployed people who become employed as a direct result of receiving financial assistance to help them move. Details are provided on page 4-39.

Where the services of the CEC cannot be used effectively, contributions are provided to community-based organizations. Services financed in this way include Outreach. A primary effectiveness indicator is the number of Outreach placements. See page 4-38 for details.

CEIC/D contributes to economic stability and human resource development through Job Creation Programs which aid in the formation of various community-based and private-sector development projects. These can be both short term and longer term and are directed to alleviating the effects of unemployment or to the improvement of participant employability. The effectiveness of these programs is gauged among other factors, by the number of work-weeks created. See pages 4-31 to 4-32 for more details.

Through the National Training Program, CEIC/D assists the labour force by providing occupational training to better meet the need for skills created by a changing economy, and to increase the earning and employment potential of individual workers. Current indicators of effectiveness include number of workers completing training, post-training employment statistics, course utilization rate, the increase in proportion of training for occupations of national importance, and the number of additional and modernized places for training in occupations of national importance. See pages 4-24 and 4-25 for more details.

Insurance Benefits Services are provided through the network of CECs, supported by five Regional Computer Centres. While claims-processing enquiries, distribution of records of employment, and control activities are located in the CECs, the majority of benefit payments are issued by the Regional Computer Centres. Board of Referee appeals are done at selected CECs. Program effectiveness is measured by the timeliness and accuracy of processing the claim and making the payment and by the effectiveness of the control activity. See pages 4-43 and 4-45 for details.

The development and promulgation of a policy for determination of entitlement to unemployment insurance is continuing. Numerous control programs ensure that only those workers eligible under the Unemployment Insurance Act receive benefits. Insurance agents regularly disqualify claimants who fail to meet eligibility criteria. One indicator used to measure the effectiveness of controlling unwarranted payments is a comparison of the number of claimants denied benefits to the disqualifications subsequently overturned through the appeal process.

Section II
Analysis by Activity

A. Employment Training

Objective

To provide occupational training for the labour force and thereby better meet the need for skills created by a changing economy, and to increase the earning and employment potential of individual workers.

The National Training Program will concentrate on achieving the following targets in 1984-85:

- the provision of institution-based training, particularly for higher-level skills, involving 13.5 million full-time training days purchased, and 158,500 full-time trainee starts;
- the provision of industrial training, with a concentration on the development of skills in short supply, involving 17,695 General Industrial Training contracts signed and 31,800 trainee starts, and 4,800 Critical Trade Skills Training contracts signed and 9,100 trainee starts; and
- the provision of incentives to accelerate the expansion and modernization of training facilities by signing 98 agreements with provinces and non-profit organizations.

Resource Summary

Figure 4: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Institutional Training	901,987	448	913,240	452	(11,253)	(4)
General Industrial Training	106,151	326	104,426	329	1,725	(3)
Critical Trade Skills Training	87,669	99	67,744	100	19,925	(1)
Skills Growth Fund	85,806	4	63,587	4	22,219	-
Management	3,740	80	3,648	80	92	-
Total expenditure including UI benefits	1,185,353	957	1,152,645	965	32,708	(8)
Deduct UI benefits*	(259,000)		(250,000)		(9,000)	
Total expenditures excluding UI benefits	926,353	957	902,645	965	23,708	(8)

* This relates to income support paid to institutional trainees under authority of Section 39 of the Unemployment Insurance Act.

Figure 5: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Operating and Capital						
Personnel	32,469	4	31,884	4	27,781	4
Other	1,528		1,498		1,241	
Program Funds						
Purchase of training from provinces	513,260	55	525,697	58	482,350	64
Industrial training provincial administrative services	10,499	1	8,245	1	7,273	1
Total Operating and Capital	557,756	60	567,324	63	518,645	69
Contributions	368,597	40	335,321	37	230,304	31
Total expenditures excluding UI benefits	926,353	100	902,645	100	748,949	100

Description

The Employment Training activity is operated in partnership with the provinces, territories and industry to provide occupational training to the labour force to better meet the need for skills created by a changing economy, and to increase the earning and employment potential of individual workers. The provision of training services is guided by federal-provincial training agreements that set out the roles and responsibilities of the federal and provincial governments. The program also receives input from federal-provincial joint committees, which assess the training needs in each province and territory and establish plans to meet training requirement priorities.

The activity is composed of the following five sub-activities.

Institutional Training: CEIC/D purchases training courses for adult clients from provincial schools, colleges and technical institutes and from approved private institutions. The major types of training purchased are occupational skill training, classroom training for apprentices, basic training for skill development mainly in preparation for occupational skill training, and language training. In addition, most trainees are eligible for income support such as Unemployment Insurance (UI) or training allowances, and supplemental allowances for dependents, for living away from home, and for commuting and travel allowances.

General Industrial Training: Through the General Industrial Training component of Industrial Training, the Commission/Department offers financial and consultative assistance to employers, or groups or associations of employers who initiate or expand a training facility as a means to develop skills beneficial to workers and employers. This assistance is also intended to help in the training of special clients such as unemployed workers, workers about to be laid off, and individuals with other special needs. Short-term training may also be arranged for workers in occupations designated as being of national importance. Where an employer or group of employers is not able to arrange training, CEIC/D may enter into an agreement with any person or agency which, in its opinion, is able to do so. Employers may receive assistance for a portion of the costs of approved training, including trainees' wages and other direct training costs, according to program guidelines. The training must also meet training priorities established by CEIC/D and by federal-provincial Labour Market Needs Committees.

Critical Trade Skills Training: Through the Critical Trade Skills Training component of Industrial Training, efforts are concentrated on training in selected highly skilled trades/occupations, such as tool and die makers and machinists, for which there is a constant supply shortage

on the labour market; for which Canadian training capacity is substantially underdeveloped; and where the demand is mostly filled from foreign sources. Training in this regard may last up to four years and CEIC/D provides financial aid.

Skills Growth Fund (SGF): SGF stimulates the expansion and modernization of training facilities required to overcome present and anticipated shortages of workers in occupations of national importance, and to provide appropriate training for members of special target groups in order to enhance their employment opportunities. Under SGF, CEIC/D provides financial assistance to provinces or non-profit organizations established to provide training. The assistance is for a portion or all of the costs relating to the establishment, expansion, conversion, modernization and, where appropriate, initial operation of technical and vocational training facilities and equipment. Some financial aid may also be provided to non-profit organizations which require assistance in the development of a proposal.

Management: This sub-activity includes the functions of personnel at National and Regional Headquarters responsible for analysing program data, examining and evaluating programs, and developing policies for the effective delivery of the National Training Program.

Performance Information/Resource Justification

The National Training Act provides for the basic program components: Institutional Training, Industrial Training, and Skills Growth Fund. Purchases of Institutional Training courses are mainly for occupational skill training with emphasis on occupations of national importance, classroom training for apprentices, basic training for skill development primarily in preparation for occupational skill training. Industrial Training is intended to expand industry's capacity to produce highly-skilled workers particularly through Critical Trade Skills Training which is restricted to occupations of national importance. The Skills Growth Fund can also assist the development and adaptation of and facilities for persons with special training needs.

Institutional Training: Resource requirements for 1984-85 show a decrease for Institutional Training in the expectation that low skill training in surplus occupations will be very much reduced. Resource requirements and related performance factors are shown in Figure 6.

Figure 6: Institutional Training Statistics

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Program Funds ($000)			
Purchase of training from provinces	513,260	525,697	482,350
Training allowances	103,038	111,120	97,513
Unemployment insurance benefits	259,000	250,000	211,802
Trainee travel	11,563	11,554	11,572
Total	866,861	898,371	803,237
Training Days, Utilization, Trainee Starts			
Full-time training days purchased ($ million)	13.5	15.2	14.4
Utilization rate (%)	92.0	92.5	92.7
Full-time trainee starts (000)	158.5	179.5	174.4
Units costs: program funds per trainee start ($000)	5.6	5.0	4.6
Trainee completions and employability			
Completion rate (%)	85.5	85.3	85.2
Employment rate (%)*	55.0	50.0	47.3
Proportion of women trainees in non-traditional occupations (%)	16.8	10.0	9.3

* Data from the trainee follow-up survey showing the employment status of skill course trainees three months after course completion.

Industrial Training (encompassing General Industrial Training and Critical Trade Skills Training): Figure 7 identifies the main factors on which resource requirements are based.

In the case of General Industrial Training, unit costs per trainee start will increase in the years 1983-84 and 1984-85 relative to 1982-83, due mainly to a shift to more costly higher skill training.

The data for Critical Trade Skills Training indicates a variability from year to year. Part of the variability can be attributed to changes in policy as to the proportion of costs reimbursed to employers.

A second factor relates to the carry-over impact of second year trainees. Support for trainees can extend up to two years.

Figure 7: Industrial Training Statistics

	General Industrial Training			Critical Trade Skills Training		
	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Contributions ($000)	91,206	89,920	67,486	77,110	59,327	35,429
Provincial administrative services ($000)	3,651	3,477	4,979	6,848	4,768	2,294
Program funds	94,937	93,397	72,465	83,958	64,095	37,723
New Trainee starts (000s)	31.8	34.4	30.6	9.1	7.4	4.1
Contracts signed (000s)	17.6	19.1	17.1	4.8	3.9	2.1
Program funds cost per trainee start ($000)	3.0	2.7	2.4	9.2	9.4	9.2
Trainee completions * (000s)	27.6	28.1	31.1	4.5	5.5	3.0

*Trainees completing training in the current fiscal year includes trainees who commenced training prior to the current fiscal year.

Skills Growth Fund: The funding level for SGF in 1984-85 is likely to result in an increase or modernization of facilities involving 8,500 training places.

B. Direct Job Creation

Objective

To create jobs for unemployed and underemployed workers in activities that provide incremental, productive term employment; that encourage long-term local employment growth; and that meet human resource development needs, increasing the employability of disabled and other employment-disadvantaged persons, who face severe barriers in securing and maintaining such employment.

Within this objective, specific targets for 1984-85 are:

- the creation of 1,198,671 work-weeks of employment supportive of counter-cyclical stabilization and developmental objectives (Canada Works);
- the creation of 592,228 work-weeks of employment and 3,362 jobs in support of local employment growth (LEAD); and
- the creation of 2,154,369 work-weeks of employment supportive of human resource development (Job Corps and Career-Access).

Resource Summary

Direct Job Creation accounts for approximately 31.0% of 1984-85 program expenditures (excluding UI and Fishermen's contributions) and 5.1% of the total person-years.

Figure 8: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Works[1]	440,796[6]	309	883,965	1,474	(443,169)	(1,165)
Local Employment Assistance and Development (LEAD)	108,790	232	38,237[4]	97	70,553	135
Job Corps	40,167	85	32,858	86	7,309	(1)
Career Access	297,455[2]	208	99,559[5]	185	197,896	23
Employment Creation	29,392	27	111,791	27	(82,399)	-
CEC's for Students & Native Internship	-	-	15,545	670	(15,545)	(670)
Management	7,994	111	9,405	115	(1,411)	(4)
Total, including UI Benefits	924,594	972	1,191,360	2,654	(266,766)	(1,682)
Deduct UI benefits	(207,000)	-	(132,000)	-	(75,000)	-
Total Voted Resources for Direct Job Creation[3]	717,594	972	1,059,360	2,654	(341,766)	(1,682)

1 The figure for Canada Works also includes the estimated fiscal year expenditures for UI funds ($147 million for 1984-85, $132 million for 1983-84) which are chargeable to the Unemployment Insurance Account under the authority of Section 38 of the Unemployment Insurance Act.

2 This figure includes $60 million of estimated fiscal year UI expenditures which are chargeable to the Unemployment Insurance Account under the authority of Section 38 of the Unemployment Insurance Act.

3 The 1983-84 figure includes an amount of $128 million and 1,024 person-years associated with summer student employment program funding allocated to CEIC/D. However, the 1984-85 figure does not include these summer program resources as funding is displayed in the Estimates under Treasury Board Vote 10. Funds are subsequently transferred to recipient departments prior to the start of the upcoming fiscal year.

4 This figure excludes $64,891 of contribution funds which were transferred to Canada Works for display purposes in the 1983-84 Public Accounts.

5 This figure excludes $13,239 of contribution funds which were transferred to Canada Works for display purposes in the 1983-84 Public Accounts.

6 This amount includes $35 million in incremental resources for Environment 2000. These funds will be tranferred to Environment Canada.

Figure 9: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-94		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Operating and Capital*						
Personnel	32,532	4.5	76,438	7.2	47,328	10.5
Other O&M	12,315	1.7	23,163	2.2	14,651	3.3
Total Operating & Capital	44,847	6.2	99,601	9.4	61,979	13.8
Grants	37,825	5.3	105,680	10.0	5,666	1.3
Contributions*	634,922	88.5	854,079	80.6	379,794	84.9
Total	717,594	100.0	1,059,360	100.0	447,439	100.0

* The 1984-85 funding for the federal summer student initiatives is displayed in the Estimates under Treasury Board Vote 10. Funds are subsequently transferred to affected departments prior to the start of the upcoming fiscal year.. The 1983-84 forecast and 1982-83 actual expenditure data for Direct Job Creation shown above include expenditures for summer student employment program funding allocated to CEIC/D.

Description

The functions performed by CEIC/D staff under Direct Job Creation programs include:

- management, analysis, design and operational support;
- efforts to solicit applications or submissions;
- review, assessment, consultation, priorization and recommendation/approval of applications or submissions;
- contracting, reviewing monthly reports, and authorizing payments;
- monitoring compliance with agreements; and
- close-out activities.

Job creation programs were consolidated in September 1983 to support three broad objectives:

- counter-cyclical stabilization and adjustment;
- local employment growth; and
- human resource development.

Counter-Cyclical Stabilization and Adjustment: The objective underlying counter-cyclical stabilization and adjustment is to meet the need for short-term measures to deal with unemployment due to temporary economic downturns. The Canada Works Program supports this objective.

Canada Works: The objective of the Canada Works Program is to create incremental, productive term employment for unemployed persons. In collaboration with the private sector, as well as with a broad range of public and community-based employers, immediate employment will be created for unemployed persons during periods of economic downturn and labour market dislocations such as plant shut-downs.

The activities supported will, as appropriate, reflect community priorities and the broader federal and regional objectives of economic recovery and employment growth. For supplementary information on Canada Works, see page 4-57.

Local Employment Growth: This second objective of job creation programs is to encourage long-term employment growth in areas where chronic unemployment persists. The Local Employment Assistance and Development Program (LEAD) assists in this objective.

LEAD: The objective of the LEAD Program is to increase the number of permanent jobs in localities of chronically high unemployment. It will accomplish this by enabling community representative organizations to plan and carry out employment development activities, at an increasing level of productivity, in a manner which relates to the community's longer-term objectives and present capabilities.

The LEAD program will provide support to a community-based process of employment creation in and through projects and/or LEAD corporations leading to permanent employment growth, carried out in harmony with regional development strategies. For supplementary information on LEAD, see page 4-58.

Human Resource Development: This third objective is supported through the Job Corps Program and the Career Access Program.

Job Corps: The objective of the Job Corps Program is to provide people who are severely employment disadvantaged with the necessary preparation and employment related skills leading to labour market readiness.

The program will provide contribution funding to organizations, individuals or businesses that are able to establish Job Corps projects that will prepare severely disadvantaged people for integration into the labour force. These Job Corps projects will normally establish linkages with community resources, and local businesses and services, and will provide a client-centered support structure. A major focus of the program and the focus of the incremental funding will be on youth and on the development and support of youth under Job Corps. For supplementary information on the Job Corps Program, see page 4-59.

Career Access: The objective of the Career Access Program is to stimulate the provision of employment opportunities for people whose participation in the labour market may be facilitated or enhanced by such measures. It will assist people who are experiencing difficulty in entering, re-entering or staying in employment by providing wage subsidies and other ancillary costs to employers who hire them.

In this way, the program will provide opportunities for individuals lacking work experience and will provide an opportunity for individuals facing severe employment barriers to overcome these barriers. A major focus of the program and the focus of the incremental funding will be on youth. For supplementary information on the Career Access Program including the National Voluntary Service, see page 4-60.

Other Employment Measures: Finally, the following measures also help to support the overall objectives of the job creation programs.

CECs for Students and Native Internship: CECs for Students provide placement services for students seeking summer employment and employers requiring temporary summer help. The purpose of Native Internship is to increase the summer employment opportunities for native students. The program is offered through various facets of CEIC/D, including the CECs for Students. Native Internship, where possible, directly complements the participants' career and vocational aspirations. For supplementary information, see page 4-61.

Employment Creation Grants and Contributions: This is part of the federal government's Special Employment Initiative. Through Employment Creation grants and contributions, CEIC/D administers projects submitted under the Special Employment Initiative which do not fit with regular programs or legislative authorities of other departments.

Performance Information/Resource Justification

The measure chosen to express the results achieved by Direct Job Creation is the number of work-weeks of employment created during the fiscal year, with the exception of LEAD Corporations. For LEAD Corporations, the number of jobs created during the fiscal year is used as a measure of results achieved. Performance information/resource justification refers only to those areas and items identified in Figure 10. No indicator is given for Native Internship or Employment Creation.

Figure 10: Work-Weeks of Employment Created

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual[1] 1982-83
Canada Works			
$000 Contributions	279,110	694,165	
Total work-weeks created	1,198,671	2,866,535	
$ Contributions/work-weeks	233	242	
Work-weeks/operating person-years	3,879	1,945	
Local Employment Assistance and Development			
$000 Contributions (projects)	82,210	26,831	
Total work-weeks created (projects)	592,228	179,140	
$ Contributions (projects)/work-weeks	139	150	
Work-weeks/operating person-years (projects)	2,553	1,847	
$000 Grants and contributions (corporations)	18,125	7,461	
Total jobs created (corporations)	3,362	1,727	
$ Grants and contributions (corporations)/Jobs	5,391	4,320	

Figure 10: Work-Weeks of Employment Created (continued)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual[1] 1982-83
Job Corps			
$000 Contributions	36,551	29,121	
Total work-weeks created	175,760	143,780	
$ Contributions/work-weeks	209	203	
Work-weeks/operating person-years	2,061	1,672	
Career Access			
$000 Contributions	228,751	91,758	
Total work-weeks created	1,978,609	747,287	
$ Contributions/work-weeks	116	123	
Work-weeks/operating person-years	9,513	4,039	
CECs for Students			
$000 Operating funds	N/A[2]	13,400	
Total placements	-	333,256	
$ Operating funds/placements	-	40	

[1] For 1982-83 expenditures/results, refer to Supplementary Information, Section C, Pages 4-62 and 4-63.

[2] Not available. The 1984-85 resources were not approved when this document was in preparation.

C. National Employment Services

Objective

To develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market which is consistent with national economic and social goals. Meeting this goal requires promoting:

- a labour force that meets national occupational requirements;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden being placed on individuals, groups or regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

Resource Summary

The National Employment Services accounts for approximately 9.4% of total program expenditures (excluding UI and Fishermen's contributions) and 26.4% of the total person-years.

Figure 11: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

Sub-Activity	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Employment Services	167,467	4,747	168,051	4,781	(584)	(34)
Manpower Consultative Service	97,878	69	88,907	151	8,971	(82)
Agriculture	7,334	16	7,467	16	(67)	-
Outreach	15,243	34	20,551	34	(5,308)	-
Mobility	15,803	62	14,709	62	1,094	-
Labour Market Planning and Adjustment	5,358	69	4,457	69	901	-
Sub-total	309,283	4,997	304,142	5,113	5,141	(116)
Less: Section 37 expenditures*	(90,000)		(72,000)		(18,000)	
Total	219,283	4,997	232,142	5,113	(12,859)	(116)

* This is the amount charged to the Unemployment Insurance Account under work sharing agreements in the Manpower Consultative Service activity.

Figure 12: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	163,980	75	164,537	71	136,824	75
Other O&M and capital	14,862	7	18,915	8	12,935	7
Grants and contributions	40,441	18	48,690	21	33,964	18
Total	219,283	100	232,142	100	183,723	100

Description

National Employment Services consists of the following six sub-activities.

Employment Services: This sub-activity provides programs and services through a national network of CECs to employer and employee clients in an effort to achieve an efficient functioning of the Canadian labour market consistent with national economic and social goals. Programs and services are related to placement, counselling, registration, and employer-market development.

Manpower Consultative Service: The purpose of this sub-activity is to encourage employers and their employees to work together to solve employment problems through joint adjustment committees. In addition, staff involved in this sub-activity are responsible for negotiating work sharing agreements under the Work Sharing Program, managing the Industrial Labour Adjustment Program (ILAP) Community Adjustment Committees, and performing the policy and coordination functions for CEIC/D labour adjustment measures under the Canadian Industrial Renewal Program.

Agriculture: The purpose of this sub-activity is to achieve optimum use of Canadian labour resources in the agricultural industry. The mechanisms used to achieve this are Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements, and Canada Farm Labour Pools.

Outreach: The purpose of this sub-activity is to provide employment-related services to designated target groups where CEC services cannot be used effectively. These target groups include individuals whose difficulties in obtaining, regaining or retaining suitable employment are compounded by personal or systemic barriers stemming from ethnic, social, cultural, physical, geographical or other forms of isolation. Funds are provided through service contracts to community-based organizations which make employment services available to the target groups.

Canada Manpower Mobility Program: This sub-activity provides financial assistance to encourage and facilitate the mobility of workers who are unemployed, underemployed or about to become unemployed, and who are unable to secure work locally.

Labour Market Planning and Adjustment: This function includes the management responsibility for the development of policies, programs and activities, such as Human Resource Planning Boards, Business Management Development, and Options North, designed to optimize the use and development of the Canadian labour force.

Performance Information/Resource Justification

Employment Services: The priority of Employment Services is to help employers in private and public sectors find suitable workers and to help job seekers find work. CEIC/D operates 453 CECs as well as 65 itinerant points of service in isolated or remote communities. In addition, service is provided at 111 post-secondary institutions, 11 Casual Labour Offices, 10 specialized Youth Units and 49 employment development sub-offices with 10 regional offices. During the summer, these offices are further augmented by approximately 450 CECs for Students. CECs provide a screening and referral service. Job seekers are instructed in the development of job-search plans and are provided with leads to employment opportunities. Employment counsellors may also take action to interest prospective employers in job-seeking clients.

Figure 13 provides quantitative information related to the output data currently collected for Employment Services.

To cope with the continuing demands for restraint and increased services to target groups, there will probably be a reduction in registrations and revivals for 1984-85. This will permit increased efforts to be directed towards the provision of assistance to hard-to-place employee-clients who encounter employment barriers and to members of those target groups identified as Government priorities. Emphasis on target groups and hard-to-place clients entails a greater amount of effort and resources to achieve the same numerical results.

Figure 13: Employment Services Output

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Registrations	1,768,000	2,080,000	1,986,490
Revivals	1,771,400	2,084,000	2,114,582
Total registrations and revivals	3,539,400	4,164,000	4,101,072
Counselling interviews	1,176,700	1,259,000	1,214,709
Employee-clients referred to employers	2,399,000	2,471,000	2,252,070
Vacancies notified			
Casual	100,000	107,000	90,293
Regular	780,000	707,000	644,607
Placements			
Casual	91,000	103,000	86,869
Regular	579,200	547,000	483,484
Person-years	4,747	4,781	4,342

The information shown in Figure 13 is not a complete reflection of employment services provided by CECs. Work is currently under way, as part of a revitalization of employment services, to provide additional performance indicators which will, for example, measure the impact of labour market information, and of human resource development initiatives.

Manpower Consultative Service (MCS): This program is designed to minimize the effect of economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1984-85, CEIC/D expects to enter into 400 MCS agreements reimbursing up to 50% of the cost of employer/employee adjustment committees designed to solve identified human resource problems. The financial costs for the mobility assessment agreements and the ILAP community adjustment committees, as well as the MCS agreements, are consolidated in Figure 14.

Figure 14: Manpower Consultative Service

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Manpower Consultative Service			
Number of contracts	400	510	427
Contributions ($)	3,650	8,436	4,641

Work Sharing: In 1984-85, CEIC/D expects to enter into 6,000 Work Sharing Agreements designed to avoid lay-offs through the use of alternative income support, using UI benefit payments for a maximum of 26 weeks in temporary lay-off situations and up to 50 weeks in cases of permanent lay-offs. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company could employ its total work force on a four-day per week basis. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20% without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked while UI benefits would be paid for the day the workers were not working.

Figure 15 provides quantitative data related to Work Sharing Agreements.

Figure 15: Work Sharing Agreements

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Work Sharing			
Number of agreements	6,000	4,855	11,809
Lay-offs averted	26,600	24,033	91,874
Benefits paid ($)	90,000	72,000	121,138

Agriculture: This program is designed to maximize the use of Canadian labour for the agricultural industry. There are Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements with eight provinces to promote federal-provincial consultation and cooperation in the development of policies and initiatives, and to provide a means for sharing equally the cost of implementing agricultural employment measures such as housing, research and promotion.

CEIC/D also expects to fund 65 Canada Farm Labour Pools to provide a specialized employment referral service to local agricultural communities.

Figure 16: Agriculture Program

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Federal-Provincial Agricultural Agreements			
Number of Agreements	8	8	6
Contributions ($)	1,012	1,402	779
Canada Farm Labour Pools			
Number of pools	65	65	63
Contributions ($)	5,994	5,562	4,831
Placements	178,200	167,244	165,121

Outreach Services: This delivery method involves the provision of contribution funds to community-based organizations for the extension of employment-related services such as identifying and assessing the need for remedial services, job placement, and marketing and follow-up support to designated target groups where CEC services cannot be used effectively. These target groups include individuals whose difficulties in obtaining, regaining or retaining suitable employment are compounded by personal or systemic barriers stemming from ethnic, social, cultural, physical, geographical or other forms of isolation. Among the desired results are the indirect placement of clients in jobs found by themselves as a result of project activity, and direct client placement made through employer, CEC and community contact by project staff. As part of employment revitalization, efforts will be made to develop measures for indirect placements achieved with the assistance of Outreach and other delivery components of the National Employment Service.

Figure 17: Outreach Placements

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Number of placements	37,000	62,000	54,652
Contributions ($)	*13,864,000	19,204,000	14,949,994

*Initiatives are currently under way to increase the Outreach Program's reference level. The number of placements will be affected accordingly.

Canada Manpower Mobility Program: This program encourages the mobility of workers who are unemployed, underemployed or about to become unemployed, for whom work is not available locally, and who wish to seek or move to employment in the nearest appropriate locality. The program provides five general categories of financial assistance:

- exploratory assistance which encourages workers to seek employment in the nearest areas where suitable work is available;
- relocation assistance which encourages the employee-client to relocate with family members to an area where suitable employment has been found;
- temporary employment assistance which assists workers in one area to travel to another area in order to accept employment of six weeks to nine months duration;

- special travel assistance which assists workers to travel to obtain employment services that are not available locally; and

- seasonal agriculture assistance which allows a worker to travel to accept employment in seasonal agriculture having a duration of up to nine months.

Figure 18 provides quantitative data related to the Mobility Program.

Figure 18: Mobility Program Expenditures

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Exploratory assistance			
No. of assistances	5,000	5,000	4,539
Contributions ($000)	1,988	1,745	1,470
Relocation assistance			
No. of assistances	9,000	6,000	5,106
Contributions ($000)	8,435	7,408	4,267
Temporary employment			
No. of assistances	2,500	3,000	2,280
Contributions ($000)	439	386	483
Special travel			
No. of assistances	2,500	1,600	1,626
Contributions ($000)	135	119	107
Seasonal agriculture			
No. of assistances	24,000	23,000	20,533
Contributions ($000)	2,189	1,922	1,741

D. Insurance Benefits Services

Objective

To provide temporary income support to unemployed workers while they seek employment or while unable to work because of sickness, disability or pregnancy.

Within this objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to rapidly and accurately process enquiries and determine entitlement to benefit, with respect to applications to establish a benefit period, claims filed while a benefit period is in existence, and appeals;
- to process claimants' reports and make payments to individuals in an accurate and timely manner;
- to prevent, deter and detect abuse or fraud; and
- to provide for the collection of premiums payable to the Unemployment Insurance Account and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner.

Resource Summary

Expenditures for the Insurance Benefits activity (excluding government contributions to the UI Account and Fishermen's Benefits) will account for approximately 13.4% of the 1984-85 operating budget for Employment and Insurance. Personnel costs account for 77.9% of the operating costs for the insurance benefits activity.

Figure 19: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
Sub-Activity	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Processing						
Claims processing	186,845	6,441	209,431	7,411	(22,586)	(970)
Regional computer centres	50,274	1,097	56,926	1,281	(6,652)	(184)
Total	237,119	7,538	266,357	8,692	(29,238)	(1,154)
Control						
Investigation & Control	32,185	952	31,658	958	527	(6)
Total	32,185	952	31,658	958	527	(6)
Management						
Policy development	12,504	152	10,679	150	1,825	2
Revenue collection	27,640	-	24,595	-	3,045	-
Premium reduction	1,773	58	1,763	58	10	-
Total	41,917	210	37,037	208	4,880	2
Total Operating Costs	311,221	8,700	335,052	9,858	(23,831)	(1,158)
Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,559,000	-	2,719,000	-	(160,000)	-
Government's Contribution in respect of fishermen's benefits	150,000	-	135,000	-	15,000	-
Total Activity	3,020,221	8,700	3,189,052	9,858	(168,831)	(1,158)

Figure 20: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	242,594	8	268,393	8	253,383	10
Professional and Special Services	31,552	1	29,502	1	24,741	1
Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,559,000	85	2,719,000	85	2,034,439	83
Government's Contribution in respect of fishermen's benefits	150,000	5	135,000	5	113,787	5
Other	37,075	1	37,157	1	29,565	1
	3,020,221	100	3,189,052	100	2,455,915	100

Description

This activity consists of the following five sub-activities: the processing, control, and management of insurance benefit payments and the funding for the government's contributions to the Unemployment Insurance Account and in respect of fishermen's benefits.

Processing: This includes the responsibility for efficient and timely determination of an individual's entitlement to receipt of unemployment insurance benefits, the payment of such benefits to eligible individuals, the maintenance of data processing facilities necessary to produce benefit payments and process management data for CEIC/D. Also included are interviews of claimants to ensure they are actively seeking employment and otherwise continue to be eligible for the receipt of benefits.

Control: This function includes the responsibility for detecting and preventing fraudulent claims for benefits from ineligible individuals, and ensuring the timely and orderly issuance of correct information by employers and claimants.

Management: The management function is responsible for the maintenance of the legislative base for the UI Program and the development of the appropriate policies and procedures for the administration of the program. This also includes costs related to the collection of premiums payable to the Unemployment Insurance Account by Revenue Canada, Taxation and the provision of premium reductions to qualified employers.

Government Contribution to the Unemployment Insurance Account: The Unemployment Insurance Act requires that an amount equal to the "government cost of paying benefit" be credited to the Unemployment Insurance Account. The "government cost of paying benefit" includes regionally extended benefits and extension benefits paid pursuant to Job Creation projects (Section 38) and Training Programs (Section 39).

Government Contribution in Respect of Fishermen's Benefits: The government contributes to the Unemployment Insurance Account an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits provided.

Performance Information/Resource Justification

This activity involves two major functions which account for 87% of the total operating expenditures for Insurance Benefit Services.

Figure 21: Work Loads and Average Unit Costs

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
Sub-Activity	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Processing						
Initial and renewal claims taken	3,141,000	58.71	3,269,000	63.45	3,892,000	42.93
Number of warrants	33,888,000	0.67	37,029,000	0.65	36,335,000	0.76
Number of interviews conducted	495,000	4.95	365,000	5.54	276,000	6.26
Control						
Total investigations completed	962,000	33.46	944,000	33.54	966,000	24.86
Management						
Number of employers registered (revenue collection)	1,035,000	26.71	974,000	25.25	916,000	23.29
Number of premium reduction applications processed	36,000	49.25	38,000	46.40	36,000	53.25

Volumes and costs related to both interviews conducted and premium reduction applications processed have been realigned to Processing and Management respectively. This recognizes the direct relationships between costs and results.

Figure 22 relates total work load volumes to total person-years, which are expressed in terms of output per person-year.

Processing: Resource levels required for claim processing are determined on the basis of projected work load volume and the level of service provided to the public. The projected work load volume for 1984-85 is based on an expected unemployment rate as forecasted by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training or special benefits. The level of control activity also determines the resources required for claim processing by affecting the level of in-person contact, the volume of revised claims, appeals to Boards of Referees and appeals to Umpires.

Increased resources devoted to claim processing also result in an overall reduction in the number of overpayments and underpayments of benefits to individuals. In 1984-85, it is anticipated that the percentage of claims with errors leading to overpayments and underpayments will be reduced, as a result of improvements made to the UI Program.

Resource levels required for the issue of warrants are also based on the expected unemployment rate. The Regional Computer Centres, whose primary responsibility is production of warrants, also play a major role in processing management information and reporting for CEIC/D.

Control: The work load in this sub-activity is concerned with preventing, detecting, and deterring fraudulent or misrepresentative attempts to obtain UI benefits, and the timely and orderly issuance of correct information by employers and claimants.

In 1984-85, it is forecast that approximately 1 million investigations will be carried out. While maintaining the current level of productivity, increased emphasis will be placed on deterrent and preventive activities. The current level of effort in detection of abuse, misuse and fraud will be maintained.

Figure 22: Processing/Output per Person-Year

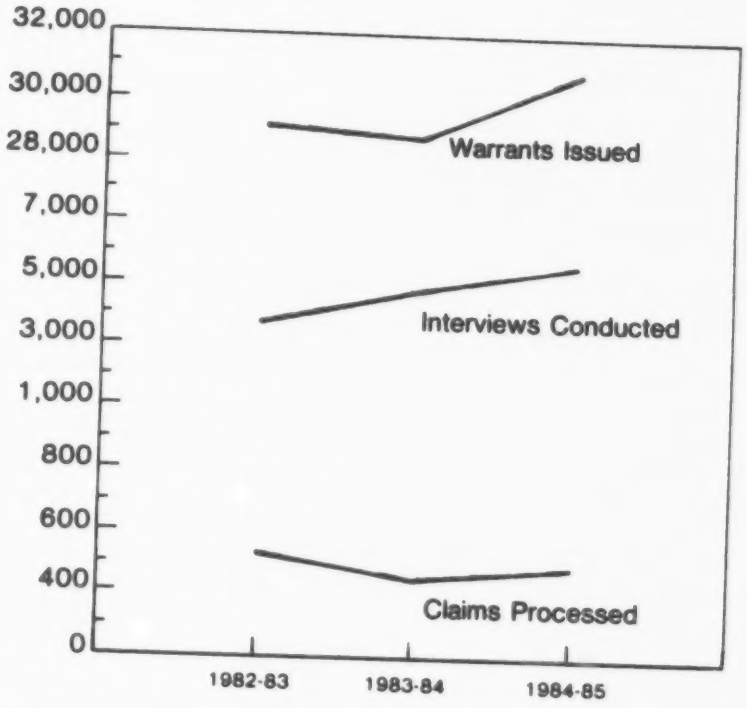

E. Social Insurance Number

Objective

To control and issue social insurance numbers.

Resource Summary

Figure 23: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Social Insurance Number	7,698	244	7,418	246	280	(2)

Figure 24: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	5,880	76	5,682	77	4,679	82
Data processing services	591	8	563	8	583	10
Other	1,128	15	1,074	14	380	7
Sub-total	7,599	99	7,319	99	5,642	99
Capital	99	1	99	1	36	1
Total	7,698	100	7,418	100	5,678	100

Description

The Social Insurance Number activity consists of the following functions:

- the control and issuance of social insurance numbers by processing, examining and certifying social insurance number applications with proof-of-identity documents; and
- providing an enquiry service to other user agencies such as Quebec Pension Plan, Canada Pension Plan and Revenue Canada, Taxation.

The Social Insurance Number activity is administered from Bathurst, New Brunswick. Resources are provided to CEIC/D's 10 regions for administering the Social Insurance Number Proof of Identity Program, which consists of the verification of proof-of-identity documents of applicants for social insurance numbers locally rather than having them verified at Bathurst.

Performance Information/Resource Justification

The operating cost per social insurance number card issued is expected to remain relatively unchanged from 1983-84. The volume is expected to remain at approximately 840,000 cards issued per year. The increase in unit costs from 1982-83 to 1983-84 and the decrease in productivity per person-year, as shown in Figures 25 and 26, result from the increased dedication of regional resources to the verification of proof-of-identify documents submitted by applicants for social insurance numbers. The provision of resources to the regions in 1983-84 accounts for the increase in cost per social insurance number card issued between 1982-83 and 1983-84.

In 1984-85 productivity in terms of the number of social insurance number cards issued per person-year is expected to remain unchanged. Resource levels are not expected to change and no significant fluctuation in the volume of social insurance number cards issued is expected.

Figure 25: Cost per Social Insurance Number Card Issued

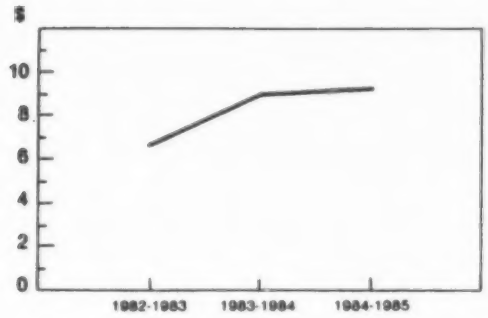

Figure 26: Number of Social Insurance Cards Issued per Person-Year

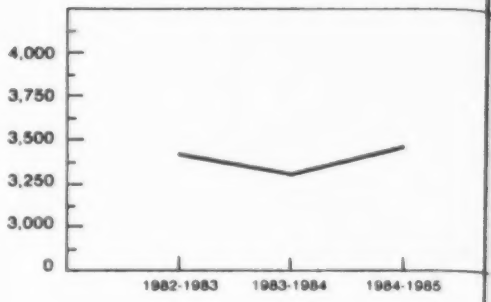

F. Program Administration

Objective

To manage and develop the national benefit, employment, control and service policies, programs and strategies within the Employment and Insurance Program.

Resource Summary

Program Administration represents 5.8% of program expenditures (excluding UI and Fishermen's contributions) and 16.2% of program person-years.

Figure 27: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Administration	135,250	3,073	131,511	3,100	3,739	(27)

Figure 28: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	100,288	74	98,336	75	86,558	69
Other	34,962	26	33,175	25	39,014	31
Total	135,250	100	131,511	100	125,572	100

Description

The role of Program Administration is to:

- provide technical and operational support to the CECs;
- provide management, direction and coordination of CEC activity through the offices of Regional, District and/or Metro Directors;

- advise National Headquarters of developments in the labour market and economy, the needs of the CEIC/D's clients and problems in the delivery of service, and make recommendations on these; and

- work with provincial authorities and other federal departments or agencies to ensure coordination or integration of respective policies or activities in the labour market.

Performance Information/Resource Justification

Figures 29 and 30 show the ratio of Program Administration person-years and Operating and Maintenance (O&M) expenditures to the Employment and Insurance Program totals. In both instances the ratios have remained relatively constant over the three-year period.

Figure 29: Relationship of Program Administration Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Program Administration person-years	3,073	3,100	3,047
Employment and Insurance person-years	18,943	21,936	20,646
% of Program Administration to Employment and Insurance	16	14	15

Figure 30: Relationship of Program Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Program Administration ($000)	135,250	131,511	125,572
Employment and Insurance* ($000)	2,317,399	2,668,128	1,819,050
% of Program Administration to Employment and Insurance	6	5	7

*Excludes UI and Fishermen's Benefits contributions.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 31: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and wages	509,809	575,399	491,973
Contributions to employee benefit plans	66,276	66,395	62,174
Other personnel costs	1,658	3,476	2,506
	577,743	645,270	556,553
Goods and Services			
Travel and relocation	17,122	23,166	13,625
Telephone and telegraph	14,725	15,131	17,080
Postage, freight and express	17,883	17,959	18,482
Printing	8,833	12,726	14,682
Other information	7,178	9,468	8,211
Purchase of training from provinces	513,260	525,697	482,350
Industrial provincial administrative services	10,499	8,245	7,273
Other professional and special services	43,305	41,342	35,001
Rental of equipment	16,706	9,764	3,272
Other rentals	214	231	453
Purchased repair and upkeep	726	2,700	2,499
Other utilities, materials and supplies	3,638	4,141	4,813
Government's contribution to the U.I. Account	2,559,000	2,719,000	2,034,439
All other expenditures	133	128	178
	3,213,222	3,389,698	2,642,358
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	3,649	8,390	4,850
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	1,231,785	1,478,770	763,515
	5,026,399	5,522,128	3,967,276
Less: Receipts and Revenues Credited to the Vote	632,179	650,852	585,617
Total Expenditures	4,394,220	4,871,276	3,381,659

2. Personnel Expenditures

Figure 32: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Executive	34	31	31	51,410-93,040	65,224
Senior Management	88	80	79	47,960-56,400	58,923
Scientific and Professional					
Economic, Sociology and Statistics	64	66	67	14,570-62,880	41,408
Education	36	38	47	13,609-65,770	46,798
Administrative and Foreign Service					
Administration Services	350	316	254	13,250-55,226	31,792
Personnel Administration	7	-	-	13,330-60,830	34,963
Program Administration	8,587	8,574	7,857	13,250-55,226	31,699
Organization & Methods	6	3	3	13,520-55,220	36,189
Computer Systems	15	8	5	17,872-58,508	36,813
Information Services	4	-	-	12,932-55,220	34,886
Technical					
Social Science	20	26	19	12,033-55,013	31,346
General Technical	-	5	4	- -	-
Administrative Support					
Communication	40	54	60	14,632-30,309	18,104
Clerical and Regulatory	8,905	9,792	9,067	12,316-30,231	22,209
Secretarial-Steno-Typing	420	594	596	12,034-30,425	19,128
Data Processing	330	335	311	12,716-35,362	20,402
Office Equipment Operator	25	27	21	12,062-24,068	18,900
Operational					
General Service	12	9	12	12,627-38,088	19,908

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Grants and Contributions

Figure 33: Details of Grants and Contributions ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Grants			
Direct Job Creation			
Employment Creation Grants	25,000	100,750	N/A*
Local Employment Assistance and Development	12,825	4,930	N/A*
Workers Compensation Grants	-	-	N/A*
National Employment Services			
Frontier College of Canada	175	175	175
Voluntary Organizations	390	390	387
Total grants	38,390	106,245	6,228
Contributions			
Employment Training			
Payment of training allowances to persons who are receiving occupational training under the National Training Act	103,038	111,120	97,513
Payments to employers and other persons in accordance with industrial training agreements entered into by CEIC/D with such bodies under the National Training Act	168,396	149,247	102,915
Payments to individuals under the Manpower Mobility Regulations, Section 8, Trainee Travel	11,563	11,554	11,572
Payments to provinces and non-profit training organizations in accordance with Skills Growth Fund agreements entered into by CEIC/D with such bodies under the National Training Act	85,600	63,400	18,304
Sub-total	368,597	335,321	230,304

Figure 33: Details of Grants and Contributions ($000) (continued)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Direct Job Creation			
Payments to municipal and other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purpose of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community:			
Canada Works	279,110	694,165	N/A*
Local Employment Assistance and Development	87,510	29,362	N/A*
Job Corps	36,551	29,121	N/A*
Career-Access	228,751	91,758	N/A*
Employment Creation Contributions	3,000	9,673	N/A*
	634,922	854,079	379,794
National Employment Services			
Payments to provinces, transportation companies and individuals under agreements entered into by the Minister with the provinces subject to approval of the governor-in-council and with corporations or individuals acting as managers of farm labour pools for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements			
Federal-Provincial Agricultural Agreements	1,012	1,402	779
Farm labour pools	5,994	5,562	4,831

Figure 33: Details of Grants and Contributions ($000) (continued)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Payments in accordance with regulations approved by the Governor-in-Council to provinces, employers and workers in respect of labour mobility and assessment incentives	3,650	8,456	4,641
Payments in accordance with regulations approved by the Governor-in-Council to or in respect of persons who are moved from one place in Canada to another place in Canada in connection with the Manpower Mobility Program	13,619	12,580	8,201
Payments to organizations or individuals in support of activities complementary to labour market policy	13,864	19,204	14,960
Outreach	500	500	-
Human Resources Planning Boards	517	315	-
Business Management Development	720	126	-
Options North			
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	150,000	135,000	113,787
Total contributions	1,193,395	1,372,525	757,287
Total grants and contributions	1,231,785	1,478,770	763,515

Refer to sub-section C, pages 4-62 and 4-63.

B. Cost Analysis

Figure 34 shows the total cost of the program. Revenue credited to the Vote consists of the costs of the program recovered from the Unemployment Insurance Account in accordance with the Unemployment Insurance Act. Other costs are for accommodation provided by the Department of Public Works, surgical-medical insurance, and other miscellaneous services provided free by other government departments.

Figure 34: Net Cost of Program by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Revenues credited to the Vote	Total Estimates 1984-85	Other Costs	Total cost 1984-85	Total cost 1983-84
Employment and Insurance	5,026,399	632,179	4,394,220	8,964	4,403,184	4,878,872

C. Direct Job Creation

1. Program Information

Details and potential effects of direct job creation programs are provided in this section. The Canada Works Program supports counter-cyclical stabilization and adjustment objectives, the LEAD program supports local employment growth, and the human resource development objectives are met through the Job Corps and Career Access Programs.

Canada Works: The Canada Works Program is designed to provide productive term employment for the unemployed by creating jobs which would not otherwise be available. The intent of the Canada Works Program is to create term jobs through the development of locally based projects, the activities of which match the skills available among unemployed workers in areas where employment is deteriorating.

In addition to the provision of wage and other cost contributions, the program will also utilize the provisions of Section 38 of the Unemployment Insurance Act to support the maintenance and continued utilization of workers' skills during periods of lay-off.

Organizations, businesses, individuals, federal and provincial/territorial departments and agencies and municipalities may become sponsors under the program. Government departments and agencies must designate a non-government body to act as employer. All participants must be unemployed. Preference will be given to laid off workers; UI exhaustees; UI recipients; social assistance recipients; workers from designated sectors or occupations under broader assistance programs; and returning students.

The activities supported will, as appropriate, be reflective of community priorities and the broader federal and regional objectives of economic recovery and local employment growth.

Canada Works consolidated into one program, those programs which previously responded to the requirement for term employment creation: Canada Community Development Projects (CCDP); the Special Response Feature (SRF) of CCDP; UI/Job Creation; Community Employment Program (CEP); New Employment Expansion and Development (NEED) as well as the Community and Federal Stream projects operated under the Summer Canada Program.

The NEED element of Canada Works is currently operating under established agreements with federal departments and with provinces with an appropriation, prior to consolidation, of $500 million. The commitments associated with this program will be respected to their conclusion over fiscal years 1983-84 and 1984-85.

The third round of CCDP and the CEP are currently operating with a level of contributions commitment of some $262.7 million and will wind down over fiscal 1983-84 for CCDP and 1984-85 for CEP. These activities and associated resources will become part of the consolidated program which will have the capacity and the obligation to continue to meet established commitments.

The close-out of agreements and other residual elements of old programming will require attention through 1983-84 and 1984-85. The appropriate finalizing of project accounts, records and data will continue to be a priority within the consolidated structure.

Local Employment Assistance and Development Program: The LEAD Program is designed to increase the number of permanent jobs in localities of chronically high unemployment.

The intent of the LEAD Program is to create ongoing jobs through the medium of projects and LEAD Corporations. The creation of jobs, both in projects and in and through the LEAD Corporations, is the intended result.

LEAD projects will enable those communities which are unable to establish corporations to originate an employment plan, to proceed to develop an infrastructure and to establish ongoing enterprises. The contributions deployed on these activities will immediately generate employment in the community in advance of the achievement of program objectives.

LEAD Corporations will contribute to the achievement of program objectives by providing or obtaining expert advice and counsel for existing or would-be entrepreneurs so as to maximize the effectiveness of local business investment, and by providing loans, loan guarantees, and equity participation to community entrepreneurs to create new jobs.

Any organization which represents community-development interests and is situated in a community that has a population of less than 50,000 and meets the following criteria, is eligible to receive project funding or to apply to develop a LEAD Corporation:

- persistent unemployment problem;
- potential for increased employment; and
- demonstrated capacity for planning and economic development.

The Local Employment Assistance and Development Program (LEAD) consolidated into one program the Canada Community Development Projects (CCDP) - Developmental, the Local Employment Development Assistance (LEDA) Program, and the Local Employment Assistance Program (LEAP) Retention.

Funding under the CCDP - Developmental is currently committed for 1983-84 and these commitments will be respected to their conclusion. In the case of the majority of LEAP projects and the LEDA Corporations presently in operation, there are expectations that support will continue, subject to satisfactory progress and performance, after the termination of current operational year contracts. These commitments will be honoured by providing for a "roll-over" of these projects and Corporations into the LEAD program at that time, or earlier if the projects and/or Corporations so wish.

The close out of the CCDP agreements and of a number of LEAP Retention projects and other residual elements of old programming will require attention through 1983-84 and 1984-85. The appropriate finalizing of project accounts, records and data will continue to be a priority within the consolidated structure.

Job Corps: The Job Corps Program is designed to provide severely disadvantaged individuals with the necessary preparation and employment related skills leading to labour market readiness.

The implementation of the program, the creation of related jobs and the movement of disadvantaged participants through the Job Corps and into employment or training constitute the results planned.

Job Corps will provide participants with assessment, counselling, and a range of skills related both to their life and employment as appropriate to the setting of the various jobs offered under the Job Corps Program and to the target group(s) served. They will contribute to the achievement of program objectives by implementing individualized programs of employment preparation to agreed performance standards.

Any organization, business, individual, municipality or school board, if the provincial government raises no barrier, is eligible to sponsor a Job Corps project. Participants in Job Corps include those individuals disadvantaged for reasons including lack of education, training, job experience, or mental/physical disabilities which create a barrier to labour market participation.

The Job Corps Program subsumed the Local Employment Assistance Program (LEAP) Preparation and the Youth Job Corps component of the Canada Community Development Projects (CCDP).

The close out of LEAP preparation projects which have come to the conclusion of their funding period or which are not able or willing to effect a "roll-over" into the Job Corps, and other residual elements of old programming will require attention through 1983-84 and 1984-85. The appropriate finalizing of project accounts, records and data will continue to be a priority within the consolidated structure.

Funding for Youth Job Corps projects under CCDP Round Three is currently committed for 1983-84. At the conclusion of this funding period, these Job Corps projects will be "rolled-over" as appropriate into the new consolidated Job Corps, as will the LEAP preparation projects which are consistent with the objectives of the Job Corps.

Career Access: The Career Access Program is designed to stimulate the provision of employment opportunities to people whose participation in the labour market may be facilitated or enhanced by such measures.

The intent of the new Career Access program is to create opportunities, through wage subsidy agreements with a range of employers. The agreements, and the work-weeks of employment experience they provide to participants constitute the results planned with program funds.

The program is targetted at the handicapped, the disadvantaged and the inexperienced (particularly youth), groups generally recognized as most in need of development and employment opportunities.

Organizations, businesses, individuals and municipalities may become sponsors under the program. In the case of student summer programming, federal departments/agencies may become sponsors under the program. Community groups/agencies are eligible not only as employers, but may also receive a contribution to provide pre- and post-placement services to one or more of the various categories of eligible workers. All participants must be unemployed. Preference will be given to recent graduates of Job Corps or a similar program; handicapped persons; employment disadvantaged persons or disabled persons who have completed a skill or language training course under the National Training Program (NTP) or a course under the General Industrial Training Program.

The National Voluntary Service is a new initiative within the Career Access Program which will provide an opportunity for unemployment insurance beneficiaries to work with voluntary organizations in useful, productive activities. The Service will continue to pay unemployment insurance benefits (as per Section 38 of the UI Act) plus minimum allowances for out-of-pocket expenses to hired beneficiaries and will contribute to the overhead expenses incurred by the organization. Organizations would take on beneficiaries to enhance or expand the delivery of charitable services.

The Career Access Program consolidated into one program the Program for the Employment Disadvanted (PED), the Portable Wage Subsidy Program (PWS), the New Technology Employment Program (NTEP), Summer Canada Internships 1984, and the Canada Community Services Projects (CCSP).

Agreements in force under the subsumed programs will continue according to the terms of each agreement until they expire or are terminated. Outstanding commitments on these agreements will be a first charge against the consolidated Career Access funds.

Canada Employment Centres for Students and Native Internship: Canada Employment Centres for Students (CECS), a component of the Summer Canada Student Employment Program, are administered through the Special Groups and Affirmative Action Branch of the Employment and Insurance Group. The program provides placement services for students seeking summer employment and for employers requiring temporary summer help. As well, it provides information on government employment programs for students and referrals under the Summer Canada program. CECS is specially funded from resources provided by Treasury Board Vote 10.

Improving the efficiency of placement services to students in over 400 CECS is measured by the year-to-year comparative changes in the number of placements recorded. Placement volumes are dependent upon both the prevailing regional economic conditions and the extent to which "Hire-A-Student" publicity and promotion is realized.

The purpose of the Native Internship Program is to increase the summer employment opportunities for native students in various facets of the CEIC/D's operations, including the CEC for Students. The program is specially funded through resources provided by Treasury Board Vote 10.

2. Reporting of 1982-83 Job Creation Expenditures/Results

Figure 35: Actual 1982-83 Grant/Contribution Expenditures and Results

	Actual 1982-83
Grants[1]	
Local Economic Development Assistance	1,269
Workmen's Compensation	12
Community Development Projects (Immediate Employment Stimulation)	4,385
Total grants	5,666
Contributions	
Local Employment Assistance Program	
$000 Contributions	56,953
Total work-weeks created	216,482
$ Contributions/work-weeks	263
Work-weeks/operating person-years	1,323
New Employment Expansion and Development Program	
$000 Contributions	15,105
Total work-weeks created	77,826
$ Contributions/work-weeks	194
Work-weeks/operating person-years	959
Canada Community Development Projects, Special Response Feature, UI/Job Creation and Community Employment Program	
$000 Contributions	195,222
Total work-weeks created	661,752
$ Contributions/work-weeks	295
Work-weeks/operating person-years	1,757
Canada Community Services Projects	
$000 Contributions	10,024
Total work-weeks created	73,801
$ Contributions/work-weeks	136
Work-weeks/operating person-years	2,522
New Technology Employment Program	
$000 Contributions	3,496
Total work-weeks created	15,716
$ Contributions/work-weeks	222
Work-weeks/operating person-years	1,111

Figure 35: Actual 1982-83 Grant/Contribution Expenditures and Results (Continued)

	Actual 1982-83
Local Economic Development Assistance Program[1]	1,215
Program for the Employment Disadvantaged	
$000 Contributions	34,891
Total work-weeks created	563,082
$ Contributions/work-weeks	62
Work-weeks/operating person-years	8,432
Portable Wage Subsidy Program[1]	1,314
Summer Canada - Student Employment Program (community stream only)	
$000 Contributions	60,689
Total work-weeks created	315,982
$ Contributions/work-weeks	192
Work-weeks/operating person-years	1,263
Canada Community Development Projects (Immediate Employment Stimulation)[1]	885
Total contributions	379,794
Total grants and contributions	385,460

[1] No performance measurement indicator is given for those programs listed under Grants, or for Portable Wage Subsidy Program listed under Contributions.

3. Regrouping of 1983-84 Job Creation Programs as a Result of Consolidation

Figure 36: Regrouping of 1983-84 Main Estimates Job Creation Programs as a Result of Consolidation ($000)

	Program Funds 1983-84
Canada Works	
Canada Community Development Projects (Temporary)[1] & Special Response Feature	130,347
Community Employment Program	8,900
New Employment Expansion and Development	299,753
Canada Works	126,554
UI/Job Creation	28,200
Summer Canada[1]	100,411
Sub-total	694,165
Local Employment Assistance and Development	
Canada Community Development Projects (Developmental)[1]	-
Local Employment Assistance Program (Retention)[2]	22,569
Local Economic Development Assistance	2,856
Local Employment Assistance and Development	8,867
Sub-total	34,292
Job Corps	
Local Employment Assistance Program (Preparation)[2]	21,641
Job Corps	7,480
Sub-total	29,121
Career Access	
Program for the Employment Disadvantaged	54,633
Portable Wage Subsidy	3,500
New Technology Employment Program	3,500
Summer Canada Internship[1]	-
Canada Community Services Projects	13,500
Career Access	16,625
Sub-total	91,758
Employment Creation	110,423
Total for Job Creation	959,759

[1] For administrative purposes in 1983-84 only, all program funds in Canada Community Development Projects and Summer Canada will be displayed in Public Accounts under Canada Works.

[2] The original program funds associated with the Local Employment Assistance Program were divided between Job Corps and the Local Employment Assistance and Development Program.

Immigration Program Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 5-4

Section I
Program Overview

A. Highlights 5-5
B. Financial Summary by Activity 5-7
C. Background
   1. Introduction 5-8
   2. Legal Mandate 5-8
   3. Program Objective 5-8
   4. Program Organization for Delivery 5-8
D. Planning Perspective
   1. Environment 5-11
   2. Initiatives 5-12
   3. Program Effectiveness 5-13

Section II
Analysis by Activity

A. Program Administration 5-16
B. Recruitment and Selection 5-18
C. Enforcement and Adjudication 5-21
D. Settlement 5-27
E. Refugee Status Advisory Committee 5-30

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 5-33
   2. Personnel Expenditures 5-34
   3. Grants and Contributions 5-35
B. Cost Analysis 5-35
C. Immigration Overview 5-36

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

The Commission is seeking authority to spend $113,295,000 during fiscal year 1984-85 in the operation of the Immigration Program. In addition to this amount, $8,662,000 for employee benefits will be met under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85 $	1983-84 $	Change $
Budgetary			
Vote 20 - Immigration Program expenditures	81,432,000	77,779,000	3,653,000
Vote 25 - Contributions	31,863,000	30,495,000	1,368,000
Statutory - Contributions to employee benefit plans	8,662,000	8,166,000	496,000
Total Program	121,957,000	116,440,000	5,517,000

Section I
Program Overview

A. Highlights

Immigration levels are based on the calendar year. The Immigration Program has the following objectives for 1984:

- to facilitate the admission of 90,000 to 95,000 immigrants to Canada by
  - admitting 10,000 government-sponsored refugees while maintaining a reserve of 2,000 for contingencies, making for a possible total of 12,000,
  - admitting 6,000 to 8,000 selected workers (destined for the labour force but excluding entrepreneurs and the self-employed), plus their spouses and dependents,
  - admitting 11,000 entrepreneurs, self-employed persons, retirees and independent applicants admitted on humanitarian grounds, plus their spouses and dependents;
- to facilitate the admission of students, temporary workers and other visitors, by
  - issuing a projected 90,000 student authorizations,
  - issuing a projected 125,000 temporary worker authorizations, and
  - documenting an estimated 150,000 visitors and admitting some 35 million visitors in all.

The following are the operational goals for the Immigration Program during 1984-85:

- to carry out Canada's international responsibilities toward refugees and other humanitarian cases, by
  - processing a projected 5,000 requests for refugee status, and
  - processing a projected 232,000 extensions and authorizations;

- to ensure that inadmissable persons do not enter or remain in Canada, by
  - carrying out a projected 75,000 investigations of persons suspected of being in violation of the Immigration Act, and
  - conducting a projected two million secondary examinations at ports of entry to determine admissibility to Canada;
- to facilitate the early adaptation of immigrants in Canada, by
  - providing adjustment assistance to recently arrived indigent immigrants at a cost of $29 million, and
  - providing $3 million for settlement and adaptation services;
- to improve the efficiency and effectiveness of the immigration program delivery process, by
  - continuing the development of the Field Operational Support System (FOSS);
- to prepare recommendations for the Minister on approximately 2,500 projected new refugee status claims; and
- to deal quickly and effectively with an ever-increasing backlog of outstanding refugee status claims by reducing the time taken to process initial committee decisions on claims.

B. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change	For Details See Page
Program Administration	21,199	20,888	311	5-16
Recruitment and Selection	14,785	14,065	720	5-18
Enforcement and Adjudication	47,630	45,280	2,350	5-21
Settlement	36,421	34,899	1,522	5-27
Refugee Status Advisory Committee	1,922	1,671	251	5-30
Total	121,957	116,803	5,154	
Authorized person-years	2,219	2,260	(41)	

The increase in the 1984-85 requirements from the 1983-84 forecast is generally made up of a 5% increase in salaries, employee benefit plans, goods and services, and contributions.

C. Background

1. Introduction

The Immigration Program recruits, admits and helps in the adaptation of people deemed suitable residents, citizens, workers and visitors for Canada, and protects Canadians against the entry of undesirable non-Canadians. In these endeavours CEIC/D works with federal government departments, the provinces and the private sector. The primary federal departments with which the Immigration Program is involved are:

- External Affairs, which provides immigration services abroad;
- Revenue Canada (Customs), which provides primary immigration inspection at points of entry to Canada;
- Solicitor General (RCMP), which has been traditionally responsible for the prosecution of immigration violations on behalf of CEIC/D, and for liaison on security matters;
- Health and Welfare, which is responsible for assessing the medical histories of those classes of persons requiring medical examination before being admitted to Canada, and for providing non-insured medical services to immigrants on arrival in Canada; and
- Secretary of State, which is responsible for the longer-term social and cultural integration needs of immigrants.

2. Legal Mandate

The legislation which guides CEIC/D in immigration matters is the Immigration Act, 1976 and Immigration Regulations, 1978.

3. Program Objective

The program objective is to administer the admission of immigrants and visitors in accordance with the economic, social and cultural interests of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Immigration Program is divided into five activities. Enforcement and Adjudication covers the tasks associated with the examination of all persons entering Canada and the exclusion of certain persons in order to protect Canadians from undesirable non-Canadians. Recruitment and Selection addresses the functions necessary for attracting immigrants as suitable future residents and citizens of

Canada. Settlement is concerned with the adaptation of immigrants and refugees into the social, economic and cultural life of Canada. Program Administration provides the support services and coordination needed to ensure effective and efficient use of resources. The Refugee Status Advisory Committee (RSAC) reviews all claims for refugee status in Canada and advises the Minister on whether the claimants are Convention refugees. Although the RSAC is included within the activity structure of the Immigration Program for funding purposes, it is an independent advisory body to the Minister.

Figure 2: Activity Structure

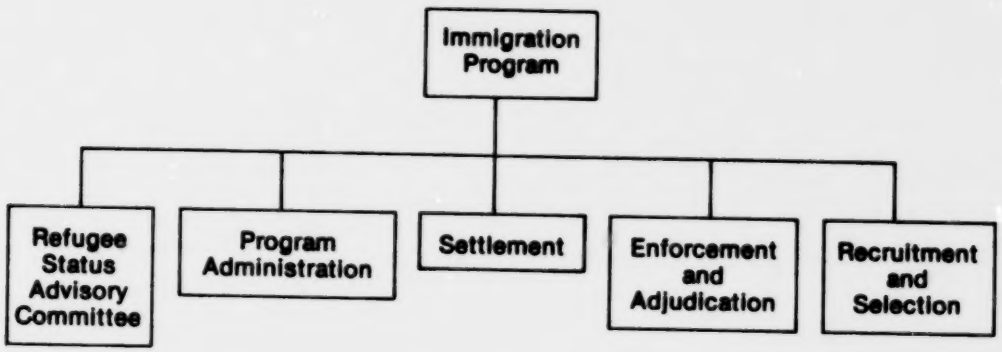

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the approximately 2,200 personnel, over 2,000 are located in 10 regional offices and 106 CICs across the country.

The five branches at National Headquarters develop policies and systems to provide for the efficient and uniform application of the Immigration Act and associated regulations. Effective April 1, 1984, the headquarters component will be structured as outlined in Figure 3.

The 10 Regional Executive Directors/Directors General, through the Directors of Immigration, are responsible for the application of policies, systems and procedures relating to the government's immigration policy.

Figure 3: Resources by Organization/Activity ($000)

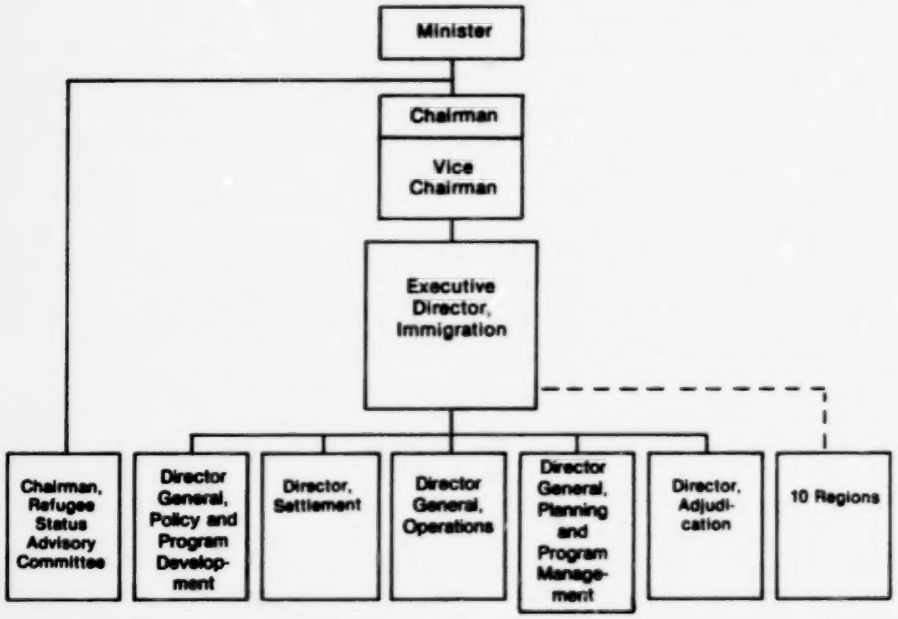

	Chairman, Refugee Status Advisory Committee	Director General, Policy and Program Development	Director, Settlement	Director General, Operations	Director General, Planning and Program Management	Director, Adjudication	10 Regions	Total
Program Administration 444 P-Y					4,702		16,497	21,199
Recruitment & Selection 483 P-Y		1,157					13,628	14,785
Enforcement & Adjudication 1,167 P-Y				3,261		380	43,989	47,630
Settlement 99 P-Y			670				35,751*	36,421*
Refugee Status Advisory Ctee 26 P-Y	1.922							1.922
	1.922	1,157	670	3,261	4,702	380	109,865	121,957

*Includes $31,863 for Contributions.

D. Planning Perspective

1. Environment

The overall aims of the Commission/Department include realizing the full potential of Canada's human resources and furtheriny the effective operation of the labour market in meeting occupational shortages and overcoming specific bottlenecks related to workers' skills. Immigration policy for the target period will continue to balance Canada's economic interest with its social and humanitarian commitments. The CEIC/D is committed to a 'Canada First' policy which emphasizes admitting skilled workers only when workers with needed skills cannot be found within Canada.

A three-year immigration planning cycle, which allows for annual reviews and adjustments, is now in operation. The present plan maintains Canada's role as a main immigrant-receiving country. The magnitude and composition of immigration is determined by a variety of domestic and international factors. The plan announced on November 1, 1983 calls for immigration levels of 90,000 to 95,000 in calendar year 1984.

The views of the provinces and non-governmental organizations will be key domestic influences, as will conditions in the labour market and the increasingly closer working relationship of the CEIC/D with employers. A marked slowdown in domestic labour-force growth (expected to continue beyond 1987-88) will enhance the attractiveness of skilled foreign workers. This portion of immigration will be increased or reduced according to infrastructural considerations and such matters as the absorptive capacity of private and governmental services for immigrant settlement, and educational and health-care delivery systems.

A key international influence on immigration will be the refugee situation. Because of the volatile nature of the global refugee picture, consultations with the United Nations High Commissioner for Refugees and with refugee-receiving nations will continue. This will ensure that any planning, necessarily of a short-term nature, will meet both international and Canadian interests.

Another important aspect of immigration policy relates to the admission of students, temporary workers and other visitors to Canada. The number of students admitted annually is based on provincial priorities and goals of different educational institutions across the country. The admission of temporary workers is determined by employer requirements which cannot be met within the domestic labour force, together with reciprocal exchange arrangements with other countries.

Canada's attractiveness in much of the world means that it will continue to receive immigrants by legal or non-legal means. It is foreseen that persons in the inquiry process will continue to make use of the refugee provisions of the Immigration Act in order to remain and find

employment in Canada for lengthy periods of time. Effective action to ensure enforcement of the Immigration Act is a continuing requirement, with high priority given to preventative measures.

Economic slowdowns, inflation and unemployment are placing greater public demands on tax-supported programs in the public and private sectors. This is likely to result in increased federal settlement costs, both directly and indirectly, as other levels of government and the voluntary sector offset their escalating expenditures by cutting back on settlement services and/or exerting pressure for increased federal support. In addition, the liberalization of the refugee determination guidelines has led to higher volumes of refugee claims and a greater number of indigent claimants seeking federal financial assistance for longer periods of time. These pressures will force increasing attention on administrative practices to improve the system of determining refugee status.

2. Initiatives

In 1984-85, the following initiatives will be emphasized. These are related to immigrant settlement, preventative enforcement, refugee policy review, and increased efficiency, effectiveness and quality of service in program delivery.

Immigrant settlement: Ensuring the rapid and successful adjustment of immigrants to Canadian society will remain a high priority, with particular emphasis given to job placement. A major review of policies and programs, done with the Secretary of State, is nearing completion and is expected to provide a federal policy framework for immigrant settlement and integration, including language training. Within this framework, a consultation process with the provinces and the private voluntary sector was begun in the spring of 1983, a delay from the fall of 1982 due to difficulty in coordinating a timetable for federal-provincial discussions.

The first round of consultations with the provinces and the voluntary sector resulted in general support for the Commission's settlement framework and for the proposal that survival-level language training be provided to all adult immigrants. It is expected that changes to the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) will be implemented in 1984-85, with no resulting financial considerations.

For further details on settlement, see pages 5-27 to 5-29.

Preventative enforcement: In an effort to reduce the number of inadmissible persons travelling to Canada from certain countries and to discourage those visitors who attempt to seek work in Canada illegally, the CEIC/D is making wider use of visitor visa requirements. Countries to which this applies are identified by analysis of the levels of enforcement activity over specified periods of time. Introduction of

such measures has, without fail, resulted in greater effectiveness in preventing the entry of inadmissible persons to Canada and in protecting the Canadian job market against exploitation.

For further details on enforcement, see pages 5-21 to 5-24.

Refugee Policy Review: In response to increasing numbers of refugee claims, significant delays in reviewing such claims, the attendant increased costs, and evidence of abuse of the process, the Commission established as a priority for 1984-85 the review of the process of determining refugee status. The review will re-define policy regarding persons claiming refugee status at ports of entry or from within Canada. The new framework will outline the process of determination, redetermination and appeal as well as the conditions of support and settlement for people, pending a decision and subsequent to a successful claim. The policy must fulfill three objectives: it must be fair, fast and affordable.

Increased program efficiency, effectiveness and quality of service: The continued development of the automated Field Operational Support System (FOSS), will remain a high priority in 1984-85. FOSS is an on-line information network for local Canada Immigration Centres (CICs), airports and border points. It contains case status information, and has update capability. The development and implementation of FOSS III is currently planned over a four-year period ending 1986-87. The approved activity for 1984-85 is the testing of automation of CIC indexes. The Commission will be seeking approval in late 1983-84 for a comprehensive FOSS III plan.

3. Program Effectiveness

Six areas are examined when assessing effectiveness in fulfillment of the Immigration Program's objective. Three are directly related to the planning of immigration levels and can be summarized as follows.

Social Aims: The reunification of families, through family-sponsored and independent immigration, supports the federal government's commitment to the maintenance of the family unit in Canada. As the separation of immediate family members can create hardship and severe stress, maintenance of the family unit is an important step in ensuring the social stability of immigrants.

Economic Aims: Canada accepts immigrants who make a significant contribution to the economy and fill labour market needs that cannot be met within Canada. The entry of those applicants is governed by specific selection criteria and is oriented to choosing workers for the labour market.

Humanitarian Aims: Through its refugee policy and programs, Canada has continued to support the humanitarian objective of its immigration policy, and to fulfill its international legal and moral responsibilities.

Careful balancing of social, humanitarian and economic goals is maintained through extensive consultation with the various levels of government and the private sector. The three-year planning cycle for immigration, with annual reviews and any necessary adjustments, facilitates consultation and enhances effectiveness. The three-year planning horizon also helps the provinces determine future needs and resource allocations in such areas of provincial jurisdiction as education, housing and social services.

The refugee and designated class component is planned for one year because of the volatility of the world refugee situation.

The following chart indicates how classes of immigrants relate to the social, economic and humanitarian goals within the overall plan for the admission of 90,000 to 95,000 immigrants in calendar year 1984.

Figure 4: Program Effectiveness Measures

Objective	Principal Component	Control Variable	1984 Levels
Social	Family class	- Demand by relatives in Canada - Definition of eligibility - Financial capacity of sponsor	50,000
Humanitarian	Refugee and designated classes	Eligibility governed by refugee definition and by Designated Class Regulations. Intake planned annually	12,000
Economic	Selected workers	Intake planned annually on 3-year basis. Controlled by selection criteria and job validation procedures	6,000 - 8,000
Total	The overall level comprises all of the above, plus spouses and dependents of selected workers and other groups including entrepreneurs, self-employed workers and retirees.		90,000 - 95,000

The other three areas where effectiveness of the program is measured are as follows.

Enforcement: Immigration legislation must be enforced to ensure that inadmissable persons do not come into or remain in Canada. A large part of the Immigration Program resources are expended on numerous prevention-oriented activities . The preventative, control, and investigative measures taken by the CEIC/D are comprehensive and under continuing review to ensure that Canadian society is protected from undesirable non-Canadians. Specific activities and results are outlined in Section II (pages 5-21 to 5-24).

Settlement: A potential immigrant's likelihood of adapting to Canadian society is always considered during the recruitment and selection phase. In addition, a comprehensive strategy is being developed to ensure that basic services which help recent arrivals become established are made available to all immigrants through ISAP. These service initiatives will be the result of cooperation and participation with other federal departments and provincial governments, and the mobilization of activities by community groups. An evaluation process for ISAP is under development, following the receipt of a pre-evaluation study in the fall of 1983. Parts of the evaluation process will be in place in 1984-85. Further information on ISAP and other settlement activities appears in Section II (pages 5-27 to 5-29).

Admission of Students and Temporary Workers: In facilitating the admission of students, CEIC/D responds to the wishes of educational institutions across the country, and to the goals and priorities set by individual provincial governments. CEIC/D regulates the admission of temporary workers so that employers having seasonal or other temporary vacancies are given access to foreign temporary workers, provided that no Canadian citizens or permanent residents are available to accept the vacancies or to be trained for them. This ensures that employers' needs are filled through foreign sources only when it has been determined that their entry has no negative effect on the Canadian job market.

Section II
Analysis by Activity

A. Program Administration

Objective

To provide, at an acceptable cost, the direction, planning, control, information and coordination needed to ensure effective and efficient use of Immigration Program resources.

In 1984-85 the targets for the Program Administration activity are:

- to fulfill Program Administration's responsibilities, utilizing less than 21% of the Immigration Program's person-years (see Figure 7 on page 5-17); and
- to perform specific tasks (for example, continue FOSS III development) designed to improve the efficiency, effectiveness and productivity of program operations.

Resource Summary

Figure 5: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Administration	21,199	444	20,888	447	311	(3)

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel costs	13,730	64.8	13,165	63.0	13,631	64.3
Contributions to employee benefit plans	1,779	8.4	1,743	8.4	1,921	9.1
Transportation and communications	2,650	12.5	2,723	13.0	2,485	11.7
Professional and special services	1,318	6.2	1,487	7.1	1,337	6.3
All other operating costs	1,722	8.1	1,770	8.5	1,817	8.6
Total	21,199	100.0	20,888	100.0	21,191	100.0

Description

This activity includes functions of the Executive Director, all Regional Directors General or Directors of Immigration and their immediate staff, and the Priorities and Program Coordination Branch at National Headquarters.

The Program Administration activity includes legislative, policy and procedural coordination; resource planning and management; performance measurement and productivity improvement; the collection and dissemination of program information and the planning, development and maintenance of program information systems and computerized data bases. It provides staff training and development, and management services in support of program and field operations, as well as secretariat services for the Immigration Program and the Minister's Immigration portfolio.

Performance Information/Resource Justification

The overall objective of the Program Administration activity is to ensure the efficiency, effectiveness and quality of service of the Immigration Program through planning, direction, control, information coordination and program support. The rationale used to determine an acceptable level of cost is the number of person-years expended in the Program Administration activity as a percentage of the total person-years utilized in the Immigration vote. The objective for 1984-85 is to keep this percentage at or below 21%.

Figure 7: Program Administration Activity: Efficiency Analysis by Person-Years

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Program Administration utilization	444	447	511
Total Immigration Program utilization	2,219	2,260	2,219
% of total Immigration person-years to be utilized by Program Administration activity	20.0	19.8	23.0

B. Recruitment and Selection

Objective

To develop policies and programs that regulate the volume and composition of immigrant and non-immigrant movement to Canada from abroad and to implement these policies in Canada. Recruitment and Selection activity abroad is carried out by the Department of External Affairs.

Resource Summary

Figure 8: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Recruitment and Selection	14,785	483	14,065	486	720	(3)

Figure 9: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel costs	12,105	81.9	11,600	82.5	13,485	81.2
Contributions to employee benefit plans	1,569	10.6	1,473	10.5	1,897	11.4
Transportation and communications	630	4.3	580	4.1	605	3.6
Professional and special services	368	2.5	340	2.4	533	3.2
All other operating costs	113	0.7	72	0.5	86	0.6
Total	14,785	100.0	14,065	100.0	16,606	100.0

Description

Recruitment and Selection activities are directed to planning, implementing and managing the level of immigration, the composition of the immigrant movement (immigrants admitted for social, humanitarian or economic reasons), and the numbers and composition of various non-immigrant categories. These include temporary foreign workers, foreign students and tourists.

Immigration levels and components are planned for a three-year period. These are based on extensive annual consultations with provincial governments, labour and management organizations, religious institutions and other non-governmental agencies.

The levels are approved by Cabinet and a new three-year plan is presented to Parliament by the Minister each year. Policies relating to non-immigrant programs are developed continually in consultation with relevant private and public organizations.

Recruitment and Selection policies are developed at National Headquarters with input from the regional offices. The involvement of field personnel in Recruitment and Selection activities centres on the examination and approval of sponsorship applications within Canada, the landing of immigrants within Canada when humanitarian or compassionate grounds exist, the approval of certain types of arranged employment for independent applicants abroad and transactions concerning the status in Canada of temporary workers and students.

Performance Information/Resource Justification

The major indicators of work load for the activity are presented in Figure 10. The need to provide service and control in many smaller urban centres contributes to a problem in terms of fixed resources versus productivity. The uneven distribution of work and resources leads to varying levels of efficiency and reduces flexibility in reacting to work load changes.

Figure 10: Work Load by Major Indicator

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Refugee claims	3,910	3,759	3,204
Status control transactions	99,000	96,000	94,073
Immigrant applications (within Canada)	64,000	64,000	63,056
Extensions and authorizations	230,000	220,000	205,541
Group applications for sponsorship	1,900	1,800	2,204
Person-years	483	486	498

The recent economic slowdown has resulted in fewer immigrant applications as Canadian residents find it more difficult to afford to sponsor relatives from abroad. Also, a system of long-term (up to three years) visitor applications has been introduced and this has lowered the number of authorizations. The need to verify a person's status in Canada by investigating such things as citizenship, or returning residents' permits and answering requests from other agencies to confirm the status of persons in Canada has resulted in an increase in the number of status control transactions.

Finally, group applications for refugee sponsorship and refugee claims in Canada were more numerous than predicted. As a result, it has been necessary to increase the estimates of work load in both of these complex and time-consuming tasks.

In 1984-85, the work load for this activity within Canada is expected to remain relatively stable as indicated in the above figures. Ninety-five per cent of the person-years utilized in this activity are located in the regions and are directly involved with immigrants, temporary workers and students in Canada. An estimated 230,000 authorizations and extensions will be issued for temporary foreign workers and foreign students.

C. Enforcement and Adjudication

Objective

To provide management and support of activities for the protection of Canadians against undesirable non-Canadians.

Enforcement: Specific goals and initiatives include the following:

- to administer the provisions of immigration law relating to the movement and examination of all people seeking admission to Canada and the detection and exclusion or removal of people who fall under inadmissible classes, by
  - reducing the movement of inadmissible persons to Canada through the development and implementation of preventative strategies in Canada and overseas;
  - ensuring that the human rights of all individuals subjected to enforcement action are adequately safeguarded;
  - increasing operational efficiency by facilitating the examination and control of all persons seeking to enter Canada at all ports of entry; and
  - improving consistency in the application of enforcement activities throughout Canada.

Adjudication: The specific goal is as follows:

- to conduct immigration inquiries and release hearings fairly and efficiently in accordance with the rules of natural justice and the Immigration Act and Regulations.

Resource Summary

Figure 11: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
Sub-activity	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Enforcement	43,832	1,090	42,024	1,119	1,808	(29)
Adjudication	3,798	77	3,256	77	542	-
Total	47,630	1,167	45,280	1,196	2,350	(29)

Figure 12: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel costs	36,768	77.2	34,906	77.1	31,083	74.3
Contributions to employee benefit plans	4,765	10.0	4,444	9.8	4,373	10.5
Transportation and communications	2,639	5.5	2,488	5.5	2,096	5.0
Professional and special services	3,146	6.6	3,266	7.2	3,316	7.9
All other operating costs	312	0.7	176	0.4	946	2.3
Total	47,630	100.0	45,280	100.0	41,814	100.0

Description

The Enforcement and Adjudication activity consists of the following two sub-activities.

Enforcement: This sub-activity involves the application and enforcement of immigration law at ports of entry within Canada, as it relates to the entry, stay and removal of persons from Canada.

It includes managing and supporting activities to protect Canadians against undesirable non-Canadians and, more specifically, administering the provisions of the Immigration Act and Regulations relating to examination, apprehension, detention, inquiries and prosecutions; examining all people coming into Canada (visitors, immigrants and

returning residents); investigating immigration violations; representing the Minister at inquiries; processing immigration appeals; and arranging the departure of those ordered removed.

Adjudication: Adjudicators are required to conduct inquiries and release hearings fairly and efficiently in accordance with the Immigration Act and Regulations and the rules of natural justice.

When people are refused entry to Canada or asked to leave once here, inquiries are held to determine whether they will be allowed to enter or remain in this country.

Adjudicators review the detention of persons detained pursuant to the Immigration Act where that detention exceeds 48 hours, and review it once every seven days thereafter.

Inquiries and release hearings are quasi-judicial and adversarial in nature. Decisions made by adjudicators may be reviewed by the Federal Court of Canada, and, in some instances, by the Immigration Appeal Board.

In order to conduct inquiries forthwith and review detentions within the time-frames required by the Act, adjudicators are located in 14 locations across Canada.

Performance Information/Resource Justification

Enforcement: There are six major indicators of work load for this sub-activity, accounting for 96% of the total sub-activity resources as displayed in Figure 13. Lower-than-anticipated volumes of work among some indicators materialized in 1982-83 countering their historic growth patterns. This change is generally attributed to the economic recession, particularly in the United States, which resulted in fewer visitors. In addition, the need to provide service and control at numerous small ports of entry, and on a 24-hour basis at certain points, creates a problem in terms of fixed resources versus productivity. The uneven distribution of work load and resources leads to widely disparate levels of efficiency and also reduces flexibility in reacting to work load changes.

Figure 13: Enforcement Work Load

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Secondary examinations	2,090,000	2,039,700	1,973,689
Section 20(1) reports	17,800	17,400	17,144
Investigations	75,000	75,000	74,805
Cases presented	12,100	11,190	10,690
Removals effected	6,900	6,650	6,350
Appeals	2,065	1,995	1,895
Person-years	1,090	1,119	1,049

In 1984-85 some 30 to 35 million visitors are expected to come to Canada; approximately two million will be examined by immigration officials. In addition, some 75,000 immigration investigations will be completed with 6,900 removals expected. Resource levels are determined for the most part by comparing historical and projected work load.

The ultimate measure of the effectiveness of this sub-activity would be the number of undetected inadmissible persons entering Canada as a percentage of total persons entering Canada. This information cannot be determined although the preventative strategy can be measured.

In an effort to reduce the number of inadmissible persons travelling to Canada from certain countries, and as part of its preventative strategy, CEIC/D is making wider use of visitor visa requirements. Figure 14 compares the total removal orders (exclusion and deportation orders and departure notices) issued in the 12 months preceding the imposition of visitor visa controls on six countries with those issued during the two 12 month periods following imposition. Total removal orders declined by over 80%.

Figure 14: Removal Orders - Visaed Countries

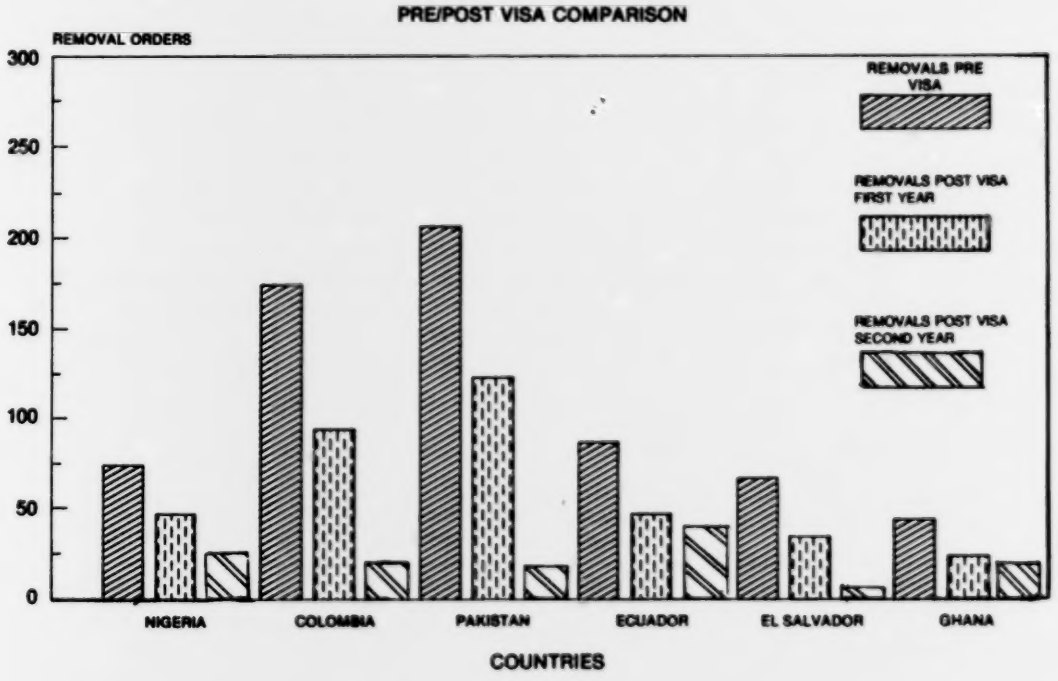

Adjudication: The work of the Adjudication Directorate is measured in terms of the number of inquiries and detention review hearings conducted.

Figure 15: Adjudication Work Load

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Inquiries concluded	10,000	8,000	8,076
Inquiries in progress	8,600	11,500	7,493
Detention review hearings conducted	5,800	7,800	5,734
Person-years	77	77	89

One of the goals of the Directorate is the termination of inquiries by rendering decisions, so productivity can be expressed in terms of the number of inquiries concluded per adjudicator-day. In 1982-83, 0.88 decisions were reached per adjudicator-day, an improvement over this 1981-82 rate of 0.82. Our national goal remains 1.0 conclusion per adjudicator-day, but the growth of inquiries in progress (adjournments), which is described below, will prevent the Directorate from meeting that goal in 1983-84 and probably in 1984-85. The total number of inquiries concluded during 1983-84 is not expected to exceed that of 1982-83.

The continued growth of inquiries in progress is a direct result of the increasing number of refugee claims made at inquiries. This growth is expected to continue at a dramatic rate during the fiscal year. Presently, approximately 54% of all inquiries opened are adjourned for refugee claims. Policy initiatives now under consideration are expected to result in an improvement in the situation during 1984-85.

The number of detention review hearings in 1982-83 significantly exceeded the forecast of 2,250 because of the increased volume of refugee claimants as well as general economic conditions. The continued growth of refugee claims at inquiries during this fiscal year will result in an even higher number of detention reviews for 1983-84 and continued higher volumes in 1984-85. The general economic environment inhibits the use of performance and cash bonds for the release of persons awaiting inquiry or removal.

Because of the changing demand patterns it has been necessary in the past to shift person-years between field offices, close offices and restructure geographic responsibility areas. During 1983-84, the Directorate has closed two offices and reduced the staff of a third office in order to meet the demands at other localities. Increased volumes have limited the flexibility needed to respond to future changes in demand patterns.

The other goal of the Directorate is to render decisions fairly in accordance with the Act and Regulations and the rules of natural justice. A measure of the effectiveness of this function is the number of decisions overturned by the Federal Court of Appeal as a percentage of the number of inquiries concluding with a removal order or a departure notice. The percentage of these inquiries that are appealed to the Federal Court is a general measure of the acceptance of adjudicators' decisions. Given the time lag between the conclusion of an inquiry and the decision of the Court, these figures are measured on a cumulative three-year rolling average.

Figure 16: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Percentage of decisions appealed	2.5	2.5	3.4
Percentage of decisions overturned	0.25	0.25	0.24

D. Settlement

Objective

To facilitate the adaptation of immigrants, including refugees, to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial and municipal governments, and voluntary organizations. Within this objective, specific targets include the following:

- the average cost per recipient on the Adjustment Assistance Program should not exceed $2,900;
- the average cost per recipient on the Immigrant Settlement Adaptation Program should not exceed $30; and
- the average time clients receive adjustment assistance should not exceed 10 months.

Resource Summary

Figure 17: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	36,421	99	34,899	100	1,522	(1)

Figure 18: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel costs	3,054	8.4	2,907	8.3	1,505	4.9
Contributions to employee benefit plans	396	1.1	379	1.1	212	0.7
Transportation and communications	175	0.5	160	0.5	95	0.3
Professional and special services	850	2.3	804	2.3	419	1.4
All other operating costs	83	0.2	92	0.3	45	0.1
Contributions	31,863	87.5	30,557	87.5	28,413	92.6
Total	36,421	100.0	34,899	100.0	30,689	100.0

Description

The Settlement activity consists of the following three national programs.

The Adjustment Assistance Program (AAP) provides contributions and loans to recently arrived indigent immigrants to ensure their basic needs of life are met until economic self-sufficiency is attained. The AAP also provides contributions to pay the cost of transportation to Canada of handicapped refugees and their dependents.

The Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) provides settlement and adaptation services to immigrants on their arrival in Canada, through financial assistance to voluntary organizations. Client eligibility will change from the requirement of 36 months residence, to consideration of all permanent residents or persons to whom the Commission intends to grant permanent resident status, regardless of their length of residence in Canada. The access to service will be indirectly controlled through the purchase of selective settlement services deemed essential and useful only to newcomers during the first year of settlement.

The Transportation Loan Program facilitates the admission of prospective immigrants by providing recoverable loans to pay the costs of their transportation to Canada.

Performance Information/Resource Justification

AAP and ISAP: Approximately 87% of the Settlement activity's expenditures of $36.4 million in 1984-85 is for contributions, to provide financial assistance to recently arrived indigent immigrants and voluntary organizations that assist immigrants in their adaptation to Canada. Figure 19 presents the expected cost per immigrant for AAP and ISAP. It also includes the average length of time immigrants are in receipt of assistance under AAP.

Figure 19: Adjustment Assistance and Immigration Settlement and Adaptation Programs

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Total contributions ($)	31,863,000	30,495,000	28,411,865
AAP			
Average cost per immigrant ($)	2,900	2,800	2,633
Average length of time in receipt of AAP (months)	10	10	7.3
Program costs	28,719,000	27,351,000	25,522,565
ISAP			
Number of contracts	120	117	133
Program costs	3,144,000	3,144,000	2,889,300

The AAP cost per recipient is expected to increase from $2,800 to $2,900. This is due primarily to poor economic conditions, which have the effect of increasing the length of time recipients receive assistance and a scarcity of lower-cost housing.

Transportation Loan Program: Loans are issued to immigrants and refugees to cover the costs of their transportation to Canada. Section 121(1) of the Immigration Act, 1976 authorizes the Minister of Finance to provide $60 million to the Minister of CEIC/D for this purpose. The amount of loans outstanding at any one time cannot exceed this limit. Loans are interest-free to refugees and members of designated classes; other recipients are charged interest at a rate established annually by the Department of Finance. The rate for 1983 was 9 7/8%. As of August 31, 1983, there were 39,485 loans outstanding, amounting to $42.1 million. The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme.

The rate of recovery of outstanding cases is approximately $1 million per month. For fiscal year 1982-83, a total of 9,523 loans were made amounting to $11,498,533. There are no means available to accurately forecast future dollar requirements or the number of loans, because the use of the fund is based on the need for assistance.

E. Refugee Status Advisory Committee

Objective

To fulfill Canada's international legal obligations with respect to refugees, as established by the Immigration Act, 1976.

Resource Summary

Figure 20: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	1,922	26	1,671	31	251	(5)

Figure 21: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	%	$	%	$	%
Personnel costs	1,181	61.4	1,085	64.9	419	52.5
Contributions to employee benefit plans	153	8.0	127	7.6	59	7.4
Transportation and communications	125	6.5	84	5.0	42	5.3
Professional and special services	370	19.2	298	17.8	198	24.8
All other operating costs	93	4.9	77	4.7	80	10.0
Total	1,922	100.0	1,671	100.0	798	100.0

Description

The Refugee Status Advisory Committee (RSAC) was established primarily to advise the Minister on cases where people claim Convention refugee status (Immigration Act, 1976, section 47(3)). As a signatory to the Geneva Convention in 1951 and its 1967 protocol, Canada adheres to the principle that non-Canadians within our territory or at our ports of entry will not be returned to a country where they have "a well-founded fear of persecution".

RSAC members consider each claim for refugee status individually and provide recommendations to the Minister or his/her delegates on whether the claimant qualifies as a Convention refugee, based on the definition in the Immigration Act, 1976, and guidelines supplied to the RSAC by the Minister. The Committee also provides guidance and assistance to field offices on refugee matters.

The RSAC operates independently of the Employment and Immigration Commission, but is subordinate to the Minister, to whom the RSAC Chairman reports. The members are appointed by the Minister from the public and private sectors, and are supported by a secretariat.

Performance Information/Resource Justification

The case load to be handled by the RSAC is non-discretionary and is largely determined by world conditions. The RSAC must consider each claim individually and provide recommendations. Since 1978, there has been a steady and significant increase in the volume and processing time of claims. Figure 22 demonstrates the increasing claim load and processing time.

Figure 22: Volume of Claims and Processing Time

	1984-85	1983-84	1982-83
Outstanding Claims at beginning of year	2,900	1,756	2,096
Claims received	5,000	3,700	2,807
Claims processed	2,500	2,556	3,147
Average Processing Time	2 years	10-12 months	10 months

In 1982-83 the Committee mounted a concerted effort to process a backlog of manifestly unfounded claims. (On April 1, 1982, approximately 60% of the backlog of 2,096 represented this type of claim). The processing of such a claim is significantly less time-consuming for the Committee and its secretariat than that required to deal with a normal claim. Because of the substantial decrease in the number of new manifestly unfounded claims being submitted, the committee is faced with a backlog made up of 85% to 90% of the more time-consuming full-review claims. Thus total claims completed have decreased in 1983-84, while the backlog of claims awaiting consideration has grown significantly.

During 1983-84, the Commission augmented the approved person-years to provide a total of 31 person-years for the RSAC. The projections for 1984-85 are based on a reduced allocation of 26 person-years, due to an expected decrease in work load. However, the volume of claims is increasing and the resources for the RSAC are under review as part of a larger examination of the overall refugee claimant process.

The Minister has approved a pilot project involving oral hearings which began in May 1983. Operating in Toronto and Montreal, the project involves interviews of refugee claimants by RSAC members after the formal examination under oath required by the Immigration Act. The average processing time for claims with oral hearings is two months from the examination under oath until the Minister's decision is sent to the claimant; other claims can currently take up to 18 months for this part of the process.

The volume of new refugee claims has led to a backlog in field offices across Canada. In addition to the claims received at the RSAC, there are some 3,000 or more active claims requiring processing prior to their transmission to the Committee. This field backlog exists primarily in Ontario and Quebec. Measures are being taken in both these regions to augment significantly the volume of claims that will be sent to the RSAC for the remainder of the 1983-84 fiscal year and into 1984-85.

Additional measures will be required for the RSAC to overcome the backlog. Use of temporary staffing, overtime, and curtailing of other RSAC activities will be necessary to devote resources to deal with the backlog. Administrative and/or statutory changes to the process for determining refugee status will also have to be examined and implemented if claims are to be adjudicated promptly and fairly.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 23: Expenditure by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and wages	66,630	63,019	59,466
Contributions to employee benefit plans	8,662	8,166	8,462
Other personnel	208	644	657
Sub-total	75,500	71,829	68,585
Goods and services			
Travel, including detainees and deportees	4,326	4,232	3,255
Other transportation and communications	1,893	1,803	2,068
Information	818	734	219
Professional and special services	6,052	6,195	5,803
Rentals	342	326	569
Purchased repair and upkeep	83	79	67
Utilities, materials and supplies	677	645	1,292
All other expenditures	-	-	185
Sub-total	14,191	14,014	13,458
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	403	403	642
Sub-total	403	403	642
Grants, contributions and other transfer payments	31,863	30,557	28,413
Total	121,957	116,803	111,098

2. Personnel Expenditures

Figure 24: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Management					
Executive	10	9	10	51,410-93,040	64,419
Senior Management	9	10	9	47,960-56,400	58,164
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	2	3	2	14,570-62,880	47,199
Administration and Foreign Services					
Administrative Services	58	54	54	13,250-55,226	34,976
Program Administration	1,322	1,341	1,365	13,250-55,226	32,557
Foreign Service	-	-	2	-	-
Other	1	1	1	-	-
Technical	1	1	3	-	-
Administrative Support					
Communications	2	4	3	14,632-30,309	18,742
Clerical and Regulatory	562	519	482	12,316-30,231	19,944
Secretarial, Steno and Typing	209	233	260	12,034-30,425	20,821
Office Equipment	2	-	-	12,062-24,068	21,350
Operational					
General Services	41	39	40	12,627-39,088	26,275

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Grants and Contributions

Figure 25: Details of Contributions ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Contributions			
Adjustment Assistance Program	28,719	27,351	25,524
Immigration Settlement and Adaptation Program	3,144	3,144	2,889
Item not required for 1984-1985			
New Employment Expansion and Development (NEED) Program	-	62	-
Total	31,863	30,557	28,413

B. Cost Analysis

The 1984-85 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to the Commission/Department's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Other costs are for accommodation provided by the Department of Public Works, surgical-medical insurance, and other miscellaneous services provided free by other government departments. The revenues shown consist of recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 26: Net Cost of Program by Activity for 1984-85 ($000)

	Expenditures 1984-85	Add Other Costs	Total Cost	Deduct Revenue	Total Cost 1984-85	Total 1983-84
Program Administration	21,199	2,420	23,619	-	23,619	22,778
Recruitment and Selection	14,785	2,638	17,423	-	17,423	16,021
Enforcement and Adjudication	47,630	6,366	53,996	2,680	51,316	47,501
Settlement	36,421	533	36,954	545	36,409	34,769
Refugee Status Advisory Committee	1,922	145	2,067	-	2,067	1,767
Total	121,957	12,102	134,059	3,225	130,834	122,836

C. Immigration Overview

1. Background and Objectives

The Immigration Act, 1976 which came into effect in April 1978, resulted from a complete re-examination of Canada's immigration policy. Consultations were held with Canadian individuals, groups, organizations, and with provincial authorities, because immigration is a concurrent federal-provincial responsibility. Under this Act and its Regulations, the Commission/Department's main immigration objectives are:

- to facilitate the admission of immigrants in order to promote Canada's domestic and international interests, recognizing the need for family reunification, non-discrimination, concern for refugees and the promotion of Canada's economic, social, demographic and cultural goals;

- to protect the health, safety and good order of Canadian society;

- to facilitate the entry of visitors for the purpose of fostering trade and commerce, tourism, cultural and scientific activities and international understanding; and

- to encourage and facilitate the adaptation of newly-arrived immigrants.

2. Immigrant Categories

Immigrants are admitted under one of the following three classes.

Family: These immigrants must be sponsored by a close relative who is at least 18 years old and currently living in Canada as a permanent resident or citizen.

Independent immigrants: This class includes independent applicants, relatives who are assisted but not classed as family, entrepreneurs, retired persons, those who intend to be self-employed, workers, and any others who apply at Canadian government offices abroad to immigrate on their own initiative.

Refugees: The yearly refugee plan, which is included in the Annual Report to Parliament on Immigration Levels, enables Canada to plan its admission of refugees and other people admitted for humanitarian reasons within the context of predetermined levels of annual immigration, as required by the Immigration Act. It specifies the number of refugees or members of designated classes Canada will admit during the calendar year, and the areas of the world from which they will come. Specific allocations are determined through consultations with the Canadian representative of the United Nations High Commissioner for Refugees, the

provinces, and private groups devoted to assisting refugees. Only refugees who are assisted by the federal government are included in the plan; refugees sponsored by private groups in Canada are additional.

The Immigration Program also oversees the entry of the millions of people entering Canada yearly as visitors and temporary workers.

3. Location of Immigration Services

In order to fulfill its mandate, the Immigration Program provides services in the following locations:

Overseas: Responsibility for immigration is assumed overseas through the Department of External Affairs. This entails interviewing prospective immigrants and processing applications as well as dealing with students, workers and tourist applications for temporary entry. Visitor visas are also issued.

At ports of entry: People arriving in Canada as immigrants are "landed" by immigration officers at ports of entry. Examination of visitors, including foreign students and temporary workers, are also conducted.

Within the community: Canada Immigration Centres (CICs), in 106 locations across Canada, act as the major source of immigration information. In consultation with the Canada Employment Centres (CECs), they may provide information to employers in Canada on entry requirements for foreign workers. The CEC transmits information on employment opportunities in Canada to Canadian visa offices abroad for use in immigration counselling and selection procedures. The CIC also administers the Refugee Sponsorship Program.

4. Immigration Program Activities

Immigration services are established and provided through the following activities.

Recruitment and Selection: This activity involves management and support of the recruiting, processing, movement and initial reception of immigrants and non-immigrants (temporary workers, foreign students and tourists.)

Settlement: Under this program, immigrants, including refugees, are given assistance to adapt to social, economic and cultural life in Canada. Assistance is provided through the Adjustment Assistance Program, the Immigrant Settlement and Adaptation Program and the Transportation Loan Program.

Enforcement: This activity provides for the protection of Canadians against undesirable non-Canadians through enforcement of the Immigration Act.

Adjudication: Persons who are allegedly in contravention of the Immigration Act and Regulations are given a fair and impartial hearing to determine whether or not they will be allowed to enter or remain in Canada. The Adjudication Directorate ensures that inquiries and release hearings are conducted fairly and efficiently in accordance with rules of natural justice and the Immigration Act and Regulations.

Refugee Status Advisory Committee (RSAC): As a signatory to the Geneva Convention of 1951 and its subsequent protocol, Canada is obligated to allow individuals who are legally in the country to remain here, if they fulfill the definition of refugee shown in the Immigration Act, 1976, section 47(3). RSAC panels consider each refugee claim individually and provide recommendations to the Minister or his/her delegates on whether or not the claimant ought to be determined a Convention refugee. Guidance and assistance are also provided to field offices.

Annuities Program
Expenditure Plan

1984-85

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 6-4

Section I
Program Overview

A. Highlights 6-5
B. Financial Summary by Activity 6-5
C. Background
   1. Introduction 6-6
   2. Legal Mandate 6-6
   3. Program Objective 6-6
   4. Program Organization for Delivery 6-6
D. Planning Perspective
   1. Environment 6-7
   2. Performance Information/Resource Justification 6-7

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 6-9
   2. Personnel Expenditures 6-10
B. Cost Analysis 6-10
C. Government Annuities Account Financial Statements 6-11

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

The Minister of Employment and Immigration requests the authority to spend $2,999,000 for the operation of the Annuities Program during the 1984-85 fiscal year. Other operating expenditures, an estimated $35,000 for Annuities Agents Pensions and an estimated $337,000 for employee benefits will be met under existing statutory authorities.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85 $	1983-84 $	Change $
Budgetary			
Vote 30 - Annuities - Program expenditures	**2,999,000**	3,156,000	(157,000)
Statutory - Supplementary Retirement Benefits - Annuities Agents Pensions	**35,000**	25,000	10,000
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	**337,000**	361,000	(24,000)
Total Program	**3,371,000**	3,542,000	(171,000)

Section I
Program Overview

A. Highlights

The following goals have been established for the Annuities Program in 1984-85:

- to administer approximately 245,500 annuity contracts as part of CEIC/D administrative activities; and
- to process 57,000 enquiries, 9,000 maturities and 7,300 death settlements.

B. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change	For Details See Page
Administration	3,371	3,542	(171)	6-9
Authorized person-years	109	110	(1)	

C. Background

1. Introduction

The Annuities Program consists of the administration of government annuity contracts entered into by individuals and groups under the Government Annuities Act and the Government Annuities Improvement Act. The purpose of the Government Annuities Act was to assist Canadians in providing for their later years through the purchase of government annuities. Sales of government annuities began in 1908. The Annuities Improvement Act in 1975 formally discontinued the sale of government annuities, although they had not been actively promoted since 1967.

Under the Annuities Program, government annuity contracts now under payment and those to come under payment in future years are administered. The servicing of these contracts will continue for at least another 40 years.

The Government Annuities Account, administered through CEIC/D's Annuities Program and operating through the Consolidated Revenue Fund, records all receipts and disbursements in respect of government annuities.

2. Legal Mandate

The Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the Government Annuities Act, R.S.C, c.G6, and was modified by the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c.83.

The Government Annuities Act provided legislative authority for the sale of government annuities and the establishment of the Government Annuities Account. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts, provided for percentage increases in benefits, and discontinued any further sales of government annuities.

3. Program Objective

The objective of the Annuities Program is "to administer contracts entered into under the Government Annuities Act".

4. Program Organization for Delivery

The program is located in Bathurst, New Brunswick, and is administered entirely from that location. The Manager of the Annuities Program reports to the Director, National Services in Bathurst, New Brunswick, who in turn is responsible to the Director General, New Brunswick region.

D. Planning Perspective

1. Environment

Since 1908 more than 500,000 annuity contracts and group certificates have been issued. Of these, approximately 99,000 contracts and group certificates are still in deferred payment status, while about 146,700 are currently under payment. Annuities under payment are held by nearly 122,100 annuitants who receive approximately 1.5 million cheques annually. Figure 2 provides a schedule of dates at which these annuities not yet under payment are slated to mature.

Figure 2: Schedule of Annuities and Maturity Dates

April 1 - March 31	Deferred Individual Contracts	Deferred Group Pension Certificates	Total
Before April, 1983	347	593	940
1983 - 1985	4,187	7,460	11,647
1985 - 1990	9,336	22,401	31,737
1990 - 1995	6,136	20,833	26,969
1995 - 2000	3,321	12,917	16,238
2000 - 2005	1,859	5,847	7,706
2005 - 2010	1,029	1,187	2,216
2010 - 2015	569	238	807
2015 - 2020	287	49	336
After March 31, 2020	114	8	122
Total	27,185	71,533	98,718

2. Performance Information/Resource Justification

The major outputs of the Annuities Program are the number of contracts under administration, the number of enquiries processed, the number of maturities processed and the number of death settlements processed. Workload volumes and average unit costs are presented in Figure 3.

Figure 3: Work Load and Average Unit Cost

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Number of contracts administered	245,500	13.73	256,000	13.84	264,270	10.78
Number of enquiries processed	57,000	13.02	57,500	13.62	57,782	11.03
Number of maturities processed	9,000	44.76	9,200	46.32	9,373	36.99
Number of death settlements processed	7,300	42.58	7,500	43.70	7,235	36.80

Figure 4 shows the number of contracts administered per person-year. As no new contracts are being issued, there will be a steady decline resulting from final settlements. The complexity of the work load, including dealing with annuitants' enquiries and processing the new payments in a timely and accurate manner, necessitates maintaining resources at the levels proposed.

Figure 4: Number of Contracts Administered per Person-Year

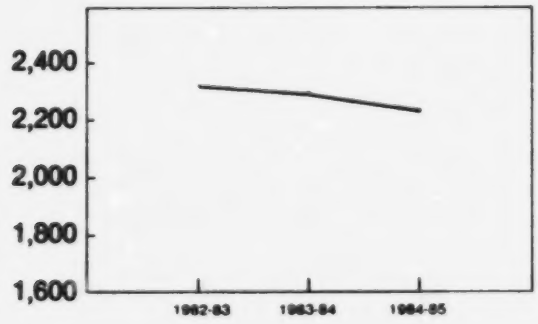

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 5: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and wages	2,590	2,742	2,151
Contributions to employee benefit plans	337	361	365
Other personnel	61	60	67
Sub-total	2,988	3,163	2,583
Goods and Services			
Transportation and communication	128	124	53
Information	44	40	-
Professional and special services	148	153	142
Rentals	5	5	17
Purchased repair and upkeep	-	-	4
Utilities, materials and supplies	47	47	31
Sub-total	372	369	247
Total operating	3,360	3,532	2,830
Capital	11	10	20
Total	3,371	3,542	2,850

2. Personnel Expenditures

Figure 6: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	2	2	2	13,250-55,226	29,349
Computer Systems	6	6	6	17,872-58,509	30,641
Program Administration	10	12	12	13,250-55,226	32,057
Other	1	-	-	-	32,751
Technical	1	1	2		
Administration Support					
Clerical and Regulatory	76	80	78	12,316-30,231	21,554
Secretarial	13	9	12	12,034-30,425	16,823

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

Figure 7: Program Costs ($000)

	Operating Expenditures 1984-85	Add Other Costs*	Total Cost	Deduct Revenue	Total Cost 1984-85	Total 1983-84
Administration	3,371	546	3,917	-	3,917	3,953

*Other costs include services provided without charge by other government departments including Public Works and Supply and Services.

C. Government Annuities Account - Financial Statements

Figure 8: Government Annuities Account: Balance Sheet as at March 31, 1983 ($000)*

Assets		
	1982-83	1981-82
Deposit with the Receiver General for Canada	1,071,735	1,092,182
Accrued interest due from Canada	78,444	79,855
Accounts receivable	51	92
Total	1,150,230	1,172,129

Liabilities		
	1982-83	1981-82
Accounts payable	17	22
Actuarial surplus due to Canada	1,975	904
Unpaid annuities	1,148,238	1,171,203
Total	1,150,230	1,172,129

*See page 6-14 for accompanying notes.

Figure 9: **Government Annuities Account: Statement of Unpaid Annuities for the Year Ending March 31, 1983 ($000)***

	1982-83	1981-82
Balance at beginning of the year	1,171,203	1,190,377
Excess of expenses over revenue for the year	20,990	18,270
	1,150,213	1,172,107
Actuarial surplus - Excess of recorded unpaid annuities over calculated unpaid annuities at end of the year	1,975	904
Balance at the end of the year	1,148,238	1,171,203
Represented by:		
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	461,234	495,175
Present value of matured annuities	687,004	676,028
	1,148,238	1,171,203

*See page 6-14 for accompanying notes.

Figure 10: **Government Annuities Account: Statement of Revenue and Expenditure for the Year Ending March 31, 1983 ($000)***

	1982-83	1981-82
Revenue		
Interest from Canada	78,444	79,855
Premiums	1,143	1,377
Other	45	45
	79,632	81,277
Expenses		
Annuities	96,550	95,322
Premiums refunds	3,958	4,181
Unclaimed annuities	114	44
	100,622	99,547
Excess of expenses over revenue for the year	20,990	18,270

*See page 6-14 for accompanying notes.

*** Notes to Financial Statements, March 31, 1983**

1. Authorization and Purpose

The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, R.S.C. c. G6, and modified by the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c.83.

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing Government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on Government annuity contracts, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

2. Significant Accounting Policies

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Unpaid Annuities: In accordance with Section 15 of the Acts and with the Government Annuities Regulations, unpaid annuities comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus Due to Canada: If at the end of any fiscal year the recorded amount of unpaid annuities exceeds or is less than the calculated amount of unpaid annuities, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is charged or credited to the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated annually on unpaid annuities, at a rate of seven percent, as required by the Improvement Act.

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

3. Services Provided Without Charge

Administrative services are provided to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission without charge.

For the year ended March 31, 1983, the cost of these services amounted to $3,432,000 ($3,258,000 in 1982), including amounts for services provided without charge by other government departments to the Commission.

Unemployment Insurance Account
1984-85

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account 7-4
B. Financial Summary 7-5
C. Highlights of Financial Changes 7-6
D. Financing Mechanism 7-6

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction 7-7
B. Description of Benefits 7-7
C. Financial Requirements 7-10
D. Environment 7-10

Section III
Administrative Costs

A. Introduction 7-11
B. Method of Calculation 7-11
C. Financial Requirements 7-12

Section IV
Government Contributions

A. Introduction 7-13
B. Description of Government Contributions 7-13
C. Financial Summary 7-14

Section V
Premium Revenue

A. Introduction 7-15
B. Financial Summary 7-15
C. Variables Affecting Premium Revenue 7-15

Section VI
Summary and Balance of the Account 7-17

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account has been established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program which provides temporary income support to unemployed workers while they seek employment or are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption. In 1982, approximately 10.6 million Canadians contributed to the program, and approximately 3.2 million received benefits.

2. Benefits

Benefits may be claimed for unemployment, sickness, maternity, or adoption (effective January 1984), at age 65, and for work sharing, job creation and training. The benefit rate is calculated at 60% of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits is normally dependent upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant resides. Benefits are described more fully in Section II, pages 7-7 and 7-8.

3. Administration

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the Unemployment Insurance Program, the administration of the Program is shared between the Canada Employment and Immigration Commission/ Department and the Department of National Revenue (Taxation), which is solely responsible for the collection of premium contributions and benefit repayments and for the decisions concerning the insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are provided by the UI Account and financed through employee/employer premium contributions.

4. Government Contributions

The federal government contributes to the Unemployment Insurance Program. Currently, government contributions consist of all regionally extended benefits (benefits that are extended in economic regions having unemployment rates in excess of 4.0%); all extension benefits paid under Section 38 (job creation benefits) and Section 39 (training benefits); and net benefits (benefits less premiums collected) paid to self-employed fishermen. Only the government's statutory contributions on a fiscal year basis are included in the Commission/Department's budgetary

requirements/expenditures. However, when expenditures exceed revenues, additional requirements, defined as advances, are acquired from the Consolidated Revenue Fund. Advances are repayable to the government and are treated as non-budgetary requirements of the federal government in the year when the advances are made.

5. Premium Contributions

Most employees under the age of 65 must contribute to the Program. Premium contributions are determined based on the employee's insurable earnings which are his/her earnings up to a maximum. The premium rate, which is a percentage of the employee's insurable earnings, is set annually by the Commission. The employers contribute 1.4 times their employees' contributions. However, employers with approved wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, which are subsequently shared with their employees.

B. Financial Summary

The Unemployment Insurance Account can be summarized on a calendar-year basis as follows:

Figure 1: Summary of the UI Account ($ millions)*

	1984	1983	Change	1982
Benefit payments	10,437	10,169	268	8,575
Overpayments and cancelled warrants	(65)	(62)	(3)	(43)
Benefit repayments	(73)	(56)	(17)	(78)
Net benefits	10,299	10,051	248	8,455
Administration	865	839	26	772
Bad debts	3	2	1	(12)
Net interest	395	408	(13)	89
Penalties	(10)	(10)	-	(6)
Total cost	11,552	11,290	262	9,297
Government contributions	2,749	2,795	(46)	1,775
Premium revenue	8,129	7,022	1,107	4,793
Current surplus/ (deficit)	(674)	(1,473)	799	(2,728)
Cumulative surplus/(deficit)	(4,544)	(3,870)	(674)	(2,397)

*This presentation differs from that used by the Minister of Finance, as interest is included on an accrual basis rather than a cash basis.

C. Highlights of Financial Changes

- Benefits are expected to increase by 3% in 1984, compared to a 19% increase in 1983.
- Administrative costs are expected to increase by 3% in 1984, compared to a 9% increase in 1983.
- Premium revenue is expected to increase by 16% in 1984, compared to a 47% increase in 1983.
- Government contributions are expected to decrease by 2% as a result of the forecast decrease in unemployment.
- The deficit in the account is expected to increase by $674 million and reach $4,544 million by the end of 1984.

D. Financing Mechanism

As stipulated in the UI Act, the UI Program is designed to finance administrative costs and benefit costs (excluding those for which the government is responsible) through premium contributions. Since benefit costs vary significantly from year to year, the Act requires the Commission to review the financial status of the Account in consultation with the Minister of Finance and, with the approval of the Governor in Council, fix the premium rates each year.

The premium rates shall be set based on the ratio, calculated over three years, of average costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur. For 1984, the three-year average costs to total insurable earnings ratio was calculated to be 1.97% of the weekly insurable earnings for employees. This rate would have produced a cumulative deficit of about $6.2 billion by the end of 1984. Thus, it was agreed that the rate for 1984 would remain at the 1983 level, i.e., 2.30% of insurable earnings, to keep private sector costs to a minimum and encourage employment. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will remain at 3.22% of the employee's insurable earnings.

The premium rate for employees and the balance of the Account are summarized as follows:

Figure 2: Surplus (Deficit) and Premium Rate

	1984	1983	1982	1981	1980
Annual surplus (deficit) ($ millions)	(674)	(1,473)	(2,728)	337	(656)
Cumulative surplus (deficit) ($ millions)	(4,544)	(3,870)	(2,397)	331	(6)
Premium rate - Employees (% of insurable earnings)	2.30	2.30	1.65	1.80	1.35

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction

UI benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the Unemployment Insurance Act and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment varies depending on the type of claim (see Description of Benefits, below), and the unemployment rate in his/her region.

After a two-week waiting period, claimants will receive benefits at 60% of their average weekly insurable earnings up to a maximum. (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment). Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment up to 25% of their benefit rate without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity and adoption benefits will have 100% of their earnings from other employment deducted from their benefits.

The types of UI benefits, terms of eligibility, and duration are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have worked at insurable employment for 10 to 14 weeks during their qualifying period. This "variable entrance requirement" is determined by the rate of unemployment in the region where the claimant lives.

The terms are different for repeaters, defined as claimants who received benefits for more than 10 to 14 weeks in the qualifying period. They are required to have at least the same number of weeks of insured employment as weeks of benefit drawn up to a maximum of 6 weeks in addition to the 10-14. The repeater provision is waived where the regional unemployment rate is over 11.5%.

Other categories of claimants are new entrants and re-entrants. A new entrant or re-entrant is one who has less than 14 weeks of insurable employment and/or benefits paid, during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

All unemployed workers who apply for regular benefits must also be available, capable and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for a maximum of 50 weeks. The weeks of entitlement to benefits are divided into three phases:

Initial phase: Claimants are entitled to one week of "initial benefits" for every week of insurable employment in their qualifying period up to a maximum of 25 weeks.

Labour force extended: If claimants have more than 26 weeks of insurable employment, they may claim one week of benefit for every two weeks of employment in excess of 25 (up to a maximum of 13 weeks). For example, a person having 27 weeks of employment can claim one extra week of benefits; a person having 29 weeks of employment can claim an extra two weeks of benefits, and so on.

Regionally extended: When the "initial" or "labour force extended" phases have been exhausted, claimants are entitled to further benefits based on the unemployment rate in their region. For every 0.5% increment in the regional unemployment rate in excess of 4.0%, claimants may receive an additional two weeks of benefits up to a maximum of 32 weeks.

2. Special Benefits

In addition to regular benefits, there are benefits paid in cases of sickness, maternity, adoption, and at age 65. Terms for entitlement for these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and a medical certificate or proof of adoption are entitled to 15 weeks of sickness or maternity or adoption benefits. Claimants with less than 20 weeks may be able to get some weeks of illness benefits, when sickness is not the direct cause of unemployment. Beginning January 1, 1984, adoptive parents may claim a maximum of 15 weeks benefit.

Age 65 Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and reach 65 years of age are entitled to a three-week benefit without having to leave their employment.

3. Fishermen's Benefits:

Benefits may be claimed by the self-employed fishermen, in accordance with the following terms:

Year-round fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment as fishermen, with at least six insurable weeks of fishing in each of any three consecutive calendar quarters, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Their entitlements are similar to those of a regular claimant.

Seasonal fishermen: To qualify, claimants must have the usual 10 to 14 weeks of insurable employment in their qualifying period, including at least six insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment is calculated based on 60% of the average of the highest 10 weeks of insurable earnings. The duration of benefits is equivalent to 5/6 of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally extended benefits. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed from May 1 to November 15, and for summer fishermen, from November 1 to May 15.

4. Work Sharing, Job Creation and Training Benefits:

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job creation projects, or training courses (see pages 4-36, 4-29, and 4-22). Payment under these three benefit schemes are subject to a financial ceiling approved by the Governor in Council.

Work Sharing: Work sharing agreements between CEIC/D and employers are designed to avoid lay-offs, through the use of UI benefits as alternative income support. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company could employ its total work force four days per week. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20% without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked, while UI benefits would be paid for the day the workers were not working. The two-week waiting period is deferred for work sharing claimants and earnings from work sharing employment will not affect the benefit rate, which is calculated based on the percentage of work reduced.

Job Creation and Training Courses: Claimants participating in job creation projects or taking approved training, whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, can have their entitlements extended to the end of the projects or courses, and also receive an additional maximum of six weeks of benefits after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment. However, the maximum length of the benefit period for job creation claimants is 58 weeks, and for claimants attending training courses it is 104 weeks. Claimants on job creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $60 higher than the normal weekly maximum amount.

C. Financial Requirements

The following figure shows the forecast financial requirements for each of the benefit types.

Figure 3: Forecast Benefit Payments by Type ($ millions)

	1984	1983	Change
Regular	9,067	9,069	(2)
Sickness	185	179	6
Maternity	414	344	70
Adoption	20	-	20
Age 65/Retirement	20	19	1
Fishermen	158	142	16
Work sharing (Section 37)	90	83	7
Job creation (Section 38)	208	107	101
Training (Section 39)	275	226	49
Total	10,437	10,169	268

The $268 million increase in benefit payments is the combined result of a decrease in the number of beneficiaries and an increase in the average weekly benefits. The number of beneficiaries (monthly average) is expected to decrease by about 4% in 1984, and the average weekly benefits are expected to increase by 6%.

D. Environment

The current recovery is expected to continue throughout this year and next. The unemployment rate could fall below 11% in 1984. Taking into account the expected labour force growth, the number of unemployed could decrease by about 6% from the 1983 level.

UI benefits are determined by individual claimants' insurable earnings, which are directly related to their employment earnings. Increases in wages and salaries and the maximum weekly benefit will result in higher benefits paid. The following figure shows the maximum weekly benefit and average weekly benefit.

Figure 4: Weekly Unemployment Insurance Benefits ($/Week)

	1984	1983	1982
Maximum	255	231	210
Average	164	154	144

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 63 and 135 of the UI Act specify that the costs of administering the Act shall be charged to the UI Account and financed by employee and employer premium contributions. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department are administering different programs, the costs of administration of the UI Act have to be separately identified.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying the costs of those activities of the Commission/Department directly related to the UI Act. Administrative costs of the Immigration Program, the Annuities Program, and job creation programs are excluded from the calculation. For those activities such as training programs, general administration, and the Department, the UI portions of the administrative costs are calculated on a pro-rata basis.

For the fiscal year 1984-85, the UI administrative costs as compared to the total administrative costs of the Department and Commission are as follows:

Figure 5: Comparisons of the 1984-85 Administrative Costs of the UI Portion and Department/Commission Totals ($ millions)

	Department/Commission	UI Portion
Department (Vote 1)	22.4	14.4
Administration (Vote 5)	251.4	219.7
Employment & Immigration (Vote 10)	711.9	632.2
Immigration (Vote 20)	90.1	-
Annuities (Vote 30)	3.4	-
Total	1,079.2	866.3

Since the actual costs of the Commission/Department are finalized on a fiscal year basis and only available when Public Accounts are finalized, the administrative costs on a calendar year basis for UI Account purposes are calculated as 9/12 of the amount for a fiscal year, plus the 3/12 of the amount for the previous fiscal year.

However, Section 132(2)(b) of the UI Act provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, the amount of administrative costs in the UI financial statements represents the gross amount determined by the above-mentioned calculation less the amounts recovered.

C. Financial Requirements

The following figure shows the amount charged to the UI Account for administering the Act for the respective calendar year.

Figure 6: UI Administrative Costs ($ millions)

	1984	1983	Change	1982
Gross	871	844	27	777
Recoveries	(6)	(5)	(1)	(5)
Net	865	839	26	772

UI administrative costs are expected to increase by about $26 million in 1984. The increase can be related to the increase in salaries and other expenses, and is explained in detail in the expenditure plans of individual activities related to the Unemployment Insurance operation.

Section IV
Government Contributions

A. Introduction

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the Unemployment Insurance Program. They are referred to as the government contribution to the Unemployment Insurance Account and the government contribution to fishermen's benefits in the Department/Commission's Estimates. Government contributions in 1982 amounted to $1.8 billion, which is equivalent to 21% of the total benefits paid.

B. Description of Government Contributions

1. Government Contribution to the Unemployment Insurance Account

The government contribution to the Unemployment Insurance Account is in accordance with Section 136 of the Act, which defines the government cost of paying benefits as extended benefits paid under Section 35, Subsections 38(8) and 39(3).

Extended benefits paid under Section 35 are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (or labour force extended benefit, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4.0%. For each 0.5% increment in the regional unemployment rate, the claimant's entitlement will increase by two weeks up to a maximum of 32 weeks.

In accordance with Subsections 38(8) and 39(3) of the Act, claimants on job creation projects (Section 38) or training courses (Section 39), whose entitlements are not enough to cover the duration of the projects or courses, can have their entitlements extended to the end of projects or courses plus an additional maximum of six weeks of entitlement after the projects or courses end. All these extended benefits are included in the calculation of the government contribution.

2. Government Contribution to Fishermen's Benefits

Section 146 of the Act requires the federal government to finance all benefits paid to self-employed fishermen and to retain all premiums paid by them and their designated employers (buyers). The net fishing benefits are referred to as the government's contribution to fishermen's benefits in the Commission/Department's Estimates.

C. Financial Summary

The following figure shows a financial summary of the two government contributions on a fiscal year basis as presented in Part II of the Estimates.

Figure 7: Government Contributions ($ millions)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change
Unemployment Insurance Account	2,559	2,719	(160)
Fishermen's Benefits	150	135	15
Total	2,709	2,854	(145)

Total government contributions are expected to decrease to $2,709 million in 1984-85 from the forecast of $2,854 million in 1983-84. As indicated above the decrease will mainly occur in the government's contribution to the UI Account, (regionally extended benefits). The portion of regionally extended benefits in 1984-85 is expected to decrease as a result of the expected decrease in the unemployment rate, which will reduce the number of unemployed persons and shorten the duration of unemployment.

The projected fishermen's benefits to be paid and premiums are based on the average increase in fishermen's claims and contributions, the average insurable earnings observed in the most recent two years, and the estimated financial impact of regulation changes for implementing the recommendations made by the Task Force on Atlantic Fisheries.

Section V
Premium Revenue

A. Introduction

Unemployment Insurance premiums must be paid by the covered employees based on their weekly insurable earnings which is their normal wage or salary up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage loss insurance plan.

Premium revenue from employees and employers is collected by Revenue Canada (Taxation) through their income tax collection systems. The amount transferred to the Unemployment Insurance Account in a year is an estimate of the premiums which can be collected in that year. This amount is finalized when the income tax returns are filed and processed the following year.

B. Financial Summary

Premium revenue in 1984 could amount to $8,129 million which is an increase of $1,107 million from the $7,022 million received in 1983.

Figure 8: Premium Revenue Receipts ($ millions)

	1984	1983	Change	1982
Premium revenue	8,129	7,022	1,107	4,793

The forecast increase in premium revenue of $1,107 million or 16% in 1984 is due to:

- an increase of 3% in the number of contributors;
- an increase of 9% in average insurable earnings; and
- the remaining 4% increase reflects the amount received in January 1983 in premiums collected for December 1982 at the lower 1982 rates.

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the increase in the premium revenue in 1984 are further explained below:

1. Number of Contributors

The number of persons employed in 1984 is expected to increase by about 3%. The number of contributors will therefore increase by a similar percentage in 1984.

2. Average Insurable Earnings

Average weekly insurable earnings are expected to increase by about 9% in 1984 which is a result of the following two factors. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1984, the maximum weekly insurable earnings will be increased to $425 from $385 per week. This increase will apply to those employees whose earnings are at or above the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employee's earnings, increases in wages and salaries also contributed to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1984, the premium rate for employees will be the same as 1983, i.e., 2.30% of the weekly insurable earnings. The premium rate for the employers, calculated at 1.4 times the employee rate will remain at 3.22% of the employee's insurable weekly earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions. Employers are required to share this reduction with their employees. The total amount of premium reductions is expected to increase to $271 million in 1983 and $303 million in 1984.

Figure 9: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1983	2.30%	3.22%	$385	$8.86	$12.40
1984	2.30%	3.22%	$425	$9.78	$13.69

Section VI
Summary and Balance of the Account

In summary, benefits paid in 1984 could reach $10,437 million, an increase of $268 million from the forecast of $10,169 million for 1983. Total costs including administration and interest could be in the vicinity of $11,552 million.

With estimated government contributions of $2,749 million and premium revenue of $8,129 million, there will be a deficit of $674 million for the 1984 operation. This will result in a cumulative deficit in the Account of $4,544 million by the end of 1984. The deficit will be financed by additional advances from the Consolidated Revenue Fund to a total outstanding of $4,050 million. The difference between the cumulative deficit and the outstanding advances can be explained by unredeemed benefits and interest payable on the outstanding advances.

Emploi et Immigration Canada

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Le document renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Dans le Guide du Budget des dépenses du gouvernement du Canada, vous trouverez d'autres conseils sur la façon de repérer les renseignements qui paraissent dans chacune des parties.

L'introduction des documents de la Partie III s'échelonne sur une période de quatre ans. Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne le Budget des dépenses principal.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT 31-2/1985-III-11 Canada: $12.00
ISBN 0-660-52461-9 à l'étranger: $14.40

Prix sujet à changement sans avis préalable

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Emploi et Immigration Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détail pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend sept chapitres. Le premier présente la Commission et le Ministère. Les cinq suivants exposent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère. Le dernier fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2 à 6 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour le programme que l'on décrit. Cette formule a pour but d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires.

Chacun des cinq chapitres renfermant le plan de dépenses d'un programme est divisé en sections. La section I offre un aperçu du programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements clés sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit, enfin, de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que certaines analyses particulières qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Le plan de dépenses du Programme des rentes sur l'État (chapitre 6) est présenté différemment. Il renferme deux sections: un aperçu général, qui regroupe l'information habituellement fournie dans les sections I et II des autres chapitres, et des renseignements supplémentaires, c'est-à-dire les que l'on retrouve dans la section III des autres chapitres.

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage (chapitre 7) fait aussi l'objet d'une présentation particulière.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Aussi, à la table des matières générale énumérant les chapitres, s'ajoutent une table des matières détaillée pour chaque programme. De plus, dans la section I de chaque plan de dépenses, l'état financier récapitulatif offre des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. Enfin, dans l'ensemble du document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples détails sur les questions qui l'intéressent.

Table des matières

Résumé de la Commission et du Ministère	1-1
Programme de l'administration centrale	2-1
Programme d'administration	3-1
Programme d'emploi et d'assurance	4-1
Programme d'immigration	5-1
Programme des rentes sur l'État	6-1
Compte d'assurance-chômage	7-1

Résumé de la Commission et du Ministère

Rôle et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Le Projet de loi C-27, Loi régissant l'emploi et l'immigration, adopté en 1977, créait la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en fusionnant la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La Loi établissait en outre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui offre certains services à la Commission et au Ministre dans le cadre de deux grandes activités: Politique stratégique et planification et Affaires publiques. L'une et l'autre entités sont connues sous le nom de la Commission et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Les crédits de la Commission et du Ministère sont prélevés sur l'enveloppe des affaires sociales, qui est administrée par le Comité du Cabinet chargé du développement social. De façon générale, on peut dire que le Comité voit à l'élaboration de méthodes permettant d'améliorer et d'intégrer le processus de prestation des avantages sociaux et supervise les activités des organismes fédéraux dont les programmes contribuent au bien-être des particuliers et au développement social.

Dans ce contexte, la Commission et le Ministère, en collaboration avec les secteurs public et privé, visent les objectifs suivants:

- élaborer et mettre en oeuvre les politiques et programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada, en favorisant:
  - une population active qui répond aux besoins en compétences du pays;
  - une économie caractérisée par la croissance et l'adaptation mais qui n'impose pas un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes et aux régions;
  - l'équité en matière d'emploi;
- régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

Organisation

La Commission compte un président, un vice-président et deux commissaires. Le président est le principal dirigeant de la Commission. Le vice-président assume les pouvoirs, les obligations et les fonctions que le président peut lui attribuer en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au paragraphe 8(2) de la Loi régissant l'emploi et l'immigration. Le paragraphe 8(3) de la Loi autorise le vice-président à assumer tous les pouvoirs, toutes les obligations et toutes les fonctions du président lorsque celui-ci est absent ou incapable de les exercer, ou lorsque le poste de président est vacant.

L'un des commissaires a été nommé après consultation des organisations représentant les travailleurs, et l'autre, après consultation des associations représentant les employeurs. Cette structure a été établie afin que le salariat et le patronat participent à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en oeuvre des programmes qui les concernent.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, d'envergure plus modeste, a été créé afin qu'il y ait un ministre responsable du portefeuille, et pour maintenir et renforcer les rapports traditionnels qui existent entre le Ministre et les organismes centraux qui participent à l'élaboration des politiques. Le Ministre dirige le Ministère, dont le chef exécutif est un sous-ministre, qui est secondé par un sous-ministre associé, un sous-ministre adjoint responsable de la Politique stratégique et de la planification et un directeur général des Affaires publiques.

La Loi dispose que le sous-ministre et le sous-ministre associé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont respectivement président et vice-président de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Le tableau 1 présente l'organigramme de la Commission et du Ministère.

Tableau 1: Organigramme

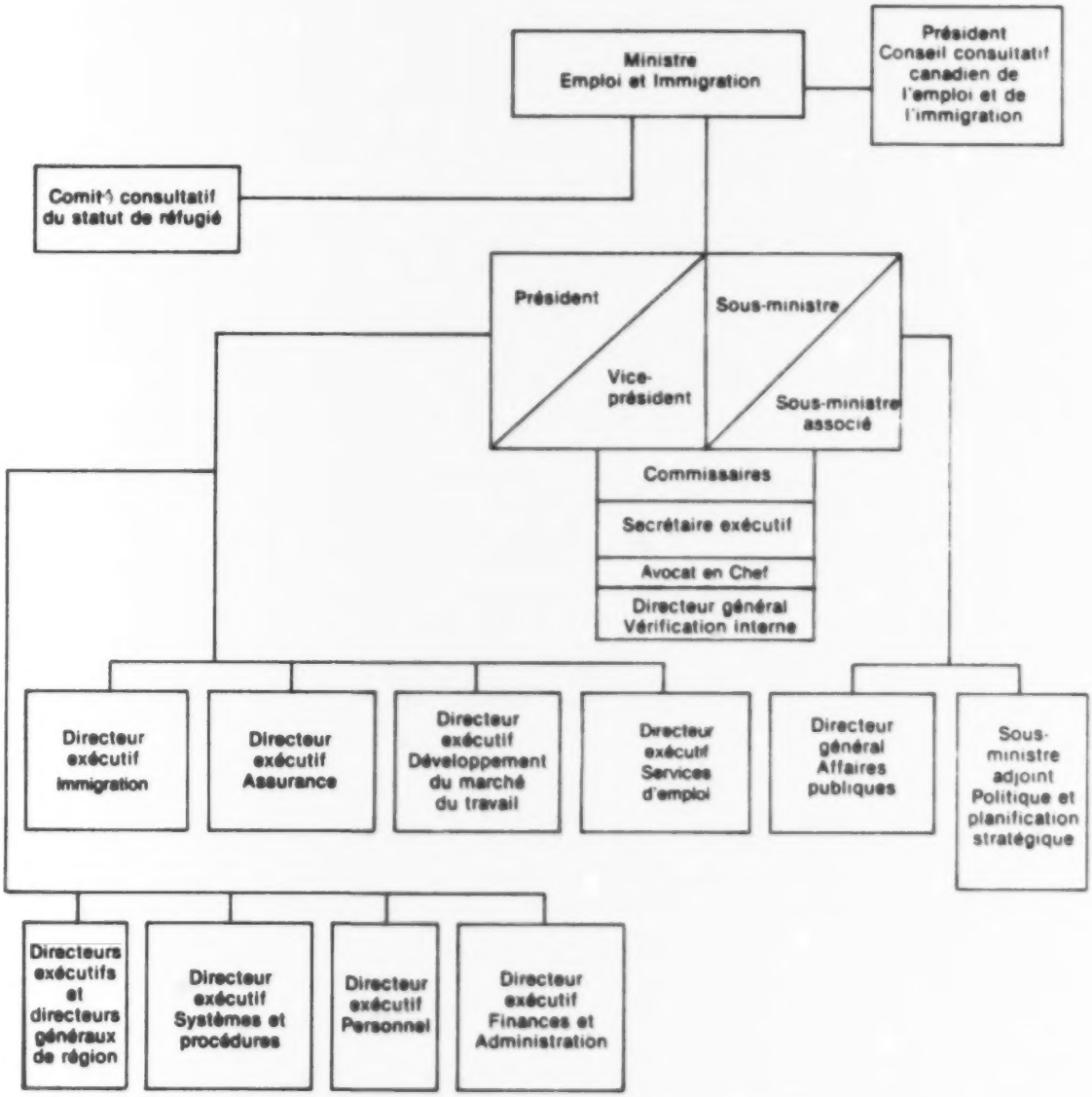

Tableau 2: Plan de dépenses du Ministère par programme (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence $	Différence %	Détails à la page
Programme de l'administration centrale	22,391	21,735	656	3.02	2-1
Programme d'administration de la Commission	251,387	243,830	7,557	3.10	3-1
Programme d'emploi et d'assurance	5,026,399	5,522,128	(495,729)	(8.98)	4-1
Programme d'immigration	121,957	116,803	5,154	4.41	5-1
Programme des rentes sur l'Etat	3,371	3,542	(171)	(4.83)	6-1
Budgétaire brut	5,425,505	5,908,038	(482,533)	(8.17)	
Sommes recouvrables au titre du Compte d'assurance-chômage	866,230	879,224	12,994	1.48	
Budgétaire net	4,559,275	5,028,814	(469,539)	(9.34)	

Priorités

Les priorités de la Commission et du Ministère sont établies en fonction des objectifs économiques et sociaux généraux du gouvernement fédéral, qu'ils reflètent.

Le gouvernement fédéral a déterminé que l'économie canadienne sera saine et dynamique dans la mesure où les ressources humaines, qui sont l'un des facteurs clés du développement dans les années 80, s'épanouiront. Aussi, la Commission et le Ministère favoriseront-ils la réalisation de cet objectif, jouant un rôle de premier plan pour faire en sorte que les besoins en ressources humaines soient comblés. En outre, tel qu'annoncé lors du discours du trône, le 7 décembre 1983, on s'efforcera encore davantage de régler, en 1984-1985, les problèmes auxquels les jeunes ont à faire face sur le marché du travail.

À ces fins, la Commission et le Ministère accorderont la priorité aux politiques et programmes destinés aux jeunes en 1984-1985. Sept objectifs prioritaires supplémentaires ont été fixés pour l'exercice financier:

- revitaliser les services d'emploi, par la mise en oeuvre des plans d'action approuvés (voir page 4-16);

- promouvoir le développement des ressources humaines, comme partie intégrante des politiques et plans des autres ministères gouvernementaux et du secteur privé (voir pages 4-15 et 4-30);

- renforcer les mesures visant à assurer l'équité en matière d'emploi, notamment en veillant à ce que les membres de groupes cibles aient un meilleur accès à l'emploi et en éliminant des obstacles à l'emploi (voir pages 4-15 et 4-16);

- mettre en oeuvre, intégralement et efficacement, les programmes récemment fusionnés de création d'emplois (voir page 4-15);

- élaborer, mettre en oeuvre et appliquer un Régime d'assurance-chômage plus souple et plus simple, selon le plan de travail prévu (voir page 4-17);

- faciliter l'adaptation initiale des immigrants à la vie canadienne, par la mise en oeuvre d'un nouvel ensemble de services liés à l'établissement (voir page 5-12);

- élaborer et mettre en oeuvre un processus amélioré de reconnaissance du statut de réfugié (voir page 5-13);

La revitalisation des services d'emploi vise à favoriser un fonctionnement plus efficace et plus efficient du marché du travail. Comme auparavant, l'accent sera mis sur la prestation et la promotion d'un service de très haute qualité auprès des employeurs et des travailleurs, grâce aux services de placement des Centres d'emploi du Canada (CEC), à la diffusion de renseignements sur le marché du travail, aussi bien aux employeurs qu'aux travailleurs, et au développement des ressources humaines.

La Commission et le Ministère continueront à mettre en oeuvre des accords de planification des ressources humaines avec l'aide du secteur privé, ainsi qu'à élaborer, de concert avec ce dernier et avec tous les paliers du gouvernement, des stratégies visant à déterminer et à réduire les déséquilibres dans les professions qui entravent la croissance économique. En outre, le Service consultatif de la main-d'oeuvre (voir page 4-34) jouera un rôle de premier plan auprès du secteur privé pour ce qui est de planifier les mesures d'adaptation des travailleurs qui permettront aux entreprises et à certaines branches d'activité de tirer parti de la reprise économique déjà amorcée.

Action positive favorisera l'équité en matière d'emploi grâce à des accords précis avec des entreprises et des organisations, de même que dans le cadre des accords de planification des ressources humaines. La préoccupation constante de la Commission et du Ministère en ce qui concerne les travailleurs défavorisés sur le plan de l'emploi se traduira par l'affectation, là où cela sera possible, d'un personnel capable d'offrir des services spécialisés de counselling et d'emploi.

En septembre 1983, la Commission et le Ministère ont fusionné en quatre principaux programmes les diverses initiatives en matière de création d'emplois. Dans la mise en oeuvre des programmes fusionnés, il s'agira de promouvoir le développement des ressources humaines, de lutter contre le chômage cyclique (par des programmes visant à neutraliser les effets des ralentissements économiques passagers) et de promouvoir la réalisation des objectifs à long terme touchant l'essor des collectivités. Une importance toute particulière sera accordée à la prestation de services au grand nombre de jeunes en chômage.

Compte tenu de la croissance plutôt lente de l'économie et du grand nombre de travailleurs qui sont toujours sans emploi, le Régime d'assurance-chômage continuera à remplir son rôle traditionnel de première mesure de lutte contre le chômage dans des circonstances extrêmement difficiles. A court terme, on s'efforcera d'abord et avant tout de simplifier le régime, et de le rendre plus souple et plus humain.

Le Programme d'immigration continuera d'être administré de manière à respecter les objectifs fixés par le gouvernement. Au cours de la période de référence, la prestation de services d'établissement sera renforcée par la mise en oeuvre d'un nouvel ensemble de mesures conçues pour faciliter l'adaptation initiale des immigrants à la vie canadienne.

Un processus amélioré sera élaboré et mis en oeuvre afin de rationaliser les mécanismes de reconnaissance du statut de réfugié.

Ces priorités seront rendues publiques dans le cadre d'un programme d'information interne et externe pour veiller à ce que tant les clients de la Commission et du Ministère que leurs partenaires économiques comprennent bien cette nouvelle orientation.

Plan de dépenses du Programme de l'administration centrale

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 2-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 2-5
B. Etat financier récapitulatif par activité 2-5
C. Données de base
   1. Introduction 2-6
   2. Mandat statutaire 2-6
   3. Objectif du Programme 2-6
   4. Plan d'exécution du Programme 2-6
D. Perspective de planification
   1. Contexte 2-7
   2. Initiatives 2-7

Section II
Analyse par activité

A. Administration centrale 2-8

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 2-11
   2. Dépenses en personnel 2-12
B. Analyse des coûts 2-13

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration demande l'autorisation de dépenser une somme nette de $5,970,500 en 1984-1985 au titre du Programme de l'administration centrale. Ont déjà été retranchées de cette somme des dépenses estimatives de $14,378,000 au titre des services administratifs à imputer au Compte d'assurance-chômage. Les autres dépenses, évaluées à $2,042,500, seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
Budgétaire	$	$	$
Crédit 1 - Administration centrale-Dépenses du Programme	**5,970,500**	5,529,900	440,600
Statutaire - Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	**40,500**	39,100	1,400
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**2,002,000**	1,863,000	139,000
Total du Programme	**8,013,000**	7,432,000	581,000

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

Pour 1984-1985, le Programme de l'administration centrale s'est fixé l'objectif suivant:

- incorporer d'importantes études sur les secteurs au Système de projections des professions au Canada (SPPC) (voir page 2-7).

B. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1984-1985	Différence	Détails à la page
Administration centrale	22,391	21,735	656	2-8
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	14,378	13,282	1,096	
Total	8,013	8,453	(440)	
Années-personnes autorisées	420	422	(2)	

*Les données financières fournies ci-après sont brutes. Elles comprennent donc les dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme de l'administration centrale du Ministère englobe la prestation des services suivants: l'administration générale des cabinets du Ministre, du sous-ministre et président et du sous-ministre associé et vice-président, la prestation des services relatifs à la politique stratégique et à la planification et la prestation des services d'information, de publicité et de promotion tant internes (au sein de la Commission et du Ministère), qu'externes (auprès du public).

2. Mandat statutaire

La Commission et le Ministère ont été créés en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a reçu la sanction royale le 5 août 1977.

3. Objectif du Programme

Le Programme de l'administration centrale a pour objectif de veiller à l'élaboration et à la mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir des renseignements au public sur ces politiques et programmes.

4. Plan d'exécution du Programme

Le Ministère emploie 420 personnes dans les trois secteurs suivants: Administration générale, Politique stratégique et planification et Affaires publiques. Les Affaires publiques ont 64 employés, qui sont affectés dans les 10 bureaux régionaux à travers le Canada. Le tableau 2 montre l'organigramme et la ventilation des ressources pour 1984-1985.

Tableau 2: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1984-1985

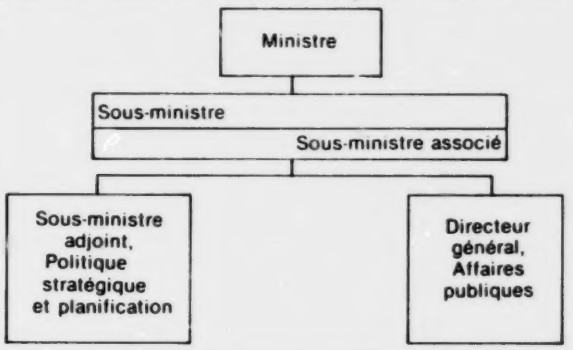

				Total
Années personnes	183	101	136	420
Coûts de fonctionnement	10,621	5,137	6,633	22,391

D. Perspective de planification

1. Contexte

Selon les prévisions, l'économie du Canada continuera sa croissance modérée en 1984, pour ensuite connaître une croissance plus lente au cours des trois années suivantes. Le taux de chômage des adultes sera d'au moins 10% jusqu'en 1985 et celui des jeunes continuera d'être beaucoup plus élevé. Durant 1984-1985 et jusqu'à la fin de la décennie, le Canada devra adapter ses industries dans une mesure jusqu'ici inégalée pour pouvoir rester concurrentiel à l'échelle internationale et profiter pleinement de l'évolution technologique. Les taux élevés de chômage persistants rendent les changements technologiques plus difficiles à accepter. L'instabilité générale et la dégradation de la conjoncture économique dans bien des régions du monde pourraient se traduire par une augmentation des demandes d'immigration au Canada.

2. Initiatives

L'essentiel du travail de Politique stratégique et planification, en 1984-1985, sera de rassembler des études et des analyses de l'adaptation du marché du travail et, à partir de celles-ci et d'études supplémentaires au besoin, d'élaborer de nouvelles politiques.

Les conséquences de l'immigration et les mesures nécessaires pour réaliser les objectifs de la Loi sur l'immigration feront également l'objet d'études attentives.

En 1983-1984, le système de projections des professions au Canada (SPP) est devenu opérationnel. En 1984-1985, les conclusions d'études importantes sur les secteurs de l'automobile, de la construction navale, des hôpitaux et du bâtiment seront incorporées au système. Un nombre croissant de nouvelles bases de données seront mises en service, notamment en ce qui concerne l'offre. On insistera davantage sur les consultations avec les représentants du secteur privé, non seulement pour expliquer le système, mais aussi pour obtenir des données et leur appui.

En outre, l'élément du processus de planification et d'imputabilité qui porte sur la planification générale et la détermination des priorités (voir page 3-11) sera intégralement mis en oeuvre.

Section II
Analyse par activité

A. Administration centrale

Objectif

L'activité Administration centrale a pour objectif de veiller à l'élaboration et à la mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada.

État récapitulatif des ressources

Tableau 3: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

Sous-secteur d'activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	5,137	101	4,556	92	581	9
Politique stratégique et planification	10,621	183	10,315	184	306	(1)
Affaires publiques	6,633	136	6,864	146	(231)	(10)
Total	22,391	420	21,735	422	656	(2)

Environ 78% des dépenses de l'activité Administration centrale sont liées au personnel. Les autres dépenses consistent principalement en frais de transport, de communication, de services professionnels et de location.

Description

L'activité Administration centrale est formée des sous-secteurs d'activité suivants:

Administration générale: Les opérations des cabinets du Ministre, du sous-ministre et président et du sous-ministre associé et vice-président du Ministère et de la Commission.

Politique stratégique et planification: La recherche et l'analyse des politiques indispensables pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada.

Affaires publiques: Services de planification, d'évaluation, de coordination et d'exécution de projets d'information et de publicité offerts à la Commission et au Ministère. Les efforts collectifs des Affaires publiques permettent de mieux informer le public au sujet de la compétence et de l'utilité des Centres d'emploi du Canada et des Centres d'Immigration Canada, du rôle des programmes et services de la Commission et des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour aider la population.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux qui suivent donnent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Administration centrale et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant au cours des trois exercices considérés.

Tableau 4: Rapport entre les années-personnes de l'activité Administration centrale et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Années-personnes - Administration centrale	420	422	398
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24,734	27,888	26,536
Pourcentage du total	1.70	1.51	1.50

Tableau 5: Rapport entre les dépenses de l'activité Administration centrale et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars)*

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Dépenses - Administration centrale	22,391	21,735	19,816
Dépenses totales - Commission et Ministère*	1,079,098	1,145,769	1,001,719
Pourcentage du total	2.07	1.90	1.98

*À l'exclusion des subventions, des contributions et des frais d'achat de places de cours des provinces.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Fonctionnement			
Traitements et salaires	15,442	14,544	12,807
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,002	1,863	1,943
Autres frais touchant le personnel	22	22	120
Transports et communications	654	660	773
Information	750	714	188
Services professionnels et spéciaux	3,046	3,368	3,167
Location	175	167	91
Achat de services de réparation et d'entretien	18	9	39
Services publics, fournitures et approvisionnements	201	307	425
Toutes autres dépenses	2	2	1
Somme partielle	22,312	21,656	19,554
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	79	79	262
Somme partielle	22,391	21,735	19,816
Moins: Recettes à faire valoir sur le crédit	14,378	13,282	14,368
Total	8,013	8,453	5,448

2. Dépenses en personnel

Tableau 7: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Gestion					
Direction	10	9	10	51,410-93,040	65,698
Gestion supérieure	9	4	3	47,960-56,400	60,401
Scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	105	108	105	14,570-62,880	46,199
Administration et service extérieur					
Services administratifs	53	38	39	13,250-55,226	33,054
Services d'information	83	83	83	12,932-55,220	38,930
Administration des programmes	13	15	12	13,250-55,226	39,275
Gestion des systèmes d'ordinateurs	3	2	-	17,872-58,508	27,708
Technique					
Soutien des sciences sociales	13	14	15	12,033-55,013	32,206
Techniciens divers	9	9	9	12,033-53,030	35,864
Autre	1	3	3	-	-
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	71	80	78	12,316-30,231	21,161
Secrétariat, sténographie, dactylographie	50	50	49	12,034-30,425	21,328

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le programme. Dans la colonne du traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Le tableau 8 montre le coût total du Programme. Les recettes à faire valoir sur le crédit comprennent les frais du Programme recouvrés du Compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par le ministère des Travaux publics, ceux de l'assurance chirurgicale-médicale et ceux des divers autres services fournis sans frais par les autres ministères.

Tableau 8: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses 1984-1985	Recettes à faire valoir sur le crédit	Budget des dépenses 1984-1985	Ajouter autres coûts	Coût total 1984-1985	Total 1983-1984
Administration centrale	22,391	14,378	8,013	783	8,796	9,020

Plan des dépenses du Programme d'administration

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 3-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 3-5
B. Etat financier récapitulatif par activité 3-6
C. Données de base
   1. Introduction 3-7
   2. Mandat statutaire 3-7
   3. Objectif du Programme 3-7
   4. Plan d'exécution du Programme 3-7
D. Perspective de planification
   1. Contexte 3-10
   2. Initiatives 3-11

Section II
Analyse par activité

A. Administration 3-12
B. Comptes à recevoir 3-16
C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 3-18

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 3-19
   2. Dépenses en personnel 3-20
B. Analyse des coûts 3-21

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada demande l'autorisation de dépenser une somme nette de $20,133,000 en 1984-1985 au titre du Programme d'administration de la Commission. Ont déjà été retranchées de cette somme des dépenses estimatives de $219,673,000 au titre des services administratifs à imputer au Compte d'assurance-chômage. Les autres dépenses, évaluées à $11,581,000, seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
Budgétaire	1984-1985 $	1983-1984 $	Différence $
Crédit 5 - Administration - Dépenses du Programme	20,133,000	24,914,000	(4,781,000)
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11,581,000	11,645,000	(64,000)
Total du Programme	31,714,000	36,559,000	(4,845,000)

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

Pour 1984-1985, le Programme d'administration de la Commission s'est fixé les objectifs suivants:

- mettre intégralement en oeuvre, de façon efficace, le Processus de planification et d'imputabilité, en veillant tout particulièrement à le rationaliser davantage (voir page 3-11).

- mettre au point le cahier des charges détaillé du système national des services d'emploi (SNSE), afin de soutenir les services d'emploi revitalisés (voir page 3-15).

B. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

Activité	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence	Détails à la page
Administration	241,119	234,801	6,318	3-12
Comptes à recevoir	9,643	8,455	1,188	3-16
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	625	574	51	3-18
Somme partielle	251,387	243,830	7,557	
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	219,673	215,090	4,583	
Total	31,714	28,740	2,974	
Années-personnes autorisées	3,043	3,160	(117)	

*Les données financières présentées ci-après sont brutes. Elles comprennent donc les dépenses recouvrables du compte d'assurance-chômage.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'administration de la Commission offre des services de soutien et des services consultatifs connexes aux autres programmes de la Commission et du Ministère.

L'administration de la Commission et du Ministère englobe la prestation des services suivants: l'administration générale des bureaux des commissaires représentant les travailleurs et les employeurs, des cadres régionaux, du Secrétariat exécutif et du Bureau de vérification interne, les services de gestion et de contrôle financiers, les services du personnel, les services de soutien offerts au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, ainsi que les services liés aux systèmes et aux installations informatiques.

2. Mandat statutaire

La Commission et le Ministère ont été créés en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a reçu la sanction royale le 5 août 1977.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'administration de la Commission a pour objectif de fournir à la Commission et au Ministère des services de soutien efficaces et opportuns.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme d'administration de la Commission regroupe trois activités: l'Administration, les Comptes à recevoir et le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. L'activité Administration se subdivise, pour sa part, en cinq sous-secteurs d'activité, illustrés au tableau 2. Pour plus de détails, voir l'Analyse par activité, à la section II (page 3-12).

Tableau 2: Structure des activités

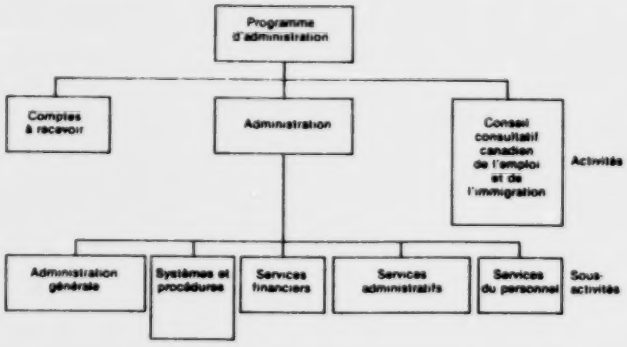

Organisation: Le Programme d'administration de la Commission se divise en cinq secteurs de compétence, illustrés au tableau 3.

Administration générale: Ce secteur vise les bureaux des commissaires représentant les travailleurs et les employeurs, des directeurs généraux et exécutifs régionaux, du Secrétariat exécutif et du Bureau de vérification interne.

Systèmes et procédures: Ce secteur assure la prestation de services de conception et d'exécution des politiques, plans et programmes nécessaires à l'exploitation des systèmes et installations d'informatique et de télécommunications de la Commission et du Ministère ainsi que des systèmes d'écritures et de mécanographie connexes. Il englobe également la bureautique, les services d'analyse de la gestion, et la gestion des formulaires.

Finances et Administration: Ce secteur assure la prestation de l'ensemble des services de gestion financière, de comptabilité et d'administration et il veille à la pertinence du contrôle financier et administratif au sein de la Commission et du Ministère. Les services de gestion financière englobent le contrôle budgétaire, l'analyse financière et la préparation des plans d'exécution pluriannuels; les services de comptabilité englobent la gestion des recettes, la vérification préalable de contrôle des engagements et les comptes à recevoir; les services administratifs englobent la gestion des documents, des services de sténographie, du matériel, les communications, ainsi que les locaux.

Services du personnel: Ces services offerts à la Commission et au Ministère comprennent la planification des ressources humaines, les relations de travail, la dotation en personnel, la classification; la formation, le perfectionnement et le counselling du personnel; les langues officielles; la rémunération et les avantages; la gestion des données; action positive; la conception et l'implantation des structures organisationelles; les services à la gestion supérieure.

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration: Ce secteur assure la prestation de services de soutien au Conseil.

Tableau 3: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1984-1985

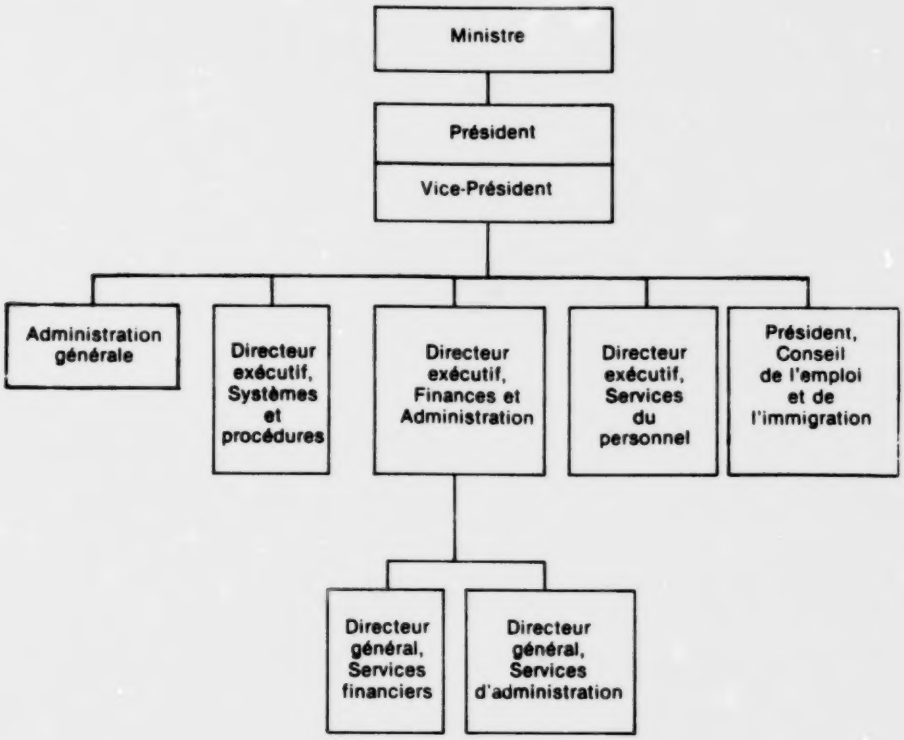

						TOTAL
Administration 2,655 A-P	13,694	22,075	181,401	23,949		241,119
Comptes à recevoir 380 A-P			9,643			9,643
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 8 A-P					625	625
	13,694	22,075	191,044	23,949	625	251,387

D. Perspective de planification

1. Contexte

Le Programme sera notamment influencé, et de façon sensible, par les facteurs suivants:

Économie: En 1984-1985, les programmes et services du gouvernement continueront de faire l'objet de compressions budgétaires, de sorte que l'on insistera sur la nécessité d'obtenir un meilleur rendement des ressources qui demeureront au même niveau, ou qui pourraient même être réduites. La Commission et le Ministère continueront de réviser leurs systèmes et procédures afin d'accroître l'efficience des services.

Législation fédérale: Les modifications législatives découlant de la nouvelle Constitution, de la Loi canadienne sur les droits de la personne ainsi que de la Loi sur l'accès à l'information auront des incidences appréciables sur la Commission et le Ministère. Tous les programmes, politiques, procédures et publications de la Commission et du Ministère devront faire l'objet d'une révision afin de veiller à ce qu'elles soient conformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte des droits et libertés. Le personnel devra recevoir une formation suffisante pour être en mesure d'interpréter et de comprendre les incidences de la légilation. La Loi sur l'accès à l'information imposera une lourde charge de travail au personnel de la Commission et du Ministère, au fur et à mesure que le public commencera à se prévaloir de son droit d'accès à l'information gouvernementale.

Questions relatives au personnel: La situation en matière de personnel continuera à représenter un grand défi en raison du maintien de la compression des effectifs, de l'exigence d'une efficience accrue et d'une plus grande imputabilité, des revendications des syndicats et des restrictions imposées à l'accessibilité et à la durée de la formation linguistique, ainsi que d'une intensification des efforts en vue d'améliorer la situation des groupes cibles.

Il faudra prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en oeuvre les changements qui pourront être apportés à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et à la Loi sur les langues officielles. De surcroît, l'emploi à temps partiel de personnes possédant des compétences spécialisées deviendra plus commun. Grâce à l'accès direct aux renseignements sur les employés de la Commission et du Ministère, dans l'ensemble de l'organisation, il est dorénavant possible de pousser encore plus loin les mesures destinées à améliorer la gestion du personnel. Des services améliorés pour la catégorie de la gestion seront également nécessaires.

Action positive: L'importance croissante attachée à l'action positive affermira et améliorera la situation des femmes, des autochtones et des personnes handicapées dans la Fonction publique. En leur qualité d'organe fédéral chargé de l'emploi, la Commission et le Ministère doivent assurer le succès de cette initiative malgré les difficultés découlant de la compression des ressources qui a cours.

2. Initiatives

En 1984-1985, les initiatives suivantes seront entreprises dans le cadre du Programme d'administration de la Commission.

Processus de planification et d'imputabilité: En 1982-1983, à la suite de la création et de la mise en oeuvre du système de gestion des dépenses et des politiques (SGDP) dans toute l'organisation, le processus de planification générale de la Commission et du Ministère a subi d'importantes révisions et a été intégré au SGDP. Une importance accrue sera dorénavant accordée à l'imputabilité et aux liens entre les objectifs, les ressources et les résultats. Ce processus s'intitule maintenant Processus de planification et d'imputabilité. En 1984-1985, on mettra intégralement en oeuvre, de façon efficace, ce processus, en veillant à le rationaliser davantage (en ce qui a trait aux rapports et à l'imputabilité notamment) et à y intégrer la fonction de la vérification et de l'évaluation.

Section II
Analyse par activité

A. Administration

Objectif

L'activité Administration a pour objectif de fournir à la Commission et au Ministère des services de soutien efficaces et opportuns.

État récapitulatif des ressources

Tableau 4: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

Sous-secteur d'activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	13,694	318	14,412	341	(718)	(23)
Systèmes et procédures	22,075	383	21,828	391	247	(8)
Services financiers	57,995	709	57,704	802	291	(93)
Services administratifs	123,406	628	116,642	645	6,764	(17)
Services du personnel	23,949	617	24,215	633	(266)	(16)
Total	241,119	2,655	234,801	2,812	6,318	(157)

Environ 44% des dépenses de l'activité Administration sont liées au personnel. Les autres dépenses consistent principalement en frais de transport, de communication, de services professionnels et de location.

Description

L'activité Administration est formée des cinq sous-secteurs d'activité suivants (voir tableau 2 à la page 3-7):

Administration générale: Ce sous-secteur d'activité englobe essentiellement des services destinés à faciliter et à soutenir le travail collectif de la haute direction de la Commission et du Ministère.

Systèmes et procédures: Ce sous-secteur d'activité touche la conception et l'exécution des politiques, plans et programmes nécessaires à l'exploitation des systèmes et installations d'informatique de la Commission et du Ministère ainsi que des systèmes d'écritures et de mécanographie connexes. Il englobe également la bureautique, les services d'analyse de la gestion et la gestion des formulaires.

Services financiers: Dans le cadre de ce sous-secteur d'activité, on analyse les documents ministériels de planification des opérations afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts sont nettement établis et justifiés, et de permettre ainsi à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction, et des services généraux de comptabilité financière sont offerts tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures financiers sont surveillés et évalués d'une façon constante, afin d'évaluer leur pertinence et leur efficacité, tandis que, pour combler les lacunes, de nouveaux systèmes et procédures sont élaborés ou des systèmes déjà en place sont modifiés.

Services administratifs: Ce sous-secteur d'activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion du matériel, de la gestion des installations, de la gestion des directives, de la gestion de l'information consignée, des télécommunications et du traitement des textes.

Services du personnel: Dans le cadre de ce sous-secteur d'activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel, y compris celles qui ont trait à la planification des ressources humaines, aux relations de travail, à la dotation en personnel, à la classification, à la formation, au perfectionnement et au counselling du personnel, aux langues officielles, à la rémunération et aux avantages, à la gestion des données, à l'action positive, à la conception et à l'implantation des structures organisationelles ainsi qu'aux services à la gestion supérieure.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 5 et 6 montrent le rapport entre les années-personnes et dépenses consacrées à l'activité Administration de la Commission et du Ministère et les années-personnes et dépenses totales de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant au cours des trois derniers exercices.

Tableau 5: Rapport entre les années-personnes de l'activité Administration et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Années-personnes - Administration	2,655	2,812	2,831
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24,734	27,888	26,536
Pourcentage du total	10.73	10.08	10.67

Tableau 6: Rapport entre les dépenses de l'activité Administration et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Dépenses - Administration	241,119	234,801	207,935
Dépenses totales - Commission et Ministère*	1,079,098	1,145,769	1,001,719
Pourcentage du total	22.34	20.49	20.76

*À l'exclusion des subventions, des contributions et des frais d'achat de places de cours de formation des provinces.

Comme on l'a indiqué précédemment, l'administration offre le soutien nécessaire aux programmes opérationnels. Elle englobe des domaines spécialisés comme les finances, la gestion, les systèmes et procédures automatisés et manuels, les services administratifs ainsi que la gestion du personnel. Les principales tâches prévues en 1984-1985 sont décrites ci-après.

Systèmes et procédures

- Mettre au point le cahier des charges détaillé du système national des services d'emploi (SNSE) qui est proposé, lequel permettra de renforcer, d'intégrer et de relier les systèmes relatifs à l'emploi en ayant recours à un modèle en direct;

- perfectionner encore davantage le système de soutien des opérations des bureaux locaux d'immigration (SSOBL), afin d'améliorer l'administration du Programme;

- créer le cadre de la planification et des politiques nécessaire pour le réseau des télécommunications (CEINET) de la Commission et du Ministère, afin de tirer parti des derniers perfectionnements de la technique et de réduire les coûts;

- entreprendre la mise en oeuvre du plan des systèmes stratégiques relatifs aux applications et au matériel informatiques.

Services financiers

- Mettre intégralement en oeuvre, de façon efficace, le processus de planification et d'imputabilité;

- assurer le suivi des recommandations qu'a formulées le vérificateur général du Canada à l'occasion de la vérification intégrée du Programme d'emploi et d'assurance.

Services du personnel

- Poursuivre la mise à l'essai du système des services du personnel des régions, conçu pour améliorer la gestion des ressources humaines au sein de la Commission et du Ministère;

- poursuivre la mise en oeuvre des programmes de formation des cadres intermédiaires et des superviseurs;

- poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie d'action positive au sein de la Commission et du Ministère et la perfectionner.

B. Comptes à recevoir

Objectif

L'activité Comptes à recevoir a pour objectif de tenir tous les comptes de trop-payés et de prêts relevant des programmes de la Commission et du Ministère et d'en rendre compte.

État récapitulatif des ressources

Tableau 7: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comptes à recevoir	**9,643**	**380**	8,455	380	1,188	-

Environ 97% des dépenses de l'activité Comptes à recevoir sont liées au personnel. Les autres dépenses consistent principalement en frais de transport, de communication, de services professionnels et de location.

Description

L'activité Comptes à recevoir englobe le recouvrement des trop-payés et des prêts relevant des programmes de la Commission et du Ministère. Cela signifie notamment tenir des registres comptables pour tous les trop-payés et les prêts, tenir les comptes du passif et surveiller la fonction de recouvrement des trop-payés, les mesures de recouvrement, la radiation des dettes ainsi que la réception et le dépôt des deniers publics.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les ressources consacrées à cette activité dépendent du volume des comptes à recevoir engendrés par toutes les activités de la Commission et du Ministère. Le tableau 8 donne une ventilation du volume de travail de l'activité.

Tableau 8: Recouvrement (en milliers de dollars) des comptes à recevoir

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Comptes à recevoir impayés au début de l'exercice	125,936	110,936	100,479
Nouveaux comptes à recevoir	156,000	160,000	134,700
Comptes à recevoir recouvrés ou radiés*	146,000	145,000	124,243
Comptes à recevoir impayés à la fin de l'exercice	135,936	125,936	110,936
Montant recouvré par année-personne	384	382	375
Années-personnes utilisées	380	380	331

*Ces chiffres englobent tous les comptes à recevoir recouvrés en espèces, par récupération, sous forme de droits fiscaux et de radiations de dettes.

C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration assure la prestation de services de soutien au Conseil.

État récapitulatif des ressources

Tableau 9: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	625	8	574	8	51	-

Environ 44% des dépenses de l'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration sont liées au personnel. Les autres dépenses consistent principalement en frais de transport, de communication, de services professionnels et de location.

Description

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil, la rémunération des membres et le paiement de leurs dépenses. Le Conseil est formé d'un président et de 15 à 21 autres membres, nommés par le gouverneur en conseil.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité consiste à offrir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et de recherches, de consultation et de rédaction de rapports. Le Conseil donne des avis au Ministre relativement à toutes les questions qui relèvent du mandat de la Commission et du Ministère. Un plan de travail est établi chaque année civile et, une ou deux fois par exercice financier, le Conseil reçoit des directives du Ministre. Le Conseil relève du Ministre, lequel doit ensuite déposer devant le Parlement le rapport du Conseil, de même que ses recommandations.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 10: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Fonctionnement			
Traitements et salaires	89,088	91,921	81,082
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11,581	11,645	11,563
Autres frais touchant le personnel	15,774	12,843	11,204
Voyages et réinstallations	5,284	5,942	4,087
Autres frais de transport et de communication	10,725	11,477	12,114
Information	5,250	5,079	57
Services professionnels et spéciaux	19,760	19,163	15,171
Location	84,674	74,294	70,025
Achat de services de réparation et d'entretin	4,882	7,181	5,584
Services publics, fournitures et approvisionnements	2,369	2,293	3,040
Toutes autres dépenses	125	119	25
Somme partielle	249,512	241,957	213,952
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	1,875	1,873	2,717
Somme partielle	251,387	243,830	216,669
Moins: Recettes à faire valoir sur le crédit	219,673	215,090	190,316
Total	31,714	28,740	26,353

2. Dépenses en personnel

Tableau 11: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Gestion					
Direction	28	29	30	51,410-93,040	67,334
Gestion supérieure	29	28	27	47,960-56,400	59,330
Scientifique et professionnelle					
Actuariat	10	4	4	21,508-61,398	55,676
Économique, sociologie et statistique	3	9	9	14,570-62,880	43,545
Bibliothéconomie	8	9	9	19,782-48,298	31,069
Autres	2	-	-	13,609-65,770	46,342
Administration et service extérieur					
Services administratifs	327	311	312	13,250-55,226	35,066
Gestion des systèmes d'ordinateurs	148	148	148	17,872-58,508	35,028
Gestion des finances	231	229	225	13,193-55,220	37,149
Service extérieur	-	-	9	-	-
Organisation et méthodes	137	137	140	13,520-55,220	37,574
Gestion du personnel	220	221	225	13,330-60,830	37,398
Administration des programmes	164	228	162	13,250-55,226	36,689
Achat et approvisionnement	9	9	8	12,158-55,220	31,927
Autres	2	-	-	12,932-60,960	35,341
Technique					
Dessin et illustration	2	2	3	15,557-40,310	24,251
Soutien des sciences sociales	11	11	11	12,033-55,013	30,350
Techniciens divers	3	3	3	12,033-53,030	27,717
Soutien administratif					
Communications	22	25	25	14,632-30,309	21,451
Traitement des données	105	105	105	12,716-35,362	20,932
Commis aux écritures et aux règlements	1,363	1,427	1,487	12,316-30,231	20,943
Secrétariat, sténographie, dactylographie	191	196	192	12,034-30,425	20,287
Mécanographie	6	7	6	12,062-24,068	17,944
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métier	6	4	4	14,067-38,735	21,765
Services divers	16	18	18	12,627-38,088	19,101

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le programme. Dans la colonne du traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Le tableau 12 montre le coût total du Programme. Les recettes à faire valoir sur le crédit comprennent les frais du Programme recouvrés du compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par le ministère des Travaux publics, ceux de l'assurance chirurgicale-médicale et ceux des divers autres services fournis gratuitement par les autres ministères.

Tableau 12: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses 1984-1985	Recettes à faire valoir sur le crédit	Budget des dépenses 1984-1985	Ajouter autres coûts	Coût total 1984-1985	Total 1983-1984
Administration	251,387	219,673	31,714	3,282	34,996	31,352

Plan des dépenses du Programme d'emploi et d'assurance

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 4-5
B. Etat financier récapitulatif par activité 4-8
C. Données de base
   1. Introduction 4-9
   2. Mandat statutaire 4-9
   3. Objectif du Programme 4-10
   4. Plan d'exécution du Programme 4-10
D. Perspective de planification
   1. Contexte 4-13
   2. Initiatives 4-15
   3. Efficacité du Programme 4-18

Section II
Analyse par activité

A. Formation professionnelle 4-20
B. Création directe d'emplois 4-26
C. Service national de placement 4-33
D. Services des prestations d'assurance 4-40
E. Numéro d'assurance sociale 4-46
F. Gestion du Programme 4-49

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 4-52
   2. Dépenses en personnel 4-53
   3. Subventions et contributions 4-54
B. Analyse des coûts
C. Création directe d'emplois 4-57
   1. Renseignements sur les Programmes 4-58
   2. Relevé des dépenses et des résultats des programmes de création d'emplois en 1982-1983 4-63
   3. Regroupement des programmes de création d'emplois de 1983-1984 par suite de leur fusionnement 4-65

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada demande l'autorisation de dépenser une somme nette de $1,618,944,000 en 1984-1985 au titre du Programme d'emploi et d'assurance. Ont déjà été retranchées de cette somme des dépenses estimatives de $632,179,000 au titre des services administratifs à imputer au compte d'assurance-chômage. D'autres dépenses de fonctionnement, évaluées à $66,276,000, au titre des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante. On estime, en outre, à $2,709,000,000 le montant que le gouvernement versera au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations aux pêcheurs en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985 $	1983-1984 $	Différence $
Budgétaire			
Crédit 10 - Emploi et assurance - Dépenses de fonctionnement	537,159,000	580,071,800	(42,912,800)
Crédit 15 - Emploi et assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité (Tel que prévu dans la Loi n° 2 de 1983-1984 portant affectation de crédits)	1,081,785,000	1,259,555,000	(177,770,000)
Statutaire - Contribution de l'État au compte d'assurance-chômage (S.C., 1970-71-72, c.48)	2,559,000,000	2,816,000,000	(257,000,000)
Statutaire - Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs (S.C., 1970-71-72, c.48)	150,000,000	120,000,000	30,000,000
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66,276,000	66,395,000	(119,000)
Total du Programme	4,394,220,000	4,842,021,800	(447,801,800)

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

Formation professionnelle

Pour 1984-1985, en matière de formation professionnelle (voir pages 4-15 et 4-20), on s'est fixé l'objectif suivant:

- fournir des cours de formation professionnelle dans les secteurs de l'économie où des compétences sont recherchées et accroître la capacité de gain et l'employabilité des travailleurs, c'est-à-dire:

  - acheter environ 13.5 millions de jours de formation à plein temps en établissement;

  - signer quelque 17,695 contrats de formation générale dans l'industrie;

  - signer quelque 4,800 contrats de formation dans l'industrie dans certains métiers et professions hautement spécialisés;

  - signer quelque 98 accords avec les provinces et des organismes à but non lucratif, afin de fournir une aide financière aux fins de la modernisation ou de la construction de locaux de formation.

Création directe d'emplois

Le Conseil du Trésor a approuvé la restructuration des programmes de création directe d'emplois, laquelle permettra d'orienter plus clairement toutes les activités de cette nature entreprises dans le cadre de la stratégie adoptée par la Commission et le Ministère pour ce qui concerne le marché du travail dans les années 80.

Pour 1984-1985, en matière de création directe d'emplois (voir pages 4-15 et 4-26), on s'est fixé dans le cadre de la nouvelle structure (voir page 4-15), l'objectif suivant:

- créer des emplois pour les chômeurs et les travailleurs sous-employés et accroître l'employabilité des travailleurs défavorisés, handicapés ou sans expérience, c'est-à-dire:

  - créer 1,198,671 semaines-travail à l'appui des objectifs de lutte contre le chômage cyclique et de stabilisation et de développement du marché du travail (Canada au travail);

- créer 592,228 semaines-travail et 3,362 emplois à l'appui de la croissance locale de l'emploi (CLE);

- créer 2,154,369 semaines-travail à l'appui du développement des ressources humaines (Compagnie de travailleurs et Accès-carrière).

Service national de placement

Pour 1984-1985, le Service national de placement (voir page 4-33) s'est fixé les objectifs suivants:

- favoriser l'efficacité et l'efficience du marché du travail, en harmonisant rapidement l'offre et la demande, c'est-à-dire placer environ 579,200 personnes par l'entremise des Centres d'emploi du Canada et environ 178,200 personnes par l'entremise du Service de main-d'oeuvre agricole du Canada;

- administrer un service de sélection aux fins du Programme national de formation, c'est-à-dire sélectionner 145,000 personnes pour des cours de formation et leur offrir des services de counselling, afin de réduire au minimum le taux d'abandon des cours;

- favoriser la planification de la main-d'oeuvre dans le secteur privé, c'est-à-dire signer quelque 400 nouveaux accords du Service consultatif de la main-d'oeuvre, ainsi que 6,000 accords de travail partagé;

- favoriser et faciliter la mobilité des travailleurs d'une région à l'autre, c'est-à-dire autoriser environ 43,000 offres d'aide financière;

- fournir aux clients ayant des besoins spéciaux tout un éventail de services de recherche d'emploi, de cours de rattrapage et de stages de formation professionnelle, y compris les services fournis en vertu du programme Extension, qui devraient permettre le placement d'environ 37,000 clients ayant de la difficulté à soutenir la concurrence sur le marché du travail.

Services des prestations d'assurance

Pour 1984-1985, les services des prestations d'assurance (voir pages 4-17 et 4-40) se sont fixé les objectifs suivants:

- traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels rapidement, de façon précise et claire, c'est-à-dire:

- veiller à ce que la proportion de trop-payés et de moins-payés découlant d'erreurs dans le traitement des demandes de prestations n'excède pas 13% de l'ensemble des demandes;

- veiller à ce que la proportion des demandes de prestations au sujet desquelles il n'a pas été pris de décision trois semaines après leur inscription n'excède pas 13% de l'ensemble des demandes;

- traiter les demandes de prestations de telle sorte que 24 jours civils au maximum s'écoulent en moyenne entre la date de réception et d'inscription d'une demande et la date du premier versement ou toute date équivalente;

- entendre environ 90% des appels dans un délai de 30 jours après le dépôt de l'avis d'appel;

- prévenir et déceler les fraudes et les abus, et récupérer environ 70 millions de dollars grâce au processus d'enquête;

- percevoir les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et administrer le Programme de réduction du taux de la cotisation en vue de porter à environ 36,000 le nombre de demandes initiales, renouvelées et révisées.

Numéro d'assurance sociale

Pour 1984-1985, en matière de numéro d'assurance sociale (voir page 4-46), on s'est fixé l'objectif suivant:

- délivrer quelque 840,000 cartes matricules d'assurance-sociale à un coût unitaire prévu de $9.16.

B. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

Activité	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence	Référence à la page
Formation professionnelle	926,353	902,645	23,708	4-20
Création directe d'emplois	717,594	1,059,360	(341,766)	4-26
Service national de placement	219,283	232,142	(12,859)	4-33
Services des prestations d'assurance	3,020,221	3,189,052	(168,831)	4-40
Numéro d'assurance sociale	7,698	7,418	280	4-46
Gestion du Programme	135,250	131,511	3,739	4-49
Somme partielle	5,026,399	5,522,128	(495,729)	
Moins: Dépenses recouvrables du compte d'assurance-chômage*	632,179	650,852	18,673	
Total	4,394,220	4,871,276	(477,056)	
Années-personnes autorisées	18,943	21,936	(2,993)	

* Les données financières présentées ci-après sont brutes. Elles comprennent donc les dépenses recouvrables du compte d'assurance-chômage.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance constitue une partie importante de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de développement social et économique. D'autres ministères fédéraux, ainsi que d'autres ordres de gouvernement, ont établi des programmes à l'appui de cette initiative fédérale.

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de services connexes d'administrer le Programme d'emploi et d'assurance. Leurs opérations sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'administration centrale. Il revient essentiellement aux CEC de cerner les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale, et de les régler. Leurs données sont utilisées aux fins des programmes, afin de rendre le marché du travail canadien plus efficient.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs:

- recrutement de travailleurs, aide aux fins du développement des ressources humaines, renseignements sur le marché du travail, renseignements et conseils sur les programmes et services, renseignements et aide financière concernant la formation des employés, renseignements et aide en matière de l'exercice des responsabilités des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils offrent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs:

- présentation aux employeurs, renseignements sur les emplois et le marché du travail en général, accès aux programmes d'emploi tels que les programmes de formation et de mobilité, et les services de counselling d'emploi, services de diagnostic, services poussés de counselling d'emploi à l'intention des clients défavorisés sur le plan de l'emploi, sélection et présentation des clients aux fins de la formation et, s'il y a lieu, du programme de soutien du revenu, réponse aux demandes de renseignements et information des travailleurs concernant l'assurance-chômage et traitement des demandes de prestations et des décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

2. Mandat statutaire

La Loi sur l'assurance-chômage constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est administré en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emplois, les prestations

de travail partagé et les allocations de formation), du Règlement sur le Service national de placement, de la Loi nationale sur la formation et du Règlement sur le programme national de formation (auparavant la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes) et du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant sur l'affectation de crédits.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif de favoriser la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada en rendant toutes les ressources humaines pleinement productives, tout en appuyant les initiatives personnelles de ceux qui désirent combler leurs besoins économiques et, plus généralement, s'épanouir par le travail. Les activités diversifiées du Programme sont précisées dans les sous-objectifs suivants:

- améliorer en général le fonctionnement du marché du travail et atténuer les conséquences du chômage cyclique, saisonnier, structurel et frictionnel;
- aider les particuliers à prendre des décisions qui contribueront à leur épanouissement personnel dans le monde du travail et à obtenir un emploi qui convienne à leurs aspirations;
- aider les employeurs à obtenir de la main-d'oeuvre qualifiée et à utiliser efficacement les ressources humaines, compte tenu d'une conjoncture socio-économique changeante;
- fournir un revenu d'appoint temporaire aux chômeurs pendant qu'ils se cherchent un emploi ou qu'ils sont incapables de travailler en raison d'une maladie, d'une invalidité ou d'une grossesse;
- aider les particuliers à acquérir, grâce à des cours de formation professionnelle, les connaissances et compétences dont le marché du travail canadien a besoin;
- aider les handicapés et autres travailleurs défavorisés à s'intégrer au marché du travail et à s'y épanouir.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme d'emploi et d'assurance regroupe six activités principales, lesquelles se subdivisent en sous-secteurs d'activité, illustrés au tableau 2.

Organisation: Il incombe à l'administration centrale d'élaborer la politique, d'établir un plan national et de suivre la mise en oeuvre du programme et de la politique. Trois directeurs exécutifs assument ces

fonctions, tandis que les dix bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux.

La structure des activités définit les activités dont les directeurs sont responsables, de même que l'imputabilité de ces derniers. Le tableau 3 établit le lien entre, d'une part, l'administration centrale et les bureaux régionaux et, d'autre part, la structure des activités du programme; il offre également un aperçu de la ventilation des ressources pour 1984-1985.

Tableau 2: Structure des activités

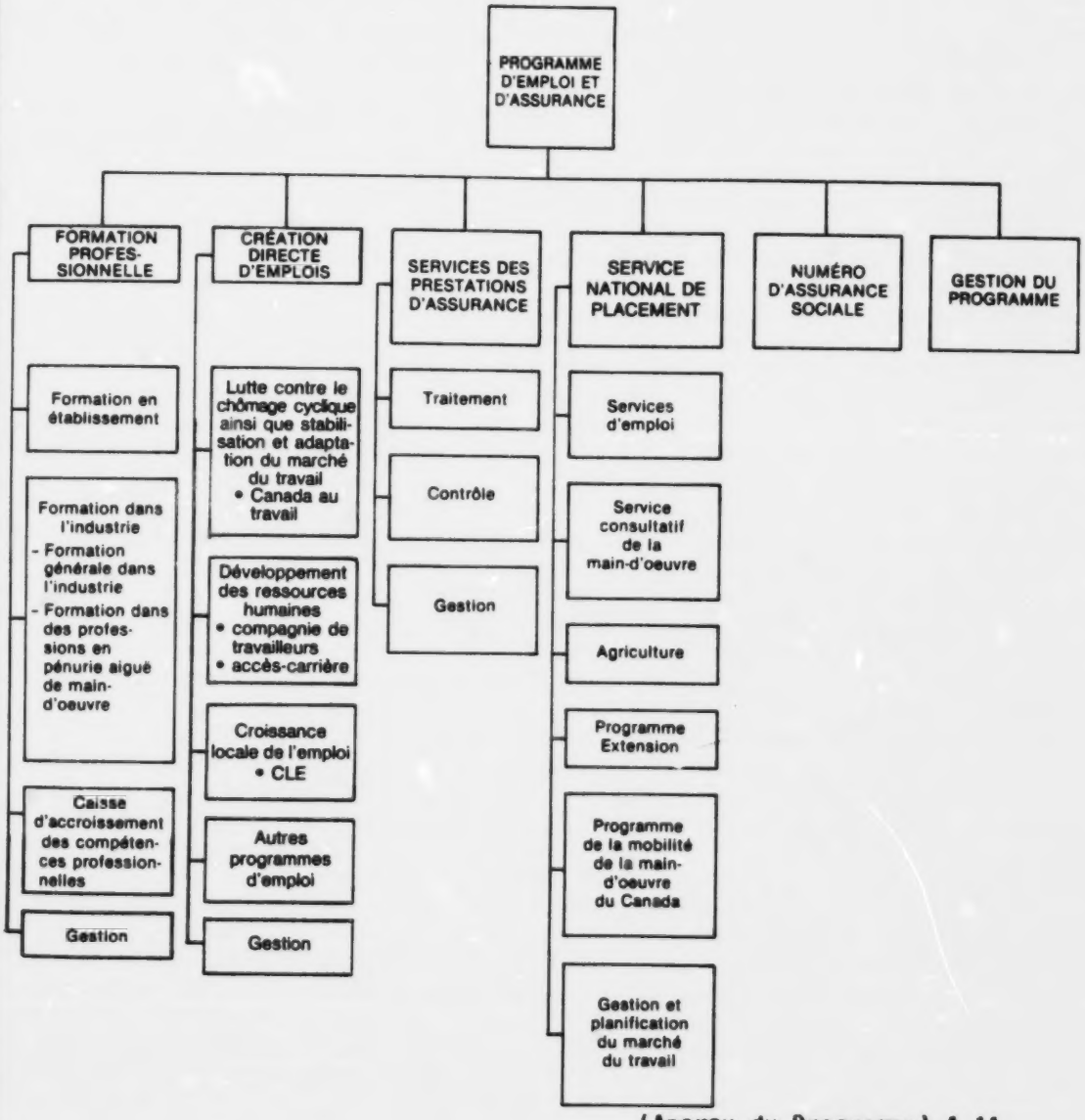

Tableau 3: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1984-1985

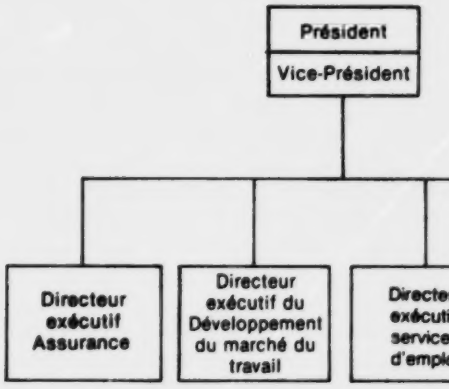

	Directeur exécutif Assurance	Directeur exécutif du Développement du marché du travail	Directeur exécutif, services d'emploi	10 régions	Ensemble du programme
Formation 957 A-P		3,046		923,307	926,353
Création d'emplois 972 A-P		7,851		709,743	717,594
Services des prestations d'assurance 8,700 A-P	37,845			273,376	311,221
Services d'emploi 4,997 A-P		2,380	11,600	205,303	219,283
Numéro d'assurance-sociale 244 A-P				7,698	7,698
Gestion du programme 3,073 A-P				135,250	135,250
	37,845	13,277	11,600	2,254,677	2,317,399

D. Perspective de planification

1. Contexte

Pendant la dernière récession, qui a duré du troisième trimestre de 1981 au quatrième trimestre de 1982, l'activité économique a diminué de 6.5%. Il s'agit là de la baisse la plus prononcée et la plus soutenue de la production réelle et de la demande depuis les années 30.

La reprise de l'économie canadienne a commencé à se faire sentir vers la fin du dernier trimestre de 1982. Elle s'est accélérée pendant le premier semestre de 1983 et la production réelle, calculée sur une base annuelle, a grimpé de 7.2% tant au cours du premier que du deuxième trimestre de 1983. L'économie a continué de progresser pendant le reste de l'année, mais à un rythme plus lent. La croissance du PNB réel devrait se situer à 3% environ en 1983. Elle sera plus forte en 1984 et elle continuera de progresser en 1985, mais à un rythme plus lent que l'année précédente.

Depuis la reprise, l'emploi a enregistré de fortes hausses. De novembre 1982 à septembre 1983, l'augmentation totale du nombre d'emplois s'est chiffrée à 370,000, ce qui représente 62% du nombre total d'emplois perdus pendant la récession. On prévoit que l'emploi continuera de progresser jusqu'en 1985, à un rythme toutefois plus lent qu'au début de la reprise. Le chômage devrait néanmoins demeurer élevé. Les travailleurs qui ont quitté la vie active continueront à revenir sur le marché du travail, au fur et à mesure que les possibilités d'emploi augmenteront, et les taux de chômage demeureront à un niveau élevé sans précédent.

À moyen terme, l'emploi dans les industries de services continuera de croître à un rythme plus rapide que dans les industries de biens. Dans le premier secteur, les services reliés au commerce, aux finances, aux assurances et aux affaires immobilières connaîtront les hausses les plus fortes. Dans le second, les industries manufacturières, surtout celles des biens nouveaux (technique de pointe), constitueront la principale source de croissance de l'emploi.

Il existe des divergences d'opinion marquées en ce qui concerne les emplois qui seront créés dans le domaine de la conception et de la fabrication des nouveaux produits microélectroniques et de leur application dans les industries de biens et services; on se demande s'ils pourront compenser les pertes d'emplois dues à l'évolution de la technique. Il est toutefois évident que les pertes et les gains d'emplois ne seront pas enregistrés dans les mêmes professions. Il est prévu que l'utilisation de la microélectronique fera disparaître quelques emplois peu spécialisés, et qu'elle entraînera, selon la profession, soit une réduction soit une augmentation des compétences nécessaires pour exercer certaines professions spécialisées ou qualifiées. Ces changements qui se produisent au sein du marché du travail se feront sentir davantage à moyen terme.

Compte tenu des changements que connaît constamment la structure professionnelle du marché du travail au sein de l'industrie, la demande de main-d'oeuvre spécialisée dans un certain nombre de domaines et le besoin de recyclage des travailleurs touchés par les changements pourraient s'accentuer vivement. Le développement des ressources humaines constitue un élément clé de la croissance économique future du pays, et il est essentiel d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures efficaces permettant de déterminer les possibilités d'emploi et d'harmoniser l'offre et la demande.

La Direction générale de la planification et de l'adaptation du marché du travail, de concert avec d'autres ministères fédéraux et le secteur privé, amène ce dernier à planifier ses ressources humaines.

Cette direction générale est actuellement à établir un cadre grâce auquel l'incidence des décisions de nature économique du secteur privé sur les ressources humaines sera mieux intégrée aux buts des politiques, programmes et services fédéraux en la matière. On vise ainsi à aider les employeurs et les travailleurs en tirant le meilleur parti possible des perspectives de carrière des Canadiens, en augmentant leurs niveaux de compétences et en mettant en oeuvre des mécanismes permanents de formation, afin de répondre à la demande de main-d'oeuvre au pays en fonction de l'évolution du marché du travail.

Ceux qui tentent d'entrer ou de revenir sur le marché du travail ou qui sont défavorisés sur le plan de l'emploi ont été les plus durement touchés par la dernière récession. En raison du peu de débouchés, il semble qu'un plus grand nombre de jeunes aient décidé de poursuivre leurs études, ce qui a des répercussions sur leurs chances à long terme d'obtenir un emploi stable.

2. Initiatives

Compte tenu des tendances de l'économie, on a retenu les initiatives suivantes. D'autres renseignements, relatifs à leur incidence sur les ressources, sont présentés à la section II.

Programme national de formation (voir page 4-20): La formation professionnelle des adultes et l'enseignement postsecondaire, qui sont les deux principales voies d'acquisition de compétences professionnelles au Canada, n'ont pas encore réussi à répondre aux pénuries de main-d'oeuvre dans les professions clés.

Le Programme national de formation accorde la priorité à la formation dans les professions où il existe une demande, en mettant l'accent sur les professions d'importance nationale et en tenant compte des pénuries régionales. Il permettra notamment de réduire les goulots d'étranglement dans le domaine de la formation et la dépendance du Canada à l'égard des sources étrangères de travailleurs.

Les professions d'importance nationale sont désignées par la Commission et le Ministère lorsqu'il est évident qu'une pénurie existe ou est prévue, qu'elle aura une incidence grave à l'échelle nationale ou régionale et que des mesures spéciales de formation, prises dans le cadre du mandat de la Commission et du Ministère, réduiront ou préviendront la pénurie.

Afin de faciliter l'accès à la formation dans les professions où il existe une demande, des mesures spéciales sont prises, telle l'attribution aux membres des groupes cibles d'un nombre déterminé à l'avance de places et l'établissement d'objectifs en ce qui a trait à l'inscription de femmes à des cours offerts dans des domaines non traditionnels. De telles mesures contribuent à réduire les obstacles à l'emploi et à l'avancement des femmes, des autochtones et des handicapés.

Programmes de création d'emplois (voir page 4-26): Depuis le début des années 70, 12 programmes de création directe d'emplois ont été mis en oeuvre, afin de répondre à une foule de besoins. Depuis septembre 1983, ces 12 programmes ont été fusionnés en quatre programmes: Canada au travail, Croissance locale de l'emploi (CLE), Compagnie de travailleurs et Accès-carrière.

Au cours des années 80, ces programmes fusionnés serviront à atteindre trois objectifs principaux en matière de politiques: combler un besoin à court terme de mesures de lutte contre le chômage, afin de faire face au chômage cyclique attribuable à des ralentissements temporaires de l'économie (Canada au travail), veiller à la croissance à long terme de l'emploi dans les secteurs où sévit le chômage chronique (CLE) et instaurer, dans le domaine des ressources humaines, des mesures en vue d'aider les jeunes et les défavorisés sur le plan de l'emploi à acquérir de l'expérience de travail et d'apprentissage (Compagnie de travailleurs et Accès-carrière).

En 1984-1985, l'accent sera mis sur les jeunes, grâce aux programmes Accès-carrière et Compagnie de travailleurs, et des fonds leur seront spécialement affectés. Des ressources supplémentaires atteignant 400 millions de dollars ont été annoncées dans le discours du trône du 7 décembre 1983 pour la création d'emplois. De ce montant, 266 millions de dollars seront consacrés aux jeunes en 1984-1985.

Jeunes: Dans une conjoncture économique normale, pour la majorité des jeunes, le passage de l'école au monde du travail se fait assez facilement bien que pas nécessairement de façon efficace, un petit nombre d'entre eux éprouvant de graves difficultés. En raison du ralentissement cyclique de l'économie, même les jeunes les mieux qualifiés et les plus motivés ont du mal à trouver un emploi convenable, ce qui aggrave d'autant le problème de ceux dont les qualités personnelles et le niveau d'études ne sont pas exceptionnels.

Il convient donc de continuer à déployer des efforts dans nombre de domaines. D'abord, il faut, grâce à une meilleure information, rendre le marché du travail des jeunes plus efficace. Ensuite, il faut offrir aux défavorisés sur le plan de l'emploi des services poussés de counselling, des emplois subventionnés et la possibilité de participer à des programmes de création directe d'emplois fortement axés sur la formation. Enfin, il faut aider les jeunes qui, en temps normal, auraient relativement peu de difficulté à trouver un emploi. Cette aide sera offerte au moyen de programmes d'alternance travail-études, de subventions salariales aux employeurs et de programmes de formation. En outre, des efforts concertés continueront d'être déployés afin d'aider ceux qui n'ont pas encore terminé leurs études à trouver un emploi d'été.

Action positive: La stratégie d'action positive est de permettre à certains groupes cibles de mieux soutenir la concurrence sur le marché du travail. Elle vise principalement à supprimer la discrimination systémique à laquelle se heurtent les femmes, les autochtones et les handicapés, et qui limite leurs possibilités de carrière et d'avancement et les empêche de réaliser leur potentiel.

Une série de consultations auprès de représentants du monde des affaires, des syndicats et des groupes cibles doit avoir lieu, afin d'appuyer la stratégie d'Action positive.

Services d'emploi (voir les pages 4-34 et 4-35): Plusieurs innovations importantes, dans le domaine des services d'emploi sont actuellement à l'étude afin de favoriser un fonctionnement plus efficace et plus efficient du marché du travail. Elles touchent à quatre domaines d'intérêt généraux et elles sont regroupées sous le titre de Programme de revitalisation des services d'emploi. Les domaines d'intérêt généraux à l'étude sont les suivants:

- le rôle, les fonctions et la structure des services d'emploi, par rapport aux besoins de la clientèle;

- la pertinence et l'application des politiques, programmes et services qui constituent la raison d'être des services d'emploi, par rapport aux besoins actuels et futurs des travailleurs et des employeurs;

- l'efficacité et l'efficience des processus actuels de gestion;

- l'efficacité et l'efficience des systèmes de soutien administratif et opérationnel, par rapport aux exigences actuelles et futures.

L'examen portera sur l'aptitude de la Commission à intervenir sur le marché du travail; la majorité des 42 études précises qu'englobe cet examen seront achevées avant le 31 mars 1985. La mise en oeuvre des recommandations devrait s'échelonner sur plusieurs années.

Meilleure administration de la Loi sur l'assurance-chômage (voir page 4-40): Les initiatives mises en oeuvre en 1982-1983 afin de réduire les trop-payés et les moins-payés ont contribué à améliorer la gestion des taux d'erreur. D'autres améliorations, destinées à permettre à la direction de mieux surveiller l'organisation du travail devraient rendre moins fréquents les retards au niveau du service au public.

En 1983-1984, la Commission a établi un Plan global à long terme aux fins de la gestion du programme d'assurance-chômage et de l'élaboration de son infrastructure de prestation des services. Afin de continuer les travaux relatifs à ce plan, la Commission envisage de concevoir les éléments suivants en 1984-1985: un mécanisme ou une formule de ressourcement, une politique concernant l'établissement des priorités et l'utilisation des ressources, l'amélioration des instruments de travail et des cours de formation et une politique globable et normalisée de traitement des demandes, à l'échelle nationale.

En 1984-1985, la Commission mettra également en oeuvre un plan de travail au sujet de la priorité d'assouplir et de simplifier le Régime d'assurance-chômage. Les premières propositions relatives à ce plan de travail prévoient quelque 12 initiatives distinctes à court terme et un certain nombre d'initiatives éventuelles à long terme. Ces initiatives porteront tant sur l'examen des processus de prise de décisions que sur l'amélioration des mécanismes de communication avec le public.

3. Efficacité du Programme

Pour mesurer les répercussions et l'efficacité de l'ensemble du Programme d'emploi et d'assurance, il convient d'examiner les incidences sociales et économiques de chacun de ses éléments, lesquels sont difficiles à dissocier. L'entrée et l'intégration des personnes sur le marché du travail favorisent à la fois la stabilité sociale et la croissance économique, tandis que l'aide financière temporaire qui leur est versée conformément aux dispositions relatives à la sécurité sociale atténue les problèmes économiques et sociaux en attendant que se produise une telle intégration.

L'efficacité des CEC en ce qui concerne la prestation des services d'emploi est évaluée surtout au moyen des indicateurs suivants: le coût par placement, le nombre de présentations nécessaires pour effectuer un placement et le rapport entre le nombre de postes vacants annoncés par les employeurs et le nombre de postes comblés (taux de vacances comblées). Ce dernier indicateur permet de déterminer dans quelle mesure la Commission et le Ministère harmonisent efficacement l'offre et la demande. Par ailleurs, on élabore actuellement des indicateurs qui permettront d'analyser deux autres éléments importants, soit de savoir si, d'une part, l'on réussit à amener les employeurs à se prévaloir des services des CEC et si, d'autre part, les services de counselling peuvent accroître l'employabilité d'un client. L'expérience démontre que, grâce à certains programmes, notamment la Méthode dynamique de recherche d'emploi et le Club de placement, un grand nombre de clients réussissent à obtenir des emplois non inscrits dans les CEC. Par conséquent, les indicateurs de rendement actuels reflètent très peu le taux réel de placements effectués au moyen des programmes des CEC. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 4-35.

Les Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-E) offrent des services de placement pendant l'été aux étudiants en quête d'un emploi de courte durée et aux employeurs ayant besoin de travailleurs temporaires. Pour mesurer l'efficacité du programme, on compare, d'une année à l'autre, le nombre des placements qui ont été enregistrés. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 4-32.

Le Programme d'aide à la mobilité de la main-d'oeuvre du Canada est exécuté par l'entremise des CEC. Le nombre de chômeurs qui obtiennent un emploi dans une autre région grâce à une aide financière de la Commission au titre de la mobilité sert à évaluer l'efficacité de l'ensemble du programme. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 4-38.

Lorsqu'une collectivité ne peut bénéficier adéquatement des services des CEC, la Commission verse des fonds à des organismes locaux. Parmi les services financiés de cette façon, citons le programme Extension. Le nombre de placements effectués constitue le premier indice de rendement du

programme Extension. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 4-38.

Grâce aux programmes de création d'emplois, la Commission et le Ministère favorisent la stabilité économique et le développement des ressources humaines en aidant à la création de divers projets dans les collectivités et le secteur privé. Qu'ils soient à court ou à long terme, ces projets visent à atténuer les effets du chômage et à améliorer l'employabilité des participants. Le nombre de semaines de travail créées permet, entre autres indicateurs, de mesurer l'efficacité de tels programmes. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 4-31.

Par l'intermédiaire du Programme national de formation, la Commission et le Ministère aident les membres de la population active en leur offrant des cours de formation professionnelle, afin de mieux combler les besoins en main-d'oeuvre qualifiée créés par l'évolution de l'économie et de permettre à chaque travailleur d'augmenter ses possibilités de gain et son employabilité. Les indicateurs actuels de rendement comprennent le nombre de travailleurs qui ont achevé avec succès un cours de formation, les statistiques sur les travailleurs qui ont obtenu un emploi après avoir suivi un cours de formation, le taux d'utilisation des cours, la hausse de la proportion des cours de formation dans les professions d'importance nationale ainsi que le nombre de places supplémentaires de formation, dans des installations modernisées, en ce qui a trait aux professions d'importance nationale. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 4-23.

Les services des prestations d'assurances sont offerts par le réseau des CEC, appuyés par cinq centres régionaux d'informatique. Les demandes de renseignements sur les dossiers de prestations, la distribution des relevés d'emploi et le contrôle relèvent des CEC, mais ce sont les centres régionaux d'informatique qui délivrent la majorité des mandats de prestations. Les appels sont entendus par les conseils arbitraux dans certains CEC. L'efficacité du programme est mesurée suivant la rapidité et l'exactitude du traitement des demandes et du versement des prestations ainsi que selon l'efficacité du contrôle. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à la page 4-42.

L'élaboration et la mise en oeuvre de la politique relative à la détermination de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage se poursuivent. Les nombreux programmes de contrôle permettent de veiller à ce que seuls les travailleurs admissibles en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage touchent des prestations. Les agents d'assurance rejettent régulièrement les demandes de ceux qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité. La comparaison entre le nombre de demandeurs dont la demande a été rejetée et le nombre d'exclusions levées subséquemment par les instances d'appel constitue un indicateur de l'efficacité du contrôle des versements injustifiés.

Section II
Analyse par activité

A. Formation professionnelle

Objectif

L'activité Formation professionnelle a pour objectif de doter la population active des compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution de l'économie et d'augmenter la capacité de gain et l'employabilité des travailleurs:

Pour 1984-1985, on s'est fixé les objectifs plus précis suivants:

- offrir des cours de formation en établissement, surtout dans les métiers de haute spécialisation, par l'achat de 13.5 millions de jours de formation à plein temps et l'inscription de 158,500 nouveaux stagiaires à plein temps;

- offrir des cours de formation générale dans l'industrie, surtout dans les métiers où il y a pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, par la signature de 17,695 contrats de formation générale dans l'industrie et l'inscription de 31,800 stagiaires et par la signature de 4,800 contrats de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et l'inscription de 9,100 nouveaux stagiaires;

- offrir des stimulants pour accélérer l'agrandissement et la modernisation des établissements de formation, par la signature de 98 accords avec les provinces et les organisations sans but lucratif.

État récapitulatif des ressources

Tableau 4: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

Sous-secteur d'activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Formation en établissement	901,987	448	913,240	452	(11,253)	(4)
Formation générale dans l'industrie	106,151	326	104,426	329	1,725	(3)
Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	87,669	99	67,744	100	19,925	(1)
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	85,806	4	63,587	4	22,219	-
Gestion	3,740	80	3,648	80	92	-
Total des dépenses, y compris les prestations d'assurance-chômage	1,185,353	957	1,152,645	965	32,708	(8)
Moins les prestations d'assurance-chômage*	(259,000)		(250,000)		(9,000)	
Total - Dépenses moins les prestations d'assurance-chômage	926,353	957	902,645	965	23,708	(8)

*Sommes versées à titre de soutien du revenu aux stagiaires recevant une formation en établissement, en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Fonctionnement et capital						
Personnel	32,469	4	31,884	4	27,781	4
Autres	1,528		1,498		1,241	
Fonds destinés au Programme						
Achat de places de formation des provinces	513,260	55	525,697	58	482,350	64
Formation dans l'industrie						
Services administratifs provinciaux	10,499	1	8,245	1	7,273	1
Total - Fonctionnement et capital	557,756	60	567,324	63	518,645	69
Contributions	368,597	40	335,321	37	230,304	31
Total - Dépenses moins les prestations d'assurance-chômage	926,353	100	902,645	100	748,949	100

Description

L'activité Formation professionnelle est offerte en collaboration avec les provinces et territoires ainsi qu'avec l'industrie. Elle vise à assurer la formation de la population active, afin de mieux combler les besoins en main-d'oeuvre qualifiée créés par l'évolution de l'économie et de permettre à chaque travailleur d'augmenter ses possibilités de gain et son employabilité. Ce sont les accords fédéraux-provinciaux, dans lesquels sont exposées les responsabilités de deux ordres de gouvernement, qui régissent les services de formation offerts. Le programme est également administré par des comités fédéraux-provinciaux chargés d'évaluer les besoins en formation dans chaque province et territoire et de dresser des plans pour y répondre.

L'activité Formation professionnelle est formée des cinq sous-secteurs d'activité suivants:

Formation en établissement: Dans le cadre de ce sous-secteur d'activité, la Commission et le Ministère achètent des places de cours de formation pour adultes des écoles, collèges et établissements d'enseignement professionnel provinciaux ainsi que des établissements privés approuvés. Les places sont surtout achetées pour des cours de formation professionnelle, des cours de formation théorique pour apprentis, des cours de formation de base, qui servent essentiellement à préparer les stagiaires à recevoir une formation professionnelle spécialisée, et des cours de langue. La plupart des stagiaires ont droit à des prestations de soutien du revenu, notamment à des prestations d'assurance-chômage ou à des allocations de formation, ainsi qu'à des allocations supplémentaires pour les personnes à charge et une aide pour les déplacements et les voyages.

Formation générale dans l'industrie: Dans le cadre de ce sous-secteur d'activité, la Commission et le Ministère offrent une aide financière et des conseils aux employeurs, aux groupes ou aux associations d'employeurs qui mettent sur pied des programmes de formation ou améliorent les programmes déjà en place en vue de fournir aux travailleurs les compétences qui non seulement leur profiteront à eux-mêmes mais aussi aux employeurs. Cette aide doit également permettre de subventionner la formation de clients spéciaux comme les chômeurs, les travailleurs qui sont sur le point d'être licenciés ou les personnes qui éprouvent d'autres besoins particuliers. Elle peut aussi consister à financer des stages de formation à court terme dans des professions d'importance nationale. Lorsqu'un employeur ou un groupe d'employeurs n'est pas en mesure d'offir la formation nécessaire, la Commission et le Ministère peuvent conclure un accord avec tout organisme ou toute personne qu'ils estiment être en mesure de le faire. Les employeurs peuvent bénéficier d'une contribution financière au titre d'une partie des frais de la formation approuvée, notamment des salaires des stagiaires et d'autres frais directs, conformément aux lignes directrices des programmes. La formation doit respecter les priorités établies dans ce domaine par la Commission et le Ministère et par les Comités fédéraux-provinciaux des besoins en main-d'oeuvre.

Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée: Ce sous-secteur d'activité vise les métiers et professions hautement spécialisés, tels ceux d'ajusteur-outilleur et de régleur-conducteur de machines-outils, où il y a une pénurie constante de main-d'oeuvre sur le marché du travail et pour lesquels les programmes de formation canadiens sont rares et la plus grande partie de la main-d'oeuvre, recrutée à l'extérieur du pays. Une telle formation peut durer jusqu'à quatre ans et elle est subventionnée par la Commission et le Ministère.

Caisse d'accroissement des compétences professionnelles: Dans le cadre de ce sous-secteur d'activité, des stimulants sont offerts pour l'agrandissement et la modernisation des établissements de formation qui permettront de contre-balancer la pénurie actuelle et prévue de main-d'oeuvre dans les professions d'importance nationale et d'offrir les programmes de formation nécessaires aux membres des groupes cibles afin d'améliorer leurs possibilités d'emploi. Au moyen de cette Caisse, la Commission et le Ministère versent aux provinces, ou aux organisations sans but lucratif créées pour offrir des cours de formation, une aide financière au titre d'une partie ou de la totalité des frais de construction, d'agrandissement, d'adaptation ou de modernisation, et, le cas échéant, au titre de l'exploitation initiale des établissements d'enseignement technique et professionnel et de leur équipement. Une certaine contribution peut également être versée aux organisations sans but lucratif qui ont besoin d'aide pour élaborer un projet.

Gestion: Ce sous-secteur d'activité englobe le personnel de l'Administration centrale et des bureaux régionaux chargé de l'analyse des données relatives aux programmes, de l'étude et de l'évaluation des programmes ainsi que de l'élaboration de politiques en vue d'administer efficacement le Programme national de formation.

Données sur le rendement et justification des ressource

La Loi nationale sur la formation régit les principaux éléments du Programme: Formation en établissement, Formation dans l'industrie et Caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Les achats de places de cours de formation en établissement visent surtout la formation professionnelle spécialisée, et plus particulièrement spécialisée dans les métiers d'importance nationale, la formation théorique des apprentis et la formation de base qui sert essentiellement à préparer les stagiaires à recevoir une formation professionnelle spécialisée. La Formation dans l'industrie doit permettre à cette dernière de produire davantage de travailleurs hautement spécialisés, grâce surtout à la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, laquelle est réservée aux professions d'importance nationale. La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles peut également servir à financer la mise en place ou l'adaptation d'installations destinées à des personnes qui éprouvent des besoins particuliers en matière de formation.

Formation en établissement: Les demandes de ressources pour 1984-1985 montrent une diminution au titre de ce sous-secteur d'activité car on s'attend que les cours de formation dans les métiers moins spécialisés en surabondance seront considérablement réduits. Le tableau 9 offre le détail des demandes de ressources et des facteurs de rendement connexes.

Tableau 6: Données sur la Formation en établissement

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Fonds destinés au Programme (en milliers de dollars):			
Achat de places de cours de formation des provinces	513,260	525,697	482,350
Allocations de formation	103,038	111,120	97,513
Prestations d'assurance-chômage	259,000	260,000	211,802
Aide pour les déplacements et les voyages des stagiaires	11,563	11,554	11,572
Total	886,861	898,371	803,237
Jours de formation, utilisation, nouveaux stagiaires			
Jours de formation à temps plein achetés (en millions de dollars)	13.5	15.2	14.4
Taux d'utilisation (en %)	92.0	92.5	92.7
Nouveaux stagiaires à temps plein (en milliers)	158.5	179.5	174.4
Coût unitaire: coût pour le Programme par nouveau stagiaire	5.6	5.0	4.6
Stagiaires ayant terminé le cours et employabilité			
Taux du nombre de stagiaires ayant terminé le cours (en %)	85.5	85.3	85.2
Taux d'emploi (en %)*	55.0	50.0	47.3
Proportion de femmes suivant des cours de formation dans les professions non traditionnelles (en %)	16.8	10.0	9.3

* Données provenant de l'enquête de suivi sur les stagiaires et qui portent sur leur situation professionnelle trois mois après la fin de leur cours.

Formation dans l'industrie (comprenant la Formation générale dans l'industrie et la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée): Le tableau 7 donne les principaux facteurs sur lesquels sont fondées les demandes de ressources.

Pour ce qui est de la Formation générale dans l'industrie, le coût unitaire par stagiaire augmentera en 1983-1984 et 1984-1985 par rapport à 1982-1983, étant donné que l'accent est mis sur la formation professionnelle plus spécialisée, partant plus coûteuse.

Les données relatives à la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée font ressortir des écarts d'un exercice à l'autre, lesquels sont en partie attribuables à une modification de la politique sur les taux de remboursement accordés aux employeurs.

Il faut aussi tenir compte du report des frais pour les stagiaires de deuxième année. L'aide financière peut s'étendre sur deux ans.

Tableau 7: Données sur la Formation dans l'industrie

	Formation générale dans l'industrie			Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée		
	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Contributions (en milliers de dollars)	91,286	89,920	67,486	77,110	59,327	35,429
Services administratifs provinciaux (en milliers de dollars)	3,651	3,477	4,979	6,848	4,768	2,294
Total	94,937	93,397	72,465	83,958	64,095	37,723
Nouveaux stagiaires (en milliers)	31.8	34.4	30.6	9.1	7.4	4.1
Contrats signés (en milliers)	17.6	19.1	17.1	4.8	3.9	2.1
Coût pour le programme par nouveau stagiaire (en milliers de dollars)	3.0	2.7	2.4	9.2	8.4	9.2
Nombre de stagiaires ayant terminé le cours (en milliers)	27.6	28.1	31.1	4.5	5.5	3.0

*Le nombre des stagiaires ayant terminé le cours inscrit pour l'exercice à l'étude englobe les stagiaires qui ont commencé leur cours avant cet exercice.

Caisse d'accroissement des compétences professionnelles: Le budget de la caisse pour 1984-1985 devrait toucher 8,500 places de formation dans les établissements qui seront agrandis ou modernisés.

B. Création directe d'emplois

Objectif

L'activité Création directe d'emplois a pour objectif de créer des emplois productifs supplémentaires de courte durée pour les chômeurs et les travailleurs sous-employés dans des activités qui se prêtent à la création de ce genre d'emplois, favorisent la croissance locale à long terme de l'emploi et permettent de répondre aux besoins de développement des ressources humaines tout en accroissant l'employabilité des personnes handicapées et d'autres personnes défavorisées sur le plan de l'emploi qui éprouvent de sérieuses difficultés à trouver et à conserver ce genre d'emplois.

Pour 1984-1985, on s'est fixé les objectifs plus précis suivants:

- créer 1,198,671 semaines-travail à l'appui des objectifs de lutte contre le chômage cyclique et de stabilisation et de développement du marché du travail (Canada au travail);
- créer 592,228 semaines-travail et 3,362 emplois à l'appui de la croissance locale de l'emploi (CLE);
- créer 2,154,369 semaines-travail à l'appui du développement des ressources humaines (Compagnie de travailleurs et Accès-carrière).

État récapitulatif des ressources

L'activité Création directe d'emplois représente environ 31.0% de l'ensemble des dépenses du Programme en 1984-1985 (sans compter les contributions de l'État au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 5.1% des années-personnes totales du Programme.

Tableau 8: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

Sous-secteur d'activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Canada au travail[1]	440,796[6]	309	883,965	1,474	(443,169)	(1,165)
Croissance locale de l'emploi (CLE)	108,790	232	38,237[4]	97	70,553	135
Compagnie de travailleurs	40,167	85	32,858	86	7,309	(1)
Accès-carrière	297,455[2]	208	99,559[5]	185	197,896	23
Création d'emplois	29,392	27	111,791	27	(82,399)	-
CEC pour étudiants et Programme des stagiaires autochtones	-	-	15,545	670	(15,545)	(670)
Gestion	7,994	111	9,405	115	(1,411)	(4)
Total des dépenses, y compris les prestations d'assurance-chômage	924,594	972	1,191,360	2,654	(266,766)	(1,682)
Moins les prestations d'assurance-chômage	(207,000)	-	(132,000)	-	75,000	-
Total des crédits destinés à la création directe d'emplois[3]	717,594	972	1,059,360	2,654	(341,766)	(1,682)

1 Les chiffres donnés pour Canada au travail comprennent le montant des dépenses prévues pour l'exercice financier au chapitre de l'assurance-chômage, imputables au compte d'assurance-chômage (147 millions de dollars pour 1984-1985 et 132 millions de dollars pour 1983-1984) en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

2 Ce montant comprend un montant de 60 millions en dépenses prévues pour l'exercice financier au titre du Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

3 Les chiffres de 1983-1984 comprennent 128 millions de dollars et 1,024 années-personnes alloués à la Commission et au Ministère aux fins du programme d'emploi d'été pour étudiants. Les chiffres de 1984-1985 ne comprennent toutefois pas les fonds réservés à ce programme, qui figurent dans le Budget des dépenses, crédit 10, Conseil du Trésor. Ces fonds sont transférés par la suite aux ministères concernés avant le début de l'exercice financier suivant.

4 Ce chiffre ne comprend pas les $64,891 en contributions qui ont été transférées au programme Canada au travail, aux fins des Comptes publics de 1983-1984.

5 Ce chiffre ne comprend pas les $13,239 en contributions qui ont été transférées au programme Canada au travail, aux fins des Comptes publics de 1983-1984.

6 Ce montant comprend l'affectation supplémentaire de 35 millions de dollars au titre d'Environnement 2000. Ces fonds seront transférés à Environnement Canada.

Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Fonctionnement et capital*						
Personnel	32,532	4.5	76,438	7.2	47,328	10.5
Autres O&E	12,315	1.7	23,163	2.2	14,651	3.3
Total - Fonctionnement et capital	44,847	6.2	99,601	9.4	61,979	13.8
Subventions	37,825	5.3	105,680	10.0	5,666	1.3
Contributions*	634,922	88.5	854,079	80.6	379,794	84.9
Total	717,594	100.0	1,059,360	100.0	447,439	100.0

*Les fonds consacrés en 1984-1985 aux initiatives fédérales pour l'emploi des étudiants figurent dans le Budget des dépenses, crédit 10, Conseil du Trésor. Ces fonds sont par la suite transférés aux ministères avant le début de l'exercice financier suivant. Les prévisions pour 1983-1984 et les données sur les dépenses réelles de 1982-1983 pour la création directe d'emplois figurant ci-dessus comprennent les dépenses pour le programme d'emploi d'été pour étudiants pour lequel des fonds ont été alloués à la Commission et au Ministère.

Description

Le personnel de la Commission et du Ministère assume les fonctions suivantes dans le cadre de l'activité de Création directe d'emplois:

- administration, analyse, conception et soutien des opérations;
- promotion des programmes en vue de susciter les demandes de participation ou les propositions;
- étude des demandes ou des propositions et, pour chacune, évaluation par voie de consultation, de recommandation ou d'approbation et établissement d'un ordre de priorité;
- établissement de contrats, examen des rapports mensuels et autorisation de paiement;
- vérification de la bonne exécution des contrats;
- tâches associées à la clôture des projets.

Les programmes de création d'emplois ont été regroupés en septembre 1983 en fonction de trois grands objectifs:

- lutte contre le chômage cyclique et stabilisation et adaptation du marché du travail;
- croissance locale de l'emploi;
- développement des ressources humaines.

Lutte contre le chômage cyclique et stabilisation et adaptation du marché du travail: L'objectif à ce chapitre est de mettre en oeuvre les mesures à court terme qui sont nécessaires pour contrer le chômage provoqué par des ralentissements temporaires de l'économie. Le programme Canada au travail répond à cet objectif.

Canada au travail: L'objectif de ce programme est de fournir aux chômeurs des emplois productifs supplémentaires d'une durée déterminée, en créant des emplois qui autrement n'existeraient pas. En collaboration avec le secteur privé, ainsi qu'avec un large éventail d'employeurs du secteur public et de groupes communautaires, des emplois sont créés immédiatement à l'intention de chômeurs pendant des périodes de ralentissement de l'économie et en cas de bouleversement du marché du travail, par exemple, à la suite de la fermeture d'une usine.

Les activités financées devront traduire, selon le cas, les priorités de la collectivité ainsi que les objectfs plus généraux du gouvernement fédéral et de la région en matière de reprise économique et de croissance de l'emploi. Le programme Canada au travail est décrit plus en détail à la page 4-58.

Croissance locale de l'emploi (CLE): Le second objectif des programmes de création d'emplois est de favoriser la croissance locale de l'emploi à long terme dans des régions où persiste un taux de chômage élevé. Le programme CLE répond à cet objectif.

CLE: L'objectif du programme CLE est d'accroître le nombre d'emplois permanents dans les localités souffrant continuellement d'un taux de chômage élevé, c'est-à-dire donner aux organisations représentatives de la collectivité l'occasion de planifier et d'exécuter des activités de développement de l'emploi de façon de plus en plus productive, en conformité avec les objectifs à long terme et le potentiel de la collectivité.

Le programme CLE permet de financer la création d'emplois dans la collectivité par l'entremise de projets ou de sociétés CLE, et de favoriser ainsi l'augmentation du nombre d'emplois permanents, en conformité avec les stratégies de développement régional. Le programme CLE est décrit plus en détail à la page 4-59.

Développement des ressources humaines: Les programmes Compagnie de travailleurs et Accès-carrière répondent à ce troisième objectif.

Compagnie de travailleurs: Le programme Compagnie de travailleurs vise à fournir aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi la formation et la préparation nécessaires à l'acquisition des compétences professionnelles qui leur permettront de se tirer d'affaire sur le marché du travail.

En vertu de ce programme, des contributions sont versées aux organismes, aux particuliers ou aux entreprises qui sont en mesure d'établir des projets susceptibles d'aider les personnes fortement défavorisées à s'intégrer au marché du travail. Ces projets mettront normalement à contribution les ressources, les entreprises et les services communautaires en place et offriront des services d'aide individualisés. Le programme sera principalement axé sur les jeunes et les fonds supplémentaires versés au programme Compagnie de travailleurs viseront surtout des projets auxquels participent des jeunes. Le programme Compagnie de travailleurs est décrit plus en détail à la page 4-60.

Accès-carrière: Ce programme vise à accroître les débouchés pour les personnes dont la participation à la vie active pourrait être facilitée ou renforcée par de telles mesures. Il permet d'aider ceux qui ont de la difficulté à trouver, retrouver ou conserver un emploi en accordant des subventions salariales et autres subventions aux employeurs qui les embauchent.

Ce programme permet de donner aux personnes qui n'ont pas d'expérience la possibilité d'en acquérir et à celles qui rencontrent de nombreux obstacles sur le marché du travail, la possibilité de les surmonter. Le programme, ainsi que les fonds supplémentaires, sont surtout destinés aux jeunes. Le programme Accès-carrière, de même que le Service national de bénévolat qui en fait partie, est décrit plus en détail à la page 4-61.

Autres mesures relatives à l'emploi: Les mesures suivantes servent également à atteindre les objectifs généraux des programmes de création d'emplois.

CEC pour étudiants et Programme des stagiaires autochtones: Les CEC pour étudiants fournissent des services de placement aux étudiants qui cherchent du travail l'été ainsi qu'aux employeurs qui ont besoin de personnel pendant cette période. Le Programme des stagiaires autochtones permet d'augmenter les occasions d'emploi d'été pour les étudiants autochtones et est offert par différents services de la Commission et du Ministère, dont notamment les CEC pour étudiants. Dans la mesure du possible, les stages correspondent directement aux aspirations professionnelles des participants. Ces programmes sont décrits plus en détail à la page 4-62.

Subventions et contributions pour la création d'emplois: Ce programme fait partie des initiatives spéciales pour l'emploi du gouvernement fédéral. Par l'intermédiaire de ce programme, la Commission et le Ministère administrent des projets, présentés dans le cadre des initiatives spéciales pour l'emploi, qui ne s'intègrent pas aux programmes réguliers ou à la législation administrée par d'autres ministères.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les résultats de l'activité Création directe d'emplois sont exprimés en nombre de semaines de travail créées durant l'exercice financier, sauf pour ce qui concerne les sociétés CLE. Dans ce dernier cas, c'est le nombre d'emplois créés durant l'exercice financier qui permet de mesurer les résultats. Les données sur le rendement et la justification des ressources ne s'appliquent qu'aux éléments figurant dans le tableau 10. Aucun indicateur n'est fourni pour le Programme des stagiaires autochtones ou les Subventions et contributions pour la création d'emplois.

Tableau 10: Semaines-travail créées

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles[1] 1982-1983
Canada au travail			
Contributions (en milliers de dollars)	279,110	694,165	
Total des semaines-travail créées	1,198,671	2,866,535	
Contributions (en dollars)/ semaines-travail	233	242	
Semaines-travail/années-personnes d'exploitation	3,879	1,945	
Croissance locale de l'emploi (CLE)			
Contributions (en milliers de dollars)	82,210	26,831	
Total des semaines-travail créées (projets)	592,228	179,140	
Contributions (projets) (en dollars)/ semaines-travail	139	150	
Semaines-travail/années-personnes d'exploitation (projets)	2,553	1,847	
Subventions et contributions (en milliers de dollars) (sociétés)	18,125	7,461	
Total des emplois créés (sociétés)	3,362	1,727	
Subventions et Contributions (en milliers de dollars)(sociétés)/emplois	5,391	4,320	
Compagnie de travailleurs			
Contributions (en milliers de dollars)	36,551	29,121	
Total des semaines-travail créées	175,760	143,780	
Contributions (en dollars)/ semaines-travail	209	203	
Semaines-travail/années-personnes d'exploitation	2,061	1,672	
Accès-carrière			
Contributions (en milliers de dollars)	228,751	91,758	
Total des semaines-travail créées	1,978,609	747,287	
Contributions (en dollars)/ semaines-travail	116	123	
Semaines-travail/années-personnes d'exploitation	9,513	4,039	
CEC pour étudiants			
Crédits d'exploitation (en milliers de dollars)	N/D[2]	13,400	
Total des placements	-	333,256	
Crédits d'exploitation (en dollars)/placements	-	40	

[1] Pour les dépenses et résultats réels de 1982-1983, voir page 4-63.

[2] Non disponible. Les ressources pour 1984-1985 n'avaient pas encore été approuvées au moment de la rédaction du présent document.

C. Service national de placement

Objectif

L'activité Service national de placement a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien, compte tenu des objectifs socio-économiques nationaux. A cette fin, il faut:

- une population active qui répond aux besoins en compétences du pays;
- une économie qui est en mesure de croître et de s'adapter mais qui n'impose pas un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes ou aux régions;
- l'équité en matière d'emploi.

État récapitulatif des ressources

L'activité Service national de placement représente environ 9.4% de l'ensemble des dépenses du Programme en 1984-1985 (sans compter les contributions de l'Etat au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 26.4% des années-personnes totales du Programme.

Tableau 11: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

Sous-secteur d'activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Services d'emploi	167,467	4,747	168,051	4,781	(584)	(34)
Service consultatif de la main-d'oeuvre	97,878	69	88,907	151	8,971	(82)
Main-d'oeuvre agricole	7,334	16	7,467	16	(67)	-
Extension	15,243	34	20,551	34	(5,308)	-
Mobilité	15,803	62	14,709	62	1,094	-
Planification et adaptation du marché du travail	5,358	69	4,457	69	901	-
Somme partielle	309,283	4,997	304,142	5,113	5,141	(116)
Moins dépenses en vertu de l'article 37* de la Loi sur l'assurance-chômage	(90,000)		(72,000)		(18,000)	
Total	219,283	4,997	232,142	5,113	(12,859)	(116)

* Montant imputable au compte d'assurance-chômage en vertu des accords de travail partagé du Service consultatif de la main-d'oeuvre.

Tableau 12: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	163,980	75	164,537	71	136,824	75
Autres O&E et capital	14,862	7	18,915	8	12,935	7
Subventions et contributions	40,441	18	48,690	21	33,964	18
Total	219,283	100	232,142	100	183,723	100

Description

L'activité Service national de placement est formée des sous-secteurs d'activité suivants:

Services d'emploi: Ce sous-secteur d'activité vise la prestation de programmes et services aux employeurs et aux travailleurs au moyen d'un réseau national de Centres d'emploi du Canada de manière à favoriser le bon fonctionnement du marché du travail, eu égard aux objectifs socio-économiques nationaux. Ces services comprennent le placement, le counselling, l'inscription, ainsi que la promotion auprès des employeurs.

Service consultatif de la main-d'oeuvre: Ce sous-secteur d'activité vise à inciter les employeurs et les employés à collaborer pour résoudre les problèmes de main-d'oeuvre au moyen de comités mixtes d'adaptation. Les agents chargés de ce service concluent en outre des accords de travail partagé en vertu du Programme de travail partagé, administrent des comités d'adaptation communautaire du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAIM) et s'occupent de la politique et de la coordination des mesures d'adaptation du marché du travail de la Commission et du Ministère dans le cadre du Programme canadien pour un renouveau industriel.

Main-d'oeuvre agricole: Ce sous-secteur d'activité vise à maximiser le recours aux travailleurs canadiens dans l'industrie agricole, au moyen d'accords fédéraux-provinciaux sur le développement agricole et le Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada.

Extension: Cette sous-secteur d'activité a pour objet la prestation de services d'emploi aux groupes désignés lorsque ceux-ci ne peuvent recourir à ceux des Centres d'emploi du Canada. Ces groupes cibles comprennent les personnes qui ont de la difficulté à obtenir et à conserver un emploi et

qui, en outre, doivent affronter des obstacles personnels ou systémiques découlant de facteurs ethniques, sociaux, culturels, physiques, géographiques ou autres. Des fonds contributions sont consentis, dans le cadre de marchés de services, aux organisations de la collectivité qui offrent à ces groupes cibles des services d'emploi.

Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada: Ce sous-secteur d'activité vise à faciliter, au moyen de subventions, la mobilité géographique des chômeurs, des travailleurs sous-employés ou de ceux qui sont sur le point de perdre leur emploi et qui ne peuvent en obtenir un autre dans leur région.

Planification et adaptation du marché du travail: Ce sous-secteur d'activité englobe la responsabilité d'élaborer des politiques, programmes et initiatives, dont notamment les comités de planification des ressources humaines, le Programme d'amélioration de la gestion des entreprises et Options Nord, visant à maximiser l'utilisation et le développement de la population active du Canada.

Données sur le rendement et justification des ressources

Services d'emploi: Ces services sont essentiellement chargés d'aider des employeurs des secteurs privé et public à trouver des employés convenables et d'aider les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. La Commission et le Ministère comptent 453 Centres d'emploi du Canada (CEC) et 65 points de service itinérants dans les collectivités isolées ou éloignées. En outre, des services sont offerts dans 111 établissements d'enseignement postsecondaire et l'on compte 11 bureaux destinés aux travailleurs occasionnels, 10 unités spécialisées de services aux jeunes et 49 sous-bureaux de Développement de l'emploi répartis dans les 10 bureaux régionaux. L'été, quelque 450 CEC pour étudiants viennent s'ajouter à ces services. Les CEC offrent un service de présélection et de présentation des demandeurs d'emploi, qui apprennent comment organiser leur recherche d'emploi et obtiennent des renseignements au sujet des débouchés. Les conseillers en emploi sont libres de s'adresser aux employeurs afin de trouver des débouchés pour leurs clients.

Le tableau 13 fournit des données sur les Services d'emploi.

Pour faire face aux exigences continues en matière de restrictions budgétaires et d'accroissement des services aux groupes cibles, il y aura probablement diminution des inscriptions et des demandes renouvelées en 1984-1985. Il sera ainsi possible de se consacrer davantage à la prestation d'aide aux clients difficiles à placer qui doivent affronter des obstacles à l'emploi ainsi qu'aux membres de groupes cibles jugés prioritaires par le gouvernement. L'importance accrue accordée aux groupes cibles et aux clients difficiles à placer exige plus d'efforts et de ressources pour atteindre les mêmes résultats.

Tableau 13: Services d'emploi

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Inscriptions	1,768,000	2,080,000	1,986,490
Demandes renouvelées	1,771,400	2,084,000	2,114,582
Total inscriptions et demandes renouvelées	3,539,400	4,164,000	4,101,072
Entrevues de counselling	1,176,700	1,259,000	1,214,709
Employés présentés à un employeur	2,399,000	2,471,000	2,252,070
Vacances signalées			
Employés temporaires	100,000	107,000	90,293
Employés permanents	780,000	707,000	644,607
Placements			
Emplois temporaires	91,000	103,000	86,869
Emplois permanents	579,200	547,000	483,484
Années-personnes	4,747	4,781	4,342

Les données figurant au tableau 13 ne tiennent compte que d'une partie des services d'emploi offerts par les CEC. Dans le cadre de la revitalisation des services d'emploi, d'autres indicateurs de rendement seront fournis pour mesurer, par exemple, les répercussions des données relatives au marché du travail et des initiatives concernant le développement des ressources humaines.

Service consultatif de la main-d'oeuvre (SCM): Ce programme vise à réduire au minimum les conséquences néfastes que peut avoir l'évolution économique, technologique ou autre d'une entreprise, d'une industrie ou d'une collectivité en particulier. En 1984-1985, la Commission et le Ministère prévoient conclure 400 accords du SCM, en vertu desquels jusqu'à 50% du coût des comités d'adaptation des employeurs et des employés constitués pour résoudre les problèmes relatifs aux ressources humaines seront remboursés. Les coûts des accords sur l'évaluation de la mobilité et des comités d'adaptation communautaire du PAIM ainsi que des accords du SCM sont unifiés dans le tableau 14.

Tableau 14: Service consultatif de la main-d'oeuvre

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Service consultatif de la main-d'oeuvre			
Nombre de contrats	400	510	427
Contributions (en dollars)	3,650	8,436	4,641

Travail partagé: En 1984-985, la Commission et le Ministère prévoient conclure 6,000 accords de travail partagé visant à éviter des licenciements grâce au versement, durant une période d'au plus 26 semaines, de prestations d'assurance-chômage qui constitueront une autre forme de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui envisage une baisse de production de 20% mettrait normalement à pied le cinquième de son effectif. Toutefois, au moyen du travail partagé, l'entreprise pourra conserver la totalité de son effectif en ne le faisant travailler que quatre jours par semaine. La réduction de la semaine de travail de 40 à 32 heures permettrait d'abaisser la production de 20% sans qu'il soit nécessaire de licencier qui que ce soit. En outre, des prestations d'assurance-chômage viendraient combler la différence de salaire.

Le tableau 15 fournit des données sur les accords de travail partagé.

Tableau 15: Accords de travail partagé

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Travail partagé			
Nombre d'accords	6,000	4,855	11,809
Licenciements évités	26,600	24,033	91,874
Prestations versées (en dollars)	90,000	72,000	121,138

Main-d'oeuvre agricole: Ce programme vise à maximiser l'utilisation de la main-d'oeuvre agricole. Des accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi ont été conclus avec huit provinces en vue de favoriser la consultation et la collaboration fédérales-provinciales dans l'élaboration de politiques et initiatives, et d'établir une formule équitable du coût de mise en oeuvre des initiatives agricoles, notamment en ce qui a trait au logement, à la recherche et à la publicité.

La Commission et le Ministère prévoient également subventionner 65 Services de main-d'oeuvre agricole qui offrent aux collectivités agricoles un service de placement spécial.

Tableau 16: Main-d'oeuvre agricole

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Accords agricoles fédéraux-provinciaux			
Nombre	8	8	6
Contributions (en dollars)	1,012	1,402	779
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada			
Nombre	65	65	63
Contributions (en dollars)	5,994	5,562	4,831
Placements	178,200	167,244	165,121

Services d'extension: La prestation de ces services comprend l'octroi de fonds sous forme de contributions aux organisations de la collectivité pour qu'elles élargissent les services d'emploi, notamment ceux visant à déterminer et évaluer dans quelle mesure des correctifs sont nécessaires, à faire connaître les groupes désignés et à suivre leurs progrès, lorsque les services des Centres d'emploi du Canada ne peuvent être utilisés efficacement. Les groupes cibles comprennent ceux qui éprouvent de la difficulté à obtenir et à conserver un emploi et qui ont à affronter des obstacles personnels ou systémiques découlant de facteurs ethniques, sociaux, culturels, physiques, géographiques ou autres. Entre autres résultats, le programme donne lieu au placement indirect des clients à des postes qu'ils ont eux-mêmes trouvés par l'intermédiaire des employeurs, des CEC et des employés de projets mis sur pied dans la collectivité. Dans le cadre de la revitalisation des services d'emploi, des efforts seront déployés pour établir des mesures de placement indirect, avec l'aide des services d'extension et d'autres mécanismes de prestation de services du Service national de placement.

Tableau 17: Placements en vertu du programme Extension

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Nombre de placements	37,000	62,000	54,652
Contributions (en dollars)	*13,864,000	19,204,000	14,949,994

*Des initiatives en vue d'accroître le niveau de référence du programme Extension sont en cours. Le nombre de placements augmentera en conséquence.

Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada: Ce programme vise à favoriser la mobilité géographique des chômeurs, des travailleurs sous-employés ou de ceux qui sont sur le point de perdre leur emploi et qui ne peuvent compter sur un autre emploi dans leur région. Le programme comprend cinq catégories générales d'aide financière:

- aide à la prospection, pour permettre au client de se rendre dans les régions les plus rapprochées pour chercher un emploi convenable;
- aide au déplacement, pour permettre au client de déménager avec sa famille dans la région où il a trouvé un emploi;
- aide à l'emploi temporaire, pour permettre au client d'accepter un emploi temporaire d'une durée de six semaines à neuf mois dans une autre région;

- indemnité de voyage spéciale pour permettre au client de se rendre dans une région pour obtenir des services d'emploi qui ne sont pas offerts dans sa collectivité;

- aide à l'emploi agricole saisonnier pour permettre au client de se rendre dans une région où des emplois agricoles saisonniers d'une durée d'au plus neuf mois sont offerts.

Le tableau 18 fournit des données sur le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

Tableau 18: Dépenses relatives au Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Aide à la prospection			
Nombre d'interventions	5,000	5,000	4,539
Contributions (en milliers de dollars)	1,988	1,745	1,470
Aide au déplacement			
Nombre d'interventions	9,000	6,000	5,106
Contributions (en milliers de dollars)	8,435	7,408	4,267
Aide à l'emploi temporaire			
Nombre d'interventions	2,500	3,000	2,280
Contributions (en milliers de dollars)	439	386	483
Indemnité de voyage spéciale			
Nombre d'interventions	2,500	1,600	1,626
Contributions (en milliers de dollars)	135	119	107
Aide à l'emploi agricole saisonnier			
Nombre d'interventions	24,000	23,000	20,533
Contributions (en milliers de dollars)	2,189	1,922	1,741

D. Services des prestations d'assurance

Objectif

L'activité Services des prestations d'assurance a pour objectif d'assurer un revenu d'appoint temporaire aux chômeurs qui se cherchent un emploi ou qui sont incapables de travailler en raison d'une maladie, d'une invalidité ou d'une grossesse.

À l'échelle nationale, on s'est fixé les sous-objectifs suivants:

- répondre aux demandes de renseignements, traiter les appels et déterminer l'admissibilité au bénéfice des prestations, qu'il s'agisse d'une nouvelle demande ou d'une demande présentée au cours d'une période de prestations, et ce, rapidement et de manière efficace;

- traiter les déclarations du prestataire et verser des prestations aux particuliers de manière efficace et opportune;

- prévenir et déceler les abus et les fraudes;

- prendre les dispositions nécessaires pour percevoir les cotisations payables au compte d'assurance-chômage et administrer le programme de réduction du taux de la cotisation des employeurs de manière efficace et opportune.

État récapitulatif des ressources

L'activité Services des prestations d'assurance représente environ 13.4% du budget de fonctionnement du Programme en 1984-1985 (sans compter les contributions de l'Etat au compte d'assurance-chômage et celle au titre des prestations versées aux pêcheurs). Les coûts en personnel représentent 77.9% des coûts de fonctionnement de cette activité.

Tableau 19: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement						
Traitement des demandes de prestations	186,845	6,441	209,431	7,411	(22,586)	(970)
Centres régionaux d'informatique	50,274	1,097	56,926	1,281	(6,652)	(184)
Somme partielle	237,119	7,538	266,357	8,692	(29,238)	(1,154)
Contrôle						
Enquêtes et contrôle	32,185	952	31,658	958	527	(6)
Somme partielle	32,185	952	31,658	958	527	(6)
Gestion						
Élaboration de la politique	12,504	152	10,679	150	1,825	2
Perception des recettes	27,640	-	24,595	-	3,045	-
Réduction du taux de la prime	1,773	58	1,763	58	10	-
Somme partielle	41,917	210	37,037	208	4,880	2
Total - coût opérationnel	311,221	8,700	335,052	9,858	(23,831)	(1,158)
Contribution de l'État au compte d'assurance-chômage	2,559,000	-	2,719,000	-	(160,000)	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	150,000	-	135,000	-	15,000	-
Total	3,020,221	8,700	3,189,052	9,858	(168,831)	(1,158)

Tableau 20: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	242,594	8	268,393	8	253,383	10
Services professionnels et spéciaux	31,552	1	29,502	1	24,741	1
Contribution de l'État au compte d'assurance-chômage	2,559,000	85	2,719,000	85	2,034,439	83
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	150,000	5	135,000	5	113,767	5
Autres	37,075	1	37,157	1	29,565	1
Total	3,020,221	100	3,189,052	100	2,455,915	100

Description

L'activité Services des prestations d'assurance englobe les cinq sous-secteurs d'activité suivants:

Traitement: Ce sous-secteur d'activité comprend la détermination, de manière efficace et opportune, de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage, le versement des prestations aux personnes qui y ont droit, l'exploitation des installations informatiques nécessaires au versement des prestations et au traitement des données de gestion pour le compte de la Commission et du Ministère. Il englobe également les entrevues avec des prestataires pour déterminer s'ils se cherchent activement du travail et s'ils sont toujours admissibles au bénéfice des prestations.

Contrôle: Ce sous-secteur d'activité comprend la responsabilité de prévenir et de déceler les demandes frauduleuses de prestations faites par des particuliers qui ne sont pas admissibles au bénéfice de ces prestations et de prendre les mesures nécessaires pour que les employeurs et les prestataires fournissent les données exactes à temps.

Gestion: Ce sous-secteur d'activité comprend l'étude de la Loi sur l'assurance-chômage et la formulation des politiques et procédures appropriées pour la gestion du Régime. Il englobe également le remboursement, à Revenu Canada, Impôt, des coûts relatifs à la perception des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et la réduction du taux de la cotisation des employeurs admissibles.

Contribution de l'État au compte d'assurance-chômage: En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, un montant égal aux coûts pris en charge par l'État doit être imputé au Compte d'assurance-chômage. La contribution de l'Etat comprend les prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage et les prestations versées en vertu des projets créateurs d'emplois (article 38) et des programmes de formation (article 39).

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs: L'Etat verse au compte d'assurance-chômage un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs et les prestations d'assurance-chômage versées à ces derniers.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité Services des prestations d'assurance englobe deux fonctions principales qui représentent 87% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement au titre des Services des prestations d'assurance.

Tableau 21: Volume de travail et coûts unitaires moyens

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévus 1983-1984		Réels 1982-1983	
Sous-secteur d'activité	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Traitement						
Demandes initiales et renouvelées	3,141,000	58.71	3,269,000	63.45	3,892,000	42.93
Nombre de mandats	33,888,000	0.67	37,029,000	0.65	36,335,000	0.76
Nombre d'entrevues	495,000	4.95	365,000	5.54	276,000	6.26
Contrôle						
Nombre total d'enquêtes terminées	962,000	33.46	944,000	33.54	966,000	24.86
Gestion						
Nombre d'employeurs inscrits (perception des cotisations)	1,035,000	26.71	974,000	25.25	916,000	23.29
Nombre de demandes de réduction du taux de cotisations traitées	36,000	49.25	38,000	46.40	36,000	53.25

Les volumes et les coûts liés tant aux entrevues qu'aux demandes de réduction de la cotisation traitées entrent maintenant sous les rubriques Traitement et Gestion respectivement, ceci afin d'indiquer les liens directs entre les coûts et les résultats.

Le tableau 22 donne le volume de travail total par rapport au nombre total d'années-personnes, exprimé en volume par année-personne.

Traitement des demandes: Les ressources nécessaires pour le traitement des demandes sont déterminées en fonction du volume de travail prévu et des services offerts au public. Le volume de travail prévu pour 1984-1985 est calculé d'après le taux de chômage projeté, selon le ministère des Finances, ainsi que d'après le nombre prévu des demandes au titre du travail partagé, de la formation ou des prestations spéciales. Le volume de travail de la fonction Contrôle sert également à déterminer les ressources nécessaires au traitement des demandes de prestations, puisqu'il influe sur le nombre de contacts avec les demandeurs, et sur le nombre de demandes révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

L'augmentation des ressources consacrées au traitement des demandes de prestations entraîne également une réduction globale du nombre de trop-payés ou de moins-payés de prestations. Par exemple, en 1984-1985, on s'attend que le pourcentage de demandes comportant des erreurs donnant lieu à l'établissement de trop-payés ou de moins-payés diminuera par suite des améliorations apportées au Régime.

Les ressources nécessaires pour la délivrance des mandats dépendent également du taux de chômage prévu. Les centres régionaux d'informatique, qui ont pour responsabilité première de produire des mandats, sont également chargés de traiter l'information de gestion et de la communiquer à la Commission et au Ministère.

Contrôle: Cette fonction porte sur la prévention et la détection des demandes frauduleuses de prestations ou des fausses représentations à cet égard et sur la communication en temps opportun de renseignements exacts par les employeurs et les demandeurs de prestations.

En 1984-1985, on prévoit qu'environ un million d'enquêtes seront menées à bien. On maintiendra la productivité au même niveau mais on mettra davantage l'accent sur les activités de dissuasion et de prévention. Les efforts déployés en vue de déceler les cas d'abus et de fraude se maintiendront au même niveau.

Tableau 22: Traitement des demandes et volume de travail par année-personne

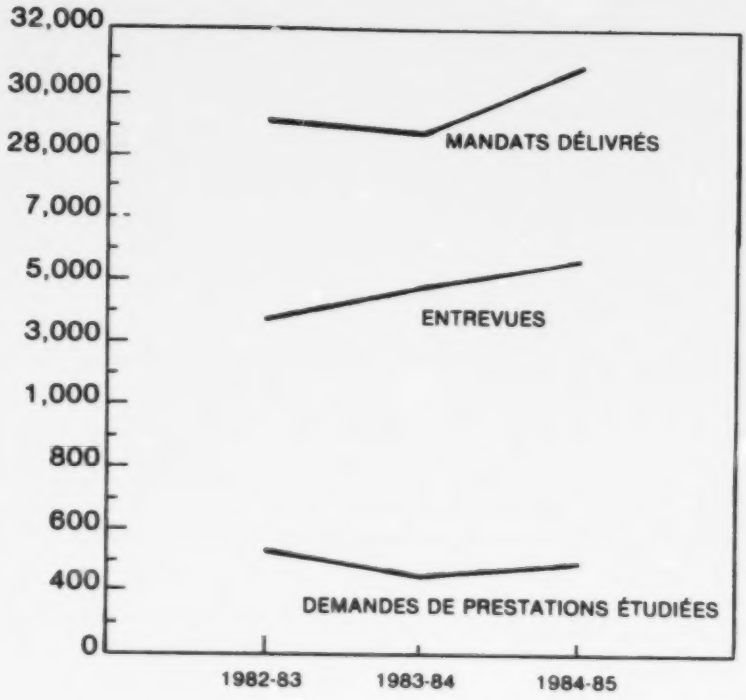

E. Numéro d'assurance sociale

Objectif

L'activité Numéro d'assurance sociale a pour objectif d'attribuer les numéros d'assurance sociale, et d'en assurer le contrôle.

État récapitulatif des ressources

Tableau 23: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Numéro d'assurance sociale	7,698	244	7,418	246	280	(2)

Tableau 24: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	5,880	76	5,682	77	4,679	82
Services de traitement des données	591	8	563	8	583	10
Autres	1,128	15	1,074	14	380	7
Somme partielle	7,599	99	7,319	99	5,642	99
Capital	99	1	99	1	36	1
Total	7,698	100	7,418	100	5,678	100

Description

L'activité Numéro d'assurance sociale consiste à:

- attribuer les numéros d'assurance sociale (NAS) et en assurer le contrôle, c'est-à-dire traiter, étudier et approuver les demandes de NAS accompagnées des preuves d'identité exigées;

- fournir un service de renseignements aux autres organismes et ministères utilisateurs, comme la Régie des rentes du Québec, le Régime de pensions du Canada et Revenu Canada, Impôt.

C'est à Bathurst (Nouveau-Brunswick) que cette activité est gérée. Les dix régions de la Commission et du Ministère disposent, pour leur part, des ressources nécessaires pour gérer le Programme de preuve de l'identité - numéro d'assurance sociale, lequel permet de vérifier, dans la région même plutôt qu'à Bathurst, les pièces d'identité fournies par l'auteur de la demande.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les coûts de fonctionnement pour chaque carte d'assurance sociale délivrée devraient demeurer sensiblement les mêmes qu'en 1983-1984. Le volume ne devrait pas non plus changer tellement: 840,000 cartes seraient délivrées pendant le nouvel exercice. La hausse des coûts unitaires constatée entre 1982-1983 et 1983-1984 ainsi que la baisse de la productivité par année-personne, comme le montrent les tableaux 25 et 26, découlent de l'augmentation dans les régions du nombre d'employés affectés à la vérification des preuves d'identité fournies par les auteurs de demandes de numéro d'assurance sociale. L'affectation de ressources aux régions en 1983-1984 explique l'augmentation du coût de chaque carte d'assurance sociale délivrée en 1982-1983 et 1983-1984.

La productivité, c'est-à-dire, le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées par année-personne, ne devrait pas changer en 1984-1985. On ne prévoit pas non plus de fluctuation sensible des niveaux de ressources, ni de variation importante du volume des cartes délivrées.

Tableau 25: Coût de chaque carte d'assurance sociale délivrée

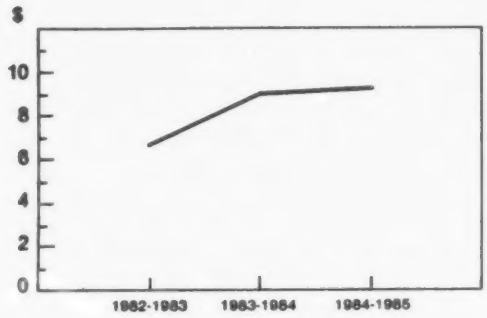

Tableau 26: Nombre de cartes d'assurance sociale délivrées par année-personne

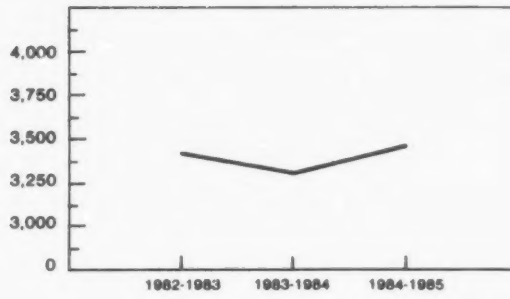

F. Gestion du Programme

Objectif

L'activité Gestion du Programme a pour objectif de gérer et d'élaborer les stratégies, politiques et programmes nationaux relatifs aux prestations, au contrôle et aux services d'emploi et d'assurance dans le cadre du Programme.

État récapitulatif des ressources

L'activité Gestion du Programme représente environ 5.8% de l'ensemble des dépenses du Programme (sans compter les contributions de l'Etat au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 16.2% des années-personnes totales du Programme.

Tableau 27: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	135,250	3,073	131,511	3,100	3,739	(27)

Tableau 28: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	100,288	74	98,336	75	86,558	69
Autres	34,962	26	33,175	25	39,014	31
Total	135,250	100	131,511	100	125,572	100

Description

L'activité Gestion du Programme vise à:

- fournir aux Centres d'emploi du Canada (CEC) un soutien technique et opérationnel;
- gérer, orienter et coordonner les activités des CEC par l'intermédiaire des bureaux des directeurs de région, de district ou de secteur métropolitain;
- renseigner l'Administration centrale sur l'évolution de la conjoncture du marché du travail et de l'économie, sur les besoins des clients de la Commission et du Ministère et sur les problèmes touchant la prestation des services, et faire des recommandations à cet égard;
- travailler de concert avec les autorités provinciales et avec d'autres ministères ou organismes fédéraux pour assurer la coordination ou le regroupement de leurs activités ou de leurs programmes respectifs touchant le marché du travail.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 29 et 30 indiquent la proportion des années-personnes et des dépenses d'opération et entretien (O&E) consacrées à l'administration du Programme par rapport aux totaux du Programme d'emploi et d'assurance. Dans un cas comme dans l'autre, le pourcentage demeure assez stable tout au long des trois exercices examinés.

Tableau 29: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et les années-personnes totales du Programme

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Années-personnes - Gestion du Programme	3,073	3,100	3,047
Années-personnes totales - Programme	18,943	21,936	20,646
Pourcentage du total	16	14	15

Tableau 30: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion du Programme et les dépenses totales du Programme (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Dépenses - Gestion du Programme	135,250	131,511	125,572
Dépenses totales - Programme*	2,317,399	2,668,128	1,819,050
Pourcentage du total	6	5	7

*À l'exclusion des contributions de l'État au compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 31: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Personnel			
Traitements et salaires	509,809	575,399	491,873
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66,276	66,395	62,174
Autres frais relatifs au personnel	1,658	3,476	2,506
	577,743	645,270	556,553
Biens et services			
Voyages et réinstallations	17,122	23,166	13,625
Téléphone et télégraphe	14,725	15,131	17,080
Affranchissement, fret et messageries	17,883	17,959	18,482
Imprimerie	8,833	12,726	14,682
Autre information	7,178	9,468	8,211
Achat de places de cours des provinces	513,260	525,697	482,350
Services administratifs provinciaux dans le domaine industriel	10,499	8,245	7,273
Autres services professionnels et spéciaux	43,305	41,342	35,001
Location de matériel	16,706	9,764	3,272
Autres locations	214	231	453
Achat de services de réparation et d'entretien	726	2,700	2,499
Services publics, fournitures et approvisionnements	3,638	4,141	4,813
Contribution de l'Etat au compte d'assurance-chômage	2,559,000	2,719,000	2,034,439
Toutes autres dépenses	133	128	178
	3,213,222	3,389,698	2,642,359
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	3,649	8,390	4,850
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	1,231,785	1,478,770	763,515
	5,026,399	5,522,128	3,967,276
Moins: Recettes à faire valoir sur le crédit	632,179	650,852	585,617
Dépenses totales	4,394,220	4,871,276	3,381,659

2. Dépenses en personnel

Tableau 32: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Gestion					
Direction	34	31	31	51,410-93,040	65,224
Gestion supérieure	88	80	79	47,960-56,400	58,923
Scientifique et professionnelle					
Economique, sociologie et statistique	64	66	67	14,570-62,880	41,408
Enseignement	36	38	47	13,609-65,770	46,798
Administration et service extérieur					
Services administratifs	350	316	254	13,250-55,226	31,792
Gestion du personnel	7	-	-	13,330-60,830	34,963
Administration des programmes	8,587	8,574	7,857	13,250-55,226	31,699
Organisation et méthodes	6	3	3	13,520-55,220	36,199
Gestion des systèmes d'ordinateurs	15	8	5	17,872-58,508	36,813
Services d'information	4	-	-	12,932-55,220	34,896
Technique					
Sciences sociales	20	26	19	12,033-55,013	31,346
Techniciens divers	-	5	4	- -	-
Soutien administratif					
Communications	40	54	60	14,632-30,309	18,104
Commis aux écritures et aux règlements	8,905	9,792	9,067	12,316-30,231	22,209
Secrétariat, sténographie, dactylographie	420	594	596	12,034-30,425	19,128
Traitement mécanique des données	330	335	311	12,716-35,362	20,402
Mécanographie	25	27	21	12,062-24,068	18,900
Exploitation					
Services divers	12	9	12	12,127-38,088	19,908

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le programme. Dans la colonne du traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Subventions et contributions

Tableau 33: Données détaillées sur les subventions et les contributions (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Subventions			
Création directe d'emplois			
Subventions pour la création d'emplois	25,000	100,750	N/D*
Croissance locale de l'emploi (CLE)	12,825	4,930	N/D*
Indemnisation des accidents du travail	-	-	N/D*
Service national de placement			
Frontier College of Canada	175	175	175
Organisations bénévoles	390	390	387
Total - Subventions	38,390	106,245	6,226
Contributions			
Formation professionnelle			
Allocations de formation aux personnes qui suivent des cours en vertu de la Loi nationale sur la formation	103,038	111,120	97,513
Paiements à des employeurs et à d'autres personnes en vertu d'accords de formation dans l'industrie conclus par la Commission et le Ministère aux termes de la Loi nationale sur la formation	168,396	149,247	102,915
Paiements à des particuliers en vertu de l'article 8 (voyages des stagiaires) du Règlement sur la mobilité de la main-d'oeuvre	11,563	11,554	11,572
Paiements aux provinces et aux organismes de formation sans but lucratif en vertu des accords relatifs à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles conclus par la Commission et le Ministère aux termes de la Loi nationale sur la formation	85,600	63,400	18,304
	368,597	335,321	230,304

Tableau 33: Données détaillées sur les subventions et les contributions (en milliers de dollars) (suite)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Création directe d'emplois			
Paiements aux municipalités et autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, corporations, sociétés de personnes et particuliers en vertu d'accords conclus avec le Ministre pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité:			
Canada au travail	279,110	694,165	N/D*
Croissance locale de l'emploi (CLE)	87,510	29,362	N/D*
Compagnie de travailleurs	36,551	29,121	N/D*
Accès-carrière	228,751	91,758	N/D*
Contributions pour la création d'emplois	3,000	9,673	N/D*
	634,922	854,079	379,794
Service national de placement			
Paiements aux provinces, aux sociétés de transport et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le Ministre et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des corporations ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des services de main-d'oeuvre agricole par l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs			
Accords fédéraux-provinciaux sur la main-d'oeuvre agricole	1,012	1,402	779
Services de main-d'oeuvre agricole	5,994	5,562	4,831

Tableau 33: Données détaillées sur les subventions et les contributions (en milliers de dollars) (suite)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Paiements, conformément au Règlement approuvé par le gouverneur en conseil, aux provinces, aux employeurs et aux travailleurs à l'égard des primes d'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre	3,650	8,456	4,641
Paiements, conformément au Règlement approuvé par le gouverneur en conseil, aux personnes ou à l'égard des personnes qui déménagent, au Canada, d'un endroit à un autre dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada	13,619	12,580	8,201
Paiements à des organisations ou à des particuliers à titre de soutien d'activités complémentaires à la politique du marché du travail:			
Extension	13,864	19,204	14,950
Comité de planification des ressources humaines	500	500	-
Amélioration de la gestion des entreprises	517	315	-
Options Nord	720	126	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	150,000	135,000	113,787
Total - Contributions	1,193,395	1,372,525	757,287
Total - Subventions et contributions	1,231,785	1,478,770	763,515

*Non disponible. Voir pages 4-62 et 4-63.

B. Analyse des coûts

Le tableau 34 montre le coût total du Programme. Les recettes à faire valoir sur le crédit comprennent les frais du Programme recouvrés du compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par le ministère des Travaux publics, ceux de l'assurance chirurgicale-médicale et ceux des divers autres services fournis gratuitement par les autres ministères.

Tableau 34: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Recettes à faire valoir sur le crédit	Prévisions totales 1984-1985	Autres coûts	Coût net 1984-1985	Coûts totaux 1983-1984
Emploi et Assurance	5,026,399	632,179	4,394,220	8,964	4,403,184	4,978,872

C. Création directe d'emplois

1. Renseignements sur les programmes

On trouvera ci-dessous le détail et les effets possibles des programmes de création directe d'emplois. Le programme Canada au travail est conçu pour appuyer les objectifs de lutte contre le chômage cyclique et de stabilisation et d'adaptation du marché du travail. Le programme Croissance locale de l'emploi (CLE) vise à favoriser la croissance locale de l'emploi. Les programmes Compagnie de travailleurs et Accès-carrière sont axés sur le développement des ressources humaines.

Canada au travail: Le programme Canada au travail a pour objectif de fournir aux chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée en créant des emplois qui autrement n'existeraient pas. A cette fin, ce programme prévoit l'établissement de projets axés sur la collectivité et dont les activités correspondent aux compétences que possèdent les chômeurs dans les régions où l'emploi diminue.

Outre le versement de contributions au titre des salaires et des autres frais, ce programme prévoit l'application des dispositions de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage afin de permettre aux travailleurs de conserver et de mettre à profit leurs compétences pendant leur période de licenciement.

Les organisations, les entreprises, les particuliers, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux ou territoriaux ainsi que les municipalités peuvent devenir promoteurs de projets. Les ministères et organismes gouvernementaux doivent désigner une entreprise du secteur privé pour agir comme employeur. Tous les participants doivent être en chômage et la priorité est accordée aux travailleurs licenciés, aux bénéficiaires de l'assurance-chômage en fin de droit, aux prestataires d'assurance-chômage, aux bénéficiaires d'aide sociale, aux travailleurs de secteurs ou professions désignés en vertu de programmes d'aide plus vastes et aux étudiants qui poursuivent leurs études.

Les activités financées devront traduire, selon le cas, les priorités de la collectivité ainsi que les objectifs plus généraux du gouvernement fédéral et de la région en matière de reprise économique et de croissance de l'emploi à l'échelle locale.

Ce programme englobe les programmes qui, antérieurement, répondaient à la nécessité de créer des emplois d'une durée déterminée, c'est-à-dire les Projets de développement communautaire du Canada (PDCC), la composante Action en cas d'urgence (ACU) faisant partie des PDCC, les projets créateurs d'emplois de l'Assurance-chômage, le Programme d'emploi communautaire (PEC), le programme Relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) ainsi que les volets des Projets communautaires et des Projets fédéraux du programme Eté Canada.

Certains accords conclus avec les ministères fédéraux et les provinces dans le cadre du programme RELAIS sont encore en vigueur et sont administrés avec un budget de 500 millions de dollars établi avant le fusionnement. Les engagements pris aux termes de ce programme seront respectés pendant les exercices financiers 1983-1984 et 1984-1985 jusqu'à ce que les accords arrivent à expiration.

Pour ce qui concerne la troisième série des PDCC et le PEC, le niveau des engagements pris au titre des contributions s'établit actuellement à quelque 262.7 millions de dollars. Il sera réduit progressivement au cours de 1983-1984 dans le cas des PDCC et pendant 1984-1985 dans celui du PEC. Ces activités et les ressources pertinentes deviendront partie intégrante du nouveau programme, qui pourra, et devra, continuer de respecter les engagements établis.

En 1983-1984 et en 1984-1985, il faudra suivre de près l'expiration des accords et veiller à la suppression progressive des activités restantes des anciens programmes. Par ailleurs, la fermeture des comptes et des livres des projets, de même que l'établissement des données finales, resteront une priorité du nouveau programme.

Croissance locale de l'emploi (CLE): Le programme CLE a pour objectif d'accroître le nombre d'emplois permanents dans les localités souffrant continuellement d'un taux de chômage élevé, et ce, au moyen de projets et de sociétés CLE.

Les projets CLE permettront aux collectivités qui ne pouvaient le faire auparavant de former des sociétés pour établir une stratégie d'emploi, mettre sur pied l'infrastructure nécessaire et créer des entreprises permanentes. Les contributions versées à l'égard de ces activités permettent de créer immédiatement des emplois dans la collectivité et, partant, d'atteindre les objectifs du programme.

Les sociétés CLE appuient les objectifs du programme en fournissant ou en obtenant une aide spécialisée et des conseils qui serviront aux entrepreneurs actuels et éventuels, et qui permettront ainsi de faire en sorte que les investissements des entreprises locales portent vraiment fruit. Les sociétés CLE accordent, en outre, des prêts et des garanties de prêts et elles participent à l'avoir propre des entrepreneurs communautaires afin de créer des emplois.

Toute organisation représentant des intérêts de développement communautaire qui, située dans une collectivité comptant moins de 50,000 habitants, satisfait aux critères suivants peut recevoir des fonds pour des projets ou présenter une demande en vue d'établir une société CLE:

- il existe une situation de chômage chronique dans la collectivité;
- il est possible d'accroître les débouchés;
- l'organisation a démontré ses capacités en matière de planification et de développement économique.

Le programme CLE intègre les projets de création d'emplois des projets de développement communautaire du Canada (PDCC), le programme d'Aide au développement économique local (ADEL) et les projets de conservation du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE).

Les fonds prévus pour la création d'emplois aux termes des PDCC sont déjà engagés pour 1983-1984, et ces engagements seront respectés jusqu'à expiration des accords. La plupart des projets du PACLE et des agences ADEL actuellement en activité continueront vraisemblablement de recevoir une aide financière, après l'expiration des contrats d'exploitation actuels, à condition que les progrès réalisés et leur rendement soient satisfaisants. Le respect des engagements nécessitera l'intégration des projets du PACLE et des agences ADEL au programme CLE à ce moment-là, ou même plus tôt, si les projets ou les sociétés le désirent.

En 1983-1984 et en 1984-1985, il faudra suivre de près l'expiration des accords des PDCC et veiller à la suppression progressive de certains projets de conservation du PACLE ainsi que des activités restantes des anciens programmes. Par ailleurs, la fermeture des comptes et des livres des projets, de même que l'établissement des données finales, resteront une priorité du nouveau programme.

Compagnie de travailleurs: Le programme Compagnie de travailleurs vise à fournir aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi la préparation et les compétences professionnelles nécessaires pour qu'elles puissent travailler.

L'établissement de compagnies de travailleurs, la création d'emplois dans le cadre de ces compagnies et la participation des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, de même que, par la suite, pour ces dernières, l'obtention d'un emploi ou l'inscription à un cours de formation, sont les résultats visés dans le cadre de ce programme.

Le programme offre aux participants divers services d'évaluation et de counselling, en plus de leur permettre d'acquérir toute une gamme de connaissances qui, adaptées aux différents emplois offerts dans le cadre de la compagnie et aux groupes cibles, leur serviront dans la vie de tous les jours et sur le marché du travail. Les objectifs du programme seront atteints grâce à l'établissement d'initiatives de préparation à l'emploi adaptées aux besoins de chaque participant en fonction de normes de rendement établies.

Les organisations, les entreprises, les particuliers, les municipalités ou les conseils scolaires (si le gouvernement provincial n'y voit pas d'objection) peuvent devenir promoteurs de projets de la Compagnie de travailleurs. Peuvent participer au programme les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi en raison de l'insuffisance de leur niveau de scolarité, de compétences ou d'expérience ou de handicaps mentaux ou physiques qui les empêchent de se joindre à la population active.

Le programme regroupe les projets de préparation du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) et la composante Compagnie de jeunes travailleurs des Projets de développement communautaire du Canada (PDCC).

En 1983-1984 et en 1984-1985, il faudra suivre de près l'expiration des projets de préparation du PACLE qui sont arrivés à la fin de leur période de financement ou qui ne peuvent ou ne veulent pas être intégrés au nouveau programme Compagnie de travailleurs, ainsi que la suppression des activités restantes des anciens programmes. Par ailleurs, la fermeture des comptes et des livres des projets, de même que l'établissement des données finales, resteront une priorité du nouveau programme.

Les fonds des projets de la Compagnie de jeunes travailleurs dans le cadre de la troisième série des PDCC sont actuellement engagés pour 1983-1984. A la fin de cette période de financement, ces projets seront intégrés, s'il y a lieu, au nouveau programme Compagnie de travailleurs. Le même principe s'appliquera aux projets de préparation du PACLE qui répondent aux objectifs de ce nouveau programme.

Accès-carrière: Le programme Accès-carrière vise à accroître les débouchés pour les personnes dont la participation à la vie active pourrait être facilitée ou renforcée par de telles mesures.

Ce programme permet, grâce à des accords conclus avec de nombreux employeurs en vue du versement de subventions salariales, de créer des débouchés. La signature d'accords et les semaines-travail d'expérience qui en résultent pour les participants constituent donc les résultats recherchés dans les limites du budget prévu.

Le Programme s'adresse principalement aux personnes handicapées, aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et à celles qui manquent d'expérience (particulièrement les jeunes), groupes habituellement considérés comme ayant le plus besoin de possibilités en matière de perfectionnement et d'emploi.

Les organisations, les entreprises, les particuliers et les municipalités peuvent devenir promoteurs de projets. Pour ce qui est des emplois d'été à l'intention des étudiants, les ministères et organismes fédéraux peuvent aussi poser leur candidature. Par ailleurs, en plus d'être admissibles à titre d'employeurs, les groupes et organisations communautaires peuvent recevoir une contribution pour offrir des services préalables et postérieurs au placement à l'une ou à plusieurs des catégories de travailleurs admissibles. Tous les participants doivent être en chômage et la priorité est accordée aux nouveaux finissants du programme Compagnie de travailleurs ou de tout programme semblable, aux personnes handicapées, aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et aux personnes invalides qui ont terminé un cours de formation professionnelle ou linguistique aux termes du Programme national de formation (PNF) ou un cours dans le cadre de la Formation générale dans l'industrie.

Nouvelle initiative du programme Accès-carrière, le Service national de bénévolat donnera aux bénéficiaires de l'assurance-chômage l'occasion de participer à des activités utiles et productives au sein d'organisations bénévoles. Les bénéficiaires engagés continueront de toucher (en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage) des prestations d'assurance-chômage et recevront, entre outre, les allocations minimums pour leurs dépenses personnelles. Le service contribuera également aux frais généraux des organisations. Les organismes engageront des prestataires pour rehausser ou élargir leurs oeuvres de charité.

Le programme Accès-carrière regroupe le Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (PPDPE), le Programme de subvention salariale transférable (PSST), le Programme d'emploi pour les innovations technologiques (PEIT), les stages d'Été Canada 1984 et les Projets des services communautaires du Canada (PSCC).

Les accords encore en vigueur aux termes des anciens programmes seront maintenus conformément à leurs modalités d'application respectives, jusqu'à expiration ou résiliation. Les engagements toujours en cours aux termes de ces accords constitueront l'une des premières obligations financières du nouveau programme Accès-carrière.

Centres d'emploi du Canada pour étudiants et Programme des stagiaires authochtones: Le programme des Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-E), une composante du programme d'emplois pour étudiants Été Canada, est administré par l'entremise de la Direction générale des groupes spéciaux et de l'Action positive du Groupe d'Emploi et Assurance. Le programme offre des services de placement aux étudiants qui cherchent un emploi d'été et aux employeurs qui souhaitent recruter des travailleurs temporaires pour l'été. De même, il permet de fournir des renseignements sur les programmes d'emploi établis par le gouvernment à l'intention des étudiants et sur les présentations en vertu du programme Eté Canada. Les CEC-E sont financés principalement au moyen de fonds tirés du crédit 10 du Conseil du Trésor.

Pour déterminer si l'efficacité des services de placement offerts aux étudiants dans plus de 400 CEC-E a été accrue, on compare les changements dans le nombre de placements enregistrés d'une année à l'autre. Le volume des placements dépend tant de la conjoncture économique régionale que de la portée de la publicité et de la campagne "Embauchez un étudiant".

Le Programme des stagiaires autochtones vise à accroître le nombre d'emplois d'été pour les étudiants autochtones dans le cadre de différentes activités de la Commission et du Ministère, y compris les CEC-E. Le programme est financé tout particulièrement au moyen de ressources provenant du crédit 10 du Conseil du Trésor.

Relevé des dépenses et des résultats des programmes de création d'emplois en 1982-1983

Tableau 35: Dépenses et résultats réels - subventions et contributions pour 1982-1983

	Réels 1982-1983
ntions*	
ramme d'aide au développement économique local (PACLE)	1,269
mnisation des accidents du travail	12
ets de développement communautaire (composante mulation immédiate de l'emploi)	4,385
- Subventions	5,666
ibutions	
ramme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE)	
ributions (en milliers de dollars)	56,953
l des semaines-travail créées	216,482
ributions (en milliers de dollars)/semaines-travail	263
ines-travail/années-personnes d'exploitation	1,323
nce de l'aide à l'emploi (RELAIS)	
ributions (en milliers de dollars)	15,105
l des semaines-travail créées	77,826
ributions (en milliers de dollars)/semaines-travail	194
ines-travail/années-personnes d'exploitation	959
ets de développement communautaire du Canada (PDCC), on en cas d'urgence, projets créateurs d'emploi en u de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage	
Programme d'emploi communautaire (PEC)	
ributions (en milliers de dollars)	195,222
des semaines-travail créées	661,752
ributions (en milliers de dollars)/semaines-travail	295
nes-travail/années-personnes d'exploitation	1,757
ts de services communautaires du Canada (PSCC)	
ibutions (en milliers de dollars)	10,024
des semaines-travail créées	73,801
ibutions (en milliers de dollars)/semaines-travail	136
nes-travail/années-personnes d'expoitation	2,522

Tableau 35: Dépenses et résultats réels - subventions et contributions pour 1982-1983 (suite)

	Réels 1982-1983
Programme d'emploi pour les innovations technologiques (PEIT)	
Contributions (en milliers de dollars)	3,496
Total des semaines-travail créées	15,716
Contributions en dollars/semaines-travail	222
Semaines-travail/années-personnes d'exploitation	1,111
Aide au développement économique local (ADEL)*	1,215
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	
Contributions (en milliers de dollars)	34,891
Total des semaines-travail créées	563,082
Contributions (en milliers de dollars)/semaines-travail	62
Semaines-travail/années-personnes d'exploitation	8,432
Programme de subvention salariale transférable*	1,314
Été Canada, programme d'emploi pour étudiants (volet des Projets communautaires seulement)	
Contributions (en milliers de dollars)	60,689
Total des semaines-travail créées	315,982
Contributions (en milliers de dollars)/semaines-travail	192
Semaines-travail/années-personnes d'exploitation	1,263
Projets de développement communautaire du Canada (composante Stimulation immédiate de l'emploi)*	885
Total - Contributions	379,794
Total - Subventions et contributions	385,460

* Aucun indicateur de rendement n'est donné pour les programmes figurant sous la rubrique Subventions ni pour le Programme d'aide au développement économique local, le Programme de subvention salariale transférable et les Projets de développement communautaire du Canada (composante de stimulation immédiate de l'emploi) paraissant dans la partie Contributions.

3. **Regroupement des programmes de création d'emplois de 1983-1984 par suite de leur fusionnement.**

Tableau 36: Regroupement des programmes de création d'emplois du Budget des dépenses 1983-1984 par suite de leur fusionnement (en milliers de dollars)

	Fonds affectés aux programmes 1983-1984
Canada au travail	
Projets de développement communautaire du Canada (PDCC) (temporaire)[1] et Action en cas d'urgence (ACU)	130,347
Programme d'emploi communautaire (PEC)	8,900
Relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	299,753
Projets créateurs d'emplois de l'Assurance-chômage	28,200
Été Canada[1]	100,411
Canada au travail	126,554
Somme partielle	694,165
Croissance locale de l'emploi (CLE)	
Projets de développement communautaire du Canada (PDCC) (création d'emplois)[1]	-
Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) (projets de conservation)[2]	22,569
Aide au développement économique local (ADEL)	2,856
Croissance locale de l'emploi (CLE)	8,867
Somme partielle	34,292
Compagnie de travailleurs	
Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) (projets de préparation)[2]	21,641
Compagnie de travailleurs	7,480
Somme partielle	29,121
Accès-carrière	
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (PPDPE)	54,633
Programme de subvention salariale transférable (PSST)	3,500
Programme d'emploi pour les innovations technologiques (PEIT)	3,500
Stages d'Été Canada[1]	-
Projets des services communautaires du Canada (PSCC)	13,500
Accès-carrière	16,625
Somme partielle	91,758
Création d'emplois	110,423
Total - Ensemble des programmes de création d'emplois	959,759

[1] En 1983-1984, pour des raisons d'ordre administratif, tous les fonds affectés aux Projets de développement communautaire du Canada (PDCC) et au programme Eté Canada figureront sous Canada au travail dans les Comptes publics.

[2] Les fonds affectés à l'origine au Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) ont été répartis entre le programme Compagnie de travailleurs et le programme Croissance locale de l'emploi (CLE).

Plan des dépenses du Programme d'immigration

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 5-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 5-5
B. Etat financier récapitulatif par activité 5-7
C. Données de base
   1. Introduction 5-8
   2. Mandat statutaire 5-8
   3. Objectif du Programme 5-8
   4. Plan d'exécution du Programme 5-8
D. Perspective de planification
   1. Contexte 5-11
   2. Initiatives 5-12
   3. Efficacité du Programme 5-14

Section II
Analyse par activité

A. Administration du Programme 5-17
B. Recrutement et sélection 5-19
C. Exécution de la Loi et arbitrage 5-22
D. Etablissement 5-29
E. Comité consultatif du statut de réfugié 5-32

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 5-35
   2. Dépenses en personnel 5-36
   3. Subventions et contributions 5-37
B. Analyse des coûts 5-37
C. Vue d'ensemble de l'immigration
   1 Genèse et objectifs 5-38
   2. Catégories d'immigrants 5-38
   3. Services d'immigration - Endroits 5-39
   4. Programme d'immigration 5-39

Autorisation d'affectation de crédits

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada demande l'autorisation de dépenser une somme nette de $113,295,000 en 1984-1985 au titre du Programme d'immigration. D'autres dépenses, évaluées à $8,662,000 au titre des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
	$	$	$
Budgétaire			
Crédit 20 - Immigration - Dépenses du Programme	81,432,000	77,779,000	3,653,000
Crédit 25 - Contributions	31,863,000	30,495,000	1,368,000
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,662,000	8,166,000	496,000
Total du Programme	121,957,000	116,440,000	5,517,000

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

Le niveau annuel d'immigration est établi en fonction de l'année civile. Pour 1984, le Programme d'immigration s'est fixé les objectifs suivants:

- faciliter l'admission au Canada de 90,000 à 95,000 immigrants, c'est-à-dire:
  - accueillir 10,000 réfugiés parrainés par le gouvernement, tout en conservant une réserve pour imprévus de 2,000 pour un total possible de 12,000;
  - accueillir de 6,000 à 8,000 travailleurs sélectionnés (qui se destinent au marché du travail, à l'exception des entrepreneurs et des travailleurs autonomes) ainsi que leurs conjoints et personnes à charge;
  - accueillir 11,000 entrepreneurs, travailleurs autonomes, retraités et immigrants indépendants admis pour des raisons d'ordre humanitaire ainsi que leurs conjoints et personnes à charge;
- faciliter l'admission d'étudiants, de travailleurs temporaires et de visiteurs, c'est-à-dire:
  - délivrer un nombre prévu de 90,000 permis de séjour pour étudiant;
  - délivrer un nombre prévu de 125,000 permis de travail temporaires;
  - munir des documents voulus un nombre de visiteurs estimé à 150,000 et en accueillir en tout quelque 35 millions.

Pour 1984-1985, le Programme d'immigration s'est fixé les objectifs opérationnels suivants:

- remplir les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés et des autres personnes dont le cas comporte des considérations d'ordre humanitaire, c'est-à-dire:
  - étudier un nombre prévu de 5,000 revendications du statut de réfugiés;

- étudier un nombre prévu de 232,000 demandes de prolongation et de permis;

- veiller à ce que les personnes non admissibles n'entrent ni ne demeurent au Canada, c'est-à-dire:

  - procéder à quelque 75,000 investigations (estimation) au sujet de personnes soupçonnées d'avoir enfreint la Loi sur l'immigration;

  - procéder à quelque deux millions (estimation) d'examens secondaires aux points d'entrée afin d'établir l'admissibilité des personnes concernées;

- faciliter l'adaptation rapide des immigrants au Canada, c'est-à-dire:

  - fournir des services d'aide à l'adaptation aux nouveaux résidents permanents démunis, ce qui coûtera 29 millions de dollars;

  - affecter 3 millions de dollars à la prestation des services d'établissement et d'adaptation des immigrants;

- améliorer l'efficacité du Programme d'immigration, c'est-à-dire:

  - poursuivre la mise au point du système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL);

- préparer des recommandations à l'intention du Ministre relativement à un nombre prévu d'environ 2,500 nouvelles revendications du statut de réfugié;

- éliminer de façon rapide et efficace un arriéré sans cesse croissant de revendications à l'étude, en réduisant le temps qu'il faut au Comité consultatif du statut de réfugié pour rendre une décision.

B. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

Activité	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence	Détails à la page
Administration du Programme	21,199	20,888	311	5-17
Recrutement et sélection	14,785	14,065	720	5-19
Exécution de la Loi et arbitrage	47,630	45,280	2,350	5-22
Établissement	36,421	34,899	1,522	5-29
Comité consultatif du statut de réfugié	1,922	1,671	251	5-32
Total	121,957	116,803	5,154	
Années-personnes autorisées	2,219	2,260	(41)	

L'augmentation des besoins en 1984-1985 par rapport à 1983-1984 est, en général, attribuable à une augmentation de 5% au titre des traitements, des avantages sociaux, des biens et services et des contributions.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'immigration a pour objet de recruter et d'admettre les personnes jugées aptes à devenir résidents et citoyens canadiens et de favoriser l'adaptation de ces dernières. Il vise également à admettre des travailleurs temporaires ainsi que des visiteurs et à empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada. A cet égard, la Commission et le Ministère collaborent avec d'autres ministères fédéraux, avec les provinces et avec le secteur privé. Voici les principaux ministères qui participent au Programme d'immigration:

- les Affaires extérieures, qui offrent des services d'immigration à l'étranger;
- Revenu Canada, Douanes, qui s'occupe de l'examen primaire global aux points d'entrée;
- le Solliciteur général (GRC), qui s'est toujours chargé, au nom de la Commission et du Ministère, des poursuites en justice pour les infractions à la Loi sur l'immigration; les questions de sécurité font aussi l'objet de rapports étroits;
- Santé et Bien-être social Canada, qui est chargé de l'examen médical des personnes qui doivent subir un tel examen pour être admises au Canada et de fournir des services médicaux non assurés aux immigrants à leur arrivée;
- le Secrétariat d'État, qui est chargé de l'intégration sociale et culturelle des immigrants.

2. Mandat statutaire

La Loi sur l'immigration de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 constituent la législation sur laquelle se fonde la Commission et le Ministère pour exécuter le Programme d'immigration.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'immigration a pour objectif de régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: L'organisation regroupe cinq actitivés. Exécution de la Loi et arbitrage est chargée d'examiner toutes les personnes qui entrent au Canada et de renvoyer celles dont la présence constitue une menace à la sécurité des Canadiens. Recrutement et

sélection est chargée de sélectionner les immigrants aptes à devenir des résidents permanents et des citoyens canadiens. Etablissement s'occupe de faciliter l'adaptation des immigrants et des réfugiés à la vie sociale, économique et culturelle de notre pays. Administration du Programme fournit les services de soutien et la coordination nécessaires pour assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources. Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) étudie toutes les revendications du statut de réfugié présentées au Canada et recommande au Ministre de reconnaître ou non aux requérants le statut de réfugié au sens de la Convention. Aux fins du budget, le CCSR fait partie du Programme d'immigration, mais il s'agit d'un organisme consultatif indépendant chargé de conseiller le Ministre.

Tableau 2: Structure des activités

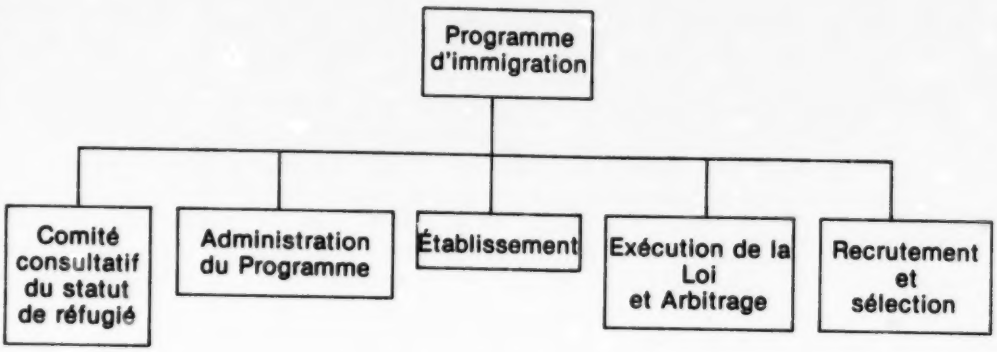

Organigramme: Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif de l'Immigration compte environ 2,200 personnes dont plus de 2,000 travaillent dans 106 Centres d'Immigration Canada (CIC) et 10 bureaux régionaux.

Les 5 directions générales à l'administration centrale élaborent les principes d'action et les méthodes visant à assurer l'application efficace et uniforme de la Loi sur l'immigration et du Règlement établi sous son empire. A compter du 1er avril 1984, l'administration centrale adoptera la structure des activités figurant au tableau 3.

Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux des régions sont chargés, par l'intermédiaire des directeurs de l'Immigration, d'appliquer les lignes directrices, méthodes et règles relatives à la politique d'immigration du gouvernement.

Tableau 3: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1984-1985

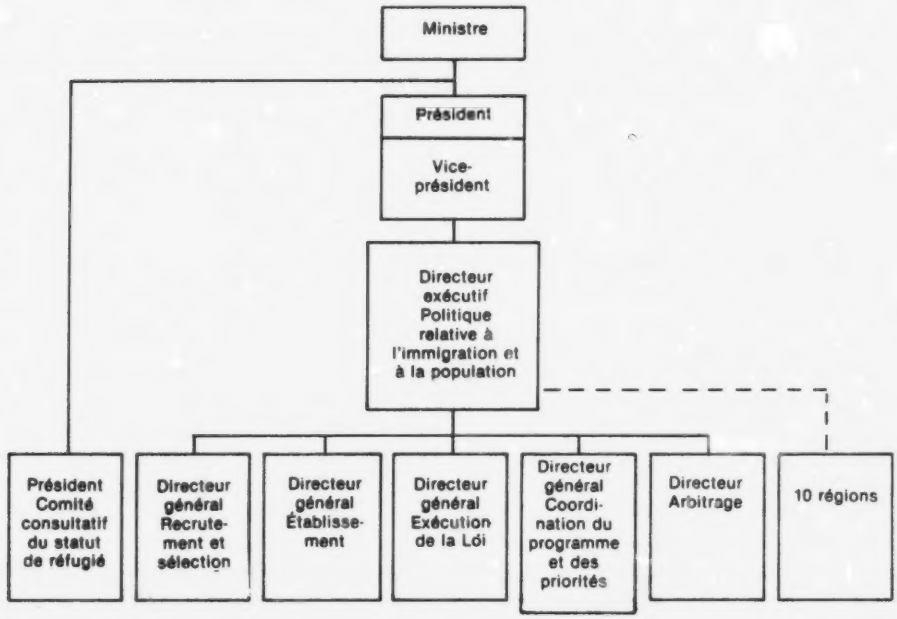

	Président Comité consultatif du statut de réfugié	Directeur général Recrutement et sélection	Directeur général Établissement	Directeur général Exécution de la Loi	Directeur général Coordination du programme et des priorités	Directeur Arbitrage	10 régions	Total
Administration du Programme 444 A-P					4,702		16,497	21,199
Recrutement et Sélection 483 A-P		1,157					13,628	14,785
Exécution de la Loi et Arbitrage 1,167 A-P				3,261		380	43,989	47,630
Établissement 99 A-P			670				35,751*	36,421*
Comité Consultatif du status de réfugié 26A-P	1.922							1.922
	1.922	1,157	670	3,261	4,702	380	109,865	121,957

*Comprend $31,863 au titre des Contributions.

Perspective de planification

Contexte

jectif global de la Commission et du Ministère consiste à mettre en
ur le plein potentiel des ressources humaines du Canada et à répondre
oesoins du marché du travail lorsqu'il y a pénurie ou excédent de
ains travailleurs spécialisés. Le Programme d'immigration pour la
ode visée s'emploiera à maintenir un juste équilibre entre la
suite des intérêts économiques du Canada et ses engagements d'ordre
al et humanitaire. La Commission et le Ministère ont adopté la
tique des "Canadiens d'abord", en vertu de laquelle les travailleurs
jaliés sont admis seulement si aucun Canadien ne possède les
étences recherchées.

Un cycle de planification de trois ans des niveaux d'immigration a
dopté. Les niveaux sont réexaminés chaque année et peuvent être
iés au besoin. Aux termes du Programme actuel, le Canada demeure un
rincipaux pays d'accueil des immigrants. L'envergure et la
sition du mouvement d'immigration sont établis en fonction de
rents facteurs d'ordre national et international. Le plan actuel,
cé le 1er novembre 1983, suppose un niveau d'immigration de
0 à 95,000 pour l'année civile 1984.

Au Canada, les vues des provinces et des organismes non
rnementaux constitueront des facteurs déterminants, tout comme la
ncture du marché du travail et les relations de plus en plus étroites
Commission et du Ministère avec les employeurs. En raison d'un
issement marqué du taux de croissance de la population active (qui
it se poursuivre après 1987-1988), on se tournera vers le recrutement
availleurs étrangers spécialisés. Cette tendance s'accroîtra ou
énuera en fonction de facteurs infrastructurels et de facteurs tels
disponibilité des services d'établissement aux immigrants offerts
gouvernement et le secteur privé et les ressources au chapitre de
cation et des soins médicaux.

l'échelle internationale, les réfugiés influeront beaucoup sur la
ition du mouvement d'immigration. En raison de la nature
isible des mouvements de réfugiés, il faudra poursuivre les
tations auprès du Haut-commissariat des Nations Unies pour les
és et des autres pays d'accueil. Ainsi, toute planification, même
le-ci ne peut se faire qu'à court terme, sera conforme aux intérêts
ada et à ses relations internationales.

a politique d'immigration prévoit aussi l'admission d'étudiants, de
lleurs temporaires et d'autres visiteurs. Le nombre d'étudiants
chaque année est déterminé en fonction des priorités des provinces
objectifs des différents établissements d'enseignement partout au
. L'admission des travailleurs temporaires dépend des besoins des
eurs auxquels ne peut satisfaire le marché du travail canadien et
rds de réciprocité avec d'autres pays.

En raison de l'attrait qu'exerce le Canada un peu partout dans le monde, certaines personnes non admissibles continueront de recourir à des moyens illégaux pour y entrer. On prévoit que des personnes qui font l'objet d'une enquête continueront de se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'immigration visant les réfugiés afin de demeurer longtemps au Canada et d'y travailler. Pour appliquer la Loi sur l'immigration, il faudra continuer de mettre en oeuvre des mesures efficaces, en mettant l'accent sur les mesures préventives.

Le ralentissement économique, l'inflation et le chômage imposent un lourd fardeau aux programmes financés par les contribuables dans les secteurs public et privé. A cause de la conjoncture économique, il est probable que les frais assumés par le fédéral au chapitre de l'établissement s'accroîtront, d'une façon directe ou indirecte, car les autres ordres de gouvernement et les organismes bénévoles font contrepoids à leurs dépenses sans cesse croissantes en réduisant les services d'établissement ou en pressant le fédéral d'accoître son appui. En outre, les directives visant à libéraliser le processus de reconnaissance du statut de réfugié ont contribué à augmenter le nombre de revendications et de demandes d'aide financière présentées au gouvernement fédéral par des requérants démunis qui en ont besoin pour de longues périodes. En raison de ces facteurs, il faudra sans cesse améliorer les techniques de gestion afin de mettre au point le processus de reconnaissance du statut de réfugié.

2. Initiatives

En 1984-1985, d'importantes initiatives seront prises dans les domaines suivants: l'établissement des immigrants, les mesures préventives au chapitre de l'exécution de la Loi, le réexamen de la politique concernant les réfugiés et une efficacité accrue dans la prestation des services et l'exécution du Programme.

Établissement des immigrants: L'adaptation rapide et fructueuse des immigrants à la société canadienne demeurera une importante priorité, et l'on s'emploiera à trouver du travail aux immigrants. Un examen global des lignes directrices et programmes, effectué de concert avec le Secrétariat d'Etat, est presque terminé et devrait doter le gouvernement fédéral d'une politique d'ensemble pour l'établissement et l'intégration des immigrants (sans oublier les cours de langue). Le processus de consultation des provinces et des organismes bénévoles, qui devait être mis en branle à l'automne de 1982, n'a débuté qu'au printemps de 1983 en raison de difficultés de coordination du calendrier des pourparlers avec les provinces.

Après une première série de consultations auprès des gouvernements provinciaux et des organismes bénévoles, l'activité Etablissement de la Commission ainsi que le projet d'offrir à tous les immigrants adultes des cours de langue pour qu'ils puissent se débrouiller ont reçu un appui général. On prévoit que les modifications apportées au Programme

d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) seront mises en oeuvre en 1984-1985, mais qu'elles n'entraîneront pas de changement au chapitre des dépenses.

Pour plus de renseignements concernant l'activité Établissement, voir la page 5-29.

Mesures préventives au chapitre de l'exécution de la Loi: Afin de réduire le nombre de personnes non admissibles arrivées au Canada en provenance de certains pays et de dissuader les visiteurs qui viennent au Canada pour y travailler sans autorisation, la Commission et le Ministère exigent que les ressortissants d'un nombre croissant de pays soient munis d'un visa de visiteur. Des mesures sont prises à l'égard de ces pays après une analyse des activités en matière d'exécution de la Loi au cours d'une période donnée. Dans tous les cas, l'adoption de ces mesures a facilité le contrôle de l'entrée des personnes non admissibles et empêché celles entrées illégalement d'exercer des emplois au détriment de Canadiens.

Pour plus de renseignements concernant l'exécution de la Loi, voir la page 5-22.

Réexamen de la politique concernant les réfugiés: En raison de l'augmentation du nombre de revendications du statut de réfugié, des délais importants pour examiner ces revendications, de la hausse correspondante des frais et des abus évidents à l'égard du système, la Commission a décidé de considérer comme projet prioritaire en 1984-1985 le réexamen du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Au terme de ce réexamen, la politique concernant les personnes revendiquant le statut de réfugié aux points d'entrée ou au Canada sera redéfinie. Cette nouvelle politique esquissera les grandes lignes du processus de reconnaissance du statut, du réexamen des revendications ainsi que des appels, et précisera les questions relatives aux moyens de subsistance et à l'établissement avant la décision et après la reconnaissance du statut. Cette politique aura pour objectif de mettre en place un système qui devra être équitable et rapide, mais dont le coût devra être raisonnable.

Efficience accrue dans la prestation des services et l'exécution du Programme: La mise en place du système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) demeurera une priorité en 1984-1985. Le SSOBL est un réseau d'information à accès direct qui relie les Centres d'Immigration Canada (CIC), les aéroports et les points d'entrée frontaliers. Il contient des renseignements sur le statut des personnes, lesquels peuvent être facilement mis à jour. La mise au point et la mise en place du SSOBL III s'étendra sur quatre années, soit jusqu'en 1986-1987. L'activité prévue pour 1984-1985 est la vérification d'un système automatisé pour les fichiers des CIC. A la fin de 1983-1984, la Commission demandera l'approbation d'un plan global pour le SSOBL III.

3. Efficacité du Programme

L'évaluation de l'efficacité du Programme par rapport aux objectifs porte sur six points. Trois de ces points sont directement liés à l'établissement des niveaux d'immigration et peuvent se résumer comme suit.

Objectif social: La réunification de familles, par l'entremise de l'immigration indépendante ou parrainée par une famille, appuie l'engagement du gouvernement fédéral face au maintien de la cellule familiale. La séparation des membres de la famille immédiate peut causer des tribulations et des difficultés graves aux arrivants. C'est pourquoi il est important de réunir les membres d'une même famille pour favoriser leur intégration à la société.

Objectif économique: Le Canada accepte les immigrants qui peuvent contribuer largement à son essor économique et répondent aux besoins du marché du travail qui ne peuvent être comblés en ayant recours à la main-d'oeuvre canadienne. Ces immigrants sont choisis en vertu de critères précis, qui favorisent la venue de travailleurs sélectionnés en fonction des besoins du marché du travail.

Objectif humanitaire: Grâce à sa politique et à ses programmes en faveur des réfugiés, le Canada s'emploie toujours à atteindre l'objectif humanitaire de sa politique d'immigration et à remplir ses obligations juridiques et morales à l'échelle internationale.

L'équilibre délicat entre ces trois objectifs est maintenu grâce à des consultations poussées auprès des divers ordres de gouvernement et du secteur privé. Le cycle de planification de trois ans des niveaux d'immigration (qui sont réexaminés chaque année et, au besoin, modifiés) facilite le processus de consultation et accroît l'efficacité du Programme. Cette formule de planification permet aux provinces de prévoir leurs besoins et la répartition de leurs ressources dans des domaines de leur ressort comme l'éducation, le logement et les services sociaux.

Dans le cas des réfugiés et des membres des catégories désignées, la période de planification ne porte que sur un an, en raison du caractère imprévisible de ce mouvement.

Le tableau 4 montre comment chacun des trois objectifs précités est atteint grâce à l'admission d'immigrants des trois catégories dans le cadre d'un plan global prévoyant, pour l'année civile 1984, l'admission de 90,000 à 95,000 nouveaux résidents permanents.

Tableau 4: Mesures d'efficacité du Programme

Objectif	Composante principale	Facteurs	Niveau de 1984
Social	Catégorie de la famille	- Demandes présentées par des parents au Canada - Admissibilité selon les définitions - Situation financière du parrain	50,000
Humanitaire	Réfugiés et membres des catégories désignées	- Admissibilité selon la définition de réfugié et les Règlements sur les catégories désignées - Nombre prévu chaque année	12,000
Économique	Travailleurs sélectionnés	- Nombre prévu chaque année pour trois ans. Contrôlé par des critères de sélection et le processus de validation de l'offre d'emploi.	6,000 - 8,000
Total	L'ensemble du mouvement comprend les membres de toutes les composantes ainsi que les conjoints et personnes à charge des travailleurs sélectionnés et d'autres immigrants, y compris des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des retraités.		90,000 - 95,000

Voici les trois autres domaines d'activités qui servent à mesurer l'efficacité du Programme.

Exécution de la Loi: La législation sur l'immigration doit être appliquée pour empêcher les personnes non admissibles d'entrer ou de demeurer au Canada. Une bonne partie des ressources du Programme est consacrée à diverses activités à caractère préventif. Les mesures exhaustives que la Commission et le Ministère ont adoptées au chapitre de la prévention, du contrôle et des investigations font l'objet d'un examen continu afin d'empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada. Ces activités et leurs résultats sont exposés à la page 5-22.

Établissement: Les chances d'adaptation d'un immigrant éventuel à la société canadienne sont toujours considérées au cours du recrutement et de la sélection. En outre, une formule globale est en voie d'élaboration afin d'offrir aux nouveaux arrivants, dans le cadre du PEAI, les services essentiels qui leur permettront de s'établir avec succès. L'accent est mis sur la collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et sur leur participation, ainsi que sur la mobilisation des initiatives des groupes communautaires. A la suite d'une étude préliminaire réalisée à l'automne de 1983 au sujet du PEAI, la mise au point du processus d'évaluation est en cours et l'on prévoit une implantation partielle en 1984-1985. D'autres renseignements sur le PEAI et les autres activités de l'activité Etablissement figurent à la page 5-29.

Admission des étudiants et des travailleurs temporaires: En autorisant l'admission d'étudiants étrangers, la Commission et le Ministère répondent aux voeux des établissements d'enseignement partout au Canada ainsi qu'aux buts et priorités de chaque gouvernement provincial. Quant aux travailleurs temporaires, la Commission et le Ministère doivent en réglementer l'admission pour veiller à ce que les employeurs qui ont des besoins temporaires ou saisonniers puissent y avoir recours, pourvu qu'aucun citoyen canadien ni résident permanent ne puisse ni ne veuille accepter les emplois vacants ou ne puisse être formé à temps pour les exercer. Ainsi, les employeurs peuvent uniquement embaucher des travailleurs étrangers lorsqu'il a été établi que leur admission ne nuira pas aux débouchés pour les Canadiens.

Section II
Analyse par activité

A. Administration du Programme

Objectif

L'activité Administration du Programme a pour objectif de fournir, à un coût acceptable, les services voulus de gestion, de planification, de contrôle, d'information et de coordination pour assurer l'utilisation efficace des ressources du Programme d'immigration.

Pour 1984-1985, on s'est fixé les objectifs plus précis suivants:

- s'acquitter des responsabilités relatives à l'administration du Programme en utilisant moins de 21% du total des années-personnes affectées au Programme (voir tableau 7);
- s'acquitter de tâches particulières (mise au point du SSOBL III, etc.) visant à améliorer l'efficacité et la productivité des opérations liées au Programme.

État récapitulatif des ressources

Tableau 5: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration du Programme	21,199	444	20,888	447	311	(3)

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Frais touchant le personnel	13,730	64.8	13,165	63.0	13,631	64.3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,779	8.4	1,743	8.4	1,921	9.1
Transports et communications	2,650	12.5	2,723	13.0	2,485	11.7
Services professionnels et spéciaux	1,318	6.2	1,487	7.1	1,337	6.3
Tous autres coûts de fonctionnement	1,722	8.1	1,770	8.5	1,817	8.6
Total	21,199	100.0	20,888	100.0	21,191	100.0

Description

Le directeur exécutif, les directeurs généraux ou les directeurs de l'Immigration de toutes les régions, ainsi que le personnel qui les entoure et celui de la Direction générale de la coordination du programme et des priorités, sont chargés de cette activité.

Les sous-secteurs d'activité liés à l'activité Administration du Programme sont les suivantes: coordination de la législation, de la politique et des formalités, planification et gestion des ressources; mesures du rendement et amélioration de la productivité; collecte et diffusion de données sur le Programme; planification, élaboration et mise à jour des systèmes et des bases de données informatiques; formation et perfectionnement du personnel; services de gestion pour appuyer les opérations des bureaux locaux; services de secrétariat pour le Programme et le Ministre.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'objectif général de l'activité Administration du Programme est d'assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité de l'exécution du Programme d'immigration en fournissant des services de planification, de gestion, de contrôle, d'information et de coordination. Le rapport entre les années-personnes de l'activité Administration du Programme et les années-personnes totales du Programme sert à déterminer le niveau acceptable des coûts. Pour 1984-1985, l'objectif est de maintenir ce pourcentage à 21% ou moins.

Tableau 7: Rapport entre les années-personnes de l'activité Administration du Programme et les années-personnes totales du Programme

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Années-personnes - Administration du Programme	444	447	511
Années-personnes totales - Programme	2,219	2,260	2,219
Pourcentage du total	20.0	19.8	23.0

B. Recrutement et sélection

Objectif

L'activité Recrutement et sélection a pour objectif d'élaborer des lignes de conduite et des programmes, afin de contrôler le volume et la composition du mouvement d'immigration et du mouvement des visiteurs, et d'assurer la mise en oeuvre de ces lignes de conduite au Canada. A l'étranger, c'est le ministère des Affaires extérieures qui est responsable des activités de recrutement et de sélection.

État récapitulatif des ressources

Tableau 8: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Recrutement et sélection	14,785	483	14,065	486	720	(3)

Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Frais touchant le personnel	12,105	81.9	11,600	82.5	13,485	81.2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,569	10.6	1,473	10.5	1,897	11.4
Transports et communications	630	4.3	580	4.1	605	3.6
Services professionnels et spéciaux	368	2.5	340	2.4	533	3.2
Tous autres coûts de fonctionnement	113	0.7	72	0.5	86	0.6
Total	14,785	100.0	14,065	100.0	16,606	100.0

Description

L'activité Recrutement et sélection s'emploie à planifier les niveaux d'immigration dans leur ensemble et la composition du mouvement d'immigration (immigrants admis pour des raisons d'ordre social, humanitaire ou économique), à admettre le nombre de personnes voulues et à prévoir la taille et la composition des différents mouvements de visiteurs. Il s'agit, entre autres, des travailleurs temporaires, des étudiants étrangers et des touristes.

Les niveaux d'immigration et les composantes du mouvement sont établis pour trois ans à partir de consultations poussées menées chaque année auprès des gouvernements provinciaux, des organismes représentant le patronat et le salariat, d'organismes confessionels et d'autres groupes non gouvernementaux.

Les niveaux sont approuvés par le Cabinet, et un nouveau cycle de planification de trois ans est présenté au Parlement par le Ministre chaque année. Pour ce qui concerne les visiteurs, les principes d'action régissant les programmes font l'objet d'une révision continue, effectuée de concert avec les organismes concernés, tant privés que publics.

La ligne de conduite de Recrutement et sélection est établie à l'administration centrale avec le concours des bureaux régionaux. Le personnel de Recrutement et sélection dans les bureaux locaux s'occupe surtout d'examiner et d'approuver les demandes de parrainage présentées au Canada, d'étudier les demandes d'immigration présentées par des personnes se trouvant au Canada (lorsqu'il existe des raisons d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération), d'autoriser certaines offres d'emploi faites à des requérants indépendants se trouvant à l'étranger et de prendre les mesures voulues selon le statut des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers se trouvant au Canada.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les cinq principaux indicateurs du volume de travail de l'activité Recrutement et sélection figurent au tableau 10. La nécessité d'offrir des services et d'assurer un contrôle dans plusieurs petites villes crée un problème de productivité. La répartition inégale du volume de travail et des ressources entraîne des différences dans le niveau d'efficacité et rend plus difficile l'adaptation aux variations du volume du travail.

Tableau 10: Volume de travail de l'activité Recrutement et sélection

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Revendications du statut de réfugié	3,910	3,759	3,204
Formalités de contrôle du statut	99,000	96,000	94,073
Demandes d'immigration (présentées au Canada)	64,000	64,000	63,056
Prolongations et autorisations	230,000	220,000	205,541
Demandes de parrainage présentées par des groupes	1,900	1,800	2,204
Années-personnes	483	486	498

La récente récession économique a provoqué une baisse du nombre de demandes présentées par des résidents du Canada pour parrainer leurs parents à l'étranger. Pour les visiteurs, un système de permis de séjour prolongé (jusqu'à trois ans) a été mis en place, ce qui a réduit le nombre de permis accordés. La nécessité de vérifier le statut des personnes au Canada en déterminant la citoyenneté ou la validité des permis de retour pour résidents permanents, et de répondre à des demandes présentées par d'autres organismes pour confirmer le statut des personnes au Canada a entraîné un accroissement du nombre d'opérations de contrôle du statut.

Enfin, le nombre de demandes de parrainage de réfugiés présentées par des groupes et de revendications du statut de réfugié présentées au Canada a été plus élevé que prévu. C'est pourquoi il a fallu hausser les estimations du volume de travail pour ces deux tâches longues et complexes.

En 1984-1985, il est prévu, comme le montre le tableau 10, que le volume de travail pour cette activité demeurera à peu près le même. La majorité de l'effectif (95% des années-personnes consacrées à cette activité) travaille à l'échelon régional et s'occupe directement des immigrants, des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers au Canada. Il est prévu que 230,000 permis et prolongations seront délivrés aux travailleurs temporaires et aux étudiants étrangers.

C. Exécution de la Loi et arbitrage

Objectif

L'objectif de l'activité Exécution de la Loi et arbitrage est de fournir des services de gestion et de soutien dans le cadre des activités visant à empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada.

Exécution de la Loi

Dans le cadre de ce sous-secteur d' activité, on s'est fixé l'objectif plus précis suivant:

- appliquer les dispositions de la Loi sur l'immigration concernant le mouvement et l'examen de toutes les personnes qui cherchent à entrer au Canada et trouver, exclure ou renvoyer celles qui rentrent dans les catégories de personnes non admissibles, c'est-à-dire:

  - réduire le mouvement des personnes non admissibles grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures préventives au Canada et à l'étranger;

  - veiller à ce que les droits de toutes les personnes qui font l'objet de mesures relevant de l'activité Exécution de la Loi soient sauvegardés;

  - améliorer à tous les points d'entrée l'efficacité des opérations pour ce qui concerne l'examen et le contrôle de toutes les personnes qui cherchent à entrer au Canada;

  - améliorer l'uniformité des activités liées à l'exécution de la Loi partout au Canada.

Arbitrage

Dans le cadre de ce sous-secteur d'activité, on s'est fixé l'objectif plus précis suivant:

- tenir, en matière d'immigration, des enquêtes et des auditions concernant la mise en liberté de façon équitable et efficace conformément aux principes de justice naturelle ainsi qu'à la Loi et au Règlement sur l'immigration.

État récapitulatif des ressources

Tableau 11: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

Sous-secteur d'activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Exécution de la Loi	43,832	1,090	42,024	1,119	1,808	(29)
Arbitrage	3,798	77	3,256	77	542	-
Total	47,630	1,167	45,280	1,196	2,350	(29)

Tableau 12: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Frais touchant le personnel	36,768	77.2	34,906	77.1	31,083	74.3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,765	10.0	4,444	9.8	4,373	10.5
Transports et communications	2,639	5.5	2,488	5.5	2,096	5.0
Services professionnels et spéciaux	3,146	6.6	3,266	7.2	3,316	7.9
Tous autres coûts de fonctionnement	312	0.7	176	0.4	946	2.3
Total	47,630	100.0	45,280	100.0	41,814	100.0

Description

L'activité Exécution de la Loi et arbitrage est formée des deux sous-secteurs d'activité suivants:

Exécution de la Loi: Ce sous-secteur d'activité englobe l'exécution de la Loi sur l'immigration aux points d'entrée au Canada en ce qui concerne l'admission, le séjour et le renvoi des personnes.

Il s'agit de diriger et d'étayer les activités visant à empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada et, plus précisément, d'appliquer les dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration concernant l'examen, l'arrestation, la détention, l'enquête et les poursuites. A ces activités s'ajoutent l'examen de toutes les personnes entrant au Canada (visiteurs, immigrants et résidents de retour), les investigations portant sur les infractions à la Loi sur l'immigration, la tâche de représenter le Ministre aux enquêtes, l'audition des appels et l'exécution des ordonnances de renvoi.

Arbitrage: Dans le cadre de cette sous-activité, les arbitres doivent tenir les enquêtes et les auditions concernant la mise en liberté de façon équitable et efficace, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration ainsi qu'aux principes de justice naturelle.

Lorsqu'une personne se voit refuser l'admission au Canada ou qu'elle est priée de quitter le Canada, elle fait l'objet d'une enquête au cours de laquelle il est déterminé si elle peut entrer ou séjourner au pays.

Dans le cas des personnes détenues aux termes de la Loi sur l'immigration, les arbitres procèdent au réexamen des motifs de la détention après quarante-huit heures et, par la suite, tous les sept jours.

L'enquête et le réexamen des motifs de la détention sont des procédures quasi judiciaires d'opposition. Les décisions des arbitres peuvent être réexaminées par la Cour d'appel fédérale du Canada, la Cour suprême du Canada et, dans certains cas, par la Commission d'appel de l'immigration.

Afin de procéder à la tenue des enquêtes et à la révision des motifs de la détention dans les délais impartis par la Loi, 14 bureaux d'arbitrage ont été établis au Canada.

Données sur le rendement et justification des ressources

Exécution de la Loi: Les six principaux indicateurs du volume de travail de ce sous-secteur d'activité, auquel sont consacrés 96% des ressources, figurent au tableau 13. Au regard de certains indicateurs, les volumes de travail ont été inférieurs aux prévisions pour 1982-1983, ce qui était contraire à la tendance traditionnelle à la hausse. Dans l'ensemble, cette différence est attribuable à la récession économique, en particulier aux Etats-Unis, qui a fait baisser le nombre de visiteurs séjournant au Canada. De plus, la nécessité d'offrir des services et d'exercer un contrôle à de nombreux petits points d'entrée, et vingt-quatre heures par jour pour certains d'entre eux, présente une difficulté, la productivité étant limitée par des ressources figées. Par suite de la distribution inégale du volume de travail et des ressources, les niveaux d'efficacité varient grandement et le système manque de souplesse pour réagir aux fluctuations du volume de travail.

Tableau 13: Volume de travail de l'exécution de la Loi

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
ens secondaires	2,090,000	2,039,700	1,973,689
orts selon rticle 20(1)	17,800	17,400	17,144
stigations	75,000	75,000	74,805
présentés	12,100	11,190	10,690
nances de renvoi utées	6,900	6,650	6,350
s	2,065	1,995	1,895
s-personnes	1,090	1,119	1,049

On prévoit que, en 1984-1985, le Canada accueillera quelque 30 à 35 ons de visiteurs, dont environ 2 millions seront examinés par des s d'immigration. En outre, quelque 75,000 investigations seront tuées et l'on prévoit quelque 6,900 renvois. Les ressources saires sont déterminées surtout en comparant les projections au e de travail des années précédentes.

La proportion du nombre de personnes non admissibles qui ont réussi à r au Canada par rapport au nombre total de celles qui y ont été ement admises constituerait la meilleure mesure de cette activité, il est évidemment impossible de la déterminer. Cependant, les es préventives à ce chapitre peuvent être évaluées.

Afin de réduire le nombre de personnes non admissibles qui viennent nada en provenance de certains pays, et, en tant que mesure ative, la Commission et le Ministère exigent des ressortissants d'un e toujours croissant de pays qu'ils obtiennent un visa pour venir au a. Le tableau 14 met en corrélation le nombre d'ordonnances de (ordonnances d'exclusion et d'expulsion et avis d'interdiction de r) délivrées au cours des douze mois précédant la date où le visa a endu obligatoire pour les ressortissants de 6 pays avec le nombre onnances de renvoi délivrées au cours des 2 périodes de douze mois t cette date et révèle une baisse de plus de 80%.

Tableau 14: Ordonnances de renvoi - pays sujets à visa

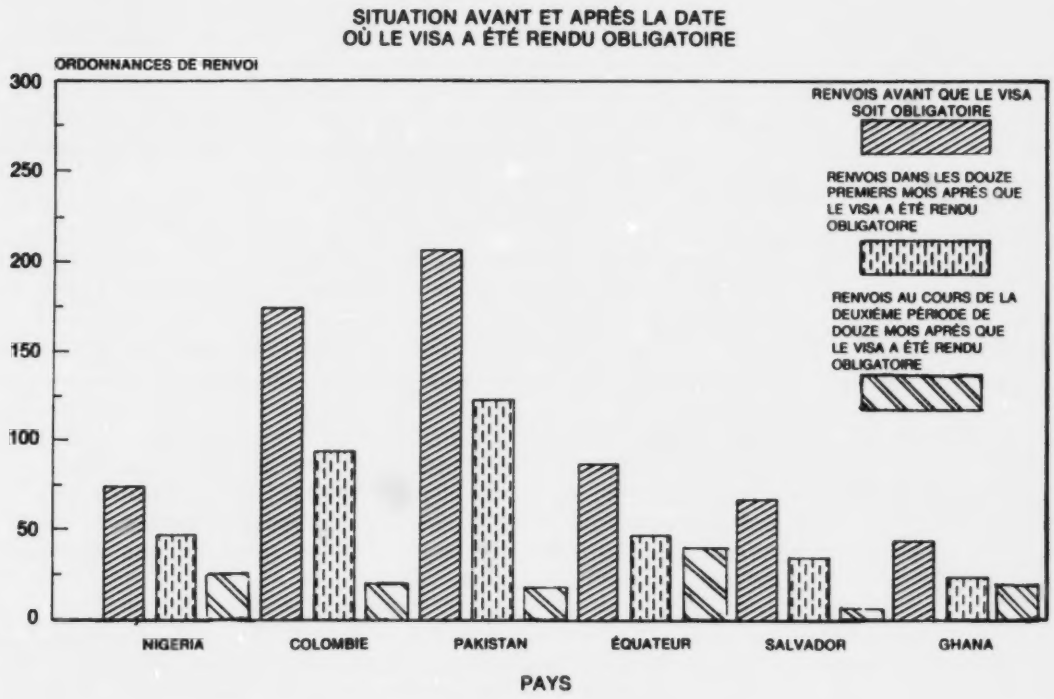

Arbitrage: Le volume de travail de la Direction de l'arbitrage est évalué en fonction du nombre d'enquêtes et de révisions des motifs de détention qui sont tenues.

Tableau 15: Volume de travail de l'arbitrage

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Enquêtes terminées	10,000	8,000	8,078
Enquêtes en cours	8,600	11,500	7,493
Révisions des motifs de détention	5,800	7,800	5,734
Années-personnes	77	77	89

Comme l'un des objectifs de la Direction est de terminer les enquêtes en rendant des décisions, la productivité est établie en fonction du nombre d'enquêtes terminées par jour-arbitre. En 1982-1983, la moyenne par jour-arbitre était de 0.88 décision rendue, ce qui représente une amélioration par rapport au taux de 1981-1982, soit 0.82. L'objectif à atteindre, à l'échelle nationale, demeure 1.0 enquête terminée par jour-arbitre, mais l'accroissement du nombre d'enquêtes en cours (ajournements), dont il sera question plus loin, empêchera la Direction d'attendre cet objectif en 1983-1984 et probablement aussi en 1984-1985. Le nombre total d'enquêtes terminées en 1983-1984 ne dépassera probablement pas celui de 1982-1983.

Le nombre croissant d'enquêtes en cours est un résultat direct du nombre de plus en plus élevé de revendications du statut de réfugié présentées à l'enquête. Il est prévu que cet accroissement se poursuivra à un rythme frappant au cours de l'exercice financier. À l'heure actuelle, environ 54% de toutes les enquêtes ouvertes sont ajournées en raison d'une revendication du statut de réfugié. Des mesures administratives sont envisagées et la situation devrait s'améliorer en 1984-1985.

Le nombre de révisions des motifs de la détention a dépassé de façon marquée le nombre prévu de 2,250 à cause du nombre accru de revendicateurs du statut de réfugié et de la conjoncture économique. Le nombre croissant de revendications présentées à l'enquête pendant l'exercice financier entraînera un nombre encore plus élevé de révisions des motifs de la détention en 1983-1984 et un nombre encore supérieur en 1984-1985. Les conditions économiques restreignent le recours aux cautions de garantie d'exécution et aux dépôts de gage en espèces qui permettraient la mise en liberté des personnes en attendant la tenue d'une enquête ou l'exécution d'une ordonnance de renvoi.

En raison des besoins et de l'accroissement du volume de travail, il a fallu déplacer des années-personnes entre les bureaux locaux, fermer des bureaux et restructurer les régions géographiques. En 1983-1984, la Direction a fermé deux bureaux et diminué le personnel dans un troisième afin de satisfaire aux besoins dans d'autres localités. L'accroissement des volumes a réduit la souplesse nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins qui se présenteront.

La Direction est aussi chargée de rendre des décisions équitables, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration ainsi qu'aux principes de justice naturelle. Le nombre de décisions cassées par la Cour d'appel fédérale, par rapport au nombre d'enquêtes qui se terminent par une ordonnance de renvoi ou signifiant un avis d'interdiction de séjour, constitue un moyen d'évaluer l'efficacité. Le nombre de décisions portées en appel devant la Cour fédérale est un moyen de mesurer le taux d'acceptation des décisions des arbitres. En raison de l'intervalle qui sépare le moment de la fin de l'enquête et celui où la décision de la Cour est rendue, ces données sont compilées sur trois ans.

Tableau 16: Enquêtes terminées portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Pourcentage des décisions portées en appel	2.5	2.5	3.4
Pourcentage des décisions cassées	0.25	0.25	0.24

D. Établissement

Objectif

L'activité Établissement a pour objectif de faciliter l'adaptation des immigrants, y compris les réfugiés, à la vie économique, sociale et culturelle du Canada grâce à des services fournis par les administrations fédérale, provinciales et municipales ainsi que par des organismes bénévoles. Dans le cadre de cette activité, on s'est fixé les objectifs plus précis suivants:

- le coût moyen par bénéficiaire du Programme d'aide à l'adaptation ne devra pas excéder $2,900;
- le coût moyen par bénéficiaire du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants ne devra pas excéder $30;
- la période moyenne au cours de laquelle le bénéficiaire recevra l'aide à l'adaptation ne devra pas excéder dix mois.

État récapitulatif des ressources

Tableau 17: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	36,421	99	34,899	100	1,522	(1)

Tableau 18: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Frais touchant le personnel	3,054	8.4	2,907	8.3	1,505	4.9
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	396	1.1	379	1.1	212	0.7
Transports et communications	175	0.5	160	0.5	95	0.3
Services professionnels et spéciaux	850	2.3	804	2.3	419	1.4
Tous autres coûts de fonctionnement	83	0.2	92	0.3	45	0.1
Contributions	31,863	87.5	30,557	87.5	28,413	92.6
Total	36,421	100.0	34,899	100.0	30,689	100.0

Description

L'activité Établissement comprend trois programmes nationaux.

Tout d'abord, en vertu du Programme d'aide à l'adaptation (PAA), des allocations sont versées et des prêts consentis aux nouveaux résidents permanents démunis pour qu'ils subviennent à leurs besoins de subsistance jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes. Les frais de transport des réfugiés handicapés et des personnes à leur charge sont payés à même les fonds de ce programme.

Ensuite, en vertu du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), des services d'établissement et d'adaptation sont offerts aux immigrants grâce à des subventions accordées à des organismes bénévoles. Aux fins de l'admissibilité, l'exigence concernant la durée de résidence de trente-six mois sera modifiée pour que puisse être pris en considération le cas de tous les résidents permanents et de toutes les personnes à qui la Commission envisage d'accorder la résidence permanente quelle que soit la durée de leur séjour au Canada. Un contrôle indirect sera exercé sur l'accès aux services en limitant l'achat de services d'établissement à certains d'entre eux qui sont considérés comme essentiels et qui ne sont utiles qu'aux immigrants arrivés depuis un an au plus.

Enfin, des prêts de transport recouvrables sont consentis aux immigrants éventuels afin de faciliter leur venue au Canada.

Données sur le rendement et justification des ressources

Environ 87% des dépenses engagées en 1984-1985 au chapitre des deux premiers programmes, soit 36.4 millions de dollars, permettront d'offrir de l'aide financière aux nouveaux résidents permanents démunis ainsi qu'aux organismes bénévoles qui aident les immigrants à s'adapter au Canada. Les frais prévus par immigrant en vertu du PAA et du PEAI, ainsi que la période moyenne pendant laquelle les immigrants bénéficient du PAA, sont indiqués au tableau 19.

Tableau 19: Programme d'aide à l'adaptation (PAA) et Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Total des contributions (en dollars)			
PAA	31,863,000	30,495,000	28,411,865
Coût moyen par immigrant (en dollars)	2,900	2,800	2,633
Durée moyenne de l'aide en vertu du PAA (en mois)	10	10	7.3
Coût du Programme	28,719,000	27,351,000	25,522,565
PEAI			
Nombre de contrats	120	117	133
Coût du Programme	3,144,000	3,144,000	2,889,300

Les frais relatifs à l'aide à l'adaptation par bénéficiaire devraient passer de $2,800 à $2,900. Cette hausse est attribuable surtout à la situation économique précaire qui prolonge la période pendant laquelle les immigrants reçoivent de l'aide, ainsi qu'à la rareté des logements.

Prêts de transport: Ces prêts sont consentis aux immigrants et aux réfugiés pour couvrir leurs frais de transport au Canada. Ils sont accordés à même un montant de 60 millions de dollars autorisé par le ministre des Finances, conformément au paragraphe 121(1) de la Loi sur l'immigration de 1976. Le montant total des prêts consentis ne doit jamais dépasser ce chiffre. Dans le cas des réfugiés et des membres des catégories désignées, les prêts ne portent pas intérêt; pour les autres bénéficiaires, le taux d'intérêt est fixé chaque année par le ministère des Finances (9 7/8% pour 1983). Au 31 août 1983, 39,485 prêts (42.1 millions de dollars) n'avaient pas été remboursés. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada sous le titre de Plan d'indemnité de passage.

L'encours des prêts qui est recouvré chaque mois se chiffre à environ un million de dollars. Pendant l'exercice financier 1982-1983, 9,523 prêts ont été consentis, ce qui représente $11,498,533. Il n'est pas possible de prévoir exactement les crédits nécessaires ni le nombre de prêts qui seront consentis parce que l'utilisation de ces fonds dépend du besoin d'aide.

E. Comité consultatif du statut de réfugié

Objectif

L'objectif de l'activité Comité consultatif du statut de réfugié est de remplir envers les réfugiés les obligations juridiques du Canada sur le plan international établies aux termes de la Loi sur l'immigration de 1976.

État récapitulatif des ressources

Tableau 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1983		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	1,922	26	1,671	31	251	(5)

Tableau 21: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	%	$	%	$	%
Frais touchant le personnel	1,181	61.4	1,085	64.9	419	52.5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	153	8.0	127	7.6	59	7.4
Transports et communications	125	6.5	84	5.0	42	5.3
Services professionnels et spéciaux	370	19.2	298	17.8	198	24.8
Tous autres coûts de fonctionnement	93	4.9	77	4.7	80	10.0
Total	1,922	100.0	1,671	100.0	798	100.0

Description

La principale fonction du Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) est de conseiller le Ministre en matière de revendications du statut de réfugié au sens de la Convention (Loi sur l'immigration de 1976, paragraphe 47(3)). A titre de signataire de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés signée en 1951 à Genève et du Protocole afférent signé en 1967, le Canada respecte son obligation de ne pas renvoyer dans leur pays les non-Canadiens qui se trouvent au Canada ou qui se présentent aux points d'entrée si ces derniers ont "des raisons de craindre d'être persécutés".

Les membres du CCSR étudient chaque revendication et recommandent au Ministre ou à ses délégués de reconnaître ou non au requérant le statut de réfugié au sens de la Convention d'après la définition de la Loi sur l'immigration de 1976 et en application des directives que le Ministre a données au CCSR. Le Comité conseille également le personnel des bureaux locaux sur les questions concernant les réfugiés.

Le CCSR fonctionne indépendamment de la Commission de l'emploi et de l'immigration, mais il relève du Ministre, à qui le président du CCSR rend compte. Les membres, qui viennent des secteurs public et privé, sont nommés par le Ministre et les services de soutien sont fournis par un secrétariat.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail du CCSR varie et dépend de la situation internationale. Le CCSR doit accepter d'étudier toutes les revendications et formuler ses recommandations. Depuis 1978, le nombre de revendications et le délai de traitement s'accroissent de façon marquée. Le tableau 22 montre l'augmentation du volume de travail et du délai de traitement des revendications.

Tableau 22: Volume de travail et délai de traitement des revendications

	1984-1985	1983-1984	1982-1983
Revendications en instance au début de l'année	2,900	1,756	2,096
Revendications reçues	5,000	3,700	2,807
Revendications réglées	2,500	2,556	3,147
Délai moyen de traitement	2 ans	10-12 mois	10 mois

En 1982-1983, les membres du CCSR ont conjugé leurs efforts pour s'occuper de l'arriéré des revendications manifestement non fondées. (Le ler avril 1982, quelque 60% de l'arriéré de 2,096 revendications étaient de ce genre.) Le temps nécessaire au Comité et à son secrétariat pour régler ces cas est considérablement plus court que celui qu'il faut pour s'occuper d'une revendication ordinaire. Maintenant que sont presentées beaucoup moins de revendications manifestement non fondées, l'arriéré des cas que le Comité doit trancher se compose de 85% à 90% de revendications nécessitant une étude complète plus longue. C'est ainsi que le nombre total des revendications qui ont été réglées a décru en 1983-1984, tandis que l'arriéré a augmenté considérablement.

En 1983-1984, la Commission a porté à 31 le nombre d'années-personnes approuvées pour le CCSR. Les prévisions pour 1984-1985 se fondent sur une allocation réduite à vingt-six années-personnes, le volume de travail étant censé diminuer. Toutefois, le nombre de revendications augmente, et, dans le cadre de l'étude d'ensemble du processus de reconnaissance du statut de réfugié, les ressources attribuées au CCSR font l'objet d'un examen.

Le Ministre a approuvé un projet pilote qui a commencé en mai 1983 et selon lequel la personne en cause est autorisée à assister à l'audition de son cas. Dans le cadre de ce projet, mis en oeuvre à Toronto et à Montréal, les revendicateurs du statut de réfugié font l'objet d'une entrevue par le membres du CCSR après l'interrogatoire sous serment qu'exige la Loi sur l'immigration. Selon cette formule, le délai de traitement est de deux mois à partir de l'interrogatoire sous serment jusqu'à ce que la décision du Ministre soit communiquée au revendicateur. A l'heure actuelle, il faut jusqu'à 18 mois pour que les autres revendications franchissent ces étapes.

Le nombre de nouvelles revèndications du statut de réfugié a entraîné un arriéré dans les bureaux locaux de tout le Canada. Outre les revendications que le CCSR a reçues, il y en a plus de 3,000 en instance, qui doivent être étudiées avant d'être transmises au Comité. C'est dans les bureaux locaux de l'Ontario et du Québec que l'arriéré est particulièrement important. Dans ces deux régions, des mesures sont prises pour accroître de beaucoup le nombre de revendications qui seront envoyées au CCSR pendant le reste de l'exercice financier 1983-1984 et en 1984-1985.

D'autres mesures seront nécessaires pour que le CCSR puisse éliminer l'arriéré. Le CCSR devra recourir à des employés temporaires, et aux heures supplémentaires et réduire ses autres activités pour pouvoir consacrer ses ressources l'arriéré. Il faudra également envisager et apporter des modifications administratives ou statutaires au processus de reconnaissance du statut de réfugié pour que les revendications soient réglées avec célérité et équité.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 23: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Personnel			
Traitements et salaires	66,630	63,019	59,466
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,662	8,166	8,462
Autres frais touchant le personnel	208	644	657
Total partiel	75,500	71,829	68,585
Biens et services			
Voyages (y compris pour les personnes détenues ou expulsées)	4,326	4,232	3,255
Autres transports et communications	1,893	1,803	2,068
Information	818	734	219
Services professionnels et spéciaux	6,052	6,195	5,803
Location	342	326	569
Achat de services de réparation et d'entretien	83	79	67
Services publics, fournitures et approvisionnements	677	645	1,292
Tous autres coûts de fonctionnement	-	-	185
Total partiel	14,191	14,014	13,458
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	403	403	642
Total partiel	403	403	642
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	31,863	30,557	28,413
Total	121,957	116,803	111,098

2. Dépenses en personnel

Tableau 24: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Gestion					
Direction	10	9	10	51,410-93,040	64,419
Gestion supérieure	9	10	9	47,960-56,400	58,164
Scientifique et professionnelle					
Economique, sociologie et statistique	2	3	2	14,570-62,880	47,199
Administration et service extérieur					
Services administratifs	58	54	54	13,250-55,226	34,976
Administration des programmes	1,322	1,341	1,365	13,250-55,226	32,557
Service extérieur	-	-	2	-	-
Autre	1	1	1	-	-
Technique	1	1	3	-	-
Soutien administratif					
Communications	2	4	3	14,632-30,309	19,742
Commis aux écritures et aux règlements	562	519	482	12,316-30,231	19,944
Secrétariat, sténographie, dactylographie	209	233	260	12,034-30,425	20,821
Mécanographie	2	-	-	12,062-24,068	21,350
Exploitation					
Services divers	41	39	40	12,627-38,088	26,275

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le programme. Dans la colonne du traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Subventions et contributions

Tableau 25: Ventilation des contributions (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Contributions			
Programme d'aide à l'adaptation	28,719	27,351	25,524
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)	3,144	3,144	2,889
Poste non requis en 1984-1985			
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	-	62	-
Total	31,863	30,557	28,413

B. Analyse des coûts

Le budget de 1984-1985 du Programme d'immigration n'indique que les dépenses imputées sur les crédits alloués à la Commission et au Ministère et sur les paiements statutaires. Une description complète du coût du programme doit tenir compte d'autres dépenses. La rubrique "Autres dépenses" indique le coût des locaux fournis par le ministère des Travaux publics, le coût de l'assurance chirurgicale-médicale des employés et les autres services divers fournis gratuitement par d'autres ministères. Les recettes comprennent le recouvrement des frais d'expulsion, les amendes et confiscations, et d'autres recettes.

Tableau 26: Coût net du Programme par activité pour 1984-1985 (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Ajouter autres coûts	Coût total	Soustraire recettes	Coût total 1984-1985	Total 1983-1984
Administration du Programme	21,199	2,420	23,619	-	23,619	22,778
Recrutement et sélection	14,785	2,638	17,423	-	17,423	16,021
Exécution de la Loi et Arbitrage	47,630	6,366	53,996	2,680	51,316	47,501
Établissement	36,421	533	36,954	545	36,409	34,769
Comité consultatif du statut de réfugié	1,922	145	2,067	-	2,067	1,767
Total	121,957	12,102	134,059	3,225	130,834	122,836

C. Vue d'ensemble de l'immigration

1. Genèse et objectifs

C'est à la suite d'un réexamen complet de la politique d'immigration du Canada que la Loi sur l'immigration de 1976 est entrée en vigueur en avril 1978. Des consultations ont été menées auprès de particuliers, groupes et organisations, et comme l'immigration est à la fois un domaine de compétence fédérale et provinciale, auprès des autorités provinciales. Voici les principaux objectifs de la Loi et du Règlement sur l'immigration que la Commission et le Ministère doivent s'employer à atteindre:

- faciliter, sans discrimination, l'admission des immigrants afin de promouvoir les intérêts nationaux et internationaux du Canada en favorisant la réunion des familles et en aidant les réfugiés, et atteindre les objectifs économiques, sociaux, démographiques et culturels du Canada;

- maintenir et garantir la santé, la sécurité et l'ordre au Canada;

- faciliter le séjour au Canada des visiteurs en vue de promouvoir le commerce, le tourisme, les activités scientifiques et culturelles ainsi que la compréhension internationale;

- favoriser et faciliter l'adaptation des nouveaux résidents permanents.

2. Catégories d'immigrants

Les immigrants admis font partie d'une des trois grandes catégories suivantes:

Catégorie de la famille: Les immigrants de cette catégorie doivent être parrainés par un proche parent âgé d'au moins 18 ans résidant au Canada à titre de résident permanent ou de citoyen canadien.

Immigrants indépendants: Il s'agit, de parents aidés mais ne rentrant pas dans la catégorie de la famille, d'entrepreneurs, de retraités, de travailleurs autonomes, de travailleurs et de tout autre requérant qui présente une demande d'immigration dans un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

iés: Le plan annuel en faveur des réfugiés, qui est exposé dans
pport annuel sur les niveaux d'immigration déposé au Parlement,
t de planifier le nombre de réfugiés au sens de la Convention et des
s personnes dont le cas comporte des considérations d'ordre
itaire qui seront admis au Canada suivant le niveau annuel
gration fixé, comme l'exige la Loi sur l'immigration. Ce plan
se le nombre de réfugiés ou de membres des catégories désignées que
ada admettra au cours de l'année civile ainsi que les régions du
d'où ils proviendront. Les objectifs sont fixés après consultations
du délégué au Canada du Haut-commissaire des Nations unies pour les
iés, des provinces et des groupes du secteur privé qui s'occupent
er les réfugiés. Le plan ne tient compte que des réfugiés qui seront
en charge par le gouvernement fédéral; le nombre de réfugiés
nés par des groupes du secteur privé ne figure pas dans ce plan.

En outre, la Commission et le Ministère sont chargés, dans le cadre
ogramme d'immigration, de contrôler l'admission de millions de
nes qui entrent chaque année au Canada à titre de visiteurs ou de
lleurs temporaires.

ervices d'immigration - Endroits

ogramme d'immigration est exécuté à l'étranger, aux points d'entrée
Canada.

tranger: C'est le ministère des Affaires extérieures qui s'occupe
estions d'immigration. Les agents des visas font subir une entrevue
migrants éventuels et examinent leur demandes. Ils s'occupent
ent des demandes présentées par les étudiants, les travailleurs
aires et les touristes et délivrent des visas de visiteur.

oints d'entrée: Ce sont les agents d'immigration qui accordent le
d'établissement aux immigrants. Ils procèdent aussi à l'examen des
urs, notamment les étudiants étrangers et les travailleurs
aires.

ada: Les informations en matière d'immigration sont surtout
ées à partir de 106 Centres d'Immigration Canada (CIC). De concert
es Centres d'emploi du Canada (CEC), ils peuvent renseigner les
eurs canadiens sur les conditions d'admission des travailleurs
ers. Les CEC transmettent aux bureaux canadiens des visas à
nger des renseignements sur les débouchés au Canada qui servent aux
e counselling et de sélection des immigrants. Les CIC s'occupent
ent du programme de parrainage des réfugiés.

ogramme d'immigration

gramme d'immigration comprend les cinq volets suivants:

Recrutement et sélection: La Direction générale du même nom s'occupe du recrutement, de la sélection et de l'accueil des immigrants. Elle est également chargée du contrôle et de l'admission des visiteurs (travailleurs temporaires, étudiants étrangers et visiteurs).

Établissement: La Direction du même nom s'occupe de l'intégration des immigrants et des réfugiés à la vie sociale, économique et culturelle du Canada. L'aide nécessaire est accordée grâce au Programme d'aide à l'adaptation, au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants et aux prêts de transport.

Exécution de la Loi: La Direction générale du même nom est chargée d'empêcher les personnes indésirables d'entrer au Canada, en appliquant les dispositions prévues à cette fin par la Loi sur l'immigration.

Arbitrage: Les personnes soupçonnées d'avoir enfreint la Loi et le Règlement sur l'immigration ont la possibilité d'être entendues au cours d'une audition équitable et impartiale où il est décidé si elles seront autorisées ou non à entrer ou à demeurer au Canada. La Direction de l'arbitrage veille à ce que les enquêtes et les auditions en vue de la mise en liberté soient équitables et tenues en bonne et due forme, conformément aux principes de justice naturelle et aux dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration.

Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR): À titre de signataire de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole afférent, le Canada doit autoriser toute personne à laquelle s'applique la définition de réfugié selon le paragraphe 47(3) de la Loi sur l'immigration de 1976 et qui se trouve légalement au Canada, à y demeurer. Les jurys du CCSR étudient chaque revendication et recommandent au Ministre ou à ses délégués s'il y a lieu ou non de reconnaître au requérant le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils offrent également de l'aide et des conseils aux bureaux locaux.

Plan des dépenses du Programme des rentes sur l'État

1984-1985

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 6-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants 6-5
B. Etat financier récapitulatif par activité 6-5
C. Données de base
   1. Introduction 6-6
   2. Mandat statutaire 6-6
   3. Objectif du Programme 6-6
   4. Plan d'exécution du Programme 6-6
D. Perspective de planification
   1. Contexte 6-7
   2. Données sur le rendement et justification des ressources 6-7

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 6-9
   2. Dépenses en personnel 6-10
B. Analyse des coûts 6-10
C. Etats financiers du Compte des rentes sur l'État 6-11

Autorisation d'affectation de crédits

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration demande l'autorisation de dépenser une somme nette de $2,999,000 en 1984-1985 pour le Programme des rentes sur l'Etat. Les autres dépenses de fonctionnement, évaluées à environ $35,000 au titre des pensions des agents des rentes sur l'Etat, et à environ $337,000, au titre des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu des autorisations statutaires existantes.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
	$	$	$
Budgétaire			
Crédit 30 - Rentes sur l'État - Dépenses du Programme	2,999,000	3,156,000	(157,000)
Statutaire - Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat	35,000	25,000	10,000
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	337,000	361,000	(24,000)
Total du Programme	3,371,000	3,542,000	(171,000)

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

Pour 1984-1985, le Programme des rentes sur l'État s'est fixé les objectifs suivants:

- gérer environ 245,500 contrats de rentes sur l'État dans le cadre des activités administratives de la Commission et du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration;
- traiter 57,000 demandes de renseignements, 9,000 rentes échues et 7,300 règlements de succession.

B. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence	Détails à la page
Administration	3,371	3,542	(171)	6-9
Années-personnes autorisées	109	110	(1)	

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme des rentes sur l'État assure la gestion des contrats de rentes sur l'Etat passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat et de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat. L'adoption de la Loi relative aux rentes sur l'Etat avait pour but d'aider les Canadiens à subvenir à leurs besoins pendant leur retraite en leur permettant d'acheter des rentes sur l'Etat. La vente de contrats de rentes sur l'Etat a commencé en 1908. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, adoptée en 1975, mettait officiellement fin à la vente de ces contrats, même si toute publicité avait cessé depuis 1967.

Le Programme des rentes s'occupe de gérer les contrats de rente échus et ceux qui viendront à échéance dans les prochaines années. Le service des rentes se poursuivra pendant au moins quarante ans encore.

Le Compte des rentes sur l'État est géré par la Direction des rentes de la Commission et du Ministère et fait partie du Fonds du revenu consolidé. On y consigne toutes les entrées et sorties de fonds au titre des rentes sur l'Etat.

2. Mandat statutaire

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué le 1er septembre 1908, en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat, S.R.C., c. G6. Des modifications y ont été apportées au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-1975-1976, c. 83.

La Loi relative aux rentes sur l'État autorisait légalement la vente de contrats et l'établissement du Compte des rentes sur l'Etat. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat avait pour but d'augmenter le taux de rendement des contrats, d'accroître d'un certain pourcentage les rentes versées et de mettre fin à la vente des contrats.

3. Objectif du Programme

Le Programme des rentes sur l'État a pour objectif de gérer les contrats passés en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat.

4. Plan d'exécution du Programme

La Direction des rentes est établie à Bathurst (Nouveau-Brunswick), d'où est géré l'ensemble du Programme. Le chef du Programme des rentes sur l'Etat relève du directeur des Services nationaux à Bathurst (Nouveau-Brunswick), lequel doit, à son tour, rendre compte de ses activités au directeur général de la Région du Nouveau-Brunswick.

D. Perspective de planification

1. Contexte

Depuis 1908, plus de 500,000 contrats individuels et certificats collectifs ont été passés. Près de 99,000 d'entre eux sont toujours en jouissance différée, alors que 146,700 autres sont actuellement échus. Environ 122,100 rentiers reçoivent des versements au titre des rentes, ce qui représente près de 1.5 million de chèques par année. Le tableau 2 donne un aperçu des dates auxquelles les versements commenceront dans le cas des rentes qui ne sont pas encore venues à échéance.

Tableau 2: Calendrier des dates d'échéance des contrats et des certificats de rentes sur l'Etat

Du 1er avril au 31 mars	Contrats individuels en jouissance différée	Certificats collectifs en jouissance différée	Total
Avant le 1er avril 1983	347	593	940
1983 - 1985	4,187	7,460	11,647
1985 - 1990	9,336	22,401	31,737
1990 - 1995	6,136	20,833	26,969
1995 - 2000	3,321	12,917	16,238
2000 - 2005	1,859	5,847	7,706
2005 - 2010	1,029	1,187	2,216
2010 - 2015	569	238	807
2015 - 2020	287	49	336
Après le 31 mars, 2020	114	8	122
Total	27,185	71,533	98,718

2. Données sur le rendement et justification des ressources

Les principaux indicateurs de rendement du Programme des rentes sont le nombre de contrats gérés, le nombre de demandes de renseignements traitées, le nombre de contrats de rentes échus traités et le nombre de règlements de succession traités. Le volume de travail et le coûts unitaire moyen des contrats figurent au tableau 3.

Tableau 3: Volume de travail et coût unitaire moyen des contrats

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
Contrats gérés	245,500	13.73	256,000	13.84	264,270	10.78
Demandes de renseignements traitées	57,000	13.02	57,500	13.62	57,782	11.03
Contrats de rentes échus traités	9,000	44.76	9,200	46.32	9,373	36.99
Règlements de succession traités	7,300	42.58	7,500	43.70	7,235	36.80

Le tableau 4 indique le nombre de contrats gérés par année-personne. Du fait qu'aucun nouveau contrat n'a été passé, le nombre des contrats qui viendront à échéance diminuera progressivement. Par ailleurs, en raison de la complexité de la charge de travail, qui englobe le traitement tant des demandes de renseignements reçues des rentiers que des contrats nouvellement échus, il faut que les ressources restent telles que proposées pour que le versement soit fait à temps et ne comporte pas d'erreurs.

Tableau 4: Nombre de contrats gérés par année-personne

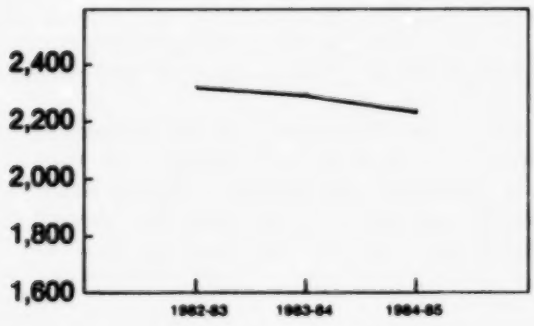

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Personnel			
Traitements et salaires	2,590	2,742	2,151
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	337	361	365
Autres frais touchant le personnel	61	60	67
Total partiel	2,988	3,163	2,583
Biens et services			
Transports et communications	128	124	53
Information	44	40	-
Services professionnels et spéciaux	148	153	142
Location	5	5	17
Services publics, fournitures et approvisionnements	-	-	4
	47	47	31
Total partiel	372	369	247
Total des dépenses de fonctionnement	3,360	3,532	2,830
Capital	11	10	20
Total	3,371	3,542	2,850

2. Dépenses en personnel

Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Administration et service extérieur					
Services administratifs	2	2	2	13,250-55,226	29,349
Gestion des systèmes d'ordinateurs	6	6	6	17,872-58,508	30,641
Administration des programmes	10	12	12	13,250-55,226	32,057
Autre	1	-	-	-	32,751
Technique	1	1	2		
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	76	80	78	12,316-30,231	21,554
Secrétariat, sténographie et dactylographie	13	9	12	12,034-30,425	16,823

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'un exercice financier année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Tableau 7: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses de fonctionnement 1984-1985	Ajouter autres coûts*	Total des coûts	Soustraire recettes	Coût net 1984-1985	Total 1983-1984
Administration	3,371	546	3,917	-	3,917	3,953

*Les autres coûts comprennent les services fournis gratuitement par d'autres ministères fédéraux y compris le ministère des Travaux publics et le ministère des Approvisionnements et Services.

C. États financiers du Compte des rentes sur l'État

Tableau 8: Compte des rentes sur l'État - Bilan au 31 mars 1983 (en milliers de dollars)*

Actif	1982-1983	1981-1982
Dépôt chez le receveur général du Canada	1,071,735	1,092,182
Intérêts courus à recevoir du Gouvernement du Canada	78,444	79,855
Comptes débiteurs	51	92
Total	1,150,230	1,172,129

Passif	1982-1983	1981-1982
Comptes créditeurs	17	22
Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada	1,975	904
Rentes non versées	1,148,238	1,171,203
Total	1,150,230	1,172,129

*Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 6-14.

Tableau 9: Compte des rentes sur l'État - État des rentes non versées pour l'exercice financier clos le 31 mars 1983 (en milliers de dollars)*

	1982-1983	1981-1982
Solde au début de l'exercice	1,171,203	1,190,377
Excédent des déboursés sur les recettes pour l'exercice	20,990	18,270
	1,150,213	1,172,107
Surplus actuariel - Excédent du montant comptabilisé des rentes non versées sur le montant calculé des rentes non versées à la fin de l'exercice	1,975	904
Solde à la fin de l'exercice	1,148,238	1,171,203
Composé des éléments suivants:		
Cotisations accumulées et intérêts courus sur les contrats de rentes non échus	461,234	495,175
Valeur actuelle des contrats de rentes échus	687,004	676,028
	1,148,238	1,171,203

*Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 6-14.

Tableau 10: **Compte des rentes sur l'État - État des résultats pour l'exercice financier clos le 31 mars 1983 (en milliers de dollars)***

	1982-1983	1981-1982
ettes		
térêts reçus du Gouvernement du Canada	78,444	79,855
tisations	1,143	1,377
tres	45	45
	79,632	81,277
oursés		
ites versées	96,550	95,322
boursement de cotisations	3,958	4,181
ites non réclamées	114	44
	100,622	99,547
dent des recettes sur les déboursés r l'exercice	20,990	18,270

r les notes afférentes aux états financiers à la page 6-14.

Notes afférentes aux états financiers du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 1983

1. Autorisation et but

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat, S.R.C., c. G6, et modifié par la suite au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-1975-1976, c. 83.

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à préparer leur retraite en achetant des rentes sur l'Etat. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat visait à augmenter le taux de rendement des contrats de rentes sur l'Etat, à accroître le montant des rentes versées et à mettre fin à la vente des contrats de rentes sur l'Etat.

Le compte est administré par la Commission et le Ministère et fait partie du Fonds du revenu consolidé.

2. Principales conventions comptables

Méthode comptable: Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Rentes non versées: Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'augmentation des rentes sur l'Etat et au Règlement afférent, les rentes non versées représentent: les cotisations accumulées et l'intérêt couru sur les contrats de rentes non échus; et la valeur actuelle des contrats de rentes échus selon le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité qui sont prescrits.

Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada: Lorsqu'à la fin d'un exercice, le montant comptabilisé des rentes non versées est supérieur ou inférieur au montant calculé de ces mêmes rentes, on parle de surplus ou de déficit actuariel, lequel est imputé au Fonds du revenu consolidé ou crédité à celui-ci.

Intérêts courus à recevoir du Gouvernement du Canada: Les intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada sont calculés chaque année sur les rentes non versées à un taux de 7%, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat.

Rentes non réclamées: Les sommes que représentent les rentes non réclamées sont virées au Fonds du revenu consolidé. Ces rentes sont en fait celles qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pas été retrouvés.

3. Services fournis gratuitement

Les services administratifs que nécessite le compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

À la fin de l'exercice financier clos le 31 mars 1983, ces services atteignaient 3,432,000 millions de dollars comparativement à 3,258,000 millions de dollars au 31 mars 1982. Ce montant comprend également les services offerts gratuitement à la Commission par d'autres ministères.

Compte d'assurance-chômage 1984-1985

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte 7-4
B. Etat financier récapitulatif du Compte d'assurance-chômage 7-5
C. Points saillants des différences d'ordre financier 7-6
D. Financement 7-7

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction 7-8
B. Description des prestations 7-8
C. Besoins financiers 7-12
D. Conjoncture 7-12

Section III
Frais d'administration

A. Introduction 7-14
B. Méthode de calcul 7-14
C. Besoins financiers 7-15

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction 7-16
B. Description des contributions de l'État 7-16
C. Etat financier récapitulatif des contributions de l'État 7-17

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction 7-18
B. Etat financier récapitulatif des recettes tirées des cotisations 7-18
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 7-18

Section VI
Résumé et solde du Compte 7-20

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Fonds du revenu consolidé pour que toutes les transactions liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un soutien du revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1982, environ 10.6 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3.2 millions ont reçu des prestations.

2. Prestations

Il existe plusieurs genres de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité, d'adoption (à compter du 1er janvier 1984), de retraite, de travail partagé, de création d'emplois et de formation. Le taux des prestations équivaut à 60% de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend habituellement du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail à la page 7-8.

3. Administration

La Loi sur l'assurance-chômage stipule que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le ministère du Revenu national, Impôt, s'occupent tous deux de l'administration du Régime. Ce dernier ministère n'est toutefois responsable que de la perception des cotisations et remboursements de prestations d'assurance-chômage et des décisions en matière d'assurabilité en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage, qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

4. Contributions de l'État

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage. Il assume, en effet, le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional (dans les régions où le taux de chômage dépasse 4%), des

prolongations de prestations versées en vertu de l'article 38 (prestations de création d'emplois) et de l'article 39 (prestations de formation) ainsi que le montant net des prestations (c'est-à-dire le montant des prestations moins celui des cotisations perçues) qui sont versées aux pêcheurs autonomes. Seule la contribution du gouvernement au cours d'un exercice financier donné constitue un des postes statutaires du Budget principal des dépenses et est comprise dans les besoins financiers et dépenses budgétaires de la Commission et du Ministère. Toutefois, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, des sommes suplémentaires, définies comme des avances, sont tirées du Fonds du revenu consolidé. Les avances sont remboursables à l'Etat et sont considérées comme des besoins financiers qui ne font pas partie du budget des dépenses de l'Etat au cours de l'exercice où les avances ont été faites.

5. Versements des cotisations

La plupart des travailleurs ayant moins de soixante-cinq ans doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Le montant des cotisations qui doit être versé dépend de la rémunération assurable du travailleur, c'est-à-dire du montant maximum établi par rapport à sa rémunération. Par ailleurs, le taux de la cotisation, ou, en d'autres termes, le pourcentage de la rémunération assurable du travailleur, est fixé chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1.4 fois la contribution de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation, qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

B. État financier récapitulatif du Compte d'assurance-chômage

Le tableau 1 offre un état financier récapitulatif du compte d'assurance-chômage par année civile.

Tableau 1: État récapitulatif du Compte d'assurance-chômage (en millions de dollars)*

	1984	1983	Différence	1982
Service des prestations	10,437	10,169	268	8,575
Trop-payés et mandats annulés	(65)	(62)	(3)	(43)
Remboursement de prestations	(73)	(56)	(17)	(78)
Montant net des prestations	10,299	10,051	248	8,455
Administration	865	839	26	772
Créances irrécouvrables	3	2	1	(12)
Montant net des intérêts	395	408	(13)	89
Pénalités	(10)	(10)	-	(6)
Coût total	11,552	11,290	262	9,297
Contributions de l'État	2,749	2,795	(46)	1,775
Recettes tirées des cotisations	8,129	7,022	1,107	4,793
Surplus (déficit) actuel	(674)	(1,473)	799	(2,728)
Surplus (déficit) cumulatif	(4,544)	(3,870)	(674)	(2,397)

*Cette façon de présenter les données diffère de celle utilisée par le ministère des Finances, puisque l'on tient compte des intérêts selon la méthode de comptabilité d'exercice, plutôt que selon la méthode de comptabilité de caisse.

C. **Points saillants des différences d'ordre financier**

- Le montant des prestations versées est censé augmenter de 3% en 1984, comparativement à 19% en 1983.
- Les frais d'administration sont censés augmenter de 3% en 1984, comparativement à 9% en 1983.
- Les recettes tirées des cotisations sont censées augmenter de 16% en 1984, comparativement à 47% en 1983.
- Le montant des contributions de l'État est censé diminuer de 2% puisque l'on prévoit une diminution du taux de chômage.
- Le déficit du Compte est censé augmenter de 674 millions de dollars pour atteindre 4,544 millions de dollars d'ici à la fin de 1984.

D. Financement

Comme il est prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage, le Régime d'assurance-chômage est conçu de telle sorte que les frais d'administration et le coût des prestations (exception faite des prestations dont l'Etat se charge) sont pris en charge au moyen des recettes provenant des cotisations perçues. Comme le coût des prestations varie de façon marquée d'une année à l'autre, la Commission doit, aux termes de la Loi, examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage de concert avec le ministre des Finances et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, fixer chaque année le taux des cotisations.

Le taux des cotisations doit être établi d'après le coefficient, calculé sur une période de trois ans, du coût moyen et du total de la rémunération assurable, redressé pour combler ou réduire le déficit, ou encore pour diminuer ou éliminer le surplus, du Compte d'assurance-chômage qui autrement se produirait. Pour 1984, on a établi ce coefficient à 1.97% de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs. Cependant, on estime que, avec ce taux, le déficit cumulatif du Compte d'assurance-chômage atteindrait environ 6.2 milliards de dollars d'ici à la fin de 1984. On a donc convenu que, pour 1984, le taux resterait le même qu'en 1983, c'est-à-dire 2.30% de la rémunération assurable, afin de maintenir le coût du secteur privé le plus bas possible et de stimuler l'emploi. La cotisation de l'employeur qui représente 1.4 fois la cotisation de l'employé, restera, pour sa part, à 3.22% de la rémunération assurable du travailleur.

Le tableau 2 indique le taux de la cotisation salariale et le solde du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 2: Surplus (déficit) et taux de la cotisation de l'employé

	1984	1983	1982	1981	1980
Surplus (déficit) annuel (en millions de dollars)	(674)	(1,473)	(2,728)	337	(656)
Surplus (déficit) cumulatif (en millions de dollars)	(4,544)	(3,870)	(2,397)	331	(6)
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	2.30	2.30	1.65	1.80	1.35

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction

Les prestations d'assurance-chômage sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont exercé un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé variera suivant le genre de demande de prestations présentée (voir la partie Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage régional.

Après avoir observé un délai de carence de 2 semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60% de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires des prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un autre emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition que le revenu en question ne dépasse pas 25% du taux des prestations. Toutefois, dans le cas des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité ou d'adoption, la rémunération tirée d'un autre emploi sera déduite à 100% des prestations payables.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage ainsi que les normes d'admissibilité et le nombre de prestations hebdomadaires payables sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité: Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir exercé un emploi assurable pendant plus de 10 à 14 semaines durant la période de référence. Cette "norme variable d'admissibilité" dépend du taux de chômage dans la région où habite le demandeur.

Les normes d'admissibilité sont toutefois différentes pour les réitérants, c'est-à-dire les prestataires qui ont reçu plus de 10 à 14 prestations hebdomadaires au cours de leur période de référence. En effet, ils doivent avoir accumulé un nombre de semaines d'emploi assurable

au moins équivalent à celui des prestations qu'ils ont reçues jusqu'à concurrence de 6 semaines en sus des 10 à 14 semaines déjà requises. Si le taux de chômage régional dépasse 11.5%, cette exigence à l'égard des réitérants ne s'appliquera pas.

Au nombre des autres catégories de prestataires figurent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans cette catégorie, les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi ou de prestations payées au cours de la période de 52 semaines qui précède la période de référence. Ces demandeurs doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent être capables de travailler et disponibles à cette fin, et doivent chercher activement un emploi.

Nombre de prestations hebdomadaires payables: Le nombre maximal de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 50. La période de prestations peut être divisée en trois phases distinctes:

Phase initiale: Les prestataires ont droit à une prestation hebdomadaire initiale pour chaque semaine d'emploi assurable accumulée jusqu'à concurrence de 25 prestations hebdomadaires.

Phase de prolongation fondée sur la durée d'emploi: Les prestataires qui ont accumulé plus de 26 semaines d'emploi assurable peuvent demander une prestation hebdomadaire de prolongation fondée sur la durée d'emploi pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable en sus des 25 premières semaines, jusqu'à concurrence de 13 prestations hebdomadaires. Par exemple, une personne qui a accumulé 27 semaines d'emploi peut demander une prestation hebdomadaire supplémentaire, tandis qu'une personne qui en aurait accumulé 29 peut demander deux prestations hebdomadaires supplémentaires et ainsi de suite.

Phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional: Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales et de prolongation fondée sur la durée d'emploi, les prestataires peuvent avoir droit à des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Ainsi, lorsque le taux de chômage régional dépasse 4%, chaque tranche de 0.5% en sus de ce taux donne droit à deux prestations hebdomadaires additionnelles, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois

différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires: les prestataires doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité et d'adoption: Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie, de maternité ou d'adoption. Les demandeurs qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent recevoir des prestations de maladie s'ils ne sont pas en chômage uniquement pour cause de maladie. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 1984, les parents adoptifs pourront demander jusqu'à concurrence de 15 prestations hebdomadaires.

Prestation de retraite: Les cotisants au Régime d'assurance-chômage qui comptent 20 semaines d'emploi assurable ont droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-cinq ans, à une prestation de retraite représentant 3 prestations hebdomadaires et ce, sans devoir quitter leur emploi.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Pour toucher des prestations, les pêcheurs autonomes doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous.

Pêcheurs à longueur d'année: Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable à titre de pêcheurs et au moins six semaines de pêche assurable dans chacun des 3 trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheurs sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent de plus satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

Pêcheurs saisonniers: Les prestataires qui ont accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence, y compris six semaines au moins de pêche assurable, peuvent avoir droit à des prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le montant des prestations versées équivaut à 60% de la rémunération assurable moyenne des dix meilleures semaines de pêche. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. Par exemple, s'ils ont accumulé 18 semaines d'emploi assurable, ils recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

4. Prestations de création d'emploi, de formation et de travail partagé

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé, de création d'emplois ou qui suivent des cours de formation (voir pages 4-36, 4-29 et 4-22). Pour ce qui concerne ces trois genres de prestations toutefois, un montant maximum est fixé, lequel est approuvé par le gouverneur en conseil.

Travail partagé: Les accords de travail partagé signés par la Commission et le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter les licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20% projetterait normalement de licencier 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourra employer tout son effectif quatre jours par semaine. Le fait de passer de 40 à 32 heures par semaine permettra de réduire la production de l'entreprise de 20% sans licencier des travailleurs. Ceux-ci toucheront leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevront des prestations d'assurance-chômage au titre de la journée d'inactivité. Le délai de carence de 2 semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel se fonde sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

Création d'emplois et cours de formation: Les prestataires qui participent à des projets de création d'emplois ou qui suivent des cours approuvés par la Commission et qui n'ont pas droit à suffisamment de prestations hebdomadaires pour poursuivre l'une ou l'autre activité peuvent se voir accorder une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours et recevoir, en outre, lorsque ces activités seront terminées, jusqu'à concurrence de six prestations hebdomadaires supplémentaires afin de trouver un emploi. Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des prestataires qui participent à un projet de création d'emplois et de 104 semaines dans le cas des prestataires qui suivent des cours de formation. Par ailleurs, les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent toucher jusqu'à $60 de plus que le maximum de la prestation hebdomadaire normale.

C. Besoins financiers

Le tableau 3 indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

Tableau 3: Besoins financiers prévus par genre de prestations (en millions de dollars)

	1984	1983	Différence
Prestations ordinaires	9,067	9,069	(2)
Prestations de maladie	185	179	6
Prestations de maternité	414	344	70
Prestations d'adoption	20	-	20
Prestations de retraite	20	19	1
Prestations versées aux pêcheurs	158	142	16
Prestations de travail partagé (article 37)	90	83	7
Prestations de création d'emplois (article 38)	208	107	101
Prestations de formation (article 39)	275	226	49
Total	10,437	10,169	268

L'augmentation des prestations versées, qui est de l'ordre de 268 millions de dollars, est due à la fois à la diminution du nombre de bénéficiaires et à l'augmentation de la prestation hebdomadaire moyenne. De même, on prévoit que le nombre de bénéficiaires (moyenne mensuelle) diminuera d'environ 4% en 1984 et que la prestation hebdomadaire moyenne augmentera de 6%.

D. Conjoncture

On s'attend à ce que la reprise économique actuelle se poursuive durant les deux prochaines années. Le taux de chômage pourrait tomber en-dessous de 11% en 1984. Compte tenu de la croissance projetée de la population active, le nombre de chômeurs pourrait diminuer d'environ 6% par rapport à 1983.

Le montant des prestations d'assurance-chômage dépend de la rémunération assurable des demandeurs, laquelle est liée directement à la rémunération tirée d'un emploi. L'augmentation des salaires et de la prestation hebdomadaire maximale entraînera donc une augmentation du montant des prestations versées. Le tableau 4 donne les montants de la prestation hebdomadaire maximale et moyenne.

Tableau 4: Prestation hebdomadaire d'assurance-chômage (en dollars)

	1984	1983	1982
Prestation maximale	255	231	210
Prestation moyenne	164	154	144

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage stipulent que les frais d'administration de la Loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations de l'employé et de l'employeur. Etant donné que la Commission et le Ministère administrent des programmes différents, les frais d'administration de la Loi précitée doivent être déterminés séparément.

B. Méthode de calcul

Le calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage commence par la détermination du coût des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la Loi sur l'assurance-chômage. Les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programme des rentes sur l'Etat et des programmes de création d'emplois sont exclus du calcul. Dans le cas de postes tels les programmes de formation, l'administration générale et le Ministère, les frais d'administration de l'Assurance-chômage sont calculés proportionnellement.

Le tableau 5 indique les frais d'administration de l'Assurance-chômage pour 1984-1985 par rapport au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère.

Tableau 5: Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage et du total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1984-1985 (en millions de dollars)

	Commission et Ministère	Assurance-chômage
Ministère (Crédit 1)	22.4	14.4
Administration (Crédit 5)	251.4	219.7
Emploi et Immigration (Crédit 10)	711.9	632.2
Immigration (Crédit 20)	90.1	-
Rentes (Crédit 30)	3.4	-
Total	1,079.2	866.3

Puisque le coût réel de la Commission et du Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 132(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage précise que tous les montants perçus par la Commission au titre des services fournis doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans l'état financier de l'Assurance-chômage représente-t-il le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 6 montre les sommes imputées au Compte d'assurance-chômage aux fins de l'administration de la Loi pour chacune des années civiles indiquées.

Tableau 6: Frais d'administration de l'Assurance-chômage (en millions de dollars)

	1984	1983	Différence	1982
Montant brut	871	844	27	777
Recouvrements	(6)	(5)	(1)	(5)
Montant net	865	839	26	772

On s'attend à ce que les frais d'administration de l'Assurance-chômage augmentent d'environ 26 millions de dollars en 1984. Cette augmentation, qui peut être attribuée à une hausse des salaires et des autres dépenses, est expliquée en détail dans le plan des dépenses de chaque activité liée au fonctionnement du Régime d'assurance-chômage.

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction

En vertu des articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit de la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, contributions précisées dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère. En 1982, les contributions de l'État s'élevaient à 1.8 milliard de dollars, ce qui représente 21% du total des prestations payées.

B. Description des contributions de l'État

1. Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 13b de la Loi sur l'assurance-chômage, qui établit quel montant le gouvernement doit prendre en charge au titre des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 35 et des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi.

En vertu de l'article 35, les prestations de prolongation sont versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, s'ils y avaient droit) lorsque le taux de chômage régional dépasse 4%. Chaque augmentation de 0.5% du taux régional de chômage donne droit à deux prestations hebdomadaires additionnelles, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

En vertu des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi, les prestataires qui participent à des projets créateurs d'emplois (article 38) ou qui suivent des cours de formation (article 39) et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée du projet ou du cours se voient accorder une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou du cours. De plus, on peut leur accorder jusqu'à six prestations hebdomadaires après la fin du projet ou du cours. Toutes ces prestations sont prises en charge par le gouvernement fédéral.

2. Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs

En vertu de l'article 46 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral doit financer toutes les prestations versées aux pêcheurs autonomes et percevoir toutes les cotisations versées par ces derniers et leur employeur désigné (acheteur). C'est le montant net des prestations versées aux pêcheurs qui, sous le nom de "contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs", figure dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère.

C. État financier récapitulatif des contributions de l'État

Le tableau 7 donne un état financier récapitulatif des deux contributions de l'État établies pour un exercice financier et présentées à la Partie II du Budget des dépenses.

Tableau 7: État financier récapitulatif des contributions de l'État (en millions de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Différence
Compte d'assurance-chômage	2,559	2,719	(160)
Prestations versées aux pêcheurs	150	135	15
Total	2,709	2,854	(145)

On s'attend à ce que le total des contributions de l'État, qui était estimé à 2,854 millions de dollars en 1983-1984, ne soit que de 2,709 millions de dollars en 1984-1985. Comme l'indique le tableau 7, c'est surtout la contribution au titre du Compte d'assurance-chômage qui diminuera. Les prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage diminueront en 1984-1985 par suite de la baisse prévue du taux de chômage, ce qui entraînera une réduction du nombre de chômeurs et de la durée des périodes de prestations de chômage.

Les projections quant au montant des prestations versées aux pêcheurs et aux cotisations de ces derniers sont fondées sur l'augmentation moyenne du nombre de demandes présentées par des pêcheurs et de leurs contributions, sur la moyenne de la rémunération assurable des deux dernières années et sur l'incidence financière que devraient avoir les modifications du Règlement visant à mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur les pêches dans la région de l'Atlantique.

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage, qui doivent être payées par les travailleurs assujettis, sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1.4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les recettes tirées des cotisations de l'employé et de l'employeur sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des mécanismes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

B. État financier récapitulatif des recettes tirées des cotisations

En 1984, les recettes tirées des cotisations pourraient totaliser 8,129 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,107 millions de dollars par rapport aux 7,022 millions de dollars reçues en 1983.

Tableau 8: État financier récapitulatif des recettes tirées des cotisations (en millions de dollars)

	1984	1983	Différence	1982
Recettes tirées des cotisations	8,129	7,022	1,107	4,793

L'augmentation de 1,107 millions de dollars (soit 16%) des recettes tirées des cotisations et prévues en 1984 est attribuable aux facteurs suivants:

- l'augmentation du nombre de cotisants (3%);
- l'augmentation de la rémunération assurable moyenne (9%);
- le montant reçu en 1983, au titre des cotisations perçues pour décembre 1982 aux taux plus faibles de 1982 (4%).

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation des recettes tirées des cotisations en 1984 sont données ci-dessous.

1. Nombre de cotisants

Le nombre d'actifs en 1984 devrait augmenter d'environ 3%. Le nombre de cotisants augmentera donc du même pourcentage en 1984.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération hebdomadaire assurable moyenne devrait augmenter d'environ 9% en 1984 pour les deux raisons suivantes. Tout d'abord, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de la rémunération applicable à l'année en question. En 1984, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable passera de $385 à $425 par semaine. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de cotisation

En 1984, le taux de la cotisation de l'employé demeurera le même qu'en 1983, c'est-à-dire 2.3% de la rémunération hebdomadaire assurable. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation de l'employé, demeurera à 3.22% de la rémunération assurable des travailleurs.

4. Réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions du taux de la cotisation devrait passer à 271 millions de dollars en 1983 et à 303 millions de dollars en 1984.

Tableau 9: Taux de cotisation et rémunération assurable

	Taux de la cotisation de l'employé	Taux de la cotisation de l'employeur	Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable	Maximum de la cotisation hebdomadaire de	
				l'employé	l'employeur
1983	2.30%	3.22%	$385	$8.86	$12.40
1984	2.30%	3.22%	$425	$9.78	$13.69

Section VI
Résumé et solde du Compte

En résumé, les prestations versées en 1984 pourraient atteindre 10,437 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 268 millions de dollars par rapport aux prévisions de 1983 (10,169 millions de dollars). Le coût total, y compris les frais d'administration et les intérêts, pourrait être de quelque 11,552 millions de dollars.

Les contributions de l'État étant évaluées à 2,749 millions de dollars, et les recettes tirées des cotisations, à 8,129 millions de dollars, le déficit pour 1984 devrait être de 674 millions de dollars, ce qui portera le déficit cumulatif du Compte à 4,544 millions de dollars à la fin de 1984. Ce déficit sera financé au moyen d'avances supplémentaires du Fonds du revenu consolidé, qui représenteront un montant total de 4,050 millions de dollars. La différence entre le déficit cumulatif et les avances à rembourser correspond au montant des prestations non récupérées et à l'intérêt payable sur les avances à rembourser.